Supplément « Initiatives »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14638 – 6 F

MERCREDI 19 FÉVRIER 1992

BOURSE ★

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Pour éviter un exode vers des pays tiers

Les atomistes de l'ex-URSS « reclassés » par l'Occident

Un centre international, qui emploiera les spécialistes du nucléaire de l'ex-Union soviétique afin d'éviter leur exode dans des pays tiers, va être créé à Moscou, ont annoncé, lundi 17 février, MM. Genscher, Baker et Eltsine.

L'annonce de cette initiative de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la Russie a été faite simultanément à Moscou, où le secrétaire d'Etat américain s'est entretenu lundi avec le président russe, et à Lisbonne où se tenait une réunion des ministres des affaires étrangères des Douze. Il s'agit de faire travailler les savants soviétiques à des projets relatifs au désarmement ou à la conversion des industries militaires de l'ex-URSS. Le démarrage du « centre international pour la science et la technologie » devrait être financé par la CEE et par les Etats-Unis.

Lire nos informations et l'article d'ALICE ILICÉE page 3

Un vivier à protéger

LES bonnes idées sont suffisamment rares pour qu'on les salue lorsqu'il s'en présente. Ainsi en va-t-il de l'annonce de la création en Russie d'un Centre international pour la science et la technologie, qui sera chargé, grâce à un financement occidental, « de donner aux savants et aux ingénieurs spécialistes de l'armement la possibilité de réorienter leurs talents vers des fins non militaires » et de les dissuader ainsi de s'engager dans des activités débouchant sur « la prolifération des armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques et des missiles balistiques ».

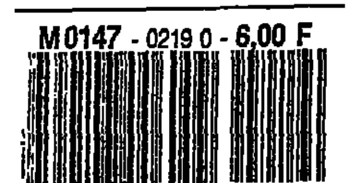
La nouvelle a été annoncée à Moscou, lundi 17 février, par MM. James Baker et Boris Eltsine. Le secrétaire d'Etat américain, qui vient d'effectuer une tournée dans plusieurs Républiques de l'ex-Union soviétique, notamment en Asie centrale et dans le Caucase, a tout de suite précisé que son pays débloquerait un crédit de 25 millions de dollars pour financer le Centre, dont l'idée revient à M. Genscher, le ministre allemand des affaires étrangères.

INFORMÉS le même jour par leur collègue allemand, les ministres des affaires étrangères de la CEE, qui étaient réunis à Lisbonne, n'avaient plus qu'à se rallier à un programme qui relève du bon sens, mais à l'élaboration duquel ils n'ont guère été associés. Un premier crédit d'une cinquantaine de millions de dollars pourrait être accordé au Centre par la Commission de Bruxelles, étant entendu, pour tenir compte de certaines objections, notamment françaises, que les projets retenus pourront concerner tout autant des scientifiques de Russie que des autres Républiques ex-soviétiques et qu'il n'est pas question de vider le « vivier » de la recherche soviétique au profit des laboratoires américains ou allemands.

Le « vivier » en question, il est vrai, est particulièrement riche puisqu'on évalue entre trois mille et quatre mille le nombre des scientifiques ex-soviétiques maîtrisant le cycle des armements nucléaires et à près de cent mille celui des techniciens de haut niveau.

QUELLES que soient les précautions prises, la tentation sera très forte de puiser parmi ces compétences « explosives », qu'il est question de convertir à des activités plus pacifiques, à commencer par le démantèlement des armes qu'ils ont naguère contribué à mettre au point et à construire, mais sans oublier des programmes de recherche civile qui pourraient être subventionnés par des firmes privées.

On pense immanquablement à « la course aux savants allemands », qui a bien vite opposé les Alliés, au lendemain de la défaite nazie. Raison de plus pour que tous les pays européens participent à l'opération et qu'elle se déroule dans la plus grande transparence. La Russie et ses anciennes Républiques sœurs sont déjà suffisamment en ruine, pour que leur patrimoine scientifique ne fasse pas l'objet d'un pillage en règle.



A la demande du gouvernement

La Caisse des dépôts financera les PME

M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts, a annoncé, mardi 18 février, que celle-ci allait, réponcant à l'appel du gouvernement, se lancer dans le financement des entreprises. Première étape, une augmentation de capital du Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises, en cours de négociation. C'est un virage pour la Caisse des dépôts, qui n'abandonne pas ses activités traditionnelles (logement social, développement local).

par François Renard

« *Il faut développer l'épargne longue, renforcer les fonds propres des entreprises et assainir les rouages et les comportements financiers.* » Ces propos, tenus mardi 18 février devant la presse par M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, montrent clairement que cet établissement amorce un virage, à l'appel des pouvoirs publics.

Sans abandonner, loin de là, ses vocations premières que sont le financement du logement social et celui du développement local, la caisse va maintenant, à partir de ses métiers de l'épargne et de la prévoyance de masse, contribuer à l'indispensable augmentation des fonds propres des entreprises et à l'accroissement des moyens financiers mis à leur disposition, soit directement, soit indirectement.

Directement, la caisse va épauler le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (CEPME), établissement à statut spécial que le gouvernement a décidé de « pousser » puisqu'il dispose d'un nom, d'un réseau et d'une grande expérience dans ces activités, mais manque de fonds propres.

Lire la suite page 20

L'Irak et sa bombe

Avant l'offensive alliée de l'an dernier Bagdad était en passe de disposer d'un engin de 20 kilotonnes

par Jacques Isnard

Avant le déclenchement de l'opération « Tempête du désert », il y a treize mois, l'Irak était à moins de dix-huit mois d'avoir sa première bombe nucléaire. Cet engin aurait pesé une tonne, ce qui l'aurait rendu largable par un avion, et il aurait dégagé une énergie de 20 kilotonnes, c'est-à-dire une puissance tout juste supérieure à la bombe d'Hiroshima.

Les activités des savants et des chercheurs étaient suffisamment cloisonnées pour qu'aucun d'eux n'ait une vue d'ensemble de ce que leur faisait faire M. Saddam Hussein. C'est en quoi le précédent irakien démontre qu'on peut développer, en toute clandestinité, un projet nucléaire à des fins militaires.

Les inspecteurs de l'ONU sont arrivés à cette conclusion à la fin de janvier dernier, après leur vingt-huitième mission sur place pour dresser l'inventaire des capacités de Bagdad dans le domaine des armes nucléaires, mais aussi en matière balistique, chimique et même biologique. Dans ces trois derniers secteurs, le diagnostic des Nations unies, pour être moins catégorique, n'en demeure pas moins très préoccupant.

Dans l'ordre nucléaire, d'abord, le programme irakien était beaucoup plus avancé que ce que les services de renseignement, y compris les plus performants, avaient imaginé. Au départ, Bagdad a toujours nié qu'il poursuivait un programme nucléaire à finalité militaire, et il a opposé de la mauvaise volonté aux inspecteurs onusiens. Puis, devant l'afflux et la précision des informations recueillies, souvent obtenues grâce à des « transfuges », l'Irak a reconnu officiellement son ambition en la matière.

Lire la suite page 4

Les primaires aux Etats-Unis

ON NE PEUT PAS DIRE QUE VOUS SOYEZ TRÈS POPULAIRE !!

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

CANDIDAT DÉMOCRATE

PLANTU

Lire nos informations et l'article d'ALAIN FRACHON page 5

POINT Les élections primaires américaines sont destinées à nommer les délégués aux deux grandes conventions, républicaine et démocrate, de l'été prochain. *page 6*

JEUX OLYMPIQUES

Patins d'argent

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Les Duchenay ne pouvaient entrer dans l'arène qu'en derniers, lundi 17 février, lors de la dernière épreuve de la danse sur glace des JO d'Albertville. Combattants des rues de New-York, frère et sœur d'un même clan, séparés par des passions divergentes mais unis face à l'ennemi.

Ils ont dansé violemmment, sur les nerfs plus qu'avec leurs cœurs. Ils ont pris tous les risques, se sont lancés dans leurs figures comme des désespérés, sans une seconde de répit, comme pour mieux éviter de penser. Car Isabelle et Paul Duchesnay livraient leur dernier combat. Et ils le savaient perdu d'avance. Juste avant leur apparition, une séance de magie noire avait ensorcelé la patinoire d'Albertville. Jusqu'à lui faire oublier pendant quelques instants, ceux pour qui elle était censée vibrer.

Marina Klimova, la rousse que la glace transforme en déesse, et Sergueï Ponomarenko, au calme impérial, venaient d'interpréter « *l'homme, la femme, la terre et le sublime* ». Un programme aussi limpide et aérien que son titre est lourd et didactique. Pendant cinq minutes, ils avaient envoûté la salle.

JÉROME FENOGLIO

Lire la suite page 12

Les « fous du Khalistan »

Au Pendjab indien, les séparatistes sont prêts à tout pour saboter les élections du 19 février

AMRITSAR

de notre envoyé spécial

Midi, à Agnala, petit bourg des environs d'Amritsar. Les candidats arrivent enfin. Sur un terrain vague, les organisateurs ont étendu des couvertures pour les auditeurs et aligné des chaises sous une tente pour les orateurs. Il n'y a pas foule. Une cinquantaine de chefs de village rameutés par les animateurs locaux du parti du Congrès (I) attendent, emmitouflés dans leur châle.

Les candidats, un sikh au turban immaculé et un hindou vêtu à l'occidentale, font leur entrée. Sitôt descendus de leur voiture, qu'escortent plusieurs jeeps blindées de la police, ils disparaissent derrière une muraille de gardes du corps. Un soldat met en batterie un fusil-mitrailleur, canon tourné vers l'assistance, tandis qu'une vingtaine d'autres prennent position aux quatre coins de la place et sur les terrasses alentour. Le meeting, très représentatif de la campagne, peut commencer.

Alors que les citoyens du « Pays des cinq rivières » doivent élire les 117 députés de leur assemblée locale et leurs 13 représentants au Parlement de New-Delhi, les séparatistes sikhs ont fait savoir qu'ils élimineraient électeurs et candidats. Pourtant, ils ne seraient que quelques centaines, militants fanatiques qui rêvent de créer au Pendjab, où les sikhs représentent 60 % de la population, le Khalistan, le « Pays des purs » (1).

Déjà, les « fous du Khalistan » ont mis leurs menaces à exécution.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 5

(1) Les sikhs représentent 2 % des 844 millions d'Indiens.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Urbanisme et environnement

Défense et illustration du Centre...

par Roland Dumas

LA diplomatie devient de plus en plus multilatérale. Pour que notre pays conserve son rang, parmi les tout premiers, de puissance diplomatique et politique, chacun convient qu'il doit se mettre en mesure de recevoir et d'organiser de grandes rencontres internationales. La mise en œuvre d'un projet de Centre de conférences internationales à Paris se comprend à la lumière de cette exigence et de cette réalité.

Occasion pour les architectes français de montrer leur vitalité créatrice, un concours a été lancé en vue de la construction d'un tel centre. Le projet de M. Francis Soler a enlevé la décision du jury. Le président de la République l'a approuvé. Ce chantier participe de la politique de grands travaux qui vise à doter la France de bâtiments à la fois utiles et dignes de sa grande tradition architecturale.

L'Etablissement public du Centre de conférences internationales de Paris, présidé par M. François Régis-Bastide, est chargé de mener à bien les travaux, qui peuvent commencer après la destruction des bâtiments du ministère du commerce extérieur, quai Branly, installés là à titre provisoire depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Des voix se sont élevées contre cette réalisation, dont la nécessité est pourtant comprise par l'ensemble de la classe politique, et qui avait fait l'objet d'un rapport au gouvernement dès 1980.

Les deux principaux griefs

Deux principaux griefs sont évoqués. Invoquant la gêne que les conférences futures risquent de causer à la circulation dans Paris, certains voudraient que ce centre fût installé en province ou en banlieue parisienne. Je remarque que cela revient déjà à reconnaître implicitement le besoin d'un tel centre pour la France.

Je comprends l'irritation des automobilistes parisiens, qui éprouvent des difficultés à se déplacer au moment de grandes conférences. Installer le centre en banlieue ne ferait pourtant qu'accroître cet inconvénient : les grands axes de circulation de la région parisienne s'en trouveraient eux-mêmes touchés, n'épargnant pas Paris *intra muros*, bien au contraire. On l'a vu avec le sommet de Versailles.

Quant à l'idée d'une installation en province, le bon sens ne commande-t-il pas que ce centre, appelé à réunir les représentants des Etats de la planète, soit situé dans la capitale de la République française, qui abrite les ambassades ainsi que les sièges des organes de presse nationaux ?

N'oublions pas que ce centre comprendra également un centre de presse muni de tous les équipements indispensables au travail des journalistes.

La décision de politique étrangère appartient au chef de l'Etat, qui représente et qui défend les intérêts de la France. Il est dès lors naturel qu'un ensemble accueillant les représentants d'Etats étrangers avec la participation de l'Etat français soit situé à proximité du lieu de la décision politique nationale. Qui peut contester que Paris doive s'affirmer encore davantage comme l'une des grandes capitales diplomatiques du monde ?

Le second grief renvoie aux doléances émises par les riverains. Elles ont été et elles seront prises en compte par l'établissement public : il ne s'agit pas de bouleverser la vie d'un quartier, mais de donner au contraire une nouvelle respiration à cette partie de Paris privilégiée par son emplacement et par ses monuments. Des espaces verts seront aménagés, des arbres replantés, des allées tracées, reliant notamment les rues avoisinantes aux berges de la Seine. Bref : l'agrément du quartier en sera renforcé.

Ces raisons me conduisent à espérer que les procès d'intention non dénués d'arrière-pensées politiciennes que certains intentent aux responsables de ce projet soient dépassés et que seul l'intérêt de la France dicte à chacun sa position. Il y va, j'y insiste en tant que ministre des affaires étrangères, soutenu, je le sais, par nombre de diplomates, de l'activité diplomatique de la France. Qui ne souhaite en effet, en France, qu'une part des affaires du monde ne soit discutée et réglée sur le sol de notre pays, dans notre langue, et cela dans les meilleures conditions ?

Oui, Paris vaut bien un Centre.

► **Roland Dumas est ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.**

Sauver les sentiers

par Jacques Dumont

MÊME l'écorandonneur le plus orthodoxe aime le TGV, l'autoroute ou la grand-route, car il sait que le progrès économique et social et le développement industriel et commercial empruntent ces axes obligés d'échange et de communication. Mais il sait aussi, par expérience, et plus que tout autre, que le sentier et le chemin restent la trame la plus profonde, la plus ancienne, la plus incrustée, la plus naturelle, la plus noble de l'histoire de l'humanité.

Au début des temps, le chemin conduisait au point d'eau, puis à la tribu voisine, puis au village, puis à la ville, aujourd'hui à la mégapole. Le chemin a survécu aux civilisations successives. Il appartient désormais aux patrimoines et à la mémoire collective. Il est l'œuvre de l'homme. Il est souvent parfaitement intégré dans la nature, comme s'il était passé entre les mains d'un immortel Sisyphe esthète-paysager et celles d'un laboureur infatigable, tant le chemin épouse avec harmonie formes du relief et couleurs des terres et du temps. Sentier d'utilité publique, il appartient aussi au patrimoine paysan. Car ni les troupeaux, ni l'outil agricole, ni l'ouvrier forestier ne sauraient s'en priver.

Parce que ces hommes de la terre et de la forêt connaissent la valeur de ces cheminements qu'à leur manière ils vénèrent en silence, les hommes de la randonnée se sont, à leur tour, progressivement laissé attirer. Ensemble, ils les ont naturellement empruntés : les uns pour travailler, les autres pour s'évader, les entretenir, les promouvoir, les protéger pour un jour les léguer à la postérité.

Ainsi est né ce que j'ose appeler l'« écorandonneur », une race d'hommes de l'ère industrielle et scientifique, généreux, désintéressés, avides d'espace, de liberté et de paix. Avec leur logique et leur passion, partagées progressivement avec d'autres hommes réunis par les mêmes idéaux, ils se sont tous rassemblés.

L'« armée des écorandonneurs »

Voici comment il y a quarante-quatre ans la Fédération française de la randonnée pédestre (Comité national des sentiers de grande randonnée) voyait le jour, fière aujourd'hui des 120 000 kilomètres de sentiers recensés, dont 40 000 balisés, gérés et entretenus sous l'autorité de ses comités départementaux et régionaux (1). Regroupés dans le mouvement associatif selon la loi de 1901, ses 50 000 licenciés, ses 200 000 adhérents et ses 1 200 associations constituent le fer de lance de l'« armée des écorandonneurs ».

L'écorandonneur est un marcheur ou un promeneur qui aime la nature. Il en est le protecteur naturel par conviction et par dévouement. En effet, dans l'ombre de ces sentiers d'évasion, plusieurs milliers d'entre eux veillent et œuvrent. Ils taillent. Ils fauchent. Ils aménagent. Ils sont tous « baliseurs » formés par la Fédération française de la randonnée pédestre. Grâce à eux, nul ne saurait manquer la chapelle romane, le belvédère à vue imprenable, le village oublié, le quartier conservé, la maison restaurée, l'épicier éloigné, le petit hôtel peu visité.

Sur le terrain administratif, présidents de comités départementaux et régionaux assurent officiellement le lien avec les pouvoirs publics et les assemblées territoriales. Mais, paradoxalement, ils sont plus souvent perçus comme les avocats d'une cause anachronique que comme des interlocuteurs reconnus et acceptés, alors qu'ils prônent avec sagesse et réalisme « la protection et la conservation des chemins et sentiers » ruraux, de montagne ou du littoral marin. Dans cet esprit, des PDR (plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée) ont été lancés en application de la loi de 1983, hélas insuffisamment respectée. Certains départements ont mesuré l'enjeu, et leur patrimoine « sentiers » est désormais protégé... pour l'éternité. D'autres en revanche n'ont pas toujours su mesurer l'importance d'une telle démarche... désintéressée !

C'est un appel à la prise de conscience nationale que les responsables de la randonnée veulent aujourd'hui lancer aux décideurs, aux élus et aux gestionnaires administratifs et territoriaux, voire aux mécènes. La sauvegarde de ces sentiers et de ces chemins doit en effet être une œuvre collective. Le bénévolat même professionnalisé a ses limites, car il a besoin d'être reconnu, aidé, promu et renforcé.

La FFRP, forte de son savoir-faire, de son omniprésence sur le terrain, de son réseau régionalisé et départementalisé, propose à tous d'œuvrer œcuméniquement au cœur d'un véritable partenariat pour sauver ce patrimoine en danger.

(1) 9, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-62-32.

► **Jacques Dumont est président de la Fédération française de la randonnée pédestre.**

□ **Précisions.** – Dans l'article d'Alain Vivien « Pour le droit d'asile » (*le Monde* du 15 février), il fallait lire : *« (...) L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (...) jouit – et non « jouait ». – dans l'exercice de sa mission qui est la sienne, de la plus grande autonomie »*, et, un peu plus loin : *« Des missions conjointes OFPRA-HCR peuvent être – et non « sont » – organisées dans les pays en cause. »* D'autre part, Pierre Vidal-Naquet, qui a signé le même jour l'article « Luc Tangorre et notre erreur », est historien, directeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Un appel en faveur des Récollets

Découvrir le couvent des Récollets, sur le flanc gauche de la gare de l'Est, nous le devons aux Anges des Récollets, cette association de jeunes créateurs qui a sauvé ce grand lieu, promis à la hache des promoteurs, et qui a établi là un foyer de vie culturelle libre.

Depuis notre découverte, un étrange incendie a dévasté le toit de l'une des ailes de ce monument, création d'Henri IV, en 1604, fondation de Marie de Médicis, la mécène royale de Rubens. S'agit-il d'un incendie criminel ? Faut-il le rapprocher de quelques cas d'incendie, à Paris, dans lesquels on entrevoit l'ombre de certains promoteurs immobiliers ? La question vaudra d'être posée.

Ce qui nous importe plus encore, c'est l'avenir de ce lieu exceptionnel. Au voisinage des voies vers Berlin, vers Prague, Varsovie, Moscou, Vienne, Budapest, un espace sans pareil est présent, et doit être sauvegardé.

Nous en appelons aux pouvoirs publics, de la République et de la Ville, pour que cette chance soit préservée de donner naissance à un lieu de création culturelle, à proximité de ces trains à grande vitesse qui vont sillonner l'Europe au nord et à l'est. Nous proposons, aujourd'hui 1er février de l'année 1992, qu'y soit créé un Centre européen des arts.

L'urgence est que le lieu soit réhabilité, classé – et tout d'abord que le toit éventré soit bâché. Et qu'un budget de rénovation et de programmation soit établi, non seulement avec les interlocuteurs publics, mais aussi avec les interlocuteurs culturels.

Il s'agit à l'avenir, pour reprendre les termes mêmes des Anges des Récollets, de rendre possible « une vie libre où le travail, plus que source d'argent, serait source de joie, où la musique, la poésie, la danse, le théâtre, la peinture, la sculpture, ne seraient pas une distraction momentanée, mais un aspect permanent de notre environnement et de notre existence. »

Ce texte est signé par Jean-Paul Chambas, Gilles Deleuze, Jean-Pierre Faye, Gérard Fromanger, Félix Guattari, René Scherer, Paul Virilio, Gricelda Sarmiento (Action psychanalytique), Patrick Pavis (Université Paris-VIII, département théâtre). (Couvent des Récollets, 148, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris. Les Anges des Récollets, Association la Moskowa, 16, rue Bonnet, 75018 Paris).

COURRIER

Jury d'honneur

Aujourd'hui, Laurent Fabius est devenu premier secrétaire. Je ne doute point qu'il n'ouvre les portes et les fenêtres du Parti socialiste, qui s'est considérablement sclérosé depuis dix ans, et qu'il ne fasse circuler un courant d'air frais dans la « vieille maison », comme au temps de François Mitterrand. Mais il faut commencer par créer un jury d'honneur, comme en 1944, pour juger de toutes les affaires de fausses factures ou assimilées, quelles qu'elles soient. A la suite de quoi, tous ceux qui auront bénéficié d'un enrichissement personnel (qu'il se soit traduit ou non par des acquisitions patrimoniales) ou qui auront continué à utiliser des procédés irréguliers pour leurs activités politiques depuis l'adoption de la loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales devront être impitoyablement exclus, quel que soit leur rang dans l'Etat ou dans le parti.

Il faut en finir une fois pour toutes avec le « social-affairisme ». Les malencontreuses amnisties (véritables « lois scélérates ») ont pu stopper les poursuites judiciaires ; elles n'empêchent pas les exclusions du parti.

Cette opération indispensable, accompagnée d'un audit financier, doit être menée sans faiblesse, sans hésitation et sans retard. Certes, elle ne suffira pas pour redresser l'image du socialisme en France. Il faudra aussi « penser le socialisme » : le projet socialiste adopté en décembre dernier manque de profondeur dans l'analyse (malgré quelques avancées idéologiques, comme la reconnaissance de « *la part maudite de l'Homme* », c'est-à-dire du problème du Mal) et d'originalité dans les propositions ; sans parler de la nécessité d'une conversion au réalisme dans le domaine de l'éducation analogue à celle qui a eu lieu dans le domaine de l'économie.

JEAN-FRANÇOIS KESLER
(Paris)

Auteuil station

Une forte colonie américaine (à moins qu'elle ne soit anglaise) vient de s'implanter sur la ligne de métro Boulogne-Austerlitz, côté Auteuil, et nous ne le savions pas ! Elle doit pourtant être nombreuse, cette communauté, au moins la moitié des milliers de voyageurs de cette ligne, puisque la RATP, contrairement à ce qu'elle fait ailleurs et pour la première fois de son histoire, vient d'ajouter une version *anglaise* à ses annonces orales dans la station Porte-d'Auteuil.

Qui sont ces nouveaux émigrants ? Viennent-ils de Liverpool ou de Cincinnati ? Mystère. Personne n'en a vu le quart de la moitié de l'ombre d'un. Mais il faut bien qu'ils existent, sinon la RATP ne s'adresserait pas infatigablement à eux comme elle le fait, des centaines de fois par jour. Et il faut bien qu'ils soient importants, très importants, puisque, les distinguant d'entre tous les étrangers susceptibles d'emprunter cette ligne et postulant qu'ils sont incapables d'entendre un seul mot de français, elle leur parle à eux et à eux seuls dans leur langue, ce qu'elle n'a jamais fait, par exemple, pour les Espagnols ou les Portugais bien réels qui arrivent chaque jour par la gare d'Austerlitz ou qui se sont établis dans l'ouest de Paris, ou pour tous les émigrants ou voyageurs russes, polonais, italiens, arabes, vietnamiens, allemands, japonais, etc., qui circulent dans notre capitale depuis que le métro existe.

En attendant de découvrir et d'accueillir à notre tour ces nouveaux hôtes de nos sous-sols, regrettons de ne pas connaître le nom du responsable de la RATP qui a fait cette formidable découverte et pris une initiative aussi admirable. On devrait donner son nom à un autobus !

DOMINIQUE NOGUEZ
(Paris)

La situation des fonctionnaires internationaux

Je vous écris en tant que président de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) qui représente quelque 32 000 salariés des Nations unies.

Par négligence, les pays membres ont systématiquement sapé la capacité de l'ONU d'attirer ou de retenir un personnel compétent et de qualité. Le salaire de ses cadres est fixé par l'Assemblée générale des Nations unies comme devant être à parité avec celui des fonctionnaires des Etats-Unis, plus une prime d'expatriation de 15%. Or on assiste aux Etats-Unis ces dernières années à une rapide détérioration des revenus de la fonction publique, qui entraînent dans leur chute ceux des cadres de l'ONU. Ces derniers ont vu leur pouvoir d'achat réel diminuer de 20 % depuis 1985, et leurs retraites réduites de 40 %. A ce jour, aucune mesure de redressement n'a été envisagée.

De l'extérieur, il semble aujourd'hui que le drapeau des Nations unies flotte haut, et qu'elles pourraient être appelées à jouer un rôle important dans la recherche d'un nouvel ordre international. De l'intérieur, il devient chaque jour plus évident que la détérioration des revenus des fonctionnaires est un grave handicap et une menace sérieuse compromettant la capacité de l'ONU de servir cet espoir.

E.-J. FREEMAN
Président de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction
Jacques Lesourne, gérant, directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-Francois Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

L'Occident face aux risques de prolifération nucléaire

La Communauté européenne cofinancera le centre chargé d'enrayer l'exode des atomistes de l'ex-URSS

Les ministres des affaires étrangères des Douze réunis lundi 17 février à Lisbonne ont approuvé l'initiative prise par l'Allemagne, les Etats-Unis et la Russie pour éviter la prolifération nucléaire par fuite des cerveaux de l'ex-Union soviétique. La CEE est prête à cofinancer le projet.

LISBONNE

de notre correspondante

Les ministres ont consacré toute la matinée de lundi à la situation dans l'ancienne Union soviétique et apporté leur soutien à la proposition présentée par leur collègue allemand, M. Hans Dietrich Genscher, destinée à éviter l'exode des savants et chercheurs spécialisés dans le domaine nucléaire, réduits désormais au chômage, et à les empêcher d'aller mettre leurs compétences au service de pays désireux de se doter de l'arme atomique.

M. Genscher se faisait l'écho à Lisbonne d'une proposition germano-russo-américaine présentée en même temps à Moscou en vue de la création d'un centre international pour la science et la technologie qui embaucherait les quelque trois mille scientifiques spécialistes du nucléaire de la CEI, capables de fabriquer la bombe atomique.

Ce centre sera chargé de *«développer, sélectionner, financer et contrôler»* des projets dans le domaine du désarmement et de la reconversion à des fins pacifiques de l'industrie militaire de l'ex-URSS. Les experts se verront offrir un salaire mensuel d'au moins mille dollars, somme jugée suffisamment dissuasive pour les empêcher de répondre aux offres alléchantes de certains pays. La CEE est prête à cofinancer ce projet, dont le coût, selon les premières estimations, s'élèvera à cent millions de dollars et à verser jusqu'à cinquante millions d'écus (soixante-cinq millions de dollars).

Les Douze ont aussi examiné la question de l'aide aux Républiques de l'ex-URSS et évoqué la préparation de la deuxième conférence sur ce thème au mois de mai, après celle de Washington. Ils souhaitent y inviter, outre les Etats qui étaient présents à Washington, tous ceux de la CEI et les Républiques baltes.

Divergences sur la Yougoslavie

La situation en Yougoslavie a longuement mobilisé l'attention des Douze et a donné lieu à un *«débat intense»* selon le ministre portugais des affaires étrangères, M. Joao de Deus Pinheiro. A propos de la Serbie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Grèce étaient favorables à une levée immédiate des sanctions imposées l'année dernière, pour répondre à l'acceptation par Belgrade du plan de paix de l'ONU. D'autres Etats membres ont obtenu cependant que cette mesure soit différée. Les ministres déclarent, dans le texte adopté à Lisbonne, qu'ils ont noté *«avec satisfaction l'attitude constructive»* de la Serbie et promettent d'en *«tenir compte»* en révisant leur position concernant les sanctions.

Les Douze ont également décidé de répondre favorablement à la demande de la Bosnie-Herzégovine d'un contrôle international pour le référendum sur son indépendance prévu pour le 29 février. Mercredi, M. Deus Pinheiro rencontrera à Bruxelles le président du Parlement européen pour lui demander de déléguer des élus, et chacun des États membres présentera une requête similaire auprès de son Parlement national.

L'épineuse question de la reconnaissance de la Macédoine a été examinée mais les Douze ont estimé qu'elle ne pouvait être tranchée dans l'immédiat, compte tenu de l'hostilité persistante de la Grèce, qui redoute les visées territoriales de cette République sur sa province du même nom. Ce nom ne figure pas dans la déclaration commune. M. Deus Pinheiro a souligné la volonté de *«dédramatiser»* le problème, ajoutant qu'il était, en tant que président en exercice de la CEE, mandaté par ses collègues pour travailler *«dans la plus grande discrétion possible»*.

Les Douze ont aussi réaffirmé leur soutien à la force de maintien de la paix de l'ONU en Yougoslavie sur laquelle le conseil de sécurité doit se prononcer cette semaine

Intervenir au Proche-Orient

A propos du Proche-Orient, les ministres ont invité toutes les *«parties à s'abstenir de toute action qui mettrait en péril les négociations»* de paix actuellement en cours, *«y compris de la poursuite de la politique actuelle d'implantations de colonies juives dans les territoires occupés par Israël»*. Ils se sont ralliés à une suggestion de la France demandant que la CEE soit présente en tant que coorganisateur dans les groupes de travail créés dans le cadre des négociations multilatérales de Moscou, notamment dans celui sur le contrôle de l'armement et la sécurité régionale.

M. Roland Dumas a jugé *«anormal»* que la CEE ait été *«écartée»* dans la coprésidence de ce groupe alors que, dit-il, l'Europe est directement concernée par l'évolution de la situation au Proche-Orient. Les Douze se sont également prononcés en faveur d'une *«formule permettant une participation plus large des Palestiniens»* aux discussions actuelles.

L'Espagne a été chargée de réfléchir à une rénovation du dialogue entre l'Europe et les pays arabes. Après avoir évoqué l'Algérie *(voir nos informations page XX)*, les Douze ont exprimé le souhait de *«reprendre langue avec le Maroc»*, selon l'expression de M. Roland Dumas, en vue d'étudier la possibilité de conclure avec ce pays un accord de libre échange, après le blocage par le Parlement européen d'un protocole financier de 363 millions de francs en faveur de ce pays.

ALICE ILICÉE

La sécurité au centre de la rencontre entre M. James Baker et M. Boris Eltsine

Le secrétaire d'Etat américain James Baker et son homologue russe, M. Andreï Kozyrev, devaient se retrouver mardi 18 février à Moscou pour tenter de régler les divergences sur certains aspects du désarmement stratégique qui subsistaient à l'issue des entretiens de la veille entre M. Baker et M. Eltsine.

Lors de leur conférence de presse conjointe organisée lundi dans la salle Vladimir du Kremlin, MM. Baker et Eltsine ont annoncé la création du *«Centre international pour la science et la technologie»* destiné à employer pacifiquement les spécialistes du nucléaire de l'ex-URSS, dont le projet venait d'être présenté devant les ministres des affaires étrangères des Douze à Lisbonne. Un communiqué américain souligne que cette initiative requiert *«un fort soutien international»*. Les Etats-Unis ont promis un fonds de 25 millions de dollars pour aider le démarrage du centre, cette somme devant être prise sur le budget de 400 millions de dollars voté par le Congrès américain destiné à la destruction des armes nucléaires.

D'autre part, pour contribuer à la sécurité des transports de matériels nucléaires, les Etats-Unis vont fournir à la Russie 25 wagons spécialement conçus, 250 grands *«containers spéciaux et un certain nombre d'autres containers pour le stockage des composants nucléaires»*, a indiqué un haut responsable américain.

M. Eltsine s'est déclaré *«très satisfait»* de ses entretiens avec M. Baker. Le président russe, bronzé et en forme, a surpris la délégation américaine en déclarant aux journalistes avoir demandé une rallonge de 600 millions de dollars de crédits céréaliers, afin de satisfaire les besoins de son pays pour la deuxième moitié de 1992. Les responsables américains ont affirmé *«n'avoir jamais entendu parler»* de cette nouvelle requête, en rappelant que Washington liait toute aide supplémentaire aux remboursements des emprunts en cours.

Le président Eltsine a également indiqué avoir évoqué avec M. Baker une *«initiative majeure»* dans le domaine de la défense spatiale avant d'annoncer qu'il rencontrerait le président américain en juillet. Les responsables américains ont de leur côté affirmé qu'aucune date n'avait pour l'instant été arrêtée pour le prochain sommet russo-américain. – *(AFP.)*

La France et la Bulgarie signent un «traité d'entente d'amitié et de coopération»

Le président bulgare, M. Jelio Jelev, arrivé lundi 17 février après-midi à Paris, devait signer, mardi, avec M. François Mitterrand un «traité d'entente, d'amitié et de coopération» franco-bulgare. Aux termes de ce traité, la France s'engage notamment à *«favoriser le développement et l'approfondissement des relations entre la Bulgarie et la Communauté européenne»*, et *«soutient les efforts de la Bulgarie pour créer les conditions préalables à son intégration complète»* dans la CEE. Le traité prévoit d'autre part des rencontres annuelles entre les ministres des affaires étrangères et dresse une liste des principaux domaines de coopération économique, culturelle, scientifique et technique.

C'est la quatrième visite en France de M. Jelev depuis son accession à la tête de l'État bulgare, où il a été réélu le 19 janvier, pour la première fois au suffrage universel. – *(AFP.)*

Sept scénarios de guerre pour le Pentagone

Dans son premier programme détaillé de l'après-guerre froide, destiné à élaborer les budgets de la défense des années 1994-1999, le Pentagone a mis au point sept «scénarios» de conflits extérieurs potentiels, dont le *New York Times* révèle la teneur dans son édition du 18 février.

Commandé en août dernier à un groupe de travail, ce document présente sept situations de conflit théoriques et l'attitude que les Etats-Unis adopteraient dans ces diverses hypothèses. Toutefois, le Pentagone prend la précaution élémentaire de présenter ces scénarios comme des «illustrations» non des «prédictions».

Le premier scénario envisage le cas d'une nouvelle attaque de l'Irak contre les installations pétrolières du Koweït et du nord-est de l'Arabie saoudite, au milieu des années 90. Le second imagine une attaque terrestre massive de la Corée du Nord contre la Corée du Sud. Le troisième scénario couple les deux premiers en imaginant que les agressions irakienne et coréenne aient lieu simultanément.

Dans le quatrième cas de figure, l'Occident devrait repousser – victorieusement et en quatre-vingt-dix jours – l'attaque en Europe d'une armée russe au service d'un pouvoir *«autoritaire et expansionniste»*.

La cinquième hypothèse envisage un complot ourdi par un pouvoir «narco-terroriste» et menaçant la liberté de circulation dans le canal de Panama; la sixième, un coup militaire aux Philippines, mettant en péril la vie des ressortissants américains.

Un «nouvel ennemi global»

Le scénario final met en scène la réapparition d'un *«nouvel ennemi global»*, qu'il s'agisse d'une seule nation ou d'une coalition d'Etats. Cet euphémisme désigne une Russie redevenue agressive.

Ces sept scénarios ont pour conséquence de maintenir les dépenses du Pentagone à un niveau élevé, en limitant au strict minimum les éventuelles réductions du budget de la défense.

C'est d'ailleurs cette perspective qui a incité l'un des hauts fonctionnaires du Pentagone à en révéler la teneur au *New-York Times*, en attirant l'attention sur le conservatisme en la matière des milieux militaires, soucieux avant tout de préserver leurs prérogatives budgétaires.

AFRIQUE

ZAÏRE : après la répression des manifestations pacifiques

Washington, Bruxelles et Paris effectuent une démarche conjointe auprès du président Mobutu

L'ambassadeur américain à Kinshasa, son homologue belge et le chargé d'affaires français – en l'absence de l'ambassadeur, M. Henri Rethoré – ont rencontré le président Mobutu, lundi 17 février, au lendemain de la répression sanglante des marches pacifiques organisées par les chrétiens à la sortie des églises (*le Monde* du 18 février). Le bilan officiel de treize morts a été contesté par le président de la Ligue zaïroise des droits de l'homme, M. Bwana Kabwe, qui a estimé le nombre de personnes tuées à *«une trentaine»*, tandis que des sources proches de l'opposition zaïroise au Congo ont avancé le nombre de quarante-deux morts.

Le bureau provisoire de la Conférence nationale et l'Eglise catholique n'avaient pas cautionné les marches de dimanche. Toutefois, le président de la conférence épiscopale du Zaïre, Mgr Laurent Mosengwo, qui préside le bureau provisoire de la Conférence nationale, a déploré dans un communiqué *«la mort de plusieurs compatriotes tombés à l'occasion d'une manifestation pacifique de soutien à la reprise des travaux de la Conférence»*.

Les ministres des affaires étrangères des Douze ont condamné *«les actes et violences perpétrés par les forces de l'ordre»* et demandé une nouvelle fois la poursuite du processus démocratique au Zaïre. Le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré que Paris appuyait *«tous les efforts qui iront dans le sens de la reprise des travaux de la Conférence nationale»*, et a rappelé qu'en ce qui concerne le Zaïre, la France travaillait en étroite collaboration avec la Belgique et les Etats-Unis. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE : l'ouverture de cinq centres de détention au Sahara

Les Douze lient leur aide au respect des droits de l'homme

Les autorités ont ouvert cinq centres de détention dans le désert du Sahara pour y garder des milliers de personnes arrêtées lors d'opérations de ratissage dans les milieux islamistes, a-t-on appris lundi 17 février (*le Monde* du 18 février). Me Rezzag Bara, secrétaire général de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), a déclaré au quotidien *Al Watan* que ces centres avaient été installés dans les régions de Reggan, Timimoune, Adrar et Ouargla. Les personnes placées dans ces camps pourraient être détenues *«aussi longtemps que durera l'état d'urgence proclamé le 9 février, c'est-à-dire douze mois»*, a-t-il ajouté.

«Nous avons été submergés d'appels et de requêtes de citoyens qui s'inquiètent de n'avoir pas de nouvelles de leurs parents, de leurs amis, de leurs enfants», a affirmé Me Bara. Une délégation de la LADH a transmis au ministre de l'intérieur une liste de plaintes pour mauvais traitements. Selon l'organisation humanitaire, certaines personnes ont été interpellées sans avoir pu s'habiller, tandis que des personnes âgées ou des malades n'ont pas eu le temps d'emporter leurs médicaments. Le ministre a indiqué que des commissions ont été créées dans les centres pour décider qui doit rester en détention.

Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis, lundi, à Lisbonne, ont dit, dans un communiqué, leur volonté d'apporter une aide à l'Algérie, en liant cependant celle-ci *«au respect des droits de l'homme, à la tolérance et au pluralisme politique»*. Ils ont affirmé que *«le respect de ces principes constituera un élément important dans le cadre des relations»* entre la Communauté européenne et l'Algérie.

Le ministre luxembourgeois des affaires étrangères a affirmé que *«personne n'avait attaqué l'Algérie»* au cours des discussions. Les Algériens comme les Européens sont confrontés à un *«dilemme»*, a-t-il expliqué, entre l'annulation des élections libres et le programme du Front islamique du salut (FIS) *«attentatoire à la démocratie»*. A l'en croire, *«il faut surmonter ce dilemme en poussant au dialogue et au respect des libertés fondamentales»*.

De son côté, le secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), M. Hocine Aït Ahmed, a estimé, lundi, dans un entretien accordé à une chaîne de télévision marocaine, que *«l'état d'urgence est contraire aux droits de l'homme»*. A son avis, *«tout se passe comme si on voulait tout simplement tourner la page du processus démocratique»*. A ses yeux, *«l'alibi»* consistant à dire qu'il faut d'abord régler les problèmes socio-économiques *«ne tient pas debout»*. *«Il faut*, d'après lui, *faire tout en même temps pour rétablir l'espoir.»* – *(AFP.)*

□ **CONGO : ouverture des États généraux de l'armée.** – Le premier ministre congolais, M. André Milongo, devait ouvrir, mardi 18 février, les États généraux des forces armées, prévus à la suite de la crise politico-militaire de janvier dernier. Ces assises visent à accorder un statut général à l'armée et devraient permettre, selon la radio congolaise, la réhabilitation des militaires *«victimes de l'intolérance politique»*. – *(AFP.)*

□ **LIBÉRIA : violents combats à la frontière de la Sierra-Leone.** – Le chef rebelle Charles Taylor a fait état, lundi 17 février, de violents combats entre ses troupes et les hommes de l'ULIMO (Mouvement de libération uni du Libéria pour la démocratie, qui regroupe les soldats de l'ancien dictateur Samuel Doe), à la frontière de la Sierra-Leone. S'exprimant sur la radio rebelle Radio Gbarnga, le chef du Front national patriotique du Libéria (FNPL) a également accusé des soldats nigérians de la force de maintien de la paix d'avoir tenté de l'assassiner la veille dans une embuscade. – *(Reuter.)*

La visite du président argentin à Paris

«Une ère nouvelle...»

Le président Carlos Menem, qui s'était déclaré déterminé à faire *«oublier aux Français leurs a priori sur le péronisme»*, a estimé qu'*«une ère nouvelle venait de s'ouvrir dans les relations entre la France et l'Argentine»*, à l'issue d'un déjeuner avec le président François Mitterrand à l'Elysée, lundi 17 février, première journée d'une visite officielle de trois jours du chef de l'Etat argentin à Paris.

Les deux hommes ont notamment eu un *«échange de vue très approfondi»* sur les négociations multilatérales menées dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT. L'Argentine avait fait savoir la veille qu'elle avait décidé d'appuyer le projet de M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT, bien qu'il ne *«réponde pas tout à fait aux attentes de l'Argentine»*. Selon un conseiller du président Mitterrand, M. Menem a *«parfaitement compris»* la position de la France, désireuse de trouver un terrain d'entente et prête à faire des sacrifices, à condition que ses partenaires en fassent autant.

M. Menem devait notamment rencontrer mardi M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, ainsi que les représentants du CNPF, devant lesquels il présentera son nouveau programme de privatisations (*le Monde* du 18 février).

PROCHE-ORIENT

Après la mort de Cheikh Abbas Moussaoui, chef du Hezbollah

La France a exprimé lundi 17 février sa *« vive inquiétude »* après les derniers événements survenus au Liban sud et a demandé à *« toutes les parties prenantes »* de s'abstenir de tout acte qui pourrait remettre en cause le processus de paix engagé à Madrid. *« Sur les événements qui ont marqué les dernières heures au Liban sud »*, a déclaré le porte-parole du quai d'Orsay, M. Daniel Bernard, *la France ne peut que constater avec une vive inquiétude que la spirale de la violence menace à nouveau le Proche-Orient. »*

A Téhéran, le président iranien, M. Ali Akbar Hachémi-Rafsandjani, a condamné lundi l'attaque d'Israël au Liban, ajoutant que *« le Hezbollah n'agira pas par réaction mais par conviction et par raison »*. Interrogé sur la question de savoir si la mort de cheikh Moussaoui aurait des conséquences sur le règlement du dossier des otages, M. Rafsandjani a dit que cette question concerne les Libanais eux-mêmes. Il a également estimé qu'Israël cherchait peut-être par cet acte à entraver le règlement de l'affaire des otages. A Tunis, le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a exprimé sa *« vive émotion et colère »* après l'assassinat du chef du Hezbollah Abbas Moussaoui. Dans un message de condoléances au guide spirituel de cette formation chiite, cheikh Mohamed Hussein Fadlallah, le dirigeant palestinien affirme avoir appris avec *« une vive émotion et colère l'assassinat du martyr Abbas Moussaoui, tombé alors qu'il défendait sa religion, ses convictions, sa patrie* [le Liban] *ainsi que la cause palestinienne »*. – (AFP.)

Israël adresse à Beyrouth une sévère mise en garde

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Importants bombardements d'artillerie, pluie d'obus et de roquettes de part et d'autre, survols d'intimidation sur le sud du Liban par les forces aériennes israéliennes, mise en état d'*« alerte maximale »* des troupes et combattants des deux côtés de la frontière, menaces, postures agressives : quarante-huit heures après ce qu'on a appelé, à Jérusalem, *« la liquidation »* du chef du Hezbollah pro-iranien, cheikh Abbas Moussaoui, la tension demeure extrêmement vive à la frontière nord de l'Etat juif. Plusieurs dizaines d'obus tirés du sud du Liban, par-dessus la *« zone de sécurité »* occupée depuis une dizaine d'années par les forces armées israéliennes, sont tombés lundi et jusque tard dans la nuit du 17 au 18 février sur les localités de haute Galilée.

Selon les autorités, ces tirs, effectués par les artilleurs du Hezbollah, n'ont fait que des dégâts mineurs et aucune victime. Comme pour illustrer la gravité des événements en cours, le chef d'état major de l'armée israélienne, le général Ehud Barak, a effectué lundi une tournée d'inspection dans cette fameuse « zone de sécurité » qu'Israël s'était ouverte en 1982 à la suite de l'invasion du Liban par les troupes du général Ariel Sharon. *« Si les tirs de katiouchas ne cessent pas*, a menacé le chef de l'armée, *Israël pourrait bien ne plus se contenter de se défendre, et le prix à payer sera très élevé pour ceux qui sont responsables. »*

Après avoir rencontré le « général » Antoine Lahad, chef des trois mille et quelques miliciens Libanais de l'Armée du Liban sud (ALS), – une troupe de supplétifs entraînés et financés par Israël pour contrôler la « zone de sécurité » en son nom et à l'appui d'environ un millier de soldats israéliens réguliers, – le général Barak a adressé une sévère mise en garde aux autorités de Beyrouth : *« Nous tenons le gouvernement libanais et son armée pour responsables et gardiens de la paix et de la tranquillité qui doivent règner de l'autre côté* [de la « frontière »], a-t-il dit.

Sans se livrer au catastrophisme – *« Allons, allons... ce n'est pas encore la guerre »*, se rassurait-on au ministère de la défense, – les autorités israéliennes, à en croire le vice-ministre de la défense, M. Ovadia Elie, s'attendent à la poursuite des duels d'artillerie pendant au moins *« quelques jours »*. A en juger par l'important ballet aérien sur la région Nord, il semble que des renforts militaires aient été envoyés dans la « zone de sécurité ».

Lundi, l'armée aurait découvert un engin explosif télécommandé de plus de 100 kilos déposé non loin d'un site patrouillé par les soldats de Tsahal. L'engin a été désamorcé. Plusieurs spécialistes militaires israéliens, cités dans les journaux de mardi, laissent entendre que les forces de sécurité se sont préparés à trois éventualités de représailles possibles par le Hezbollah : enlèvement de soldats juifs dans la *« zone de sécurité »*, commandos suicides contre des objectifs militaires dans la même zone, infiltrations-kamikazes et attentats en Israël même.

« Il faut s'attendre à des pertes de notre côté », précisait pour sa part le quotidien *Hadashot* de mardi. A Jerusalem, où le climat est tout de même un peu survolté, le ministre des affaires étrangères, M. David Lévy, a rappelé devant la Knesset, que les autorités libanaises ont été invitées *« à plusieurs reprises »* à désarmer les combattants du Hezbollah et à s'assurer de la tranquillité dans la région. *« Qu'on ne nous parle pas de paix et du Hezbollah dans le même souffle !* s'est exclamé le ministre.

« Le seul endroit où nous ayons jamais rencontré cette organisation terroriste c'est sur le champ de bataille ». Pour le reste, le meurtre de cheikh Abbas Moussaoui ne semble pas poser, à tout le moins dans l'esprit de M. Lévy, de problème insurmontable. *« La Syrie et le Liban poursuivront leur participation au processus de paix en cours »*, a affirmé le ministre. *« Nous devons continuer notre lutte contre le terrorisme comme s'il n'y avait pas de processus de paix »*.

Le ministre de la défense, M. Moshé Arens, a fait – ce qui est assez rare – une communication dans le même sens devant la Knesset. Après avoir rappelé que le Hezbollah avait nettement intensifié sa lutte contre l'occupation israélienne depuis l'ouverture du processus de paix à Madrid en octobre dernier, le ministre a affirmé que l'organisation chiite pro-iranienne avait mené *« cinquante – deux attaques »* l'an dernier contre les forces israéliennes et leurs alliés libanais dans la *« zone de sécurité »*.

Contrairement aux autres ténors du pouvoir israélien, M. Shamir, quant à lui, ne s'est pas autrement évertué à essayer de défendre la version officielle selon laquelle l'opération d'élimination menée dimanche contre le chef du Hezbollah n'avait rien à voir avec l'assassinat préalable de trois soldats israéliens dans la nuit de vendredi à samedi. *« Tout cela fait partie de la même lutte »*, a-t-il dit. Selon le général Ehud Barak, il semble que l'armée ignorait l'identité exacte des occupants du convoi motorisé, détruit au lance-missile. *« Nous savions que dans les véhicules il y a avait des gens du Hezbollah*, a dit le général à la télévision nationale, *mais nous ignorions qui exactement. »*

PATRICE CLAUDE

Le Liban décide de porter plainte auprès du Conseil de sécurité

BEYROUTH

de notre correspondant

Le Liban a décidé de porter plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU contre le raid israélien qui s'est traduit par la mort du secrétaire général du Hezbollah, Cheikh Abbas Moussaoui, ainsi que contre les *« agressions israéliennes quasi quotidiennes »* contre son territoire.

Il maintient néanmoins sa participation aux négociations de paix arabo-israéliennes, estimant à ce sujet, ainsi que l'a fait valoir son ministre des affaires étrangères, M. Farès Boueiz, que le but d'Israël est précisément de souhaiter l'en écarter, et qu'il ne doit donc pas tomber dans le panneau.

Le Liban ne s'en retrouve pas moins empêtré dans une position contradictoire, comme le relève l'editorialiste du quotidien francophone de Beyrouth *l'Orient-le Jour* qui ecrit : *« Notre pays qui – c'est pourtant notoire – n'a aucune prise sur les événements, s'est vu sommer de sévir lui-même contre le Hezbollah, ou alors de laisser faire Israël sans la moindre velléité d'opposition, sans le moindre baroud d'honneur de la part des unités de l'armée stationnées sur les lieux. –*

» Dans un cas comme dans l'autre, ce serait un suicide politique pour le pouvoir, empêtré qu'il est jusqu'au cou dans une périlleuse contradiction qui le pousse, d'un côté à cautionner bruyamment la résistance à l'occupation jusqu'au moment de l'application de la résolution 425 de l'ONU, et d'un autre côté à solliciter la protection internationale face aux inévitables agressions d'Israël. » En fait l'élément nouveau de la situation, vue de Beyrouth, paraît surtout être que la sommation d'Israël concernant la mise au pas du Hezbollah s'adresse non plus au seul Liban, mais aussi à la Syrie.

Le meurtre de Cheikh Moussaoui a suscité une vague d'indignation à travers le pays. Tous les hommes politiques, et jusqu'au chef des Forces libanaises, qui furent les alliées déclarées d'Israël, M. Samir Geagea, s'y sont associés. Les obsèques du chef du Hezbollah ont été l'occasion d'un mouvement populaire qui n'a à aucun moment dérapé sur des démonstrations antigouvernementales, comme cela a été le cas en d'autres circonstances, quand la Syrie ne contrôlait pas la situation au Liban.

Dans la Bekaa, les obsèques de Cheikh Abbas Moussaoui se sont déroulées mardi matin, avant qu'il ne soit inhumé dans son village natal de Nabi-Chitt, en présence d'une foule typique du Hezbollah, étendard noir en tête – le front ceint d'un bandeau noir pour les hommes et le corps recouvert du tchador pour les femmes – qui a parcouru la banlieue sud chiite de la capitale, se frappant la poitrine aux cris de *« Vengeance ! Vengeance ! Israël est l'ennemi de l'Islam. Mort à Israël ! Mort à l'Amérique ! Mort à la France ! »* Sans que l'on sache exactement pourquoi le nom de la France ait été mêlé à la vindicte publique, sinon en raison des actuels événements d'Algérie.

LUCIEN GEORGE

L'Irak et sa bombe



Suite de la première page

Le dispositif étudié, sous le contrôle du ministère de l'industrialisation militaire, visait à construire une arme nucléaire à implosion pesant une tonne et développant une puissance de 20 kilotonnes, sur la base de travaux qui faisaient appel à la séparation isotopique par le procédé electromagnétique. L'Irak a déclaré le seul centre de Tuwaitha, mais l'ONU a identifié vingt-neuf sites, avec notamment des ateliers à Daura, Al Radwan, Al Amin, Tarmiya ou Ash Sharkat. Les matériels – l'Irak se proposait de fabriquer quatre vingt-dix calutrons par an – ont pu être, depuis, rendus inutilisables.

Les autres procédés d'enrichissement de l'uranium, comme la centrifugation, la méthode chimique, le laser ou la diffusion gazeuse, se trouvaient en retard ou avaient dû être abandonnés entre-temps.

Selon les inspecteurs de l'ONU, il a été recensé en Irak pas moins de 460 tonnes d'uranium naturel – soit de quoi réaliser plusieurs dizaines d'engins, – alors qu'il n'en avait été déclaré que 185 tonnes. A cet uranium naturel, il convient d'ajouter 13 kilogrammes d'uranium enrichi à partir de combustibles vendus par la France et l'ex-URSS, mais récupérés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne. Par le procédé électromagnétique, l'Irak était en voie de produire 15 kilogrammes d'uranium très enrichi par an.

On évalue à quelque 10 milliards de dollars la mise de fonds par Bagdad pour la réalisation de son programme d'enrichissement de l'uranium. Les Irakiens étaient en mesure, selon l'ONU, de disposer d'un premier engin dans un délai de douze à dix-huit mois si les alliés n'avaient décidé de lancer leur offensive à la mi-janvier 1991.

Pour parvenir à son but, l'Irak a eu accès à la « littérature » scientifique dite *« ouverte »* en la matière dans le monde. Il a avoué avoir créé des sociétés-écrans pour pouvoir acheter des équipements qui, pris individuellement, ne sont pas réglementés par un contrôle préalable à l'exportation auprès de fournisseurs chinois, allemands, yougoslaves, brésiliens ou pakistanais, et il s'est approvisionné en uranium naturel au Brésil, au Portugal et au Niger. L'ampleur d'un tel travail n'était pas soupçonnée, et rien ne dit, aujourd'hui, que toutes les installations aient été décelées, à plus forte raison détruites ou neutralisées, tant l'effort irakien est demeuré souterrain, au sens propre du terme.

Dans l'ordre balistique, aussi, les Nations unies ont réussi à répertorier pas moins de douze sites différents, sur lesquels quatorze ateliers de production ont été d'emblée déclarés par Bagdad et trente-trois autres identifiés après avoir été passés sous silence. Dès 1988, les travaux irakiens ont été consacrés à la conception d'un missile (dénommé Condor) de 900 kilomètres de portée, à la modification des missiles ex-soviétiques Scud-B, à des projets de roquettes d'artillerie, à deux modèles de super-canon de 350 et 1 000 millimètres, et à un programme de missiles anti-missiles. Tous ces systèmes étaient censés pouvoir être équipés, à terme, de charges classiques ou chimiques. Les inspecteurs de l'ONU sont arrivés à la conviction que les Irakiens, dont ils reconnaissent *« la qualification très élevée »*, ne pouvaient pas aboutir sans les machines-outils qu'ils avaient acquises en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Autriche ou en Chine (pour la propulsion par propergols des missiles) et au Brésil (pour l'acier maraging).

A ce jour, les installations, fixes ou mobiles, de missiles déclarées par Bagdad ont été détruites. Mais les Nations unies ne sont pas dupes : elles n'excluent pas qu'un certain nombre de missiles et, surtout, les éléments déterminants pour leur guidage, aient pu leur être dissimulés.

Pour ce qui concerne les armes chimiques, encore, il s'agit pour l'essentiel des quarante-six mille munitions recensées, d'obus de 155 millimètres, de roquettes de 122 millimètres, de têtes de missiles et de bombes larguées par gravitation depuis un avion ou un hélicoptère. Quelques milliers de projectiles, notamment des roquettes, ont échappé probablement à la sagacité des contrôleurs, qui en ont détruit douze mille à la fin janvier.

La plupart des armes chimiques de l'Irak étaient à base de tabun, ypérite, sarin et sarin binaire (un mélange de deux toxiques). Les sites ont été officiellement présentés par les Irakiens comme étant des centres produisant des pesticides à usage industriel. Pourquoi ces munitions n'ont-elles pas été utilisées pendant la guerre du Golfe ? Le mystère reste entier apparemment.

Des connaissances acquises définitivement

En effet, les inspecteurs des Nations unies ont découvert des têtes de missiles Scud qui contenaient, pour certaines d'entre elles, deux composants chimiques. Il est vraisemblable, selon les experts, que les systèmes d'armes en question n'étaient pas assez sûrs et que, sans doute, ils se seraient désintégrés en rentrant dans les couches basses de l'atmosphère avant d'atteindre leurs objectifs.

Dans l'ordre des armements biologiques, enfin, les missions de l'ONU ont découvert, sur le site de Salman Park, détruit par la guerre, et à Al Hakan, où était installé un laboratoire pour la production de protéines d'origine unicellulaire, des souches pathogènes *(clostridium botulinium, clostridium perfringens et bacillus anthracis)* qui donnent à croire que les Irakiens y ont tenté des recherches. Ces souches pathogènes proviennent des Etats-Unis. Une chambre d'inhalation, endommagée depuis, a été fournie par la société allemande Karl Kolb et un fermenteur de 1501 a été acheté par l'Irak à l'entreprise helvétique Chemap.

De quelque côté que l'on se tourne, il est aujourd'hui patent que les Irakiens amoncelaient – avec obstination – un arsenal de haute technologie.

L'ONU n'écarte pas, au demeurant, que ses inspecteurs soient passés à côté de certains programmes militaires d'envergure, tant est efficace la capacité de Bagdad à déjouer les contrôles, à déplacer les installations en toute hâte – même en cas de visite avec un court préavis – et à les camoufler, voire à les enterrer. Des fournitures, en principe interdites à l'exportation, ont été livrées en dépit des accords internationaux entre puissances qui les fabriquaient. D'autres sont peut-être encore inconnues. Le plus grave, sans doute, est que les connaissances acquises par l'Irak le sont définitivement et qu'elles pourraient être utilisées de nouveau.

JACQUES ISNARD

ASIE

Les « fous du Khalistan »

Suite de la première page

Après avoir fait exploser une bombe dans un train qui traversait l'Haryana voisin, les fanatiques sikhs ont assassiné neuf professeurs appelés à superviser des bureaux de vote, abattu un dirigeant communiste et tiré sur des supporters d'un parti local. Le 16 février, le bilan de la violence préélectorale se chiffrait à une trentaine de morts. Peu de chose, il est vrai, en comparaison des 4 761 victimes de l'année 1991, et des 15 000 personnes qui ont péri depuis le début de la crise en 1983.

Les dernières élections remontent à septembre 1985. C'était l'époque où le premier ministre Rajiv Gandhi croyait avoir trouvé un arrangement avec les partis modérés de la mouvance autonomiste Akali Dal. Mais en 1987, il était contraint de « démissionner » un gouvernement paralysé par ses divisions et déconsidéré, et de placer le Pendjab sous l'administration de New-Delhi. Les élections de 1991 avaient été annulées la veille du scrutin en raison d'attentats particulièrement sanglants. La fameuse « démocratie » indienne ne prévaut plus au pays des sikhs.

Les plus optimistes eux-mêmes sont sans illusions. La violence est devenue un mode de vie : *« Les trois quarts des soi-disant militants sont maintenant des criminels qui tirent profit de la situation »*, nous affirme le très redouté chef de la police du Pendjab, K. P. S. Gill, grand sikh à barbe grise que l'on dit prêt à tout pour écraser l'insurrection. Il est vrai que de nombreux meurtres, vols et enlèvements sont l'œuvre de gangs à qui la « cause » sert de « couverture ». Quoi qu'il en soit, les menaces des « Khalistanis » ont eu leur impact dans les campagnes, où la participation s'annonce très faible, en dépit de la présence de 100 000 soldats et 150 000 policiers.

Les manœuvres des Gandhi

« Ici, dès la nuit tombée, c'est le règne des militants. » M. Amarjit Singh est un agriculteur sikh aisé de Tarn Taran, district connu pour abriter nombre de foyers terroristes. *« Le jour, nous sommes un peu rassurés par la présence de l'armée. En fait nous craignons autant les Khalistanis que les forces de l'ordre car, dès qu'un incident se produit, ce sont les innocents qui paient les pots cassés »*, dit-il. Amarjit, comme l'écrasante majorité de ses coreligionnaires, est hostile à l'idée d'une indépendance. Mais, comme eux, il n'a pas confiance dans la politique de New-Delhi. Et il redoute la police, dont la crédibilité, de l'aveu même de M. Gill, est *« très faible »*.

Tant de méfiance s'alimente à l'histoire récente. Le Congrès de la dynastie Nehru-Gandhi n'a jamais cessé, en effet, de jouer des aspirations des sikhs, utilisant parfois les extrémistes contre les modérés pour demeurer le seul recours. Ce n'est un secret pour personne qu'Indira Gandhi, appliquant le fameux « diviser pour diriger » du colonisateur britannique, soutint, un temps, des groupes terroristes.

La « Dame de fer » indienne devait le payer de sa vie : elle fut assassinée par ses gardes du corps sikhs le 31 octobre 1984, quelques mois après avoir envoyé l'armée dans le saint des saints du sikhisme, le célèbre temple d'or d'Amritsar, pour en déloger les extrémistes qui s'y étaient retranchés. Aujourd'hui encore, l'« Opération étoile bleue » reste, pour les sikhs, un irréparable outrage. Dès le lendemain de l'assassinat, des masses hindoues massacraient, dans les rues de New-Delhi et de quelques villes de l'Inde du Nord, tout porteur de barbe et de turban. Ces violences, orchestrées par des figures du Congrès, n'ont jamais donné lieu à de véritables poursuites.

La nébuleuse de l'Akali Dal

Le ressentiment des sikhs à l'égard du « centre » s'alimente également des frustrations économique et sociales des habitants du plus riche des Etats indiens. Le Pendjab fournit en effet au pays 60 % de sa production de blé depuis la « révolution verte » des années 60, époque où les propriétaires terriens de la puissante caste des Jats se sont pris à rêver de pouvoirs accrus.

Ils ont alors demandé une plus juste distribution de l'eau des rivières de la région, ainsi que la pleine jouissance de Chandigarh, capitale non seulement du Pendjab mais aussi de l'Etat mitoyen de l'Haryana. Aujourd'hui, chômage aidant, ce sont leurs fils qui prennent les armes après avoir rêvé de postes de fonctionnaires. Les parents, pour qui le concept de « Khalistan » était tabou, sont déconcertés.

Les organisations séparatistes sont légion. En général bien armées, elles seraient, selon New-Delhi, entraînées de l'autre côté de la frontière, dans la partie pakistanaise de ce Pendjab scindé depuis 1947. Ces groupuscules, qui poursuivent le même objectif mais sont dépourvus de toute coordination, règlent souvent leurs comptes à coups de kalachnikov. Rien d'étonnant à ce que 80 % des victimes soient sikhs. En ce sens, les « Khalistanis » sont à l'image de leur secte, martiale et sourcilleuse, prompte à faire parler la poudre et célèbre pour ses vendettas. *« Un sikh est un parti politique à lui tout seul »*, ironise M. Gill.

De fait, la désunion des partis régionalistes issus de l'Akali Dal – formation créée dans les années 20 pour lutter contre le colonialisme et qui a explosé en multiples factions – est profonde. Mais pour l'heure, les factions de la nébuleuse Akali ont trouvé un terrain d'entente en décidant de boycotter elles aussi la consultation, privant ainsi en partie ces élections de leur légitimité : si tous les sikhs ne sont pas Akalis, ces formations restent populaires. Leur décision laisse en tout cas penser que les militants ont intimidé les candidats en puissance.

« Inexact ! », s'insurge M. Prakash Singh Badal, chef de l'Akali Dal (faction Badal) et ancien ministre en chef du Pendjab. Vieux militant d'une cause qui lui a valu quinze ans de prison, il affirme n'avoir *« aucune confiance dans le gouvernement de l'Union. Notre boycottage est un référendum contre le pouvoir central et le Congrès qui ont bafoué nos droits fondamentaux »*.

Turban sombre, le regard flou derrière de grosses lunettes, les mains crispées sur le fourreau d'un grand sabre qui lui valut un jour de se voir refuser l'entrée au Parlement, ancien policier et ex-député de la faction qui porte son nom (Akali Dal-Man), M. Simrajit Singh Man est beaucoup plus radical. Il compare la lutte des sikhs *« à celle des résistants français sous Vichy. La seule solution, c'est l'indépendance »*.

Reste donc en lice – outre l'insubmersible Congrès du premier ministre Narasimha Rao, que beaucoup donnent gagnant, et les communistes, condamnés à la figuration – l'Akali Dal (Kabul), unique faction des Akalis à oser se présenter. A sa tête, le fils de l'ancien maharadjah de Patiala et ex-capitaine de l'armée indienne Amarinder Singh, qui représente l'espoir des modérés. *« Boycotter les élections revient à donner le champ libre au Congrès »*, explique celui que ses détracteurs accusent d'être *« la marionnette de New-Delhi »*.

Il est vrai que l'on parle déjà de *« compromis à l'indienne »* au cas où la victoire serait incertaine entre le Congrès (I) et l'Akali Dal (Kabul). Dans ce cas, le *« prince de Patiala »* pourrait former un gouvernement de coalition. *« Impossible*, rétorque M. Singh. *M'allier avec le Congrès me ferait perdre toute crédibilité chez les sikhs. Je n'espère qu'une seule chose : que les élections ne seront pas truquées. J'ai bon espoir, puique Indira et son fils ont disparu. »*

BRUNO PHILIP

JAPON : les suites du scandale Kyowa

M. Zenko Suzuki, ancien premier ministre est appelé à témoigner devant la Diète

Gouvernement et opposition sont parvenus à un compromis, mardi 18 février, mettant fin à deux semaines de boycottage des travaux parlementaires par l'opposition. Cette dernière bloquait, en effet, le débat budgétaire afin d'obtenir la comparution devant la Diète des membres du parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir, compromis dans le scandale Kyowa (*le Monde* du 12 février).

Aux termes de cet accord, plusieurs membres du PLD compromis – dont l'ancien premier ministre Zenko Suzuki – comparaîtront devant le Parlement. Le témoignage de M. Suzuki sera télévisé. Ce compromis intervient alors que le scandale Kyowa prend de l'ampleur. Lundi, la principale figure de l'affaire, l'ancien ministre Fumio Abe, qui appartient au clan du premier ministre Miyazawa, a été de nouveau inculpée pour corruption. La presse nippone avait publié de nouvelles révélations à la suite de l'arrestation de quatre hommes d'affaires le 14 février.

L'un d'entre eux avait révélé au quotidien *Asahi* que la société Sagawa Kyubin – le numéro deux de la livraison par camions – avait versé 635 millions de dollars à cent trente hommes politiques, de la majorité comme de l'opposition. *« Tirant la leçon du scandale Recruit, l'argent était versé directement aux politiciens et non à leurs secrétaires »*, avait-il précisé. – *(Reuter, UPI, AFP.)*

□ **Explosion de plusieurs bombes à Tokyo.** – Sept bombes ont explosé à Tokyo et dans les environs, mardi 18 février, sans faire de blessés, a annoncé un porte-parole de la police. Selon l'agence Kyodo, il pourrait s'agir d'attentats d'extrémistes opposés à la construction d'une seconde piste à l'aéroport de Narita.

EN BREF

□ **BANGLADESH : Dacca refuse un visa à une équipe de Médecins sans frontières.** – Le Bangladesh a refusé un visa aux dix membres de Médecins sans Frontières (MSF) attendus à Dacca pour aider les réfugiés birmans fuyant la dictature militaire, a annoncé, lundi 17 février, un responsable du ministère des affaires étrangères. Ce dernier a justifié sa décision en affirmant que le Bangladesh disposait de suffisamment de main-d'œuvre et ne voulait pas d'autres étrangers dans la région. D'autre part, selon Dacca, l'armée birmane aurait envoyé d'importants renforts, y compris de l'artillerie, le long de la frontière. – *(AP, Reuter.)*

□ **CAMBODGE : combats entre factions sihanoukistes.** – Deux factions de l'armée sihanoukiste, menées par des fils du prince, se sont affrontées dans le nord-ouest du Cambodge, a-t-on appris, lundi 17 février, de source proche des forces de paix des Nations unies. Les combats ont éclaté au début de la semaine dernière lorsque des soldats fidèles au prince Ranariddh faisaient mouvement pour bloquer un millier de militaires loyaux au prince Chakrapong, qui tentaient de rejoindre l'armée gouvernementale de Phnom-Penh. – *(Reuter.)*

□ **CORÉE DU SUD : 900 prisonniers politiques en grève de la faim.** – Neuf cents *« prisonniers de conscience »* ont entamé, mardi 18 février, une grève de la faim pour obtenir l'abolition de la loi sur la sécurité nationale interdisant toute activité favorable au régime communiste de la Corée du Nord. Selon l'association des familles des prisonniers, les pasteurs Moon Ik-hwan et Im Su-kyong, qui avaient défrayé la chronique en se rendant à Pyongyang malgré l'interdiction, se sont joints au mouvement, destiné également à obtenir la libération des 1 100 détenus politiques. Séoul ne leur reconnaît pas de statut spécial et les assimile à des criminels de droit commun. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : quarante-huit morts au cours de combats avec la guérilla communiste.** – Trente-huit soldats et dix maquisards communistes de la Nouvelle armée populaire ont trouvé la mort, au cours du week-end dernier, dans l'île de Mindanao, dans le sud du pays, a annoncé, lundi 17 février, un porte-parole militaire. Vingt-deux autres soldats ont été blessés et quatre portés disparus lorsque leur patrouille est tombée dans une embuscade. Il s'agit de l'un des affrontements les plus meurtriers depuis des années aux Philippines. – *(Reuter, AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : le coup d'envoi de la campagne pour l'élection présidentielle

L'épreuve du New-Hampshire

Les habitants du New-Hampshire devaient participer tout au long de la journée de mardi 18 février à un exercice auquel ils se livrent tous les quatre ans. Ils sont chargés de voter lors des deux primaires, républicaine et démocrate, un scrutin (petit par sa taille mais considérable par son retentissement) qui marque le début de la campagne présidentielle.

Depuis 1952, personne n'a été élu président des Etats-Unis sans avoir au préalable remporté cette première épreuve. Il s'agit d'une condition nécessaire et non suffisante, puisque, aussi bien, M. Gerald Ford, en 1976, et M. Jimmy Carter, en 1980, ont passé cet obstacle avec succès sans pour autant transformer l'essai en novembre.

Il s'agit d'un vote tout à fait officiel, même si la Constitution n'en souffle mot. Les Américains n'ont pas jugé bon d'introduire dans la Loi fondamentale, par le biais d'un amendement, ce processus qui est pourtant désormais au cœur du système de désignation, long et complexe, du chef de l'exécutif.

Cinq candidats s'affrontent chez les démocrates, MM. Bill Clinton, Tom Harkin, Robert Kerrey, Paul Tsongas et Jerry Brown. Le favori paraît être M. Tsongas, pourtant atteint d'un cancer, qui vient en voisin, puisqu'il a été sénateur du Massachusetts. M. Clinton a souffert de ses aventures extra-conjugales supposées. Il reste cependant le candidat démocrate le plus crédible pour novembre.

Chez les républicains, la seule question mardi matin était de savoir combien de voix l'éditorialiste ultra-conservateur Patrick Buchanan réussirait à arracher au président George Bush. S'il dépassait 40 % des suffrages, il mettrait en difficulté, psychologiquement et politiquement, le président sortant. M. Bush est cependant encore, et de loin, le seul candidat sérieux du Grand Old Party à l'élection du 3 novembre 1992.

(Lire page 6 : Point/« Les primaires aux Etats-Unis ».)

□ **Jeffrey Dahmer condamné à la réclusion perpétuelle.** – Jeffrey Dahmer, jugé pour le meurtre de quinze jeunes hommes ou adolescents entre 1978 et 1991, a été condamné lundi 17 février à Milwaukee (Wisconsin) à quinze peines de réclusion à perpétuité, le juge refusant la confusion des peines. Samedi, le jury l'avait reconnu sain d'esprit au moment des faits (*le Monde* du 18 février). La peine de mort n'existe pas dans le Wisconsin. Les peines prononcées sont incompressibles, et Dahmer, en principe, ne retrouvera jamais la liberté. – *(Reuter.)*

□ **HAITI : la CEE renonce à priver Port-au-Prince des bénéfices de la Convention de Lomé.** – Les ministres des affaires étrangères des Douze ont décidé, lundi 17 février à Lisbonne, de maintenir leur embargo contre Haïti mais ont renoncé à priver ce pays des bénéfices de la Convention de Lomé, en guise de moyen de pression pour obtenir le retour, à Port-au-Prince, du président élu Jean-Bertrand Aristide, renversé le 30 septembre par un coup d'Etat militaire. La suspension de la Convention de Lomé, qui donne à soixante-neuf pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique une aide et un accès préférentiel au marché européen, *« pose trop de problèmes juridiques »*, a estimé M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères français. – *(AFP, Reuter.)*

□ **VENEZUELA : rétablissement de certaines garanties constitutionnelles.** – La liberté d'expression, le droit de grève et la libre circulation – trois des garanties constitutionnelles suspendues au soir de la tentative ratée de coup d'Etat du 4 février à Caracas – ont été rétablies, lundi 17 février, a annoncé le gouvernement vénézuélien. Une grève de 24 heures a néanmoins été décidée par les journalistes pour le 25 février, afin de protester contre la censure et les saisies dont leurs organes de presse ont été victimes. Les garanties concernant les arrestations sans ordre judiciaire et les perquisitions demeurent suspendues *« jusqu'à nouvel ordre »*. – *(AFP.)*

Paul Tsongas : ce cher professeur...

WASHINGTON

de notre correspondant

« Encore un Grec du Massachusetts », ont lancé quelques cyniques. La formule n'est pas forcément flatteuse. Elle dresse une comparaison entre Paul Efthemios Tsongas, qui représenta effectivement cet Etat au Congrès, et l'ancien gouverneur du Massachusetts Michael Dukakis, ex-candidat du Parti démocrate, pulvérisé par George Bush lors de l'élection présidentielle de 1988. Mais si les deux hommes sont bien des Gréco-Américains de la deuxième génération, la comparaison s'arrête là : Paul Tsongas n'est pas un candidat démocrate au profil attendu.

Cet ancien diplômé de la faculté de droit de Yale, âgé de cinquante ans, marié, père de trois Filles, appartient, comme Bill Clinton au groupe des néolibéraux. C'est une famille encore assez marginale dans l'« establishment » démocrate et tout particulièrement dans celui du Massachusetts ; elle entend renouveler la pensée d'un parti quelque peu fossilisé dans la défense d'intérêts catégoriels (les femmes, les Noirs, les travailleurs syndiqués), qui depuis belle lurette ne font plus une majorité présidentielle au pays de la classe moyenne blanche. S'il est dans la ligne du parti sur nombre de questions de « société », la défense du droit à l'avortement par exemple, Paul Tsongas malmène l'orthodoxie au chapitre économique : il se dit résolument *« pro-business »*.

Il est même franchement hérétique quand il affirme que la priorité de l'économie américaine est de réduire le monstrueux déficit du budget fédéral, là où son parti se présente habituellement comme le défenseur de la justice sociale par l'accroissement des dépenses publiques. Paul Tsongas veut déclarer l' *« état d'urgence économique »* : gel immédiat des dépenses de l'Etat fédéral, création d'une taxe sur l'essence. Pas question d'alléger la fiscalité pesant sur la classe moyenne comme le suggèrent la plupart des autres démocrates ; il propose encore une baisse de l'imposition sur les plus-values en capital (c'est un des dogmes républicains) et des incitations fiscales à l'investissement et à l'épargne. C'est un programme que ne renieraient pas nombre d'industriels américains et qui tranche singulièrement sur l'habituelle plate-forme démocrate.

Un discours rigoureux

A l'heure où, du côté démocrate comme du côté républicain, les candidats n'évitent pas toujours quelques facilités populistes (un soupçon de protectionnisme ne fait pas de mal, quelques blagues anti-japonaises encore moins), Paul Tsongas tient un discours rigoureux. Les chroniqueurs politiques le disent un rien sentencieux, moralisateur et formidablement ennuyeux, ce qui lui vaut d'être appelé tour à tour « saint Paul » ou « le professeur ».

Mais le « professeur » force aussi le respect. L'homme, qui n'a jamais perdu d'élection, depuis le conseil municipal de sa ville natale de Lowell jusqu'au Sénat, s'apprêtait à faire campagne pour un nouveau séjour à la Chambre haute lorsqu'il fut atteint d'un cancer grave. C'était en 1983 ; il luttera plusieurs années, subira une greffe de la moelle, avant que les médecins ne le déclarent guéri en 1990. Mais, bien sûr, le soupçon est là, les questions sur son état de santé affleurent à chaque conférence de presse. Tsongas y répond en plongeant dans la piscine de toutes les villes où il est en tournée ; à cinquante ans, il brasse comme un nageur de compétition.

ALAIN FRACHON



POINT/LES « PRIMAIRES » AUX ETATS-UNIS

Un système démocratique unique en son genre

Les élections primaires américaines sont destinées à nommer les délégués qui, lors des deux grandes « conventions » républicaine et démocrate de l'été, choisiront le candidat de chacun des deux partis à l'élection présidentielle du mardi 3 novembre 1992. Le processus est relativement bien rôdé, puisque la première « primaire » a eu lieu en 1905, dans le Wisconsin, et que trente-cinq Etats y ont désormais recours. Les quinze autres préfèrent le système plus ancien des « caucus », qui a un caractère moins démocratique. Le risque est cependant d'épuiser les électeurs comme les candidats, au cours d'une « année électorale » qui commence dans les neiges du New-Hampshire, le 18 février, et se terminera, dans la nuit du 3 au 4 novembre, sur les écrans de télévision. Les Américains découvriront ce soir-là le nom de leur nouveau président, qui prendra ses fonctions le 20 janvier 1993. La durée de tout ce processus peut paraître très longue. Elle a pourtant été considérablement abrégée par rapport à ce qui se faisait encore au début de ce siècle.

La Constitution fixe des règles, déroutantes de vétusté, pour le scrutin indirect qui aboutit à l'élection du président, en décembre, par le « collège électoral » (les cinq cent trente-huit grands électeurs). Il faut aussi compter avec les multiples « trucs » que les « machines » des deux principaux partis, et les candidats eux-mêmes à l'occasion, utilisent pour détourner, à leur profit, le mécanisme des « primaires » dont la Constitution ne souffle mot, et pour cause, puisqu'il date de ce siècle.

Les Etats-Unis ont une démocratie unique en son genre. Une démocratie plus vivante et plus efficace que beaucoup d'autres, mais avec un taux d'abstention de l'ordre de 50 %.

Complexité et archaïsme

Tous les Américains l'admettent : le processus de l'élection présidentielle est d'une rare complexité, teintée d'une bonne dose d'archaïsme. Parce que les pères de la Constitution de 1787 doutaient que la masse des citoyens fût en mesure de faire *« un choix intelligent »*, ils ont opté pour un système à deux étapes – élection, au suffrage universel direct, d'un collège électoral, qui désigne à son tour le président – toujours en vigueur.

On s'interroge depuis des lustres sur l'utilité de ce collège formé de « grands électeurs » mais personne n'a pu ou suffisamment voulu réformer le mode de scrutin. Ce mécanisme obéit, chaque année bissextile, à un calendrier immuable.

Tout commence par la sélection du candidat de chaque grand parti, républicain et démocrate. Entre février et juin, les Etats de l'Union organisent des primaires ou des « caucus », qui élisent les délégués du parti, en fonction du candidat qu'ils soutiennent. Ces délégués – au total 4 284 pour les démocrates et 2 206 pour les républicains cette année – se réunissent ensuite en congrès national appelé *convention*, afin de désigner le candidat officiel *du parti. Ces grands happenings* sont traditionnellement organisés en juillet pour le parti dans l'opposition (du 14 au 18 juillet à New-York pour les démocrates cette année) et en août pour celui du président sortant (du 17 au 19 août à Houston pour les républicains).

Nées en 1905

Une primaire a eu lieu pour la première fois en 1905 dans le Wisconsin. La formule s'est progressivement répandue parce qu'elle a été jugée plus démocratique : les primaires permettent au « peuple » – et non pas aux militants ou à l'appareil des partis comme dans les caucus – de désigner les délégués. Elles auront lieu cette année dans trente-cinq des cinquante Etats américains et dans le district de Columbia, où se trouve Washington. Ces primaires seront « fermées » dans dix-sept Etats : le vote est alors réservé aux électeurs ayant déclaré leur affiliation au parti concerné lors de leur inscription sur les listes électorales, ce qui n'implique toutefois ni possession d'une carte, ni paiement d'une cotisation.

Pour les primaires « ouvertes » organisées dans dix-neuf Etats, dont le New-Hampshire, aucune déclaration d'allégeance n'est exigée : un électeur démocrate peut ainsi participer à la désignation des délégués républicains et inversement. Dans certains Etats, comme au New-Hampshire, les électeurs peuvent voter pour une personnalité qui n'est pas candidate. Cette procédure est appelée « write-in », parce que les électeurs doivent écrire à la main le nom du « plébiscité » sur le bulletin de vote.

Les candidats à l'investiture d'un parti sont libres de participer à toutes les primaires, à certaines ou à aucune. Toutefois, au fil des années, les premières primaires, celles de février et de début mars, sont devenues des épreuves indispensables, dont l'importance est amplifiée par les médias. Elles servent à la fois de sondages (sur la popularité des candidats et de leurs thèmes électoraux), d'éliminatoires ou de tremplin (deux ou trois échecs successifs d'un candidat peu connu ou aux idées contestées sont rédhibitoires mais deux ou trois grandes victoires décuplent ses chances). De primaire en primaire, les effets de ralliements augmentent jusqu'à la convention, qui a de plus en plus souvent tendance à ratifier, dès le premier tour de *scrutin, un choix déjà évident* plutôt qu'à trancher.

Pour recevoir l'investiture de son parti, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages des délégués. Il y a ballottage tant que ce résultat n'est pas atteint. Les délégués sont tenus de respecter le mandat de leurs électeurs au premier tour seulement (1), ce qui autorise ensuite toutes les tractations, au milieu de démonstrations emphatiques et tapageuses. Une fois désigné, le candidat à la présidence choisit, pour former un « ticket », un candidat à la vice-présidence, susceptible de lui apporter les voix qui lui manquent, et les délégués ratifient généralement ce choix sans ciller.

Commence alors la véritable campagne électorale, qui dure jusqu'au scrutin présidentiel, toujours organisé le mardi qui suit le premier lundi de novembre (le 3 novembre cette année). Dans chaque Etat, les électeurs désignent autant de grands électeurs que leur Etat compte d'élus au Congrès (deux sénateurs et un nombre de représentants proportionnel à la population de l'Etat). Les électeurs se prononcent pour la liste des grands électeurs se réclamant du candidat présidentiel de leur choix.

Des risques de dérapage

Mais, par convention, si la liste d'un candidat l'emporte, ne serait-ce que de quelques dizaines de voix dans un Etat, celui-ci obtient tous les votes des grands électeurs de cet Etat, ces derniers étant obligatoirement engagés envers le vainqueur.

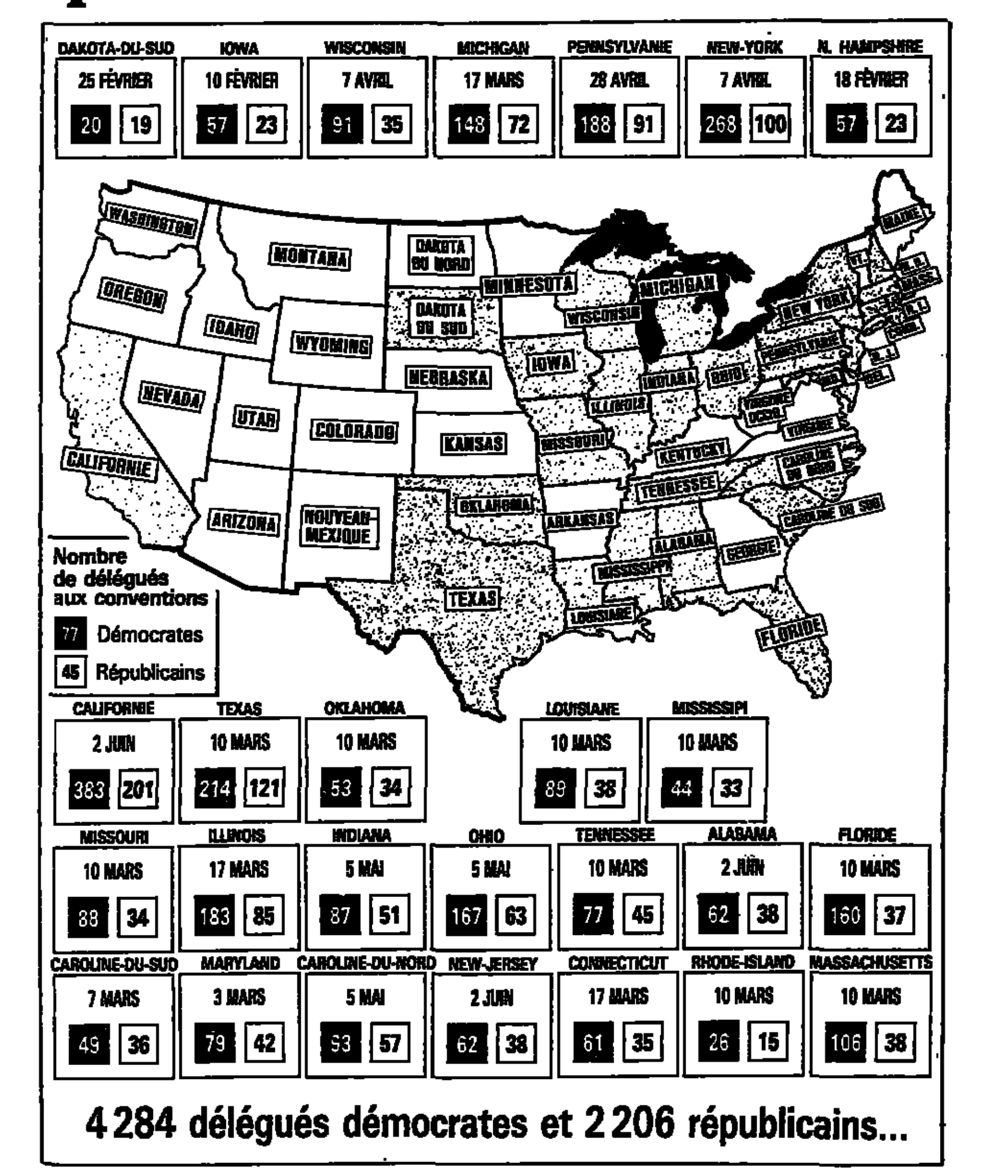
Ce système accroît considérablement le poids des Etats très peuplés, comme celui de New-York, de la Californie ou du Texas, sur lesquels les candidats doivent concentrer leur attention durant la campagne, au détriment d'Etats comme le Dakota du Nord par exemple, guère « rentable » avec ses trois grands électeurs, sur les 538 du collège électoral.

Le lundi qui suit le deuxième mercredi de décembre (le 14 décembre cette année), les grands électeurs désignent le président et le vice-président, qui doivent chacun obtenir la majorité absolue, soit 270 voix, pour être élus. En cas d'absence de majorité, la Chambre des représentants départage les trois candidats à la présidence arrivés en tête (ce fut le cas pour l'élection de Thomas Jefferson en 1800), et le Sénat fait de même pour le vice-président.

En général, le vote du collège électoral amplifie la victoire du candidat au scrutin présidentiel. La plus belle illustration de cet effet fut la courte victoire, par seulement 119 000 voix, de John Kennedy sur Richard Nixon en 1960 au suffrage populaire, quand les grands électeurs donnèrent 303 de leurs votes (contre 219) à celui qui fut élu président. Il pourrait très bien arriver que le système dérape et aboutisse à l'élection d'un président qui n'aurait pas obtenu le plus grand nombre de voix de la population. Il y a fort à parier qu'une réforme du mode de scrutin présidentiel serait alors rapidement adoptée.

MARTINE JACOT

(1) Les démocrates ont 262 délégués de droit (parlementaires, gouverneurs, responsables du parti) libres de soutenir le candidat de leur choix à la convention.



Les Etats indiqués en grisé organisent des « primaires » ; les autres organisent des « caucus ». Ces deux types de scrutin sont destinés à désigner des délégués démocrates (chiffres blancs sur fond noir) et républicains (chiffres noirs sur fond blanc). La date des scrutins est indiquée pour chaque État.

L'âne et l'éléphant

Preuve que les Américains savent se moquer d'eux-mêmes, *l'âne est le symbole* peu flatteur du Parti démocrate et l'éléphant, avec ses « gros sabots », celui du Parti républicain. C'est le caricaturiste Thomas Nast (un républicain) qui représenta le premier, en 1870, les démocrates sous la forme d'un âne, donnant, comme dans la fable, un coup de pied à un lion devenu vieux.

Il récidiva dans la même revue *Harper's* en 1874, pour tourner en dérision deux informations fallacieuses d'un quotidien de New-York qui affirmait, d'une part, que des animaux s'étaient échappés de la ménagerie de Central Park et, d'autre part, que le général Grant (républicain), présenté par ses détracteurs comme un César assoiffé de pouvoirs dictatoriaux, cherchait à obtenir un troisième mandat présidentiel. Nast dessina donc un âne revêtu d'une peau de lion qui s'amusait à effrayer *« tous les animaux stupides »* qu'il rencontrait. Parmi eux, se trouvait un éléphant, portant la mention *« voix républicaines »*, qui se dirigeait tout droit vers une fosse piégée par ses adversaires.

Quinze jours plus tard, Nast illustra une défaite électorale des républicains en montrant le même éléphant, *« énorme mais pusillanime »*, tombé dans le piège tendu par les démocrates. Il brocardait ainsi les faiblesses de sa propre formation, aussi surnommée « Grand Old Party » (GOP).

La première étape

Epreuve initiatique

MANCHESTER
(New-Hampshire)

de notre envoyé spécial

Sans doute s'agissait-il de donner un peu de « muscle » à sa campagne, qui en a besoin : le président avait choisi d'arpenter, pendant le week-end, les chemins boueux du New-Hampshire en compagnie de l'acteur Arnold Schwarzenegger. Il n'est pas sûr, cependant, que l'impromptu de la vedette hollywoodienne, le M. Gonflette des *Terminator* et autres films à la gloire du culturisme, ait intimidé les concurrents de M. George Bush ou beaucoup amusé la population locale. On est ici tout au nord de la République américaine, en pays ultra-conservateur, en terrain austère, granitique, dans un État dont la population ne se laisse pas facilement impressionner et prend très au sérieux sa mission de faire passer le premier test de la campagne présidentielle.

Il y a les ballons, les orchestres, les badges, les calicots et autres symboles traditionnels de la fête électorale. Mais l'atmosphère est assez lourde et la confrontation intense. Elle a lieu dans un paysage rugueux : vieilles industries papetières en faillite et plus récentes industries de la défense à leur tour menacées par la fin de la guerre froide ; bourgades-champignons poussées avec le boom spéculatif des années 80, mais aujourd'hui à demi vides, laissant un univers de Pizza Hut, Video Library et McDonald's malmenés par la récession. C'est un microcosme du malaise américain, un résumé des difficultés de l'heure.

Le plaidoyer de M. Bush

Plus que jamais, les élections primaires du New-Hampshire ont valeur d'épreuve initiatique. Du simple point de vue de l'arithmétique électorale, elles comptent pour rien ou presque : le New-Hampshire ne dépasse pas le million d'habitants. Politiquement pourtant, elles pèsent lourd parce que le New-Hampshire est le premier obstacle dans une course qui va en compter beaucoup d'autres. Les têtes de file vont bénéficier des ingrédients indispensables pour ce long parcours : confiance, argent et attention des médias. Un mauvais départ peut être fatal.

Si l'occupant de la Maison Blanche est, en général, assez bien placé, ce n'est pas forcément le cas du républicain George Bush. A en croire les sondages, le bilan du président est sévèrement jugé. M. Bush est accusé d'avoir été indifférent aux malheurs provoqués par la récession, généreux avec les riches, mais ignorant du sort des autres, insoucieux de l'impressionnante dégradation du système scolaire, inactif devant un effondrement urbain qui transforme le cœur de nombre de grandes villes américaines en bidonvilles – le tout sans avoir aucunement entamé le déficit budgétaire, bien au contraire.

Ce dimanche matin, à moins de quarante-huit heures du scrutin, juché sur un tabouret de bar, au centre d'une salle omnisports d'un collège de banlieue chic, le président contre-attaque. Il a l'avantage de l'immense respect entourant sa fonction. Mais il doit renverser la sombre perception que l'opinion a de l'état du pays. Il développe un plaidoyer à tiroirs : la situation internationale l'a beaucoup occupé, dit-il en substance, et la situation intérieure irait mieux si un Congrès à majorité démocrate ne lui avait constamment mis les bâtons dans les roues. A l'intention d'une opinion qu'il sait déprimée, M. Bush ajoute : *« Ne laissez pas les pessimistes vous mettre le moral à zéro »*.

Artilleurs légers

Le féroce Patrick Buchanan, réactionnaire heureux et unique républicain, défie M. Bush sur sa droite pour empocher l'investiture du parti. Ancien collaborateur des présidents Nixon et Reagan, journaliste, M. Buchanan a tout misé sur le New-Hampshire, où il assène depuis trois semaines, avec talent, une rhétorique ouvertement démagogique : contre les *« policitiens de Washington »*, contre les industriels étrangers qui sapent l'économie américaine, contre l'aide extérieure, qui détourne les ressources qui devraient aller aux déshérités des Etats-Unis, etc.

C'est la version extrémiste du programme « L'Amérique d'abord ». En ces temps difficiles, ce discours-là a trouvé, chez les jeunes chômeurs notamment, pas mal de sympathisants prêts à scander le slogan favori de « Pat » : *« George, il est temps de partir. »* .

Tout est affaire de marge, disent les spécialistes. Si *M. Buchanan ne dépasse pas les* 30 % de l'électorat américain, il aura du mal à menacer sérieusement le président dans les semaines à venir. S'il frôle les 35 %, voire au-delà, alors la campagne de M. Bush est mal partie : un tel score manifesterait une véritable révolte des électeurs républicains contre l'occupant de la Maison Blanche.

Le camp démocrate, toujours en quête d'un candidat au profil présidentiel, n'est pas plus triomphaliste. La situation économique lui procure de lourdes munitions contre le président, mais il ne dispose que d'artilleurs légers. En tête des cinq prétendants, le respecté Paul Tsongas, ancien élu du Massachusetts, silhouette frêle et grosses lunettes de professeur, mène une campagne de « père la rigueur » et, imperturbable pince-sans-rire, ne promet que des larmes à ses concitoyens : austérité budgétaire et encore austérité budgétaire... Il a détrôné dans les sondages le candidat le plus en vue, Bill Clinton, gouverneur de l'Arkansas, lui aussi un démocrate de la nouvelle génération, mais qui a dû consacrer plus de temps à s'expliquer sur son passé de sursitaire pendant la guerre du Vietnam qu'à détailler son programme. La troisième place, toujours chez les démocrates, devait se disputer entre le sénateur Bob Kerrey, du Nebraska, son collègue Tom Harkin, de l'Iowa, et M. Jerry Brown, ancien gouverneur de Californie.

L'armada d'experts électoraux venue camper entre Manchester et Concord, les deux grandes villes du New-Hampshire, s'est montrée extrêmement prudente. Ici comme dans le reste du pays, le nombre d'électeurs indécis est inhabituellement élevé.

ALAIN FRACHON

EUROPE

YOUGOSLAVIE : dans le cadre d'un règlement global de la crise

La Krajina demande à être traitée sur un pied d'égalité avec les autres Républiques

BELGRADE

de nos envoyés spéciaux

En guerre contre la Croatie, en conflit ouvert avec son allié d'hier, le président serbe Slobodan Milosevic, M. Milan Babic, leader de la Krajina, enclave serbe rebelle de Croatie, amorce visiblement un prudent virage et a atténué, lundi 17 février, son opposition au déploiement des « casques bleus » dans les régions sous son contrôle.

Sans accepter pleinement le plan de paix de l'ONU qu'il avait, jusqu'à présent, rejeté, il a souligné qu'il *« n'ordonnerait pas une résistance organisée »* à la présence des « casques bleus » en Krajina et s'est félicité de ce que, selon lui, le plan des Nations unies avait été *« modifié dans le sens des revendications de la Krajina »*. Il y a quelques jours encore, l'un des plus proches collaborateurs de M. Babic, M. Lazar Macura, assimilait une éventuelle intervention de « casques bleus » en Krajina à *« une invasion et une occupation »*.

Estimant toutefois qu'il est *« impossible de désarmer les forces présentes en Krajina »* en l'état actuel des choses, M. Babic a mis en garde, dans un entretien au *Monde*, contre une intervention hâtive des « casques bleus », qui ne manquerait pas, a-t-il affirmé, de *« déclencher des incidents »* dont il refuse de porter la responsabilité. *« Mettez deux armées en présence et vous verrez le résultat »*, a-t-il dit, insistant à plusieurs reprises sur le fait que *« la population* [serbe] *refusera de désarmer tant que les Croates, eux, resteront sur le pied de guerre »*. *« Il y a une dizaine de jours*, raconte-t-il, *la police militaire a été jusqu'à refuser l'ordre qui lui était donné de désarmer une unité de réservistes. »* Il propose donc la création d'une *« zone démilitarisée de part et d'autre de la ligne de front »*.

M. Babic pose, en outre, une condition à son acceptation du plan : que la Krajina puisse participer, sur un pied d'égalité avec les autres parties, aux négociations sur un règlement global du conflit. Il justifie cette revendication par la crainte de voir Belgrade et Zagreb conclure un marché aux dépens de la Krajina. M. Babic accuse en effet M. Milosevic d'avoir d'ores et déjà *« vendu »* la Krajina au président croate Franjo Tudjman et veut pouvoir empêcher, par sa présence, toute concrétisation de ce « marché ». Pour M. Babic, toute négociation avec les Croates ne peut traiter que des implications d'une séparation – délimitation des « frontières » et termes d'une coopération future, – la vie en commun étant, à ses yeux, définitivement condamnée.

Le partage de la Bosnie

L'avenir, aux yeux de M. Babic, réside en un *« partage »* de la Bosnie-Herzégovine afin de rattacher la Krajina aux territoires à majorité serbe de la République voisine. Cette nouvelle entité serbe formerait une *« fédération »* avec les régions à peuplement musulman de Bosnie. Quant à l'Herzégovine occidentale – enclave entièrement croate de Bosnie-Herzégovine, – M. Babic l'a déjà attribuée à la Croatie. *« L'idéal*, estime-t-il, *serait que la fédération* [serbo-musulmane] *se fédère à son tour à la Serbie et au Monténégro. »*

Le changement de ton de M. Babic à l'égard du plan de l'ONU survient alors que les pressions exercées sur lui pour qu'il l'accepte se sont accrues ces derniers temps. Il a ainsi été désavoué par une partie des élus de Krajina qui l'ont *« destitué »* dimanche pour son opposition au déploiement des « casques bleus », alors que Belgrade ne cesse de dénoncer son obstination. Pour M. Babic, d'ailleurs, le président Milosevic a directement télécommandé les élus locaux qui ont cherché à l'écarter et qu'il compte « remettre dans le droit chemin » à l'occasion de la session de son « Parlement » qu'il avait convoquée pour ce mardi 18 février. Il espère ainsi réaffirmer son leadership face à Belgrade. M. Babic n'a, en tout cas, pas renoncé au référendum sur le plan des Nations unies qu'il a prévu les 22 et 23 février, alors même que l'opportunité de cette consultation est contestée par une partie des élus locaux. Quoi qu'il en soit, M. Babic entend continuer, affirme-t-il, à se battre pour l'autodétermination de la Krajina, y compris dans le cas où les « casques bleus seraient déployés sans tenir compte de ses objections.

FLORENCE HARTMANN
et YVES HELLER

Rêver à Knin...

KNIN (KRAJINA)

de notre envoyé spécial

« Tout ce que j'aimerais, c'est me réveiller, un matin, en me disant que rien ne s'est passé, que tout est comme avant, que je vais aller me baigner à Sibenik et que ceux d'en bas [les Croates de la côte dalmate] *monteront faire du ski, comme d'habitude. »* Joavan a dix-huit ans. Il est étudiant. Il rêve.

Le réveil est dur. En fait de plage, il arpente les rues boueuses d'une ville-garnison, grise et kaki, digne héritière de cette Krajina militaire qu'occupa, un temps, Venise et que les Habsbourg utilisèrent, à la haute époque de l'Empire austro-hongrois, comme zone tampon pour endiguer la vague ottomane. Serbe à quelque 80 % aux confins de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine, dans l'une des régions les plus déshéritées du pays, Knin tient toujours une position stratégique puisque, de ses montagnes dominant la côte adriatique, elle contrôle l'accès à celle-ci et constitue un carrefour ferroviaire de la plus haute importance entre la Dalmatie, la Croatie centrale et la Bosnie.

Mais, aujourd'hui, les voies de chemin de fer rouillent sous la pluie. Une seule ligne fonctionne encore tant bien que mal, ne reliant plus la ville qu'à Bihac, importante base militaire de Bosnie-Herzégovine située à une centaine de kilomètres au nord de Knin. Des convois entiers de wagons de marchandises n'ont pas bougé depuis des mois, échoués là pour cause de guerre. C'est que les descendants de ces Serbes refoulés de leurs terres méridionales par l'expansionnisme ottoman et réfugiés en Croatie habsbourgeoise ont repris les armes. Non plus au service d'une dynastie autrichienne qui leur avait octroyé un statut spécial en reconnaissance de leurs services guerriers, mais pour échapper à une autorité qu'ils récusent et honnissent, celle de Zagreb.

Entreprendre ailleurs...

Joavan peut rêver. Autour de lui, ce ne sont qu'uniformes et *sajkaca* (le célèbre calot serbe). Les effets impeccables d'officiers sanglés de cuir côtoient les tenues débraillées de « bidasses » fatigués. Barbes farouches et visages imberbes se croisent dans la grisaille. Bottes et chaussures de marche sont constamment éclaboussées par les véhicules militaires sillonnant sans cesse la rue principale. Toute vie paraît vouée à la guerre dans ce gros bourg de 12 000 habitants que sont venus rejoindre nombre de Serbes de la côte dalmate, chassés par les destructions et obligés de reprendre le chemin de leurs montagnes noyées dans les nuages. Rien, ici, n'échappe à la guerre contre les Croates. Jusqu'à la forteresse, dont les vieilles pierres ont dû reprendre du service. Derrière le lion de Venise gardant la triple enceinte de murailles siège le quartier général de la défense territoriale. Perchée sur son pic d'où elle surveille la ville et les vallées avoisinantes, la citadelle, après avoir perdu ses touristes, vient de voir partir ses derniers prisonniers croates. Enfermés dans un petit bâtiment bas, aux meurtrières avares de lumière, une vingtaine de détenus ont été libérés la semaine dernière seulement, à l'occasion d'un échange auquel ont procédé les deux parties.

Lorsqu'il ne rêve pas, Joavan a peur de l'avenir. Il n'a aucune prise sur les événements : ni sur le cours de la guerre ni sur les querelles intestines qui déchirent sa *« République serbe de Krajina »* à propos d'un plan de paix dont il ne sait finalement pas grand-chose. Ce qu'il sait, en revanche, c'est qu'il peut être mobilisé du jour au lendemain. A moins de partir et d'entreprendre, ailleurs, des études qui lui permettront d'échapper à la guerre.

Y. H.

L'organisation Helsinki Watch accuse les extrémistes croates d'avoir commis des crimes de guerre

La Croatie a ouvert une enquête sur des crimes commis contre des civils et des prisonniers serbes et imputés à des extrémistes croates, a assuré, dimanche 16 février, un conseiller du dirigeant croate, M. Franjo Tudjman. Le Helsinki Watch Committee, mouvement de défense des droits de l'homme basé aux Etats-Unis, avait adressé, vendredi, au président Tudjman une lettre réclamant cette enquête. Parmi les crimes de guerre dont l'organisation accuse les extrémistes croates figurent *« l'exécution sommaire de civils et de combattants désarmés, la torture ou les sévices infligés à des détenus, des arrestations arbitraires et des disparitions, la destruction de biens civils et l'assassinat de journalistes »*.

Selon Helsinki Watch, des gardes croates ont intercepté des camions militaires à bord desquels circulaient des soldats yougoslaves, ils en ont molesté certains et tué treize. Le groupe, qui a envoyé une mission d'enquête en Croatie, a accusé des combattants croates d'avoir battu à mort ou exécuté douze hommes dans le village de Kip, dans l'est de la Croatie.

Il ajoute que, selon ses informations, des Serbes auraient été tués après leur arrestation par les forces croates. Toujours selon Helsinki Watch, on reste sans nouvelles de certains Serbes arrêtés il y a plusieurs mois par les autorités croates ou enlevés par des extrémistes croates. *« Le président a demandé il y a quelques mois au gouvernement d'ouvrir une enquête sur ces cas. Il y aura des procès »*, a déclaré M. Mario Nobilo, conseiller de M. Tudjman, en soulignant que son gouvernement n'avait rien à se reprocher. *« Ce serait un miracle si, en pleine guerre, il n'y avait pas de cas de ce genre*, a-t-il ajouté, *Helsinki Watch a le droit de demander au gouvernement croate de prendre au sérieux les actes d'extrémistes. Mais ils ne nous accusent pas de faire de telles choses intentionnellement en tant que gouvernement »*. M. Nobilo a reconnu que des actes répréhensibles avaient été commis par des Croates, mais il les a imputés à des particuliers cherchant à se venger ou à des groupes extrémistes.

Helsinki Watch avait, le mois dernier, publié un rapport accusant des irréguliers serbes d'avoir exécuté sommairement au moins deux cents civils et combattants désarmés au cours de la guerre. – *(Reuter.)*

□ **Près de 14 000 « casques bleus » prochainement en Croatie.** – Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, recommande, dans un rapport au Conseil de sécurité qui devait être rendu public mardi 18 février, le déploiement de quelque 14 000 « casques bleus » en Yougoslavie, pour au moins un an. La tâche de la force de protection des Nations unies (FORPRONU) sera de faciliter le maintien du cessez-le-feu, pour favoriser une solution politique globale, négociée dans le cadre de la conférence pour la paix de Bruxelles qui est présidée par lord Carrington. La FORPRONU, dont le quartier général sera installé à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), comptera environ 10 000 hommes d'infanterie répartis en 12 bataillons, 2 840 personnels d'Etat-major, de services logistiques et d'éléments d'appui, ainsi que 100 observateurs militaires et 530 policiers internationaux. – *(AFP.)*

□ **La Russie reconnaît la Croatie.** – La Russie a reconnu, lundi 17 février, l'indépendance de la Croatie, a annoncé l'agence ITAR-Tass. Le consul général de Russie à Zagreb, M. Iouri Guirenko, a remis au président croate, M. Franjo Tudjman, une note officialisant cette reconnaissance. M. Tudjman a déclaré, selon Radio-Zagreb, que la décision de Moscou contribuerait à trouver une solution pacifique au conflit qui déchire depuis juin dernier l'ancienne fédération yougoslave. – *(Reuter.)*

UKRAINE

Kiev prend le contrôle d'une escadre aérienne stratégique de la CEI

L'Ukraine a pris le contrôle d'une escadre des forces aériennes stratégiques de la Communauté des Etats indépendants, a annoncé, lundi 17 février, l'agence officielle ukrainienne Ukrinform. Cette escadre, basée à Ouzine près de Kiev, est la première unité stratégique de la Communauté des Etats indépendants (CEI) dont l'Ukraine prend le contrôle, précise Ukrinform. Le commandant de l'escadre d'Ouzine, le général Mikhaïl Bachkirov, avait récemment été limogé par le commandant des forces aériennes stratégiques de la CEI, le général Igor Kalouguine, puis rétabli dans ses fonctions sur ordre du président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, précise Tass.

Par ailleurs, dans un télégramme à M. Eltsine publié lundi 17 février, M. Kravtchouk a exigé le retour en Ukraine des six bombardiers SU-24 et de leurs équipages russes, qui avaient quitté sa République, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, pour un aéroport militaire proche de Moscou. M. Kravtchouk a qualifié d'acte de *« piraterie »* et de *« crime »* la « défection » de ces avions.

Dans le domaine économique, deux délégations russe et ukrainienne de haut niveau seraient parvenues à un accord, lundi 17 février à Bruxelles, sur les modalités de l'introduction, dans le cours de l'année, d'une monnaie ukrainienne et sur le retrait parallèle du rouble. Dans un compromis, l'Ukraine s'est engagée à transmettre aux autres pays de la zone rouble les grandes lignes de sa réforme monétaire, tandis que Moscou reconnaissait le droit pour chaque République d'introduire sa propre monnaie, selon le communiqué signé par les deux pays. Le texte ne constitue pas un accord officiel mais *« peut être l'objet d'une signature officielle »*, a déclaré M. Vladimir Choumeiko, vice-président du Parlement russe. – *(Reuter, AFP.)*

□ **Plus de vingt Azerbaïdjanais tués au Haut-Karabakh.** – De nouveaux combats ont fait, lundi 17 février, vingt-deux morts et une quinzaine de blessés, dans le village azerbaïdjanais de Karadagli, dans le Haut-Karabakh, a annoncé l'agence azerbaïdjanaise Bakou-Touran. Dimanche, une vingtaine de personnes avaient trouvé la mort lors du bombardement de Stepanakert, le chef-lieu arménien de la région. – *(AFP.)*

IRLANDE

La Haute Cour de Dublin interdit à une adolescente violée de se faire avorter

La Haute Cour de justice de Dublin a confirmé, lundi 17 février, un jugement interdisant à une adolescente de quatorze ans, enceinte après un viol, de se faire avorter en Grande-Bretagne. Les parents de la jeune fille, dont le nom n'a pas été révélé, peuvent encore faire appel devant la Cour suprême irlandaise, mais un jugement en sa faveur pourrait être trop tardif pour un avortement. Ce jugement a relancé la polémique entre libéraux et conservateurs catholiques de la République d'Irlande, où la Constitution interdit l'interruption volontaire de grossesse. Lors d'un référendum en 1983, les deux tiers des électeurs irlandais s'étaient prononcés contre l'avortement. Environ quatre mille Irlandaises vont se faire avorter chaque année dans les cliniques britanniques. L'affaire devait être évoquée, mardi 18 février, devant le Parlement irlandais, à la demande des députés de l'opposition. Le nouveau premier ministre, M. Albert Reynolds, a refusé de statuer sur ce cas, arguant qu'il était du seul ressort de la justice. – *(AFP, Reuter.)*

POLOGNE : démissionnaire du gouvernement

Le ministre des finances juge trop laxiste la nouvelle politique économique

Le premier ministre polonais, M. Jan Olszewski, a déclaré, lundi 17 février, qu'il *« n'avait pas encore accepté la démission »*, présentée le même jour, par le ministre des finances, M. Karol Lutkowski (*le Monde* du 18 février). M. Olszewski a indiqué qu'il devait encore *« s'entretenir sérieusement »* avec l'intéressé, avant d'accepter ou de refuser son départ. M. Lutkowski a remis sa démission en raison, selon un communiqué du ministère des finances, de *« divergences croissantes »* entre le ministre et *« plusieurs personnalités responsables de la vie économique et politique polonaise »*. Il se serait surtout opposé à M. Jerzy Eysymontt, ministre du plan, considéré comme le principal responsable de la politique économique. Le gouvernement de M. Olszewski, mis en place fin décembre, vient de soumettre au Parlement un programme économique pour 1992 qui vise à combattre la récession. Selon le quotidien Gazeta Wyborcza, M. Lutkowski aurait critiqué de nombreux aspects de ce plan et, principalement, une injection trop importante d'argent dans l'économie polonaise, des exemptions fiscales trop nombreuses et un déficit budgétaire trop élevé. Ce dernier point, surtout, constituait à ses yeux un écart important par rapport aux engagements pris par la Pologne vis-à-vis du Fonds monétaire international et dont le respect conditionne l'aide financière de ce dernier. Interrogé sur ces accords avec le FMI, le premier ministre a, pour sa part, affirmé qu'*« il serait exagéré de parler de leur renégociation »*.

□ **IRLANDE DU NORD : un groupe dissident de l'IRA revendique un assassinat.** – L'Organisation de libération du peuple irlandais (IPLO), groupe dissident de l'IRA, a revendiqué, lundi 17 février, le meurtre, commis le même jour, d'un jeune protestant de dix-sept ans dans un magasin de Belfast. Cet assassinat est survenu quelques heures après qu'une unité de l'armée britannique eut abattu quatre membres présumés de l'IRA, alors qu'ils attaquaient un poste de police (*le Monde* du 18 février).

POLITIQUE

Lorraine : la droite rêve d'une revanche sur M. Rausch

Président du conseil régional de Lorraine depuis 1982, réélu en 1986 avec les voix de la droite, M. Jean-Marie Rausch, désormais rallié à la gauche, tente de conserver sa présidence. MM. Gérard Longuet (UDF-PR) et Julien Schvartz (RPR) sont d'ores et déjà candidats à sa succession.

METZ

de notre correspondant

De quel côté va pencher la Lorraine, région d'ouverture depuis 1988, année où M. Jean-Marie Rausch, maire centriste de Metz et président du conseil régional, a décidé de franchir le pas en entrant dans le gouvernement de M. Michel Rocard? Cette question, M. Rausch, aujourd'hui ministre délégué aux postes et télécommunications, n'a pas tardé à se la poser. N'ayant pas de réponse toute faite, il a créé son parti, un *«parachute»*, disent ses adversaires.

Ainsi, depuis trois ans, le recteur Pierre Ferrari, un de ses fidèles amis politiques, tisse-t-il patiemment pour M. Rausch les mailles de l'Union républicaine lorraine (URL). C'est sous cette bannière que le président sortant du conseil régional se lance dans la bataille. Des listes URL seront engagées dans trois des quatre départements lorrains. La partie est loin d'être gagnée d'avance pour M. Rausch, qui brigue un nouveau mandat de président.

A gauche, le PS ne peut pas l'affronter ouvertement, le maire de Metz étant toujours ministre. M. Jacques Chérèque (rocardien), ancien préfet délégué chargé du redéploiement industriel en Lorraine et ancien ministre de l'aménagement du territoire, qui conduit la liste socialiste en Meurthe-et-Moselle, n'a donc pas les coudées franches. Cette situation l'irrite d'autant plus que, selon sa propre expression, il a été, lui, *«viré»* du gouvernement, comme M. Rocard, et qu'il estime être celui qui défend avec le plus d'énergie les dossiers lorrains.

Solidarité départementale

Du coup, il n'apprécie guère les velléités de son camarade vosgien, M. Christian Pierret (fabiusien), député socialiste et maire de Saint-Dié, qui conduit la liste socialiste dans les Vosges et qui met en avant ses propres chances en demandant que le candidat socialiste à la présidence de la région soit celui qui aura obtenu le score le plus élevé.

A droite, les anciens alliés de M. Rausch ne décolèrent pas depuis qu'il a rallié le gouvernement de gauche, et ils rêvent de revanche. Les quatre présidents de conseils généraux lorrains (deux UDF, deux RPR) ne se sont jamais privés, depuis quatre ans, de lui rappeler leur volonté d'en découdre. Ces joutes ont même créé une certaine solidarité entre les départements contre la région. Elles ont abouti à l'idée lancée il y a quelques mois par M. Christian Poncelet (RPR), sénateur et président du conseil général des Vosges, qui a invité ses trois collègues lorrains à conduire les listes d'opposition UDF-RPR pour les régionales.

Mettre son idée en pratique dans les Vosges a été une simple formalité. Son autorité y est incontestée. M. Jean-Pierre Thomas, trésorier du PR, qui avait conduit en 1986 une liste UDF séparée, s'est sagement rangé derrière M. Poncelet.

En Moselle, M. Julien Schvartz (RPR), président du conseil général, conduira aussi la liste d'opposition RPR-UDF. Mais cette décision est intervenue au terme d'une série de rebondissements parfois rocambolesques. Les parlementaires mosellans de l'opposition (MM. Jean-Louis Masson, RPR, Jean-Marie Demange, RPR, et Denis Jacquat, UDF-PR), sont en effet entrés en lice à l'automne dernier pour ne pas être absents du débat politique, et ils ont même bénéficié pendant quelque temps du soutien officiel des instances nationales avant que ce soutien ne revienne finalement à M. Schvartz. Pour autant, l'opposition ne sera pas totalement unie. Le député et maire d'Amnéville, M. Jean Kiffer, (div. d., app. RPR), présentera sa liste sur laquelle figurent plusieurs représentants RPR déçus de ne pas avoir été retenus par M. Schvartz.

Dans les deux autres départements, la stratégie préconisée par M. Poncelet ne s'est pas concrétisée. M. Rémi Herment, sénateur centriste et président du conseil général de la Meuse, peu intéressé par la région, a laissé la place à M. Gérard Longuet (UDF-PR), qui brigue la présidence du conseil régional.

Quatre chances sur cinq

En Meurthe-et-Moselle, l'hypothèse selon laquelle M. Jacques Baudot (UDF-CDS), président du conseil général, pourrait conduire la liste d'opposition n'a pas eu le temps d'être ébauchée. Le député et maire de Nancy, M. André Rossinot (UDF-Rad.), ne pouvait pas se résoudre à se cantonner dans un rôle de spectateur, fût-il metteur en scène. Il risquait non seulement de voir s'émousser son autorité sur l'UDF, mais aussi de laisser trop de champ libre à M. Longuet, voire à M. François Guillaume (RPR), député européen, ancien président du comité économique et social de Lorraine, ancien ministre de l'agriculture.

Face à cette offensive, M. Rausch affirme avoir quatre chances sur cinq de rester président. S'il compte sur les divisions de ses opposants, le maire de Metz, qui a pris grand soin depuis quelques mois d'inscrire l'environnement parmi ses grandes préoccupations, se ménage aussi des alliés chez les écologistes. Certains d'entre eux ont déjà dit être prêts à travailler avec lui. Les Verts et Génération Ecologie présenteront une liste dans les quatre départements.

Le score du Front national sera également de nature à moduler les ambitions, à droite ou à gauche, pour former une majorité. Le parti de M. Le Pen avait obtenu sept sièges sur soixante-treize en 1986.

La bataille régionale se double en Moselle de la compétition ouverte pour la présidence du conseil général, qu'abandonne M. Schvartz. L'opposition RPR-UDF a un candidat : M. Jean-Louis Masson, député RPR, investi officiellement par M. Chirac lors de son récent passage à Metz. Tous n'acceptent pas cet adoubement : en particulier, des centristes amis de M. Rausch, ou encore M. Philippe Leroy (RPR), qui a, tour à tour, été présenté comme le successeur de M. Messmer à la région et de M. Schvartz au département, sans compter MM. Henri Ferretti, ancien député UDF, et deux divers droite, MM. Joseph Scheffer et François Lavergne.

JEAN-LOUIS THIS

Difficultés persistantes dans plusieurs fédérations socialistes

Deux listes socialistes concurrentes pour les élections régionales ont été déposées, lundi 17 février, à la préfecture du Puy-en-Velay, en Haute-Loire : la liste «officielle» du PS, menée par un ancien député européen, M. Louis Eyraud (fabiusien), avec le soutien du bureau exécutif national, et la liste «dissidente» de M. André Chapaveire (poperéniste). Le ministre délégué au budget, M. Michel Charasse, qui a finalement accepté de mener la liste du Puy-de-Dôme et de conduire la campagne du PS en Auvergne, ne voulait pas de M. Chapaveire comme tête de liste en Haute-Loire, mais la fédération socialiste de ce département avait décidé de maintenir la composition de sa liste.

En Côte-d'Or, la fédération socialiste a proposé à M. Hervé Vouillot, mauroyiste, maire de Quétigny, ancien député, désigné par le bureau exécutif comme tête de liste, de conduire celle qui avait obtenu l'appui de la majorité des militants. M. Vouillot a refusé. Deux listes sont donc en présence : celle du bureau exécutif, menée par M. Vouillot avec M. François Rebsamen, fabiusien, conseiller municipal de Dijon, en numéro deux, et Mme Colette Deforeit, rocardienne, membre du bureau exécutif, en numéro trois ; celle de la fédération, conduite par M. Michel Neugnot, jospiniste, conseiller régional sortant, suivi de M. Michel Etiévant, premier secrétaire fédéral, membre du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement, et de Mme Marie-Thérèse Mutin, poperéniste.

Alors que des difficultés demeurent en Gironde, dans les Hautes-Alpes, dans le Val-de-Marne et en Charente, les dirigeants de la Gauche socialiste, animée par trois parlementaires de l'Essonne (Mme Marie-Noëlle Lienemann et MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon), ont décidé de retirer leurs candidats dans les départements dont la fédération est conduite par ce courant : l'Essonne, le Jura et la Vendée. Ils entendent protester, ainsi, contre la place qui leur est faite après la rupture de l'alliance qu'ils avaient nouée avec M. Laurent Fabius au congrès de Rennes, il y a deux ans.

P. J.

PERSONNALITÉS EN CAMPAGNE

La foi cathare de Lionel Jospin

Le ministre de l'éducation nationale est convaincu qu'en Midi-Pyrénées le PS résistera mieux qu'ailleurs à la vague de discrédit qui l'affecte

GOURDAN-POLIGNAN
(Haute-Garonne)

de notre envoyé spécial

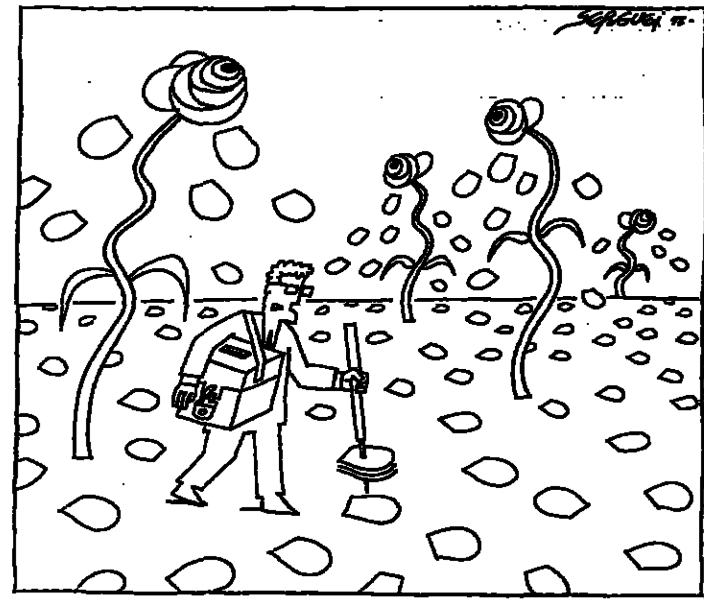
La sono joue *Changer la vie*, le tube socialiste des temps de fête, du temps passé. Quelques femmes aux cheveux blanchis sous le harnois militant scandent l'hymne en battant des mains, comme autrefois. Mais la salle ne suit pas, son cœur reste en veilleuse. Ils sont pourtant tous là, ceux de Gourdan-Polignan mais aussi tous les autres élus socialistes et radicaux de gauche du canton de Montréjeau, en ce samedi après-midi 15 février. Tous venus pour serrer les rangs derrière leur candidat, comme au bon vieux temps.

Sur l'estrade, debout devant l'écran géant où l'on va suivre le match de rugby France-Angleterre tant attendu, M. Lionel Jospin, une rose à la main, sourit, lui, comme aux plus beaux jours. Il est heureux, cela se voit partout où il mène campagne depuis trois mois, du jeudi au dimanche. Car il est vraiment partout, M. Jospin, et pas seulement en Haute-Garonne. Avant-hier, il braconnait en Ségala, dans le sud de l'Aveyron, sur les chasses que veut garder son adversaire direct, le président du conseil régional sortant, M. Marc Censi, maire UDF-PR de Rodez. Hier, il traçait son sillon au cœur du pays MRG, en Tarn-et-Garonne, en compagnie de M. Jean-Michel Baylet, devenu son loyal compère. Aujourd'hui, le revoici en Comminges, chez lui, dans son département d'adoption. Tout à l'heure, rue du Barry, l'artère principale de Montréjeau, il saluait consciencieusement l'épicier, le boucher, le pâtissier, le cafetier. Le *«ministre-citoyen»* Lionel Jospin n'éprouve pas de *«trouble existentiel»* et cela réconforte ces militants en souffrance qui savent apprécier en connaisseurs la belle ouvrage.

Tout le monde prédit la débâcle? Raison de plus pour prêcher la reconquête! En attendant le coup d'envoi du match, M. Jospin mobilise son propre pack : *«Au moment où l'on dit que la France est morose et se détourne de la vie publique, je suis convaincu que nous pouvons réussir, le 22 mars, ce que certains disent impossible. J'en suis convaincu parce que je crois à la démocratie. Je ne crois pas à la fatalité. Je crois que quand des hommes et des femmes se mettent en mouvement, refusent de rester passifs, ils peuvent modifier le cours des choses.»* Il veut faire partager ses convictions : *«Je suis sûr que sur cette terre de résistance, de république, de tolérance, d'ouverture, de démocratie, nous pouvons rassembler une majorité...»*

«Les bases d'une reconquête...»

Il sonne la charge contre la liste de l'UPF – il la soupçonne d'envisager un arrangement avec le Front national au lendemain du scrutin – et il s'en donne à cœur joie en exploitant les faiblesses d'une droite régionale en proie aux querelles intestines (des listes dissidentes sont annoncées dans plusieurs départements) et animée par un duo Marc Censi-Dominique Baudis, qui lui donne l'occasion d'ironiser sur les ambitions respectives (mais pas toujours convergentes) du maire de Rodez et du maire de Toulouse : *«Dans la vie publique, il y a les hommes qui rassemblent et ceux qui divisent. Ici, nous rassemblons. Pour la première fois, en Midi-Pyrénées, socialistes et radicaux de gauche sont réunis. De l'autre côté, je constate que M. Censi divise. Il y a aussi les hommes qui assument leurs responsabilités et ceux qui les fuient. Je suis à la tête d'une équipe. Or, je constate que M. Censi se réfugie derrière la notoriété de M. Baudis. On ne peut pas prétendre être un leader et s'accrocher comme un wagon passif à une locomotive...»*



Mise en condition? Autosuggestion? Ce serait mal connaître M. Jospin. Sa foi, en ce pays cathare, n'est pas celle du charbonnier. Les convictions du ministre de l'éducation nationale se fondent sur des données politiques particulières. Ici, en Midi-Pyrénées, sur ce terreau de tradition républicaine, où il pouvait espérer gagner haut la main il y a encore trois ans, le Parti socialiste résistera mieux qu'ailleurs à la vague de discrédit qui l'affecte dans l'ensemble du pays. Parce qu'il a su refédérer ses courants, préserver son exceptionnel réseau d'élus et de sympathisants, conclure une alliance historique avec les radicaux de gauche, ses anciens rivaux, éviter tout «effet Tapie», c'est-à-dire garder son identité. Il s'est rétracté mais n'a pas explosé. M. Jospin veut donc croire qu'à l'inverse de la tendance nationale une dynamique positive peut, ici, prendre corps : *«Les bases d'une reconquête existent.»*

L'évolution des premiers sondages conforte cette vision optimiste. La première enquête sur les intentions de vote réalisée en Haute-Garonne par l'IFOP à la demande du Parti républicain, en novembre dernier, creusait entre la liste de MM. Censi et Baudis (46 %) et celle de M. Jospin (20 %) un écart irrémédiable (1).

Trois mois plus tard, un sondage de la SOFRES réalisé pour RMC et *la Dépêche du Midi* réduit cet écart : la liste de la majorité régionale sortante n'y recueille que 38 % d'intentions de vote tandis que celle du PS et du MRG en obtient 25 % (2). Le fossé reste très large mais M. Jospin veut retenir qu'il se réduit : *«Nous progressons, ils s'effritent, la dynamique va dans notre sens...»*

Un défi

Sur l'estrade, l'ancien premier secrétaire du PS exhorte les socialistes et les radicaux de gauche à *«démultiplier»* leur *«force collective»*. Il réaffirme sa volonté de dialogue avec les Verts : *«Je suis sûr que nous nous retrouverons parce que les écologistes savent que je les respecte et que ma démarche à leur égard n'est pas une démarche de récupération.»* Il parle de *«la droite»* et de *«la gauche»*. De la droite qui croit à un ordre naturel, à la force des hiérarchies, à la fatalité des inégalités... De la gauche qui rêve d'harmonie à conquérir, de société à embellir, d'hommes à transformer, d'inégalités à réduire...

Nostalgie? Pas simplement. M. Jospin reste fidèle à l'idée qu'il se fait de la politique. Il vient de le rappeler dans un livre (3). Ici, il illustre son propos sur *«l'éloge des clivages en politique.»* Il aimerait faire la démonstration que le Parti socialiste peut, si ses dirigeants se remettent en cause en se remettant humblement au travail, surmonter la phase d'immobilisme qui le paralyse. Il ne le dit pas mais, loin de Paris, loin de son ministère, loin de la Rue de Solferino, au cours de cette campagne qu'il mènera uniquement parmi les siens, c'est un défi à lui-même qu'il s'impose : esquisser dans son propre jardin ce nouveau sillon qui puisse convaincre que *«la démocratie ne vit que d'inventer ses possibles»*.

Sur l'écran, le match a commencé. L'équipe de France est à la peine. Au pied de l'estrade, une cohorte de militants chenus s'ordonne en mêlée fraternelle autour de «Lionel» pour entonner avec lui le chant des Montagnards : *«Halte-là! Halte-là! Halte-là...»*

ALAIN ROLLAT

(1) Sondage effectué du 4 au 7 novembre auprès d'un échantillon de huit cent huit personnes représentatif de la population du département, âgée de dix-huit ans et plus, inscrite sur les listes électorales.

(2) Sondage réalisé du 6 au 10 février auprès d'un échantillon représentatif de six cents personnes.

(3) *L'Invention du possible*, Flammarion, 1991.

POLITIQUE

régionales

Gard : M. Jean-Marie Cambacérès conduira une liste

M. Jean-Marie Cambacérès, démissionnaire du PS (*le Monde* du 15 février), député non-inscrit, a annoncé, mardi 18 février, son intention de présenter une liste pour les élections régionales dans le département du Gard. Intitulée « Agir pour le Gard », cette liste rassemblera, a indiqué M. Cambacérès, des candidats *« hors partis »* se réclamant des *« familles social-démocrate, démocrate-chrétienne et écologiste »*.

Le courant social-démocrate sera représenté par d'anciens militants du Parti socialiste, du Parti communiste et du MRG, ainsi que par des syndicalistes. La tradition démocrate-chrétienne sera présente à travers des membres du Mouvement des démocrates ou d'animateurs gardois de Forum-Démocratie, tel M. Eric Firoud. La sensibilité écologiste pourrait avoir, elle, pour porte-parole M. Joël Dombre, avocat, familier des associations de défense de l'environnement dans le département et membre de Génération Ecologie.

Cette initiative a provoqué quelque irritation du côté de Génération Ecologie où l'on n'apprécie que modérément *« le côté donneur de leçons »* de M. Cambacérès, qui a implicitement reproché à M. Lalonde de ne pas être assez *« efficace dans la protection de l'environnement »* dans le Gard.

En réponse, le ministre de l'environnement a demandé au chef de file d'AGIR d'*« illustrer »* son *« nouvel engagement pour l'environnement »* en lui remettant un rapport *« d'ici à un mois »* sur les problèmes écologiques dans le département.

F. B.

Hautes-Pyrénées : en rangs serrés

TARBES

de notre correspondant

Jamais de mémoire de Bigourdan une telle unité n'avait été constatée : aussi bien à droite qu'à gauche, tout ce que ce département montagnard compte de « têtes » a décidé de se mettre en première ligne et de se présenter en rangs serrés.

L'exemple a été montré par le PS et le MRG. Prenant les autres partis de vitesse, ces deux formations ont scellé, dès octobre 1991, un accord de non-belligérance jusqu'en 1995. Les socialistes, sous l'impulsion de M. Jean Glavany, ancien chef de cabinet de M. François Mitterrand, délégué interministériel aux Jeux olympiques d'Albertville, et de leur secrétaire fédérale, Mme Josette Durrieu, réconciliés après leurs affrontements de 1988 et 1989, entendent instaurer un rapport de forces qui, leur étant plus favorable, leur permettrait d'espérer conquérir la présidence du conseil général détenue par M. Hubert Peyou (MRG), sénateur. La droite part au combat derrière M. Philippe Douste-Blazy (UDF-CDS), parlementaire européen et maire de Lourdes, qui a réussi le pari de rassembler derrière lui les présidents départementaux du RPR (M. Jean-Claude Tiraby), du CDS (M. Roland Castells), du PR (M. Gérard Tremège) et du Parti radical (M. Jean Journé). En outre, sur sa liste, figure en deuxième position M. José Marthe (RPR), vice-président sortant du conseil régional de Midi-Pyrénées, qui ne désespère pas de ramener à la raison certains gaullistes déçus tentés de constituer une liste dissidente.

Pour ne pas être en reste, les écologistes ont gommé leurs différends. Les Verts et Génération écologie se confondent sous la même bannière unitaire et alternative portée par M. Michel Geoffre et Mme Arlette Dubalen.

JEAN-JACQUES ROLLAT

□ **Sondage : le PS obtient 25 % des intentions de vote en Haute-Normandie et 22 % en Basse-Normandie.** – Deux sondages, réalisés par BVA pour Antenne 2, FR3, France-Inter, France-Info et *Paris-Match*, accordent en Haute-Normandie 31,5 % d'intentions de vote aux listes UDF-RPR, 25 % au PS, 18 % aux écologistes (11 % à Génération Ecologie, 7 % aux Verts), 11 % au Front national, 11 % au PC; et en Basse-Normandie 41 % aux listes UDF-RPR, 22 % au PS, 17 % aux écologistes (9 % aux Verts, 8 % à Génération Ecologie), 10 % au Front national, 7 % au PC. Ces enquêtes ont été menées par téléphone respectivement les 13 et 14 février auprès de huit cent quatorze personnes et les 12 et 13 février auprès de huit cent six personnes.

□ **M. Donnez quitte la présidence de l'UDF du Nord.** – M. Georges Donnez, maire (PSD) de Saint-Amand-les-Eaux, a annoncé, vendredi 21 février, à Lille, sa démission du poste de président de l'UDF du Nord, à la suite à l'éviction de M. Jean-Jacques Descamps, ancien secrétaire d'Etat au tourisme, de la liste de l'opposition RPR-UDF pour les élections régionales (*le Monde* du 15 février). Il a expliqué qu'il avait été mis devant le fait accompli et estime que la décision de refuser M. Descamps, prise en contradiction avec la volonté exprimée par les instances nationales, est le fait de *« quelques-uns, qui ne représentent qu'eux-mêmes »*. – (*Corresp.*)

Les problèmes des anciens harkis

Une réponse de M. Cathala à M. Meliani

M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés, s'est déclaré *« étonné »* par les arguments que M. Abdelaziz Meliani a avancés, en critiquant l'attitude du gouvernement, pour expliquer sa démission des fonctions d'intercesseur pour les anciens harkis (*le Monde* du 5 février).

Il a notamment indiqué : *« Il est apparu que les prétentions et les exigences financières de M. Meliani étaient disproportionnées eu égard à la nature de la mission que le gouvernement lui avait proposée. Sur le fond, il est faux d'affirmer que* « les dispositions arrêtées par le gouvernement excluent une partie de la communauté ». *Les circulaires des 13 septembre et 11 octobre 1991 élargissent à d'autres catégories de la communauté rapatriée d'origine nord-africaine le bénéfice de dispositions spécifiques.* (...). *Des actions concrètes pour la création de huit cents emplois, la réservation de quatre cents logements sociaux pour les années 1991-1992 ont été mises en place.* (...)

» En ce qui concerne les jeunes, en plus des mesures spécifiques prévues pour eux par les circulaires précitées concernant l'emploi et la formation, l'éducation, le logement, il convient d'indiquer que les dispositions arrêtées notamment par le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont susceptibles de leur être appliquées en priorité. Le 6 février encore, quatre-vingt-dix représentants des préfets chargés de l'application des mesures en faveur des rapatriés d'origine nord-africaine se réunissaient avec le secrétaire d'Etat pour vérifier l'efficacité du dispositif retenu et sa complète application au bénéfice de tous les jeunes de la communauté harkie. »

Après l'élection cantonale partielle de Nice

La droite et la gauche appellent à faire barrage au Front national

Le bureau politique du Front national s'est félicité, lundi 17 février, du résultat obtenu, la veille, par son candidat à l'élection cantonale partielle de Nice (*le Monde* du 18 février). Arrivé en tête avec 37,9 % des suffrages exprimés, M. Jacques Peyrat sera opposé au second tour à Mme Marie-Jeanne Murcia (UDF) qui a totalisé 15,8 % des voix.

Le taux d'abstention a atteint 63,8 %. Selon le parti d'extrême droite, il s'agit d'un *« résultat exceptionnel »* qui laisse de *« belles perspectives »* pour les prochaines consultations.

Invité du Club de la presse d'Europe 1, M. Alain Juppé a estimé que *« ce n'est pas un bon résultat »*. M. Richard Giamarchi, candidat du RPR arrivé en troisième position avec 15 % des voix, avait appelé à voter pour la candidate de l'UDF, dès le dimanche soir.

Pour le secrétaire général du RPR, les résultats démontrent que l'opposition parlementaire *« doit être unie pour gagner »*. Il en a profité pour lancer un appel à Mme Martine Daugreilh, député (RPR) des Alpes-Maritimes, afin qu'elle renonce à présenter, aux élections régionales, sa propre liste face à la liste officielle de l'UPF conduite par Mme Suzanne Sauvaigo, député (RPR) des Alpes-Maritimes et maire de Cagnes-sur-Mer.

M. Juppé a souligné qu'en maintenant sa liste Mme Daugreilh risquait *« de donner à M. Le Pen la chance de passer en tête aux élections régionales, alors que les sondages le mettait derrière la liste de Mme Sauvaigo »*. *« Ma liste a une vertu*, nous a déclaré Mme Daugreilh, *c'est de combattre fondamentalement le Front national. »*

La fédération socialiste des Alpes-Maritimes dont le candidat, M. Paul Cuturello, a obtenu 12,1 % des voix, a appelé ses électeurs à voter contre l'extrême droite.

Tête de liste de la « majorité présidentielle » dans le département aux régionales, M. Léon Schwartzenberg a appelé *« solennellement les électeurs (...), qu'ils soient de droite ou de gauche, à s'opposer dimanche prochain à l'élection de Jacques Peyrat et à voter pour le candidat républicain »*.

Le candidat communiste, M. Jacques Tibéri (7,52 %), a également appelé ses partisans à barrer la route au Front national *« par tous les moyens »*.

Le Front national et les agriculteurs

Une lettre de M. Arette

A la suite de la publication, dans nos éditions du 29 janvier, d'un article consacré à sa démission de la présidence du Cercle national des agriculteurs, structure créée par le Front national, nous avons reçu de M. Alexis Arette, une lettre dont voici les principaux extraits :

Avant de répondre à votre journaliste, j'avais tenu par une déclaration préalable à confirmer qu'il n'y avait pas le moindre désaccord doctrinal entre le Front national et le Cercle national des agriculteurs. J'affirmais mon plein accord politique avec le président Jean-Marie Le Pen. Le silence du *Monde* à ce sujet dénature le sens de ma démission. (...) Il est exact que j'ai présenté au président Le Pen le bruit que faisaient courir nos adversaires, à savoir que *« le Front voulait des agriculteurs comme harkis et non pas comme responsables »*, bien que moi-même, tête de liste dans les Pyrénées-Atlantiques, je fusse la réfutation du propos, ainsi qu'Annie Trampon, vice-présidente du Cercle, en très bonne place dans le Nord. Sans doute ces débats surprennent-ils dans une organisation que nos adversaires voudraient « totalitaire », mais où j'ai eu licence de toujours librement m'exprimer.

[Tous les propos de M. Arette rapportes dans cet article étaient extraits de sa lettre de démission, adressée le 26 décembre 1991 à M. Jean-Claude Martinez, député européen du Front national, président fondateur et secrétaire général du Cercle des agriculteurs. Nous donnons acte à M. Arette de sa mise au point, en précisant toutefois qu'il confiait lui-même, récemment, par écrit, à l'un de ses amis de parti : *« Je suis accablé et découragé par les méthodes internes du Front national. »* – O. B.]

Quatre obédiences maçonniques signent une déclaration commune contre l'extrême droite

Les responsables de quatre obédiences maçonniques françaises, MM. Michel Barat, grand maître de la Grande Loge de France, Jean-Robert Ragache, grand maître du Grand Orient de France, Mmes Evelyne Rauzières, présidente du Conseil national du Droit humain, et France Sornet, grande maîtresse de la Grande Loge féminine de France, ont signé, lundi 17 février, à Bruxelles, une déclaration commune contre l'extrême droite. *« Compte tenu des valeurs humanistes et des principes de fraternité »* qu'elles partagent et *« face aux risques de banalisation du discours de l'extrême droite »*, ces obédiences affirment dans leur déclaration *« leur détermination commune à combattre toutes les thèses extrémistes et intégristes, toutes les idéologies d'exclusion, et à condamner la violence physique ou morale »*.

Cette déclaration fait suite à un appel lancé par la Grande Loge de France *« contre le rejet de l'étranger »*, cosigné par plusieurs autorités religieuses, et à la présentation par le Grand Orient de France, le 14 janvier, d'une série de conférences et de débats contre le Front national (*le Monde* daté 26-27 janvier).

L'affaire Habache, la déclaration d'un conseiller général PS sur Israël et les lecteurs de « Vendredi »

« Une telle haine »

La déclaration de M. Roland Gabory, conseiller général du Gers, au sujet de l'affaire Habache, communiquée la semaine dernière par son auteur à la presse locale (*le Monde* du 18 février), avait été adressée par lui à l'hebdomadaire du PS, *Vendredi*, qui l'avait publiée dans le courrier des lecteurs de son numéro du 7 février.

Ce texte, dans lequel M. Gabory prend la défense de M. Georges Habache et qualifie Israël d'*« Etat parasitaire, intégriste, raciste et expansionniste, qui a accaparé la terre de Palestine au nom de ridicules sornettes bibliques vieilles de quatre mille ans »*, a provoqué, selon le numéro suivant de l'hebdomadaire, l'*« émotion »* de *« nombre de lecteurs »*, émotion que *« la rédaction de* Vendredi *comprend et éprouve elle aussi »*.

« La rédaction » de l'hebdomadaire socialiste précise qu'elle *« regrette qu'une telle haine ait pu se glisser dans* [une] *publication qui s'efforce, semaine après semaine, de combattre les idées d'exclusion et de racisme »*. *Vendredi* publie, sur une page, cinq des lettres indignées qu'ont suscitées les positions du conseiller général du Gers, signataire de la motion 1 (Mauroy-Mermaz-Jospin) au congrès de Rennes, en mars 1990.

Les élections cantonales en Haute-Vienne

Le PC ne présentera pas de candidats contre ses « dissidents »

LIMOGES

de notre correspondant

La fédération du PCF de la Haute-Vienne ne présentera pas de candidat contre ses quatre conseillers généraux « dissidents » soumis à réélection. Ces quatre sortants, MM. René Buxeraud (conseiller général de Saint-Sulpice-les-Feuilles, maire de Mailhac), Jean-Claude Fauvet (conseiller général de Magnac-Laval, maire de Droux), André Leycure (conseiller général d'Eymoutiers, maire de Nedde) et Roland Mazoin (conseiller général et maire de Saint-Junien, la deuxième ville du département), sont, par ailleurs, candidats aux élections régionales sur la liste « Pour faire du neuf à gauche », conduite par M. Marcel Rigout, face à la liste officiellement présentée par le PCF. Ils se sont ainsi, selon la formule consacrée, *« mis d'eux-mêmes hors du parti »*.

Pourtant, à la réflexion et malgré l'avis de certains communistes qui voulaient *« trancher dans le vif »* pour *« repartir sur des bases nouvelles »*, la direction fédérale a choisi, selon les termes de son premier secrétaire, M. Maurice Maron, de *« ne pas faire le moindre geste qui consommerait définitivement la division »*. Faisant de l'ancien ministre le *deus ex machina* de cette *« entreprise de division »*, M. Maurice Maron a exhorté les quatre dissidents *« à se raviser »*. *« Ils peuvent être encore aux régionales les représentants du PCF comme ils le furent en 1985 »*, a-t-il précisé.

M. Maurice Maron nous écrit d'autre part, en réponse aux propos de M. Marcel Rigout qui accusait le PCF en Haute-Vienne de vouloir *« évincer trois de ses quatre conseillers régionaux sortants »* (*le Monde* du 1er février), que, dès juin 1991, *« le comité fédéral décidait de proposer la constitution d'une liste de large rassemblement de toutes les sensibilités communistes »* où les quatre sortants avaient leur chance, car, estime-t-il, *« nous pouvions espérer cinq élus compte tenu de l'augmentation du nombre de sièges en Haute-Vienne »*. Il souligne que la liste conduite par M. Marcel Rigout *« relègue les sortants en deuxième, troisième, quatrième et septième positions »*.

Enfin, toujours en Limousin, le dernier conseiller général communiste de la Creuse, M. Roger Gardet (La Souterraine, non soumis à réélection) a fait savoir publiquement, *« afin de lever toute ambiguïté »*, qu'il n'est plus membre du PCF et que, en conséquence, *« il ne saurait s'exprimer en son nom au sein de l'assemblée départementale »*. Sans *« renier l'idéal embrassé il y a cinquante-cinq ans »*, M. Roger Gardet estime qu'*« il faut tenter d'ouvrir une nouvelle perspective à gauche et rechercher les convergences possibles avec tous ceux qui ne se satisfont pas des appareils en place »*.

GEORGES CHATAIN

Au « Club de la presse » d'Europe 1

M. Juppé accuse M. Charasse d'« égoïsme et de sectarisme personnel »

M. Alain Juppé a estimé, lundi 17 février au « Club de la presse » d'Europe 1, que le ministre du budget, M. Michel Charasse, fait preuve d'*« égoïsme et de sectarisme personnel »*, en refusant de se rendre à la cérémonie religieuse pour les obsèques d'un responsable des douanes à Petit-Couronne (Seine-Maritime) (*le Monde* daté 16-17 février). Le secrétaire général du RPR a déclaré : *« Un ministre de la République doit respecter la famille qui doit dire ce qu'elle souhaite, et il faut s'incliner devant sa douleur et ne pas faire prévaloir par rapport à cela son sectarisme ou son égoïsme personne »*.

En cas de retour de la droite au pouvoir en 1993, M. Juppé s'est dit partisan d'une cohabitation *« plus combative qu'entre 1986 et 1988 »*, mais il n'a pas exclu que M. François Mitterrand décide finalement de s'en aller. L'ancien ministre du budget a estimé qu'il fallait provoquer *« un double électrochoc pour remédier à la maladie de langueur qui est en train de frapper les Français »*. Il s'agit, pour M. Juppé, de changer de politique budgétaire et fiscale, en baissant les charges, et de privilégier la formation.

Le secrétaire général du RPR a énoncé trois conditions *sine qua non* pour la ratification par son parti des accords de Maastricht : un amendement constitutionnel pour associer le Parlement français au processus de décision communautaire, un réexamen des dispositions sur la monnaie unique et une dérogation excluant le vote des étrangers en France.

A propos de la situation à Nice, après le départ précipité de l'ancien maire, M. Jacques Médecin, en fuite en Uruguay, M. Juppé a indiqué que l'opposition devrait y déléguer *« une personnalité nationale »*.

SOCIÉTÉ

La polémique sur le dysfonctionnement du système transfusionnel

M. Bruno Durieux : « En aucun cas, je n'ai couvert des importations sauvages »

A la suite de la révélation, par *le Monde*, de l'existence d'une note adressée le 5 février 1991 par le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, à M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, et qui faisait état des mesures à prendre compte tenu de l'existence d'importations *« sauvages »* de plasma *(nos éditions du 18 février)*, MM. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration, et Bruno Durieux ont réuni, lundi 17 février, une conférence de presse.

M. Durieux a affirmé qu'il était *« inexact »* d'affirmer qu'il n'avait pas donné suite aux propositions du directeur général de la santé. *« En aucun cas,* a-t-il affirmé, *je n'ai couvert des importations sauvages ».* Il a précisé que *« contrairement à ce que pouvait laisser entendre l'article du* Monde, *la sécurité des produits issus de ces importations n'est pas en cause ». « Les techniques d'inactivation des virus et de purification des produits obéissent en effet,* a ajouté le ministre délégué à la santé, *aux mêmes règles de sécurité, quelle que soit l'origine des plasmas. »*

Confirmant ce que nous écrivions, M. Durieux a précisé que, depuis février 1991, les pouvoirs publics ont eu connaissance de deux importations pratiquées à *leur insu : 3 000 litres de plasma* par le CRTS de Montpellier et 1 400 litres (plasma anti-HBs) par le CNTS. *« Et s'il s'avérait que d'autres importations ont été effectuées à l'insu des pouvoirs publics,* a-t-il ajouté, *elles donneront lieu à des sanctions à l'encontre des centres de fractionnement et de leur directeur. »*

Concernant les quatre centres ayant effectué des importations *non réglementaires,* M. Durieux a indiqué que le directeur du CRTS de Lille avait reçu un avertissement, qu'à Nancy la fermeture avait été *« immédiatement décidée »,* qu'à Lyon la spécialisation du centre est devenue effective, et qu'à Montpellier l'agrément du directeur serait examiné lors de la prochaine réunion de la commission consultative de la transfusion sanguine.

« Aucun danger pour la population »

Au sujet de la nomination d'un chargé de mission pour la réorganisation du fractionnement en France, le gouvernement, a précisé *M. Durieux, a estimé* nécessaire au préalable de demander à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) *(voir d'autre part)* et à l'Inspection générale des *finances (IGF) (rapport de* M. Régis Paranque) de réaliser des enquêtes afin de disposer d'une vue d'ensemble des problèmes qui se posent à la transfu*sion sanguine ainsi qu'*aux centres de fractionnement. Ces rapports ont été remis au gouvernement en novembre et en décembre 1991.

(Le texte de l'IGAS que nous publions est extrait d'une « présentation » du rapport qui date, elle, de janvier 1992).

« Aujourd'hui, a indiqué M. Durieux, *l'objectif est de mettre un terme à la confusion des missions, à l'absence de coordination et à des choix d'investissement discutables des centres de transfusion et de fractionnement. Un nouveau cadre juridique et d'organisation est en cours d'élaboration pour renforcer l'exercice de la tutelle sur la transfusion sanguine française et préserver les valeurs éthiques qui la fonde. Le gouvernement fera connaître ses décisions en la matière avant la fin mars. »* Le professeur Jean-François Girard a précisé que la décision de fermer le centre de fractionnement du CRTS de Nancy avait été notifiée par lettre à son directeur le 25 février 1991.

Estimant que les articles du *Monde* étaient *« graves et injustes »,* M. Jean-Louis Bianco a souligné que les produits distribués en France *« ne présentent aucun danger pour la population ».* Il a confirmé que *« le problème extraordinairement important »* que constitue la réorganisation du fractionnement du plasma ferait l'objet prochainement d'un certain nombre de mesures. Il a toutefois indiqué que le rapport de M. Régis Paranque ne serait pas rendu public.

Intentions sans actions

par Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

CONTRAIREMENT à ce que déclare M. Durieux, les mesures préconisées par le directeur général de la santé n'ont pour l'essentiel pas été mises en œuvre.

L'argumentation du ministre peut être contestée sur la base de plusieurs documents et rapports officiels. Ainsi, M. Durieux estime que le *« désordre »* actuel de la transfusion sanguine française *« n'a pas d'effet sur la sécurité des produits ».* Le directeur général de la santé ne partageait pas ce point de vue lorsque, en octobre 1990, il *déclarait devant la commission* nationale consultative de la transfusion sanguine être *« choqué »* par les importations illégales évoquant alors *« le risque pris par rapport à un objectif commun largement partagé qui est celui de la santé publique et de servir au mieux les intérêts de nos concitoyens pour ce qui est des malades et de leur santé ».*

La note du 5 février 1991, signée du professeur Girard, précisait d'autre part que les réformes à accomplir impliquaient la nomination d'un chargé de mission pour le développement économique du fractionnement français. Celui-ci *n'a pas été nommé et, en pratique,* rien n'a été mis en œuvre sur les réformes souhaitées par la direction générale de la santé, qu'il s'agisse de la redéfinition de la politique industrielle et commerciale à court et moyen terme ou de la promotion d'une politique nationale de recherche et de développement.

Dans le rapport qu'il avait consacré, en août 1991, aux problèmes financiers de la transfusion sanguine française, M. Laurent Vachey, inspecteur des finances, écrivait : *« la réalité a montré qu'il y avait une distance entre les déclarations d'intention des pouvoirs publics et leur mise en œuvre. »*

Une autre ambiguïté concerne le centre de fractionnement de Nancy, dont M. Durieux a annoncé que la fermeture avait été *« immédiatement décidée »* après la note du 5 février 1991. Or le professeur François Streiff, directeur du CTS de Nancy nous a précisé qu'en février 1991 il avait été seulement informé de l'hypothèse selon laquelle son centre de fractionnement pourrait être fermé. *La* raison invoquée par la direction générale de la santé était le fait que ce centre, le seul en France à avoir un statut hospitalier d'établissement public, ne pourrait, compte tenu de la circulaire européenne de 1989, avoir un statut d'établissement pharmaceutique.

Tous les éléments contenus dans les notes et les rapports officiels dont dispose M. Durieux montrent plus l'urgence d'une réforme que de « démentis ».

L'IGAS presse l'Europe de préserver le bénévolat et la gratuité du don

Un rapport que l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), daté de janvier 1992, consacre à l'organisation de la transfusion sanguine en France, dont nous publions de larges extraits, décrit une situation de crise. Il propose à M. Jean-Louis Bianco, *ministre des affaires sociales*, et à M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, des mesures à prendre sans tarder. L'IGAS souhaite, en particulier, que la France prenne l'initiative d'une démarche visant à obtenir de ses partenaires européens que seuls le sang et le plasma *provenant de dons volontaires et* bénévoles puissent être utilisés dans la fabrication de médicaments dérivés du sang humain.

Le rapport de l'IGAS sur *« l'organisation de la transfusion san guine et la tarification des produits sanguins labiles »* est un document de dix-sept pages élaboré par Mme Catherine Gras et MM. Alain Piquet, Jean-Pierre Talon et Michel Vernerey. Il a été rédigé à la demande du ministre des affaires sociales *et du ministre* délégué à la santé, à l'occasion d'un différend ayant opposé la direction générale de la santé (DGS) à la direction de la sécurité sociale (DSS) à propos de la tarification des produits sanguins pour 1991.

Cette divergence, apparue à la fin de l'année 1990, portait sur les conséquences financières à tirer de la baisse prévue des quantités de produits sanguins qui seraient diffusées en 1991. Schématiquement, la direction de la sécurité sociale (DSS) souhaitait que ces difficultés financières n'entraînent pas un engagement proportionnellement accru de l'assurance-maladie. Selon elle, il appartenait aux établissements de transfusion sanguine (ETS) d'adopter les mesures budgétaires adéquates permettant de surmonter ces difficultés. Mais pour la direction générale de la santé (DGS), il fallait, avant tout, assurer des ressources financières satisfaisantes aux ETS, afin de garantir une politique transfusionnelle de qualité. Il fallut un arbitrage *« pragmatique »* du cabinet du premier ministre, en février 1991, en faveur du ministre des affaires sociales (et donc de la DSS) pour que ce conflit prenne fin.

D'une manière générale, le rap*port de l'IGAS, consacré à l'organi*sation de la transfusion sanguine, est très critique envers la politique menée par la direction générale de la santé depuis 1986 (date d'entrée en fonction du professeur Jean-François Girard). Selon les inspecteurs de l'IGAS, la politique tarifaire de la DGS a donné lieu à *« juste critique de la part des transfuseurs »,* qui mettaient en cause des diminutions tarifaires unilatérales. D'autre part, l'analyse comptable et financière de l'activité des établissements de transfusion sanguine par la DGS est jugée *« quasi-inexistante ».* En outre, le fait que le CNTS ait été, durant cette période, le seul conseil officiel de la DGS est également regretté par les rapporteurs, qui notent que *« la plus grande partie des informations d'ordre économique et financier provenaient par son canal ».* Ce qui, du fait de la situation non *« désintéressée »* dans laquelle était le CNTS, rendait contestables les informations transmises.

Selon les inspecteurs de l'IGAS, *« le dysfonctionnement administratif »* de la transfusion sanguine est *« général ».* Il laisse apparaître de graves lacunes parmi lesquelles :

– l'absence complète de participation des services extérieurs de l'administration sanitaire d'État;

– l'exercice inadéquat d'une tutelle au demeurant mal définie;

– les faibles moyens dont dispose l'administration centrale (trois personnes, non compris la hiérarchie), ce qui *« l'expose au lobbying de certains transfuseurs ».*

« Contraire à l'éthique du bénévolat »

Comme elle le dit sobrement, la mission de l'IGAS s'est interrogée sur la logique de telles pratiques administratives. En effet, dit-elle, la distorsion tarifaire à laquelle elle conduit *« est cause, en partie, de la sous-production de plasma au niveau national et facilite dans certains cas l'accumulation d'excédents financiers excessifs, dus au niveau des tarifs des produits labiles. Par ailleurs, cette distorsion qui a conduit à augmenter les prix des éléments non inactivés n'a pas eu de fondement médical, mais un fondement financier ».*

Au total, estiment les inspecteurs de l'IGAS, la tarification en vigueur ne *« tient plus compte des coûts de revient constatés ».* Elle est *« de caractère pervers et dangereux »,* affirment-ils. *« Il est regrettable,* ajoute l'IGAS, *que vingt-sept ans plus tard* [après la promulgation de la circulaire relative aux prix de cession des produits sanguins] *l'administration ne soit plus capable de déterminer les prix de revient des collectes ».*

Le rapport aborde ensuite les conséquences de l'abandon du monopole de la distribution des produits sanguins stables par les ETS. Cet abandon semble non seulement *« contraire à l'éthique du bénévolat et au principe du non-profit de toute transformation d'un produit d'origine humaine »,* mais elle entraînera *de facto, « la disparition du conseil thérapeutique »,* en affaiblissant la relation privilégiée transfuseur-prescripteur.

Les rapporteurs tentent ensuite de définir ce que devrait être l'organisation future de la transfusion sanguine à la lumière, en particulier, de la directive européenne du 14 juin 1989, qui prévoit que tous les dérivés du sang, préparés industriellement, prennent le statut de médicament.

La France *« pourrait prendre l'initiative,* estiment-ils, *d'une démarche tendant à obtenir de nos partenaires que seuls le sang et le plasma provenant de dons volontaires et bénévoles puissent être utilisés dans la fabrication de médicaments dérivés du sang humain. Les mêmes obligations devraient s'appliquer aux plasmas importés de pays tiers dans le cas où l'auto-suffisance communautaire ne serait pas assurée ».*

Outre cette proposition, ils se prononcent également en faveur du maintien du monopole de la collecte, de la préparation et de la distribution des produits sanguins labiles. Ils souhaitent que l'on procède à un regroupement-réduction des ETS à raison d'un par région (*« le bon niveau de regroupement semble être celui de la région administrative »*) et que tous ces établissements aient un statut unique (association régie par la loi de 1901).

A propos de la tarification des produits sanguins, les inspecteurs de l'IGAS notent que l'un des plus graves défauts du système de tarification est *« son aspect quasiment aveugle ».* Les tarifs ne sont établis ni en fonction des prix de revient constatés ni en fonction de la situation économique et financière des structures productrices. Les membres de la mission préconisent *« un retour à l'esprit de la loi du 21 juillet 1952 »,* qui fixe les tarifs en fonction des coûts de revient. Ils se prononcent pour un cadre comptable unique pour tous les établissements (comptabilité générale et comptabilité analytique) et la certification des comptes par un commissaire aux comptes. Enfin, *pour écarter toute tentation de* concurrence sauvage entre établissements, la mission recommande le maintien d'un tarif unique national, déterminé à partir des prix de revient identifiés, certifiés et contrôlés au niveau de chaque région.

J.-Y. N.
et F. N.

120 millions de francs pour 80 victimes

La Grande-Bretagne indemnise des transfusés non hémophiles contaminés par le virus du sida

LONDRES

de notre correspondant

Le gouvernement britannique a annoncé, lundi 17 février, l'octroi de compensations financières pour des malades contaminés par le virus HIV à la suite de transfusions sanguines ou de greffes effectuées dans le cadre du Service national de santé (NHS).

Cette décision concerne environ *quatre-vingt malades, ce nombre* étant incertain en raison de la longueur de la période d'incubation. La plupart d'entre eux ont contracté le virus avant 1985, *année où un dépistage systémati*que des produits sanguins a été mis en place en Grande-Bretagne.

Les malades ou leurs ayants droit (vingt-cinq personnes contaminées sont décédées) recevront une indemnité s'échelonnant, selon leur situation, entre 21 500 livres (215 000 F) et 80 000 livres (800 000 F). Les conjoints des malades ou leurs enfants contaminés seront également indemnisés. Le taux de ces indemnités, dont le total atteindra environ 12 millions de livres (120 millions de francs), est identique à celui qui avait été fixé, il y a un an, pour les *1 226 hémophiles contaminés par* le virus HIV (*le Monde* du 20 novembre 1991).

En dépit d'une forte campagne d'opinion menée par des parlementaires de tous les partis, le gouvernement s'était refusé à considérer que la situation des malades non hémophiles était comparable, et leur refusait *le bénéfice d'une* indemnisation.

Cette position ayant été encore réaffirmée il y a trois semaines, le Parti travailliste a estimé que le revirement du gouvernement était dû à des raisons électorales.

L. Z.

Une lettre de Mme Dominique Laurent

Mme Dominique Laurent, directeur du cabinet du ministre délégué à la santé, nous a adressé, à la suite de l'article de Jean-Yves Nau et Franck Nouchi publié dans le Monde *du 18 février, la lettre suivante :*

L'article de MM. Nau et Nouchi *intitulé « Mensonges »* laisse entendre que j'aurais nié avoir été informée de l'existence d'importations, de plasma en France, alors que treize mois plus tôt, le directeur général de la santé avait adressé au cabinet du ministre délégué une note à ce sujet. Ces importations se rapportaient à l'année 1990, et la note du directeur général de la santé en date du 5 février 1991 avait attiré en son temps toute l'attention du ministère puisque les mesures préconisées par ce directeur avaient été prises, ainsi qu'il a été rappelé dans le communiqué de presse du ministère en date du 17 février 1992.

La réponse que j'ai faite au journaliste, qui m'a interrogé très brièvement par téléphone mardi dernier, s'appliquait bien évidemment à des importations qui auraient été *effectuées postérieurement* à l'année 1990 : je confirme qu'aucune importation n'a été portée à ma connaissance. Les problèmes touchant à des importations effectuées par Biotransfusion pour le compte du CNTS, ainsi que par le centre de Montpellier ont été traités, comme il convenait, par le directeur général de la santé.

[Nous avons joint Mme Laurent à deux reprises, le mardi 11 février dans la soirée et le lendemain matin. Nos interrogations portaient sans aucune équivoque sur l'existence d'importations illégales de plasma quelle qu'en soit la date. Nous demandions au directeur du cabinet de M. Durieux si elle avait été, à un moment ou à un autre, informée de ces pratiques. Mme Laurent, qui ne pouvait nous accorder qu'un bref entretien, s'est bornée à nous déclarer qu'elle *« n'avait jamais été informée de l'existence d'importations de plasma en France ».* Elle précise aujourd'hui que dans son esprit cette réponse concernait les importations postérieures à l'année 1990 et confirme qu'aucune information n'avait alors été portée à sa connaissance. *Le ministre et son cabinet* n'auraient donc découvert l'existence d'importations non réglementaires effectuées en 1991 qu'après la publication de nos informations. – F. N.]

REPÈRES

FAITS DIVERS

Drame de l'autodéfense à Montreuil

Un homme âgé de vingt-quatre ans a été grièvement blessé par un commercant armé, lundi soir *17 février, à la cité des Morillons* de Montreuil (Seine-Saint-Denis). La victime, Idir Merhem, atteinte d'une balle en pleine tête, a été transportée à l'hôpital de la Pitié Salpétrière de Paris dans un état grave de coma 3 dépassé, tandis que le commercant, qui avait trafiqué son revolver à grenaille, était placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de Bobigny. Selon une première version des faits, la victime serait entrée avec une amie dans le magasin et y aurait volé un pack de bière avant de prendre la fuite ; *mais selon une seconde version,* Idir Merhem, père de famille *« connu et estimé »,* n'aurait *« rien à voir avec cette histoire ».* L'émotion est grande dans la cité dont la population a été appelée au calme par le maire, M. Jean-Pierre Brard. Mardi matin 18 février, le commerçant, âgé de cinquante-neuf ans, était toujours en garde à vue.

Six personnes tuées dans une explosion à Mayotte

Trente-sept habitants de la collectivité territoriale française de Mayotte ont été brûlés par l'explosion d'un mélange de pétrole qui est utilisé pour l'éclairage ou la cuisine. Six personnes, trois Mahorais et trois Comoriens, sont *mortes à la suite de ces accidents* qui ont débuté il y a six semaines environ. Une enquête a été ouverte par le procureur de la République de Mayotte afin de déterminer les causes des explosions, de rechercher les auteurs d'une manipulation éventuelle du mélange et d'indemniser les victimes. En attendant le résultat des analyses en cours, la vente du produit incriminé a été interdite dans l'île et les habitants ont été invités à remettre leurs réserves au service des hydrocarbures.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

En visite au Sénégal, en Gambie et en Guinée

Le pape veut souligner sa volonté de dialogue avec l'islam

Jean-Paul II doit se rendre, mercredi 19 février, et pour la huitième fois, en Afrique où il visitera successivement, et jusqu'au 26 février, le Sénégal, la Gambie, et la Guinée. Le dialogue avec l'islam sera au centre de son voyage.

Deux jours seulement après son élection, le 18 octobre 1978, Jean-Paul II recevait une invitation personnelle du cardinal Hyacinthe Thiandoum, archevêque de Dakar, à se rendre au Sénégal. Pourtant, il aura fallu près de quatorze ans, huit voyages et trente-huit pays visités en Afrique, avant que le pape ne pose le pied à Dakar, comblant enfin les vœux d'un épiscopat qui, sur le continent noir, sans doute à cause de la situation très minoritaire du christianisme dans ce pays (6 % de la population), est l'un des plus attachés à Rome.

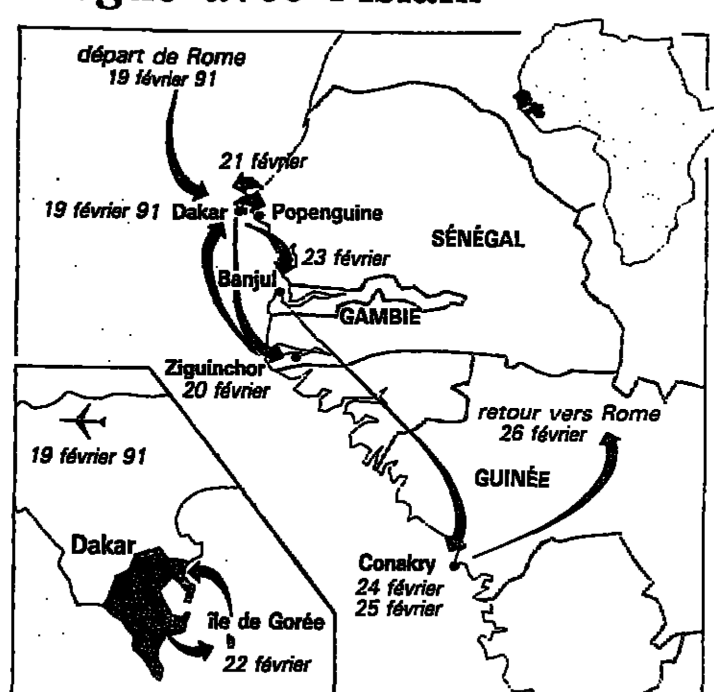
Les catholiques sénégalais ressentaient comme une frustration, voire une humiliation, ce boycottage apparent de leur pays, d'autant moins explicable que les relations entre les chrétiens et l'immense majorité islamique (90 %) passent pour être harmonieuses et exemplaires. L'ancien président Léopold Senghor est chrétien, ainsi que sa femme française. Si son successeur, M. Abdou Diouf, est musulman, son épouse est chrétienne. Quant à l'archevêque de Dakar, son propre frère est imam.

«Qui a peur du pape?», titrait même en 1988 un quotidien, alors que Jean-Paul II traversait des pays limitrophes du Sénégal. Bien qu'aucune raison officielle n'ait jamais été donnée à un retard aujourd'hui comblé, tout indique que le Vatican ait voulu se ranger aux conseils de modération du président Senghor, puis de M. Diouf, obligés de composer avec les confréries musulmanes, mourides et tidjanes. Malgré leur souci de non-violence et de tolérance, celles-ci reprochent volontiers à la minorité catholique sa dépendance de l'extérieur, de Rome et de Paris, ainsi qu'un complexe de supériorité hérité de l'époque coloniale. Si l'intégrisme islamique a peu d'audience dans cette partie de l'Afrique noire, où la liberté de culte des chrétiens ne souffre aucune lacune, les musulmans du Sénégal ne manquent pas aujourd'hui de faire observer que la visite du pape succède à l'assemblée de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), qui vient de se réunir à Dakar.

Un synode dans une «marmite africaine»

Dans la capitale sénégalaise, à Ziguinchor, au sanctuaire marial de Poponguine, Jean-Paul II entend *souligner les vertus du dialogue islamo-chrétien*, l'un des atouts majeurs d'une église africaine où alternent les phases d'espoir et de désillusion. Un siècle seulement après les débuts de l'évangélisation, un Africain sur sept est baptisé dans la religion catholique. En quinze ans, le nombre des fidèles a doublé, prêt à franchir en *1994 le cap des cent millions* de baptisés. Mais, outre la concurrence islamique, marquée par des affrontements parfois violents comme au Niger, les Eglises africaines sont de plus en plus pauvres et assistées, dépendantes de Rome et des anciens pays missionnaires, qui freinent leur désir d'émancipation. L'espoir soulevé par le pape, annonçant le 6 janvier 1987 un synode spécial d'évêques pour toute l'Afrique, pâle compensation après le refus du fameux «concile noir» réclamé par les théologiens les plus progressistes (1), est retombé. La démesure apparente d'un tel projet qui devrait porter sur cinq thèmes-*clés – le dialogue avec l'islam*, l'évangélisation, l'inculturation, la justice et la paix, la communication – convient mal au cadre étroit et routinier des traditionnels synodes romains. Pour le moment, une session d'un mois est prévue, en tout et pour tout, pour la fin de l'année prochaine au Vatican. Les risques de *déception* sont d'autant plus grands en Afrique que l'ordre du jour est vaste et réunira des évêques qui ont peu d'habitudes de travail en commun.

Nombre d'évêques et de théologiens attendent donc de la visite du pape au Sénégal, en Gambie et en Guinée, qu'il précise ses objectifs et ses *intentions*. Mais d'ores et déjà, l'impatience grandit. L'Association des conférences épiscopales de l'Est africain (Malawi, Zambie, Tanzanie, Kenya, Ouganda, Soudan, Ethiopie) vient de suggérer que ce synode ait lieu, non pas à Rome, mais *«dans une marmite africaine»* et comprenne plusieurs sessions à Luanda ou à Maputo (zone lusophone), à Abidjan (zone francophone), à Nairobi (zone anglophone). *«Que dire d'une assemblée consacrée à l'inculturation de la foi en Afrique qui se tiendrait hors de ce continent?»*, insiste le Père René Luneau, dominicain (2).



Une autre conférence épiscopale, celle du Tchad, doute que *«ce synode puisse se faire en une seule assemblée»*. Le résultat ne pourrait être qu'une *«juxtaposition de généralités»*. L'objection du coût est également jugée irrecevable. En juin 1991, au cours d'une rencontre de tous les instituts catholiques d'Afrique, des théologiens ont posé un diagnostic peu rassurant, se plaignant de l'exode des catholiques vers les Eglises indépendantes, les nouveaux mouvements religieux, l'islam ou les religions traditionnelles. Pour eux, le synode ne pourra jamais être qu'un *«premier pas»* vers un concile africain débouchant en l'an 2 000.

La revendication monte ainsi en faveur d'un assouplissement des structures et de la discipline de l'Église, d'une meilleure prise en compte de la femme et des valeurs traditionnelles africaines, de la création d'un rite liturgique et d'un code de droit canon spécifiques à l'Afrique. Aussi le Vatican se voit-il obligé d'appuyer sur les freins, à un moment où les épiscopats noirs bénéficient d'un crédit favorable et sont régulièrement sollicités pour jouer, comme on l'a vu notamment au Gabon, au Mozambique, au Togo, un rôle de médiateurs dans les crises politiques et les processus de démocratisation engagés sur tout le *continent*.

HENRI TINCQ

(1) Pour l'histoire du concile africain, on lira : *A contretemps. L'enjeu de Dieu en Afrique*, de Fabien Eboussi-Boulaga. Editions Karthala, 1991.

(2) La revue internationale de théologie *Concilium* vient de publier un cahier spécial consacré au synode africain, chez Beauchesne, 1992, nº 239.

JUSTICE

Le dossier du juge Van Ruymbeke transmis au parquet général de Rennes

Onze élus socialistes et communistes de la Sarthe seraient «susceptibles d'être inculpés»

M. Renaud Van Ruymbeke, le conseiller de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes chargé du dossier sur le financement du Parti socialiste dans la Sarthe, a commencé à dépouiller les scellés constitués lors de la vague de perquisitions lancée le 13 janvier dans les départements de la Sarthe, de l'Aude, et à Paris. Dans ces documents, figurent notamment les noms de onze élus sarthois, parmi lesquels le maire du Mans, M. Robert Jarry (ex-PCF), et deux députés socialistes du département, MM. Jean-Claude Boulard et Raymond Douyère. *Estimant dans un arrêt du* 13 février que ces élus sont *«susceptibles d'être inculpés»*, la chambre d'accusation a transmis son dossier au parquet général de la cour d'appel de Rennes, qui devrait prendre ses réquisitions dans les jours qui viennent. Le dossier sera alors transmis à la chambre criminelle de la Cour de cassation qui désignera la chambre d'accusation chargée de la suite de l'instruction.

Les scellés, comme prévu, livrent peu à peu leurs secrets. Leur dépouillement demande un travail considérable : en deux jours, les 13 et 14 janvier, le juge avait procédé à neuf perquisitions. M. Van Ruymbeke, qui avait commencé par le département de la Sarthe, s'était d'abord rendu à la fédération socialiste du Mans, puis au domicile du *premier secrétaire fédéral du PS*, M. Jacques Jusforgues, au domicile de son prédécesseur, M. Pierre Villa, au siège de son agence immobilière, Habitat 72 et enfin au siège d'un bureau d'études lié au Parti communiste, Bretagne-Loire-Equipement.

Cette première vague avait été suivie, le 14 janvier, par la retentissante visite de M. Van Ruymbeke dans les locaux parisiens de la SAGES, puis au siège national du Parti socialiste, rue de Solférino. Deux nouvelles perquisitions avaient conclu cette série sans précédent : la première dans l'Aude, au domicile du beau-frère de M. Villa, qui détenait un dossier constitué par l'ancien secrétaire fédéral du PS, la seconde au cabinet de l'avocat manceau de Pierre Villa, Mᵉ Didier Wents.

Premiers noms

Une partie des dossiers saisis dans les locaux parisiens de la SAGES et au siège de Bretagne-Loire-Equipement ont donc livré leurs premiers noms. On trouve ainsi côte à côte, dans ces dossiers, des élus socialistes et communistes de la Sarthe. Il y a là deux députés socialistes du département : M. Jean-Claude Boulard, qui est également président de la communauté urbaine du Mans, conseiller général et membre du secrétariat national du PS, et M. Raymond Douyère, maire de la commune de *Bouloire depuis 1971*.

Figurent également dans ces documents le nom du maire du Mans, M. Robert Jarry, un élu exclu du PCF en 1989 qui conduit actuellement une liste du Mouvement de la gauche progressiste pour les élections régionales, et ceux de deux de ses adjoints : Mᵐᵉ Nicette Isnard (PS), deuxième adjointe et deuxième vice-présidente de la communauté urbaine du Mans, et M. Pierre Rosière (PS), quatrième adjoint et conseiller général.

Six autres élus sarthois sont évoqués dans les scellés dépouillés par M. Van Ruymbeke : le maire socialiste de Champagné, M. Jean-Claude Laude, et son adjoint Jack Bouet ; le maire socialiste de la Suze-sur-Sarthe, M. Christian Coulombier, et son adjoint, M. Claude Riolon ; le maire communiste d'Allones, M. Yvon Luby ; et enfin le maire communiste de Lhomme, M. Gérard Brault.

Aux yeux de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, ces onze personnes sont aujourd'hui *«susceptibles d'être inculpées»*. En vertu du privilège de juridiction, qui commande le «dépaysement» de toutes les affaires visant des élus, le dossier a donc été transmis au parquet général de la cour d'appel de Rennes, qui devrait bientôt prendre ses réquisitions. Il sera alors transmis à la chambre criminelle de la Cour de cassation qui le confiera à la chambre d'accusation de son choix. Celle-ci sera sans doute... la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes : dans les dossiers difficiles, la Cour de cassation évite en effet de «dépayser» le dossier à plusieurs reprises afin d'assurer la continuité de l'instruction.

L'encombrante requête de Mᵉ Szpiner

Ce privilège de juridiction, que la chancellerie s'apprête d'ailleurs à supprimer, est également à l'origine de l'un des derniers soubresauts de ce dossier sensible. L'avocat de M. Pierre Villa, Mᵉ Francis Szpiner, estime que cet impératif procédural n'a pas été respecté par le premier juge d'instruction de l'affaire, M. Thierry Jean-Pierre. Il y a plus d'un an, le 8 janvier 1991, le juge manceau avait en effet entendu en son cabinet un ancien premier secrétaire de la fédération sarthoise du Parti socialiste, M. Pierre Coicadan. Retraçant son parcours au sein de la fédération socialiste de la Sarthe, M. Coicadan déclarait avoir occupé en 1985 et 1986 les fonctions de secrétaire fédéral à la coordination départementale, *«M. Jusforgues étant le premier secrétaire fédéral»*. Interrogé par le juge Jean-Pierre, cet ancien responsable socialiste disait alors avoir constaté, sans pouvoir exactement les décrire, qu'*«il existait dans le département comme ailleurs, à gauche comme à droite, des circuits de financement occultes»*.

Aux yeux de Mᵉ Szpiner, cette simple mention de M. Jusforgues aurait dû déclencher la mécanique du privilège de juridiction. *«Le code de procédure pénale prévoit ce mécanisme dès que l'élu est «susceptible d'être inculpé»*, note Mᵉ Szpiner. *Or, le 19 juin 1990, la Cour de cassation, dans un arrêt concernant le maire de Toul, M. Jacques Gossot, a estimé que cette notion intervenait dès la «mise en cause» de l'élu. C'est le cas dans ce dossier : M. Coicadan, qui évoque des financements occultes, met en cause le premier secrétaire fédéral, M. Jusforgues, qui était alors maire adjoint au Mans, ce qui fait de lui une «personne protégée». M. Jean-Pierre devait donc transmettre son dossier au parquet pour qu'il saisisse la chambre criminelle de la Cour de cassation.»*

Mᵉ Szpiner a déposé sa requête sur le bureau du juge Van Ruymbeke, mais aussi au parquet général de la cour d'appel de Rennes. Cette requête met la Place Vendôme dans l'embarras : la chancellerie, qui avait bruyamment dénoncé les méthodes du juge Jean-Pierre après la perquisition contestée des locaux parisiens d'Urbatechnic, en avril 1991, souhaite aujourd'hui éviter de relancer une polémique sur l'instruction du juge manceau. Le procureur général de la cour d'appel de Rennes se garde donc bien, aujourd'hui, de prendre des réquisitions...

ANNE CHEMIN

□ **M. Philippe Marchand répond à M. Antoine Gaudino.** – *«La vie privée de M. Gaudino ne m'intéresse absolument pas»*, a indiqué, lundi 17 février, M. Philippe Marchand, *en réponse à une question* de l'AFP sur les récentes accusations portées par l'ancien policier et selon lesquelles le ministre de l'intérieur aurait promis de *«lancer une affaire»* contre lui (*le Monde* daté 16-17 février). M. Marchand a qualifié ces accusations de *«fausses»*, ajoutant, à propos de M. Gaudino : *«Je l'ai révoqué, et depuis, je ne m'y intéresse plus* (...). *Pas plus à lui qu'à sa vie privée.»*

□ **Affaire de la tour BP : l'autopsie confirme le suicide de Pascal Ganne.** – L'autopsie du corps de Pascal Ganne, jeune gérant de société retrouvé pendu, le 11 février, en Seine-et-Marne, et qui était lié à Michel Voiry, fils du policier Daniel Voiry mêlé au scandale de la tour BP (*le Monde* du 17 février), a confirmé la thèse du suicide. De source judiciaire, on précise que la mort est bien consécutive à la *pendaison et qu'il n'y a* pas de traces de violence.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Woody contre Fuku

JE me disais, aussi : ces Américains sont devenus bien modestes ! Eux si prompts à rouler des mécaniques, si vainqueurs dans l'âme, qu'attendaient-ils pour fêter le triomphe de *«leur»* démocratie libérale, dans la compétition idéologique du siècle ? Méfiance des succès remportés sans vraiment combattre ? Peur que le cadavre communiste ne bouge encore ? Que l'arabo-islamisme, maté dans le Golfe, n'ait pas dit son dernier mot ?

Ces craintes doivent être tombées, puisque voici le chant de victoire du modèle américain, intitulé *la Fin de l'Histoire et le Dernier Homme* (Flammarion). Son auteur : Fukuyama, un Japonais d'origine, ce qui ne gâte rien côté symboles. Pur produit du moment, à le lire et à *l'entendre. Ce n'est pas l'accabler.* De nos jours, il n'y a plus de penseurs nés de leurs seules œuvres, dans la solitude inspirée de leur cabinet. Fukuyama ne prétend pas égaler Hegel, ni Kojève, ni n'avoir rien inventé. Il a juste constaté que la démocratie avait progressé à travers le monde, dans les fourgons de l'économie de marché, et que le marxisme *avait plié boutique*. Conclusion : Youpeeh !, on a gagné ; rentrez chez vous, les pauvres, il n'y a rien à voir ; aucun autre système ne se fera plus jour, *Finita la commedia*, l'Histoire est jouée...

Vieille tentation des soirs de bataille ! Le gagnant n'imagine pas que puissent renaître des revanches. L'ennemi s'est évanoui : *dansons sur le cadavre de ses prétentions*. L'Europe et le monde ont parfaitement digéré le lieu commun selon lequel ce qui se passe aux Etats-Unis s'accomplit ailleurs dans les dix années qui suivent (cet oracle passe-partout des dirigeants à court de pronostics, personne ne s'avise plus d'en douter). Hitler (toutes choses idéologiques n'étant pas égales) pro*mettait mille ans* de règne au Troisième Reich. Toujours plus fort : Fukuyama, lui, ne promet pas moins que l'éternité à la patrie du dollar. Lisez son livre : c'est écrit en toutes lettres. A l'en croire, l'humanité a atteint son point de perfection institutionnelle avec les primaires à l'américaine, le Pentagone et l'indice Dow Jones. Ne cherchons pas plus loin. Mieux que le marxisme, qui était jugé *«incontournable»*, et avouait ainsi sa nature d'obstacle, son vainqueur se donne pour *«indépassable»* ; le fin mot de la planète. Rien que ça !

On m'avait appris qu'en matière de connaissance personne ne pouvait rien énoncer de sérieux sans la modestie élémentaire de s'avouer provisoire et limité. Préjugés que ces scrupules ! Désormais, rien n'empêche plus la philosophie de se situer dans l'*«après»* d'une évolution qu'elle décrète parachevée, et de revenir sur ses pas, mains aux poches. Naguère, cela s'appelait de la prophétie. On en souriait d'autant plus que notre siècle féru d'extrapolations et de courbes exponentielles a battu tous les records de prévisions controuvées. Aujourd'hui, la pensée ne s'embarrasse plus de ces échecs, et ne craint pas de rivaliser avec les prospectus de voyance.

Des penseurs badgés ont été opposés au commis-voyageur Fuku et à sa bonne nouvelle (14 février, «Caractères», A 2). Ils ont justement remontré que, l'Histoire ayant perdu ses règles, le meilleur n'était pas plus sûr que le pire. Tout à l'envie de proférer à leur tour, les contradicteurs en oubliaient de poser des questions, comme cela se passe désormais dans les «débats d'idées», juxtapositions de jugeotes, assauts de concurrences. Fuku n'en était que plus à l'aise pour matraquer son message, dont le fumet engourdissant – dormez, bonnes gens, la bataille idéologique est close ! – rappelle étrangement l'opium à quoi les communistes comparaient la religion, et Raymond Aron le marxisme des intellectuels des années 50.

Les attendus de Fuku n'obéissent pas aux règles admises entre universitaires ; ils appliquent mot à mot les recettes de la persuasion publicitaire. Contester la vocation universelle de l'économie libérale et de la démocratie parlementaire n'est pas considéré par l'auteur comme un manquement aux lois de la science mais au devoir, typiquement américain, d'optimisme (page 77). *«Le but de tout conditionnement*, disait Aldous Huxley, *est de faire aimer aux gens la destination sociale à laquelle ils ne peuvent échapper.»* Nous sommes en plein dans cette rhétorique d'asservissement en douceur.

La manipulation dont Fuku est l'aimable fer de lance rappelle un spot astucieusement décortiqué par François Brune (*le Bonheur conforme*, Gallimard, 1985) : *«Brandt, pour ne pas vous tromper !»* Le slogan sous-entend : en matière d'électroménager, Brandt détient la vérité. Le malin, c'est que l'affirmation ne semble pas venir directement du fabricant, ce qui la rendrait suspecte. La norme paraît dictée d'un vague *ailleurs*, de façon qu'elle puisse devenir pour chacun une devise allant (et venant) de soi.

Fuku remplit cette fonction d'annonciateur officieux et commandité. Il n'émarge pas à la CIA, que l'on sache, mais il a conseillé le département d'Etat. C'est tout sauf un intellectuel sur un nuage ; ni Socrate dessinant dans le sable, ni Hegel à son balcon le soir d'Iéna. Jusqu'à la preuve du contraire – que son livre ne recèle pas, – c'est au moins l'exécutant d'une manœuvre d'intimidation, d'une colonisation assez grossière de nos pensées et de nos imaginations.

Témoin la façon dont il sollicite les notions de *thymos* et de *megalothymia*, où Hegel voyait des ressorts principaux de l'activité humaine. Selon Fuku, ces besoins de reconnaissance et de dignité se seraient définitivement reportés, de la conquête des pays voisins, vers l'exploit sportif ou médical. Dans l'Ouest aisé, peut-être, mais s'agissant des autres, l'affirmation ressemble à un exorcisme, à une vulgaire tentative de dissuasion. Des milliards d'humains humiliés et offensés ne continuent-ils pas de souffrir dans leur fierté ? Comment jurer que la Constitution américaine et Wall Street paraissent, aux damnés de l'Est comme à ceux du Sud, la seule voie restante, à l'horizon d'une Histoire caduque ?

«C'est très trouble, l'Histoire, répondait Emmanuel Berl à Jean d'Ormesson en 1968 (leur entretien à idées rompues paraît chez *Grasset, sous le titre Tant que vous penserez à moi). Généralement, il suffit de laisser courir le temps pour que ça se retourne. Qui a gagné la bataille d'Actium ? En principe, c'est Octave...»*

En principe, seulement. L'Empire ne devait pas se déplacer vers l'Est, et il s'est établi... à Byzance. Douter des victoires définitives ne revient pas forcément à sombrer dans le pessi*misme dont l'Amérique a fait un péché contre* l'esprit.

Tant qu'à recevoir des signes culturels d'outre-Atlantique, je préfère aux décrets de Fuku les gestes tremblés de cet Européen de Woody Allen, dans le film *Ombres et brouillards*. Il fait bon s'apercevoir que Kafka est chez lui à New-York comme à Prague, avec *ses peurs d'enfant, ses rires jaunes, son génie* de la farce tragique.

Quel soulagement, ces brumes d'incertitude et l'étonnement lumineux de Mia Farrow, comparés à la transparence stupide des fictions ou des propagandes *made in USA* et imposées au monde entier par la grâce du billet vert !

Dites-nous, monsieur Allen, que M. Fuku et son paradis n'ont pas gagné à jamais !





Contradictions

La médaille de bronze gagnée le 16 février par Didier Méda ne sera pas prise en compte dans le total officiel des récompenses remises aux athlètes français pendant les Jeux d'hiver d'Albertville. Comme en 1988 à Calgary, la discipline dans laquelle le skieur de Thonon-les-Bains s'est illustré, le saut acrobatique, était inscrite en tant qu'épreuve de démonstration au même titre que le ballet.

Précédé par deux Québécois, Philippe Laroche et Nicolas Fontaine, Didier Méda a réussi une meilleure performance que son compatriote Fabrice Becker, pourtant vainqueur de la variante artistique du ski acrobatique. Réservées sur les conditions de sécurité du saut acrobatique en 1988, les instances olympiques le soumettaient à un nouveau test probatoire. Il a été convaincant : au cours d'un petit déjeuner de presse, lundi 17 février, le président du CIO, M. Juan Antonio Samaranch, a indiqué que le saut serait inscrit au programme officiel des Jeux de 1994, contrairement au ballet.

C'est un sport aussi exigeant et spectaculaire que la descente dans les bosses qui est ainsi reconnu. Les instances olympiques n'ont pas seulement le souci de rendre justice à la qualité athlétique de sportifs jusqu'alors méconnus. Il s'agit aussi de muscler un programme qui a été étalé sur deux semaines, comme les Jeux d'été. Cela a permis d'amortir les incertitudes climatiques notamment dans les épreuves alpines. Mais la solution qui consiste à multiplier les médailles est-elle pour autant la meilleure ?

La Fédération internationale de ski justifie le combiné alpin avec une descente et un slalom plus courts que les épreuves simples par la nécessité de « déspécialiser » les skieurs. Sans doute valable en Coupe du monde ou en championnat du monde, cette épreuve n'apporte rien dans le cadre des Jeux, où son classement pourrait être établi comme naguère en fonction des deux courses originales.

Même type de difficultés en ski nordique avec les poursuites messieurs et dames qui associent les résultats d'une course en style classique et d'une course en pas alternatif : l'intention est bonne, le spectacle assuré (le vainqueur est celui qui arrive le premier), la réalisation laisse à désirer. Le résultat de la première partie des poursuites est accréditif de médailles. C'est un peu comme si les triples sauteurs étaient récompensés pour la longueur de chacun de leurs bonds.

Contradiction ? Au moment où il augmente le nombre des récompenses, le CIO s'efforce de limiter le nombre des concurrents. Brahim Izdag, le Marocain qui a franchi la ligne d'arrivée du super-G avec quasiment une minute de retard sur le vainqueur après être tombé quatre fois, ne pourra plus prendre le départ aux Jeux de Lillehammer s'il n'a pas marqué un minimum de points au classement international des coureurs. En revanche, le prince Albert de Monaco, qui se pique de piloter un bobsleigh, ne devrait pas être inquiété par cette chasse aux « ringards ». Il est vrai qu'il est membre du CIO.

PATINAGE ARTISTIQUE : danse

La revanche de Marina et Serguei

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

La scène se passe à Lausanne, il y a quelques semaines, juste après la remise des prix des championnats d'Europe. Attablé face à Marina Klimova et Sergueï Ponomarenko, le président du Comité international de danse sur glace admoneste gentiment le couple russe. Dans le milieu du patinage, Hans Kutschera est connu pour son peu d'attirance pour les Duchesnay.

Désireux de voir les Moscovites barrer la route aux Français, mais effrayé par les passages interdits qui pullulent dans leur programme, notamment un nombre trop élevé de portés, M. le président essaye donc de les convaincre d'adoucir les aspérités de leur prestation, de ne pas poser délibérement la tête sous le couperet des juges.

Marina et Sergueï sont obstinés. C'est même leur qualité première. Ils n'en feront qu'à leur tête. Entre Lausanne et Albertville, ils n'ont pas changé une seule virgule de leur superbe syntaxe sur glace, et, lundi soir, les juges n'ont pas daigné s'apercevoir de leurs irrégularités. Les deux patineurs savaient qu'avec ce programme, concocté par Tatiana Tarassova et deux chorégraphes, ils tenaient le moyen d'arriver à cet or olympique qui s'était toujours refusé à eux. Ils possédaient enfin une prestation qui leur permettrait de sortir de l'ombre dans laquelle les avaient maintenus leurs compatriotes Bestemianova-Bukin, puis les bruyants Duchesnay. Elle a été l'instrument de leur vengeance.

Il y a un an, les patineurs moscovites, mari et femme dans la vie, touchaient le fond. Marina Klimova se retrouvait accusée de dopage à la suite d'un contrôle positif, effectué pendant les championnats d'Europe de Sofia. Des traces d'amphétamines avaient été repérées dans ses urines. Marina fut officiellement blanchie un mois plus tard, mais autour du couple russe, le vide avait commencé à se créer. Les doubles champions du monde, qui avaient renoncé à s'entraîner, perdaient, en mars, leur titre face aux Duchesnay à Munich.

Surtout ils se sentaient progressivement lâchés par leur entraîneur de toujours, la plantureuse brune Natalia Dubova, une des usines à médaille de la danse sur glace, qui donne rarement dans les sentiments pour conserver les athlètes dont elle sent le rendement baisser. Dubova s'occupe presque exclusivement de son autre couple, Usova-Zhulin. Sergueï et Marina voulaient changer de style : c'est la rupture.

Agés de vingt-cinq et vingt-neuf ans, au plus niveau depuis 1983, et donnés pour finis par le milieu du patinage artistique, Marina Klimova et Sergueï Ponomarenko, prêts à interrompre leur carrière, partent donc à la recherche d'un nouvel entraîneur. Qu'ils trouvent en la personne de Tatiana Tarassova, l'imposante blonde, ancien entraîneur de leurs bourreaux Bestemianova-Bukin, et créatrice du premier groupe de patineurs professionnels de l'ancienne URSS.

« L'an passé, disait-elle, *ils étaient au plus bas. Je les ai remontés moralement, et je leur ai apporté l'âme et le cœur pour poursuivre leur carrière, pour effectuer un nouveau programme avec lequel ils doivent être champions olympiques* (1). » Débarrassés de leurs chorégraphies ringardes, Marina, au regard de feu, et Sergueï se révèlent comme des bêtes de scène d'une expressivité rare, des vrais danseurs de ballet sur glace.

J. Fe.

(1) Dans un entretien au journal *le Sport.*

Sans hymne et sans drapeau

COURCHEVEL

de notre envoyé spécial

Les athlètes de l'ex-URSS, c'est-à-dire de la Communauté des Etats indépendants (CEI), n'apprécient guère de ne pas entendre leur hymne national et de voir monter le drapeau olympique lors des cérémonies de remise des médailles. Les dirigeants du Comité international olympique (CIO) se demandent, eux, comment ils vont arriver à faire face à une multiplication des nouvelles délégations aux Jeux d'été de Barcelone.

Lundi 17 février, le président du CIO, M. Juan Antonio Samaranch, a indiqué qu'une solution protocolaire avait été proposée : les nouveaux Etats indépendants présenteraient une délégation unique. Le drapeau et l'hymne olympiques seraient utilisés pour les sports collectifs, mais chaque nation aurait droit à son hymne et à son drapeau dans les épreuves individuelles. Le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan et la Kirghizie auraient donné leur accord, ainsi que la Russie. En revanche, l'Ukraine n'a pas répondu.

Une solution devrait être trouvée le 9 mars à Lausanne lors d'une réunion du CIO avec les représentants des nouvelles Républiques. Pour M. Samaranch, l'équipe unique avec des hymnes particuliers constitue la dernière étape avant la reconnaissance officielle des anciennes Républiques de l'URSS.

A. G.

Patins d'argent

Suite de la première page

Le chauvinisme peut trouver une limite : celle que lui dicte l'émotion. Le public n'avait donc pu s'empêcher d'applaudir. Et de siffler *Madame le juge français*, qui ne rencontrait, elle, aucune borne dans sa passion pour le couple français, et le montra en « saquant » les Russes dans leur note technique.

Quand ils pénétrèrent sur la glace, Paul et Isabelle n'avaient plus qu'à constater les dégâts : les larmes étaient déjà montées aux yeux de l'assistance. On leur réserva tout de même le délire minimum, l'ovation réglementaire. Et lorsqu'il eurent fini, on les acclama, davantage pour les remercier de l'ensemble de leur œuvre que pour cette prestation-là. Le frère et la sœur, qui ont bâti une grande partie de leur succès sur leur capacité à s'allier les bonnes grâces du public, en se servant à outrance de leur image de martyrs, n'étaient pas parvenus à déchaîner une foule pourtant entièrement acquise à leur cause.

Tout le monde savait que la médaille d'argent du couple français n'était pas une escroquerie. Personne n'osa, cette fois-ci crier au vol. Depuis les programmes imposés du vendredi, le constat sautait aux yeux : les Russes glissaient mieux (*le Monde* daté 16-17 février). Lors du programme original du dimanche, cela s'était confirmé : Klimova et Ponomarenko avaient fait de leur polka-valse viennoise une pâtisserie légère, là où les Duchesnay servaient au public une polka bavaroise, plat roboratif mais un peu lourd.

Etincelle de génie

Lundi soir, les deniers doutes étaient levés. Les Duchesnay semblaient incapables d'atteindre ce sublime, sans lequel il n'y a pas de victoire possible, dans une discipline où l'émotion est le seul étalon. Il leur manquait cette étincelle de génie, qu'ils possédaient aux championnats du monde de Munich, l'an dernier. Et que Klimova et Ponomarenko se sont réapproppriée depuis les championnats d'Europe de Lausanne. La musique de Bach avait surclassé celle de Leonard Bernstein, dont Christopher Dean, chorégraphe du couple et mari d'Isabelle, espérait qu'elle serait *« un thème fort, facilement identifiable »*. La facilité sur la glace, la capacité à créer l'émotion, étaient elles aussi facilement identifiables. Mais elles appartenaient aux Russes.

Sur le podium, les deux Québécois d'origine toussèrent donc beaucoup, pendant que les Russes se chuchotaient des paroles d'amour. Ils se disaient peu déçus, alors que leur tête criaient le contraire. Pour les patineurs français, résidant à Oberstdorf (Allemagne), le verdict olympique pouvait sembler d'autant plus cruel que Marina Klimova et Sergueï Ponomarenko s'étaient engouffrés *dans une brèche qu'ils avaient* ouverte seuls. Confits depuis le début de leur carrière dans un classicisme à la limite de la niaiserie, les deux Russes pratiquent depuis seulement un an ces chorégraphies audacieuses, ces figures interdites par le règlement qui furent la gloire et le boulet des Duchesnay.

Contre la tradition

En patinage artistique, comme en politique, mieux vaut ne pas avoir raison trop tôt. Le frère et la sœur furent parmi les premiers à ressentir la nécessité de faire évoluer leur discipline poussiéreuse. En 1988, à Calgary, ils eurent raison avant leur talent, qui ne leur permettait point alors de faire passer leur créativité sur la glace (*le Monde* du 14 février). Ils eurent ensuite raison contre les juges, qui résistèrent jusqu'au bout à leurs coups de boutoir contre la tradition.

A Albertville, alors que les rabat-joie du patinage mondial semblaient enfin s'être résignés à leurs manières, les Duchesnay se sont vus dérober le fruit de quatre années de travail et de lutte. Par les anciens parangons de la « nunucherie » sur patins, convertis aux joies troubles, et désormais payantes, de l'illégalité. Les Français en toussèrent d'autant plus fort, qu'ils avaient, eux, pour la première fois décidé de respecter le règlement à la lettre.

A l'heure des premiers bilans, les Duchesnay, qui devraient passer au patinage professionnel d'ici quelques mois, regrettaient justement d'avoir renoncé à leur parfum de soufre pour accéder à la respectabilité olympique. *« On nous a dit qu'il fallait faire ceci, ne pas faire cela,* expliquait Isabelle, qui en avait oublié son extinction de voix. *Nous nous sommes dit qu'il fallait faire attention pour le programme d'une année olympique. »*

« Nous étions beaucoup moins libres que d'habitude, renchérissait Paul, qui s'empressa de serrer la main de Ponomarenko lorsque celui-ci déclara que les règlements étaient stupides. *Plus les Jeux olympiques approchaient, et plus des gens venaient nous conseiller dans nos choix et bouleverser notre programme. Nous devions sans cesse essayer de garder un juste milieu entre l'envie de la France de gagner une médaille d'or et le désir de satisfaire notre public. »* Mais ces excuses imprécises, un peu chagrines, ne pouvaient masquer l'essentiel. Sur la glace de la patinoire d'Albertville, c'était bien le plus beau couple qui l'avait emporté.

JÉRÔME FENOGLIO

Les résultats

HOCKEY SUR GLACE

Poule A
(Dernière journée)

Allemagne b. Pologne 4-0
Finlande b. Italie 5-3
Etats-Unis et Suède 3-3

Classement : 1. Etats-Unis, 9 pts ; 2. Suède, 8 ; 3. Finlande, 7 ; 4. Allemagne, 4 ; 5. Italie, 2 ; 6. Pologne, 0.

Programme des quarts de finale

Mardi 18 février : Canada-Allemagne et Etats-Unis-France

Mercredi 19 : CEI-Finlande et Suède-Tchécoslovaque

PATINAGE ARTISTIQUE

Danse

1. Klimova-Ponomarenko (CEI), 2 ; 2. Duchesnay-Dean-Duchesnay (Fra.), 4,4 ; 3. Usova-Zhulin (CEI), 5,6 ; 4. Gritschuk-Platov (CEI), 8 ; 5. Calegari-Camerlengo (Ita.), 10, (...) 8. Yvon-Palluel (Fra.), 16,6 ; 9. Moniotte-Lavanchy (Fra.), 17,4.

PATINAGE DE VITESSE

5 000 m dames

1. G. Niemann (All.), 7 min 31 s 57 ; 2. H. Warnicke (All.), 7 min 37 s 59 ; 3. C. Pechstein (All.), 7 min 39 s 80 ; 4. C. Zijlstra (P-B), 7 min 41 s 10 ; 5. L. Prokacheva (CEI), 7 min 41 s 65.

SKI DE FOND

Relais 4 × 5 km dames

1. CEI (E. Valbe, R. Smetanina, L. Lasutina, L. Egorova), 59 min 34 s 8 ; 2. Norvège (S. Pedersen, I.-H. Nybraten, T. Dybendahl, E. Nilsen), 59 min 56 s 4 ; 3. Italie (B. Vanzetta, M. Di Centa, G. Paruzzi, S. Belmondo), 1 h 00 min 25 s 9 ; 4. Finlande (M.-L. Kirvesniemi, P. Maatta, J. Savolainen, M. Lukkarinen), 1 h 00 min 52 s 9 ; 5. France (C. Stanisière, S. Giry-Rousset, S. Villeneuve, I. Mancini), 1 h 01 min 30 s 7

A la télévision

Mercredi 19 février

(9 h 45-12 h 30, A 2)

Ski alpin (slalom géant dames, 1re manche) ; ski de vitesse (poule 2).

(13h-16h, FR 3)

Ski de vitesse (poule 2) : ski alpin (slalom géant dames, 2e manche) ; hockey sur glace (5e groupe B contre 6e groupe A).

(21h-23 h 30, Eurosport)

Hockey sur glace (quarts de finale) ; patinage artistique (programme original dames, suite et fin).

(22 h 50-23 h 55, TF 1)

Patinage artistique (programme original dames).

Jeudi 20 février

(9 h 30-12 h 50, A 2)

Ski alpin (slalom dames, 1re manche) : biathlon (20 km messieurs).

Le bobeur de la Stasi

LA PLAGNE

de notre envoyé spécial

Les athlètes allemands ont gagné plus de médailles que ceux des autres délégations au cours des neuf premiers jours de compétition aux Jeux d'hiver. La satisfaction légitime qui est la leur est ternie par une affaire liée à la réunification de l'Allemagne : le bobeur Harald Czudaj a avoué avoir collaboré avec la Stasi, la police politique de l'ancien régime est-allemand.

« J'ai été victime d'un chantage à la suite d'un contrôle d'alcoolémie positif dans un accident de voiture, a expliqué le pilote originaire de Dresde au cours d'une conférence de presse. *On m'a dit que ma carrière était finie parce qu'elle ne correspondait pas au modèle du sportif socialiste. J'avais déjà eu d'autres petits problèmes, mais je voulais continuer à faire du bob. J'ai signé une déclaration selon laquelle j'étais prêt à collaborer. »*

« Je regrette d'avoir eu à le faire, a poursuivi Harald Czudaj, *mais je n'ai, en aucun cas, nui à mes camarades. Quand on me demandait de rapporter les sentiments des athlètes en matière politique et sociale ou leurs sentiments à l'égard du parti, j'avais la chance de pouvoir dire que je ne savais rien. »* Le bobeur allemand a fait ces déclarations en présence de ses coéquipiers Tino Bonk, Axel Jang et Alexander Szelig, avec lesquels il a été vice-champion du monde de bob à quatre en 1990, à Saint-Moritz. Ceux-ci ne lui tenaient apparemment pas rigueur de les avoir espionnés : *« On connaît le système pour l'avoir vécu, on fait confiance à Harald. »*

Harald Czudaj, qui a parlé d'*« hystérie »* en Allemagne à propos des révélations liées à l'ouverture des dossiers de la Stasi, pourra donc piloter le bob comme prévu lors des épreuves qui auront lieu les 21 et 22 février. Il ne serait toutefois pas le seul concerné dans l'équipe d'Allemagne « unifiée » par le choc en retour de l'ancienne inquisition politique. En tout cas, pour se prémunir contre d'éventuels scandales provoqués par de nouvelles révélations, le président de la Fédération allemande de bob et de luge, M. Klaus Kotter, avait fait écrire, avant les Jeux, aux 35 athlètes et entraîneurs de l'équipe, des lettres indiquant quels étaient leurs liens avec la police de l'ex-RDA. Il les ouvrira en cas de besoin.

A. G.

Nouvelles pistes,

La Savoie veut

Pour la première fois lors de Jeux olympiques, l'environnement est pris en compte par les organisateurs. Président du conseil général de Savoie et député (RPR) soucieux du cadre de vie, Michel Barnier a toujours affiché son intention de respecter les paysages. Mais ces beaux principes ont eu du mal à résister aux exigences du CIO et des producteurs de la télévision qui souhaitaient du grand spectacle.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Décidément, ces J.O. d'hiver ne ressemblent à aucun de leurs prédécesseurs. Pour une fois le mot environnement est associé à la grande fête de la glisse. Si les plaintes des écolos alpins (1) relayées par certains journaux étrangers (*le Monde* du 12 février) ont été vite étouffées par les clameurs de victoire, la question reste posée. Quel sera l'impact sur l'environnement savoyard des grands travaux exécutés à cette occasion ?

Dès 1986, Michel Barnier avait affiché ses intentions. Pour recevoir ses hôtes, la Savoie se referait une beauté. Les équipements, c'était promis, respecteraient le paysage. On en profiterait même pour nettoyer, assainir et embellir les sites. Une convention était signée peu après avec le ministère de l'environnement, prévoyant notamment l'épuration systématique des villes et des stations olympiques.

Le bilan de ces bonnes intentions ne peut être que provisoire. L'effet des J.O. sur la montagne ne se mesurera que sur le long terme, mais, déjà, les pièces s'accumulent dans le dossier. La première est le rapport demandé par le coprésident lui-même, Michel Barnier, à un bureau d'étude grenoblois, le CER-REP, et publié à l'automne 1991 (2).

Dans la colonne des bénéfices, personne ne conteste que l'on puisse inscrire l'équipement d'une quinzaine de localités en station d'épuration. Au prix de 240 millions de francs, la capacité de traitement des eaux usées de la Tarentaise est passée de 120 000 à 350 000 équivalents-habitants. Mais, observent les esprits chagrins, on n'a fait que corriger l'incroyable lacune du plan « Neige » des années 70.

Même effort de rattrapage pour les ordures ménagères, la collecte du verre, les déchets toxiques, les lisiers agricoles et même les pesticides inutilisés. Les déchetteries ont été mul-

ALBERTVILLE 92.

COMBINÉ NORDIQUE : épreuve par équipes

Jacques Gaillard, la foi des pionniers

La sélection française de combiné nordique occupait la cinquième place de l'épreuve par équipes, lundi 17 février, à Courchevel, à l'issue du concours de saut. La course de fond (3 x 10 kilomètres) se disputait mardi, mais, quel que soit son résultat, ce sport confidentiel sera sorti en France de l'anonymat grâce au « doublé » de Fabrice Guy et de Sylvain Guillaume dans le concours individuel. A l'origine de cette réussite, l'entraîneur national Jacques Gaillard, qui a longtemps été le seul Français engagé dans les grandes compétitions internationales de combiné.

COURCHEVEL

de notre envoyé spécial

« Vas-y, Jacques, vas-y, tu dois y aller ! ». Non, Jacques Gaillard n'osait pas franchir les barrages de sécurité. Ses amis avaient beau insister, il ne bougeait pas, comme paralysé par l'émotion. Quelques mètres plus loin, de l'autre côté de la balustrade, Fabrice Guy et Sylvain Guillaume entamaient la sarabande des médaillés, quand les vainqueurs ne savent plus s'ils doivent rire ou pleurer. Le premier venait d'être sacré champion olympique, et le second d'obtenir la médaille d'argent. En ce mercredi 12 février 1992, le combiné nordique était devenu une spécialité française.

Jacques Gaillard resta longtemps à l'écart, spectateur anonyme dans une foule enthousiaste. Puis il se décida à montrer sa carte d'entraîneur, à se frayer un passage entre les photographes, à embrasser les deux jeunes Jurassiens. La raison l'emportait sur la discrétion. Ce Dauphinois âgé de quarante-deux ans méritait bien, lui aussi, d'être de la fête. Dans les années 70, il était le seul Français à pratiquer ce sport lors des Jeux olympiques. En 1985, nommé entraîneur national, il a donné naissance à une équipe de France digne de ce nom. Depuis, il n'a pas quitté son poste. Le doublé des deux douaniers est donc aussi le sien.

Depuis ce jour historique pour le ski nordique français (première médaille d'or, toutes disciplines confondues), le combiné est sorti de l'anonymat. Et Jacques Gaillard savoure la reconnaissance tardive de ce sport complet (saut et ski de fond) dont il dit qu'il est *« l'air et la terre »* ou encore *« le combat contre soi puis celui contre les autres »*. En fait, Jacques Gaillard s'est d'abord battu contre l'indifférence.

« Il fallait avoir la foi »

Quand il découvre cette discipline, en 1969, elle n'intéresse guère qu'une poignée d'athlètes en France. Inventée en Norvège en 1887, elle n'a jamais conquis les montagnes françaises, hormis quelques passionnés dans les années 20 et 30. A l'occasion des Jeux de Grenoble, en 1968, une équipe de France avait bien été mise sur pied, histoire, pour le pays hôte, de figurer dans chacun des sports olympiques. Mais le résultat avait été si catastrophique (trois dernières places du concours individuel) que cette sélection n'avait pas survécu à la quinzaine olympique.

En 1969, donc, la Fédération française de ski demande à Jacques Gaillard de s'essayer au combiné. Originaire d'Autrans (Isère), ce fils d'agriculteur a toujours pratiqué le ski de fond et le saut, sans jamais songer à cumuler les deux spécialités. Comme il n'est pas encore question de financer la création d'une véritable équipe nationale, il est intégré à la sélection des sauteurs.

Il disputera les épreuves de saut en plus de celles du combiné nordique. C'est ainsi qu'il est le seul Français à participer aux championnats du monde en 1970, en Tchécoslovaquie, puis aux Jeux de 1972, à Sapporo (Japon). *« Pour ces grandes épreuves, je me débrouillais seul, avec les moyens du bord. Il fallait avoir la foi ! Je m'entraînais tour à tour avec les gars du saut puis avec ceux du fond »*, se souvient-il aujourd'hui.

L'été, quand le « cirque blanc » fait relâche, il retourne travailler à la ferme familiale. Les succès se font attendre, mais il se prend de passion pour ce sport. Peu importe qu'il soit condamné à la marginalité au sein même de la Fédération. Jacques Gaillard s'obstine, lui qui a toujours admiré les décathloniens et reconnaît aimer *« les sports qui exigent des qualités totalement différentes »*.

En 1975, il reçoit enfin du renfort. Un entraîneur, Jean-Marie Bourgeois, est nommé pour s'occuper de lui et de quelques autres acharnés du combiné. Mais ce technicien plein de bonne volonté est surtout spécialisé dans le ski de fond, et les performances de Jacques Gaillard ne s'améliorent pas en saut. Il termine à la vingt-cinquième place des Jeux olympiques d'Innsbruck (Autriche) en 1976. Deux ans plus tard, à l'issue des championnats du monde à Lahti (Finlande), il arrête sa carrière avec la conviction d'avoir, malgré tout, *« vécu dix belles années »*.

« L'air et la terre »

La Fédération lui propose alors un poste de conseiller technique régional à Grenoble. Il sera chargé d'entraîner les jeunes sauteurs de la région. Il profite de l'aubaine pour outrepasser ses fonctions : *« En plus du programme de saut, je leur faisais faire un peu de fond, parfois contre leur volonté... Je voulais qu'ils découvrent le combiné ! »*

Au début des années 80, certains de ses disciples commencent à se distinguer lors de compétitions réservées aux skieurs des pays alpins. Dans des régions telles que les Vosges, le Jura ou le Dauphiné, le combiné gagne des adeptes, athlètes et entraîneurs. La Fédération commence à prendre au sérieux ce Jacques Gaillard qui n'a de cesse d'exiger davantage de moyens.

Il obtient satisfaction en 1985 avec sa nomination au poste d'entraîneur national. Cette équipe de France, qu'il incarnait à lui tout seul dans les années 70, existe désormais à part entière. Elle sera bientôt composée de jeunes gens aussi passionnés qu'il l'était quinze ans plus tôt : Fabrice Guy, Sylvain Guillaume, Francis Repellin ou encore Xavier Girard, dit « Popeye », celui qui a le vertige au sommet des tremplins, mais qui ne renonce jamais à sauter. *« Eux, je n'avais pas besoin de les forcer pour qu'ils choisissent le combiné »*, remarque Jacques Gaillard.

C'est donc avec cette génération de copains qu'il a obtenu les premiers grands succès internationaux. Des places d'honneur, d'abord. Des podiums, ensuite. Et, enfin, un titre olympique et une médaille d'argent (dans l'attente du résultat de l'épreuve par équipes, mardi 18 février). Vingt ans après les Jeux de Sapporo, le combiné s'est retrouvé promu sport vedette de ceux d'Albertville, du moins du côté français.

Jacques Gaillard refuse d'y voir une victoire personnelle (*« d'autres entraîneurs ont travaillé avec moi »*). Il espère simplement que cette soudaine frénésie permettra à son sport *« d'air et de terre »* de se développer : *« Depuis quatre ou cinq ans, en raison du manque de neige dans les régions de moyenne altitude, de nombreux jeunes se sont tournés vers d'autres disciplines que le saut et le fond. Je compte sur la Fédération pour exploiter au mieux les retombées des Jeux. C'est un beau sport, non ? »*

PHILIPPE BROUSSARD

Un entretien avec le président de la fédération française

La décennie des sports de glace

M. Bernard Goy préside depuis deux ans la Fédération française des sports de glace (FFSG), qui réunit six comités nationaux (hockey sur glace, patinage artistique, patinage de vitesse, bobsleigh, luge et curling). Il explique dans un entretien au Monde ses projets de réforme, notamment dans le domaine du hockey.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

« Quel bilan faites-vous pour les sports de glace après une semaine de Jeux ?

– Nos hockeyeurs ont été formidables en s'imposant sur la glace de Méribel. Entre 1985 et aujourd'hui, nous sommes passés de la vingt-quatrième place à la septième ou huitième. Dans cette discipline, le bilan est donc très positif. Mais nous attendons aussi plusieurs médailles en patinage, en danse et pourquoi pas une en bob à quatre ?

– Comment expliquez-vous cette progression du hockey au moment où les clubs traversent la crise probablement la plus grave de leur histoire ?

– Le hockey a vécu, dans notre pays, au-dessus de ses moyens. Jusqu'à aujourd'hui, on a colmaté les problèmes parce que nous ne voulions pas gâcher la fête olympique. Après les J.O. nous allons organiser des états-généraux du hockey français. Nous mettrons à plat tous les dossiers et nous allons définir une nouvelle politique pour les clubs.

– Quels sont vos projets ?

– La Fédération va devenir intransigeante. Nous entendons exercer un contrôle très étroit sur les finances des clubs et sur les engagements qu'ils prennent. Nous voulons qu'ils respectent les lois et les règlements de notre pays, notamment dans le domaine social. Les clubs sont de petites PMI qui ont été souvent gérées avec trop de décontraction. Tout cela est terminé et tout devra rentrer dans l'ordre. Nous serons draconiens. Ainsi, nous n'accepterons plus les transferts douteux de joueurs, les salaires versés à n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. Tout au long de la crise, l'attitude des athlètes m'a beaucoup surpris. J'ai souvent trouvé chez eux plus de maturité que chez certains de nos dirigeants.

– La France est très peu représentée en patinage de vitesse. Pourquoi ?

– Effectivement, un seul garçon a pris part aux compétitions sur l'anneau de quatre cents mètres. Mais ils seront dix – autant de filles que de garçons – sur la piste courte. Pour faire vivre une discipline, il faut qu'autour d'elle il y ait une véritable culture. Celle du patinage se situe dans la moitié nord de l'Europe. J'estime qu'il serait judicieux de construire un anneau dans la région Nord-Pas-de-Calais, qui manque de loisirs d'hiver et qui est proche d'un pays qui se passionne pour cette discipline, la Hollande.

– Comptez-vous soutenir la rénovation du seul anneau de glace artificielle existant en France, qui ne fonctionne plus depuis deux ans ?

– L'anneau de glace de Grenoble est aujourd'hui en panne pour des raisons d'ordre financier. Je ne sens pas dans cette ville une réelle volonté de faire repartir cet anneau, de très grande qualité technique. Je le regrette, mais sans le soutien actif de la ville il sera difficile de mobiliser d'autres partenaires comme l'Etat, la région Rhône-Alpes, qui sont prêts à s'associer pour assurer sa réouverture.

– Comment comptez-vous faire vivre la piste de bobsleigh de La Plagne après les Jeux d'Albertville ?

– Cette piste est un bijou de 230 millions de francs. A l'origine il devait coûter 100 millions. Mais l'instabilité du terrain et les contraintes de sécurité imposées par le ministère de l'environnement ont fait exploser la facture. Par respect pour les contribuables, il n'est pas imaginable de ne pas utiliser cet équipement extraordinaire au moins cent jours par an. Mais l'exploitation n'est pas gratuite. Il faudra trouver chaque année 4 à 5 millions de francs.

» Nous disposerons de cette somme grâce à la toute jeune association Bob-luge-France-La Plagne 1995, qui va exploiter la piste dès la fin des Jeux. Ses membres et partenaires sont l'Etat, la Fédération des sports de glace, le syndicat intercommunal de La Grande-Plagne, le conseil général de la Savoie et la Société d'aménagement de La Plagne. Ils apporteront chaque année 2,5 millions de francs. Mais il faudra également gérer économiquement cet équipement en louant la piste à des équipes étrangères, en réalisant des *baptêmes de bob*.

» Les pilotes de chasse de l'armée viendront s'entraîner à supporter les effets de la force centrifuge, qui dépasse dans certains virages de la piste de La Plagne les 4 g. Quant aux militaires membres des commandos terrestres, ils s'aguerriront aux risques. Mais nous pourrons faire appel également à des entreprises qui souhaitent tester la motivation, le courage ou la détermination de leurs cadres. C'est à ce prix que nous parviendrons à maintenir en activité l'unique piste de bobsleigh française et à former de nouveaux équipages et des champions.

– Les contraintes de sécurité ne risquent-elles pas de remettre en cause votre plan ?

– Le ministère de l'environnement est en effet exigeant. Aussitôt après la fin des J.O., le Comité d'organisation (COJO) cessera d'exploiter la piste et il nous la confiera. Nous devrons alors redemander une autorisation d'exploitation et prouver notre capacité à *gérer, en toute sécurité, cet équipement*. J'espère que l'on ne nous fera pas trop patienter et que de nouvelles contraintes ne nous seront pas imposées.

– Quel avenir prédisez-vous aux sports de glace en France ?

– Je pense que c'est le sport de la décennie 90. Des progrès considérables ont été réalisés. Au moment des J.O. de Grenoble, en 1968, il y avait six patinoires artificielles dans notre pays. Il y en a aujourd'hui cent quarante. Il y en aura probablement deux cent cinquante en l'an *2000*. La technique des fluides réfrigérants a beaucoup progressé et les coûts ont chuté. Des villes de deux à trois mille habitants vont pouvoir s'équiper d'une patinoire de vingt mètres sur quarante. Elles mettront les sports de glace à la portée de tous.

» Le nombre des pratiquants en hockey, en patinage artistique, en danse progresse très rapidement. Le patinage de vitesse, mais aussi le bobsleigh, la luge ou le curling vont également pouvoir se développer. Notre fédération compte *trente mille licenciés, mais je veux* aussi communiquer avec les neuf cent mille personnes qui pratiquent les sports de glace pendant leurs loisirs. Plus il y aura de public, plus les talents seront nombreux et nos chances élevées dans les compétitions mondiales. »

Propos recueillis par
CLAUDE FRANCILLON

nouveaux bâtiments, nouvelles routes

se refaire une beauté

tipliées, une usine d'incinération non polluante construite en haute Tarentaise et un centre de compostage installé à Aime. Mélangées à la sciure et au fumier, les boues d'épuration serviront demain, paraît-il, à panser les blessures infligées à la montagne.

Autre certificat de bonne conduite, celui que l'on peut décerner aux ingénieurs routiers qui ont soigné l'architecture et les abords de leurs ouvrages : 70 hectares de pentes engazonnées et cent mille arbres et arbustes plantés au prix de 3 % des investissements. Des glissières en bois remplacent systématiquement les barrières métalliques de sécurité. On a astucieusement utilisé de vieux pneus pour édifier des merlons de protection et une partie des neuf cents « points noirs » paysagers repérés le long des axes de communication ont été effacés (*le Monde* du 14 février 1990).

Trois friches industrielles éliminées

Sur les sites olympiques, les constructions ont créé un nouveau paysage qui, souvent, n'est pas médiocre. Après tout, le tremplin de Courchevel, les folles sinuosités de la piste de bobsleigh de La Plagne, la patinoire de Méribel, certains bâtiments de Brides-les-Bains, figureront peut-être dans les revues d'architecture. En tout cas, trois friches industrielles ont disparu : à Méribel, au profit du bobsleigh, à Moûtiers, où le centre radio-télévision a remplacé une vieille usine, à La Léchère, où le centre de presse a pris la place d'une décharge usinière.

A porter encore au crédit des aménageurs, le soin qu'ils ont pris, en deux endroits, à respecter un site naturel exceptionnel. La piste de Bellevarde, à Val-d'Isère, s'est contorsionnée pour éviter une « station floristique » où pousse l'ancolie, plante rare. Aux Saisies, on a pris mille précautions pour sauver une tourbière, les filets d'eau qui l'alimentent et les arbres qui lui font un écrin.

La colonne des déficits écologiques est malheureusement aussi longue que celle des bénéfices. Devant les exigences des fédérations sportives et des chaînes de télévision qui voulaient, les unes des pistes sur mesure, les autres du spectacle, les bonnes intentions de Michel Barnier se sont effilochées. A la logique olympique qui, pour améliorer les performances, tend à « artificialiser » de plus en plus les épreuves – voir les critiques adressées à la patinoire en plein air d'Albertville – on aurait pu opposer des contraintes d'environnement aussi sévères. Or, pour l'environnement, le COJO n'a disposé ni d'objectifs clairs ni de la cellule musclée qui lui auraient été nécessaires.

Résultat, les bulldozers ont remué 1 million de mètres cubes de terre pour raboter la montagne, les tronçonneuses ont abattu une trentaine d'hectares de forêt dans des sites sensibles, plusieurs torrents d'altitude ont disparu dans des buses et l'Isère a été lourdement rectifiée, recalibrée et endiguée. Tous ces cours d'eau, même exonérés des égouts urbains et des lisiers, ont perdu une bonne part de leur potentialité biologique.

Une pause dans l'urbanisation

L'urbanisation elle-même, fort ralentie par la crise de la neige, a reçu un coup d'accélérateur. De 1987 à 1990, les autorisations de construction de logements en Tarentaise ont bondi de 44 % par rapport à 1983-1986. Si les appartements réellement construits ne se sont accrus que de 12 %, le mouvement est relancé. L'addition des surfaces nouvellement urbanisées à l'occasion des Jeux est estimée à 320 000 mètres carrés. Quant aux équipements olympiques lourds, hormis les deux exceptions déjà citées, ils n'ont pas ménagé la nature plus que leurs prédécesseurs. Ils viennent s'ajouter aux mille remontées savoyardes et aux centaines de canons à neige dont l'impact n'a jamais été étudié.

L'effet probable des J.O. – et d'ailleurs espéré par les marchands de neige, – c'est un renforcement des usines à glisse dont l'architecture et la dispositon spatiale restent le plus souvent désolantes. Mais les dommages de cette artificialisation croissante seront-ils au moins compensés par un nouvel essor du tourisme ? Autrement dit, correspond-elle au désir des amateurs d'altitude ?

Michel Barnier, lui-même, paraît en douter : *« Il faut désormais*, dit-il, *marquer une pause dans l'urbanisation touristique afin de préserver notre premier atout : le capital naturel. »* Les seizièmes Jeux d'hiver auront eu au moins le mérite d'ouvrir un débat sur les relations entre le sport et l'environnement. En Norvège, en 1994, puis aux Etats-Unis, en 1996, l'écologie fera-t-elle partie d'un nouvel idéal olympique ? Les responsables du CIO commencent déjà à évoquer cette question.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) « J.O. contre nature », *le Petit Tetras* nº 28, spécial J.O. FRAPNA. Quatrième trimestre 1991.

(2) « Jeux Olympiques d'hiver et environnement », *Aménagement et nature*, nº 103, automne 1991.

GLISSES

Les voyous

Le hockey sur glace est-il un sport de voyous ? Les Canadiens et les Américains ont cessé de se poser la question depuis l'apparition, dans les années 70, de joueurs spécialisés dans la « castagne » sur glace. Le rôle de ces gros bras, surnommés les « goons » (les « voyous ») dans le championnat professionnel nord-américain (NHL), était clairement défini : effrayer l'adversaire, l'obliger à commettre des fautes, l'intimider à coups de crosse ou de poing, sans tenir compte des règles en vigueur dans un sport qui se targue de canaliser la violence de ses pratiquants.

En 1973 et 1974, l'équipe des Flyers de Philadelphie disposait ainsi d'une demi-douzaine de gaillards dont la qualité principale n'était ni l'intelligence tactique ni l'aisance technique mais bien le sens du « bourre-pif ». Ils passaient plus de temps en « prison » (lorsqu'un joueur est sanctionné par l'arbitre) que sur la glace, mais ne se calmaient pas pour autant. Les limites imposées par le règlement (interdiction de donner des coups de crosse, de charger avec le genou, le poing ou le coude en avant), mais laissées à l'appréciation de l'arbitre, ne les dissuadaient pas de récidiver aussitôt revenus en jeu.

De telles pratiques sont en perte de vitesse au sein de la NHL. Les clubs s'efforcent d'enrôler des joueurs complets, robustes mais habiles. Le hockey cherche sa voie entre l'ultra-violence, réclamée par certains spectateurs, et l'intensité normale d'un « sport d'hommes », apprécié pour son côté spectaculaire.

Pour l'instant, l'Europe a échappé à la vogue des « goons ». Les matches tournent rarement à la bagarre de rue. Cela n'empêche pas ce sport de conserver toute sa virilité. Ainsi, au sein même de l'équipe de France, certains joueurs ont-ils pour mission de défier physiquement l'adversaire. Sans tomber dans l'excès des « goons », ils jouent volontiers de l'épaule. C'est le cas, par exemple, du Rémois Arnaud Briand, ailier gauche de la sélection française.

L'emporter physiquement

Plutôt chétif lorsqu'il a découvert le hockey, à l'âge de six ans, il s'est « étoffé » entre quinze et dix-sept ans. Divers stages au Canada l'ont aidé à prendre conscience de ses capacités physiques. Aujourd'hui, ce garçon de vingt et un ans impose sa carrure d'athlète (1,86 mètre, 85 kilos) sur les patinoires.

« Je ne suis pas un « goon », au sens canadien du terme », se défend-il avant d'admettre : *« Certes, mon rôle consiste d'abord à intimider l'adversaire, mais cela ne m'empêche pas de penser à jouer. Le début d'un match de hockey, c'est un peu comme une entrée en mêlée : il faut d'abord l'emporter physiquement. Face aux équipes que l'on connaît déjà, mieux vaut s'en prendre en priorité aux joueurs réputés craintifs. Nous avons procédé ainsi contre les Norvégiens et cela ne nous a pas trop mal réussi. Mais, dans les grandes équipes, les joueurs craintifs sont rares. Personne n'a peur. De toute manière, on est très vite fixé : soit un gars se laisse bousculer, soit il réplique. Alors, il importe de ne pas se relâcher, d'accepter le défi. Quand, en face de moi, un type perd ses moyens parce qu'il a la trouille, j'ai le sentiment d'avoir atteint mon but. »*

Afin d'intimider l'adversaire, Arnaud Briand n'hésite pas à le propulser contre la balustrade dès le premier contact : *« Ça fait du bruit, ça fait mal et c'est très bien ainsi. »* Mais l'objectif n'est pas de l'expédier à l'hôpital. *« Nous devons essayer de respecter les règles. Lorsque les coups sont secs et francs, le combat s'arrête une fois le match terminé. On peut très bien fraterniser devant une bière. Mais, dans le cas de coups méchants et vicieux, on s'en souvient pour le prochain match. »*

Ph. Br.

CULTURE

CINÉMA

Que la bête vive !

Les ombres de Simenon, les mystères d'Hitchcock : Chabrol dessine un passionnant portrait de femme

BETTY
de Claude Chabrol

Un voile impalpable, une poussière sombre imprègne le grain de la pellicule, un parfum de l'image en noir. Dès le début de *Betty*, on retrouve les fragrances dérangeantes et jouissives des grands films de Chabrol, le Chabrol d'après la Nouvelle Vague qui réalisa *le Boucher*, *Violette Nozière*, *les Fantômes du chapelier*, *Une affaire de femmes*.

On les retrouve avec bonheur, avec inquiétude aussi. Tiendra-t-il, cette fois, la distance ? Certains bons cinéastes cultivent un jardin exigu, d'où surgit, de loin en loin, une récolte rare, goûtée des connaisseurs. Claude Chabrol, lui, est du genre généreux, pantagruélique : quarante-quatre titres depuis *le Beau Serge* en 1959. Production intensive où se mêlent grands crus, piquette et gros qui tache. Lui-même en convient, s'en vante même parfois, non sans une certaine coquetterie. Une heure et quarante-trois minutes plus tard, l'affaire est entendue : *Betty* est un cru de haute volée, et de longue garde.

Elle ne va pas fort, Betty. Errante, éperdue, dans une rue de Paris, jetée dans un bar comme dans un refuge de la dernière chance, entraînée par un hâbleur grisâtre et grisonnant dans une gargotte judicieusement baptisée Le trou. Délire du type, personnages louches, souvenirs en flashs, une voix amicale peut-être entendue mais... Rideau. Coma éthylique. Rarement séquence introductive aura imposé un personnage et une ambiance avec un si juste dosage de mystère et de précision, de vacherie et de compassion.

La suite sera l'histoire d'une longue remontée vers la surface. Laure, une riche veuve qui a ses aises et ses habitudes dans un palace versaillais, ramasse Betty au fond du Trou, la materne, la bichonne. De verre de scotch en verre de scotch, de malaise en confession, d'intrigues en faux-semblants, Claude Chabrol distille avec un art savant – et un plaisir communicatif – les étapes de la «carrière de Betty», qui l'ont menée à cette extrémité. En cela seulement, le cinéaste s'écarte un peu du roman homonyme de Simenon, où le récit des souvenirs était plus linéaire. Ici l'imbrication des flash-back, les glissements de la bande-son, les changements d'époque composent un puzzle vertigineux.



D.R.

Face à Betty (Marie Trintignant) il y a Laure (Stéphane Audran), l'infirmière

On y distingue un portrait gravé à l'acide d'une grande famille bourgeoise : exercice attendu de la part du réalisateur d'*A double tour* et des *Noces rouges*. Il le réussit, une fois de plus, avec une maestria de grand aquafortiste. Betty a traversé cette famille ; elle venait d'ailleurs et est repartie ailleurs, laissant derrière elle une souillure dont elle est la plus salie. Pour s'en séparer, elle a commis le moins avouable des gestes. Mais le sujet n'est pas cette famille, c'est Betty.

Qui est-elle ? Question obstinée, lancinante. Une putain alcoolique ? C'est ce qu'elle a écrit, devant notaire : «*Je soussignée Elisabeth Etamble, née Fayet, reconnais qu'elle est une putain...*» Non, bien sûr. Betty est une bête, comme le souligne ce diminutif auquel elle s'accroche, contre le prénom trop civilisé que lui a donné une mère qui toute son enfance lui reprocha d'être «sale». Betty est un animal humain, ainsi qu'aimait à le dire Simenon, dont rarement l'univers fut aussi fidèlement restitué et transformé par un film (1). Betty carbure à l'instinct et à la survie, bien plus qu'à l'alcool et à la bagatelle. Betty est une nature.

Tous les regards des autres

Une nature, on le dit aussi de certaines actrices, on le dira d'évidence pour Marie Trintignant. Ce n'est pas sous-estimer son talent, immense, ni son travail, impressionnant. Mais c'est dire qu'il se passe quelque chose d'imprévu, d'innommable presque, que Chabrol a implacablement suscité ou capté, dans les brusqueries et les langueurs des gestes, dans le jeu des tendons et des nerfs. Et, surtout, dans le regard. Tous les regards : opaque, humilié, coquin, docile. Betty a tous ces regards qu'elle oppose à tous les regards des autres. Celui de son mari qui finira par se dessiller, celui de son intraitable belle-mère, la Générale, celui de ses compagnons de lit successifs, celui, scrutateur et protecteur, de sa bienfaitrice. Celui du beau ténébreux par qui elle recommencera à vivre.

C'est le ressort de ce film en forme de psychanalyse, depuis le traumatisme fondateur – une scène de voyeurisme, où la voyeuse est observée. Pourtant la figure tutélaire n'est pas celle de papa Freud, dont le représentant à l'écran – l'un des nombreux amants de l'héroïne – explique tout sans rien comprendre, mais celle de l'oncle Alfred, Hitchcock bien sûr (2). Hitchcock chez qui le regard était un personnage à part entière, capable du pire et du meilleur. S'il fallait trouver un cousinage à *Betty*, ce serait *Pas de printemps pour Marnie*, mais vu, cette fois, du côté de Marnie.

Face à Betty, il y a Laure, l'infirmière. Aux côtés de Marie Trintignant, il y a Stéphane Audran. Sur le personnage central, Chabrol a posé toutes les questions, s'il s'est gardé de donner les réponses. Sur Laure, il en dit à peine. Seule, par l'éclat de son jeu et de sa beauté, Stéphane Audran donne épaisseur de vie à ce personnage qui risquait de n'être qu'utilitaire, convenu. Elle domine une distribution (Jean-François Garreaud, Yves Lambrecht, Christiane Minazzoli, Pierre Vernier) irréprochable.

Aux dernières images, tandis que Betty pêche en eau trouble «les poissons morts après l'orage», la voix off du réalisateur dit les dernières phrases du roman de Simenon (3). Elles livrent des clés qui obligent à revoir le film d'un coup, en marche arrière. Encore cette explication est-elle réductrice : en soulignant le combat à mort qui s'est, en toute douceur, déroulé sous nos yeux, elle masque l'étonnante transfusion de vie qui s'est opérée. Un tour de plus du diabolique docteur Chabrol.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Les nombreuses et inégales adaptations de l'écrivain à l'écran ont été recensées – et très judicieusement commentées – par Claude Gauteur dans *Simenon au cinéma* (Hatier).

(2) Du temps où il était critique aux *Cahiers du cinéma*, Chabrol a écrit, en collaboration avec Eric Rohmer, un *Hitchcock*, récemment réédité chez Ramsay.

(3) Le roman vient d'être réédité par Presses Pocket.

MUSIQUES

Emmanuel Nunes le rond et le carré

«Lichtung», création mondiale du compositeur portugais commande de l'IRCAM

Une musique qui parle à l'œil autant qu'à l'oreille. Qui s'approprie l'espace acoustique avec une autorité digne de Varèse. Qui se réclame de la peinture structurée mais colorée de Vieira Da Silva. Qui s'applique à résoudre ses contradictions, à dénouer ses tensions dans un climat finalement naturel et beau. De *Grund* et son entrecroisement transparent de flûtes *live* et préenregistrées, à *Musik der Frühe*, partition plus brutale et massive mais que la lumière, finalement, parvient à transpercer, telle était à peu près l'image qu'Emmanuel Nunes, compositeur portugais de cinquante et n ans, avait transmise jusqu'à nos profanes oreilles, à travers deux disques et quelques exécutions en concert.

Musik der Frühe, créée à la Fondation Gulbenkian en 1980, était une commande de l'Ensemble InterContemporain. *Lichtung*, que quelques musiciens de ce même InterContemporain ont donnée la semaine dernière en création mondiale dans la grande salle du Centre Pompidou est, cette fois, une commande de l'IRCAM. Où l'écriture du musicien portugais semble avoir perdu de sa vie, de ses tensions, de sa naturelle légèreté – quoi de plus apparemment instinctuel que *Versus III* où flûte en sol et alto sont appariés comme frères siamois ? Une œuvre miraculeusement synchronisée le même soir par Sophie Cherrier et Christophe Desjardins en création française.

Pour *Lichtung*, Nunes s'est laissé tenter, il est vrai, par les sortilèges de la 4X – ordinateur maison capable de réaliser la synthèse sonore, mais aussi de gérer, en fonction de logiciels *ad hoc*, la transformation en direct de sons instrumentaux et leur diffusion par haut-parleurs selon les trajectoires spatialisées les plus complexes. Secondé pour la conception des programmes informatiques par Eric Daubresse, il semble que Nunes ait rêvé, dans les studios de l'IRCAM, d'une œuvre idéale, sans parvenir à la réaliser tout à fait.

Une œuvre qui ne serait ni acoustique ni électroacoustique, mais tantôt l'un, tantôt l'autre, et le plus souvent un peu des deux. Qui explorerait, comme dans un jeu de masques, apposés puis ôtés, les rapports du son «vrai» (émis sous nos yeux par des musiciens en chair et en os) et du son «trafiqué» par le dispositif informatique, rendu méconnaissable ou sérieusement défiguré, éventuellement haché menu en passant tout autour de la salle d'un haut-parleur à l'autre. Que l'oreille trahisse l'œil, que l'œil trahisse l'oreille : c'était apparemment le jeu.

Où est le faux où est le vrai ?

Il y a donc de vrais musiciens sur scène (clarinette ou clarinette basse, cor, trombone, tuba, violoncelle, trois ensembles de percussions). Un chef les dirige le plus classiquement du monde – à ceci près que le temps pulsé est rarement le temps audible. Mais dirige aussi lorsque les musiciens se sont tus, à part un ou deux. Et que leur reflet déformé vient, dans les haut-parleurs, prendre le relais. Effet inverse : une longue séquence aveugle préenregistrée. Par les percussionnistes, on en jurerait. Mais non : les sons de cloche sont des leurres, entièrement synthétisés par ordinateur. Où est le faux, où est le vrai ?

Il y a, hélas !, ces huit haut-parleurs disposés en rond dans une salle rectangulaire. Et pour peu que l'auditeur ne soit pas placé dans l'axe exact du chef, au centre approximatif du cirque acoustique simulé, il perçoit l'ensemble de façon déséquilibrée, trop de décibels à gauche, rien de l'autre côté, ou l'inverse. Il perd à peu près tout de cette «éclaircie» *(Lichtung)* dont Nunes, semble-t-il, avait rêvé.

Mais si un institut de recherches pilote, riche et jalousé comme l'IRCAM, s'acharne à diffuser (*Répons*, de Boulez, en avait déjà souffert) des œuvres en rond dans des lieux quadrangulaires et/ou inappropriés, à qui se fier ? Et à quoi sert au juste sa fameuse salle expérimentale ?

ANNE REY

Cervantes à Paris

L'Espagne a créé l'année dernière les Instituts Cervantes, établissements de droit public aux finalités comparables à celles de l'Alliance française, du British Council ou de l'Institut Dante italien. MM. Jordi Solé Tura, ministre espagnol de la culture, et Nicolas Sanchez-Albornoz, historien et directeur de l'Institut Cervantes, ont inauguré, mardi 11 février à Paris, le premier centre installé à l'étranger.

Il s'agit du premier maillon d'un réseau – constitué de quarante centres culturels existants qui seront réorganisés (1) et de créations nouvelles – que l'Espagne souhaite mettre en place, afin de favoriser l'enseignement et la diffusion de la langue et de la culture des pays hispanophones. Outre l'organisation de cours de langue, le centre parisien de l'Institut Cervantes doit ainsi jouer le rôle de centre de documentation, accueillir des expositions, etc. Après Paris – qui devrait être suivi par Bordeaux et Toulouse, villes naturellement tournées vers l'Espagne – Madrid veut faire porter ses efforts sur l'Europe centrale et de l'Est, l'Amérique du Nord – compte tenu de la place croissante de la communauté hispanophone aux Etats-Unis – et le Japon.

(1) L'Institut Cervantes de Paris réunit la Maison d'Espagne (7, rue Quentin-Bauchart, 75008) et la Bibliothèque espagnole (11, avenue Marceau, 75116). Tél. : 47-20-83-45.

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

Salle CORTOT Vendredi 21 février 20 h 30 Loc. FNAC (p.e. Valmalete)	QUATUOR ÉLYSÉEN A. Cl. VILLARS S. FEYRABEND Cl. GIARDELLI D. BELUK FAURE, BRAHMS
GAVEAU Vendredi 21 février 20 h 30 (p.e. Mondial Musique)	J.-M. FOURNIER PRODUCTIONS Action Musicale Philip Morris Violon : FREDERIC PELASSY Piano : CHRISTOPHE SIMONET BEETHOVEN - PROKOFIEV FRANCK
CHATELET Théâtre musical de Paris Vendredi 21 Lundi 24 Mercredi 26 février 12 h 45 (p.e. Valmalete)	MIDIS MUSICAUX le 21 : Raphaëlle FARMAN Soprano Fabrice BOULANGER Piano ROSSINI, VERDI DUPARC, DEBUSSY le 24 : Sergueï MARKAROV Piano MOZART, PROKOFIEV BEETHOVEN le 26 : MOZART BEETHOVEN RACHMANINOV
CHATELET Théâtre musical de Paris Dimanche 23 février 16 heures (p.e. Valmalete)	Solistes de l'ENSEMBLE INTER-CONTEMPORAIN SCHOENBERG
OPERA-COMIQUE Lundi 24 février 20 heures Places : 100 F Etds : 40 F (p.e. Valmalete)	PRO MUSICIS « A la découverte des grands talents de la jeune génération » Esther LAMNECK Clarinette et torogato JOEL MARTIN Piano KRAFT, BRAHMS SZOKOLAY, WEINER
OPERA DE PARIS GARNIER Mardi 25 février 19 h 30 Tarif : 30 à 290 F Tél. loc. : 47-42-53-71 (p.e. Valmalete Musilyre)	JAMES BOWMAN La grande Écurie de la chambre du Roy Dir. : Jean-Claude MALGOIRE
THÉÂTRE CHAMPS-ÉLYSEES Mardi 25 février 20 h 30 Tél. Loc. 47-20-36-37 (p.e. Valmalete)	J. ROZE Prod. Maria Joao PIRES SCHUMANN CHOPIN
OPÉRA DE PARIS BASTILLE Jeudi 5 Vendredi 6 mars 20 heures Tarif : 40 à 220 F Tél. loc. : 44-73-13-00 (p.e. Valmalete Poilve)	Kathleen BATTLE Orchestre de l'Opéra de Paris Dir. : Myung-Whun CHUNG FAURE, BERLIOZ, R. STRAUSS

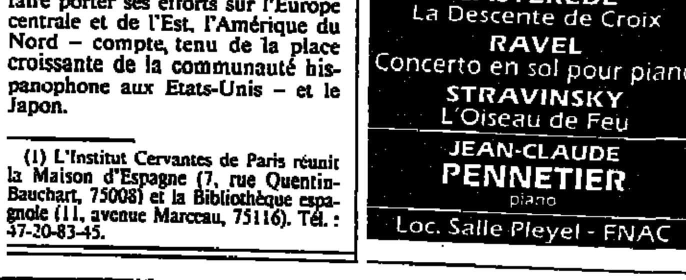
EN BREF

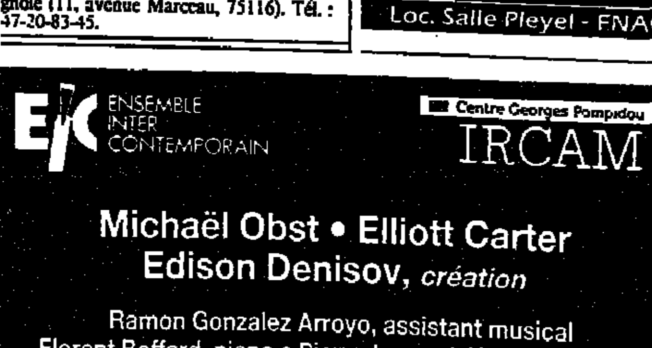
□ **M. François Mitterrand a inauguré l'exposition Toulouse-Lautrec au Grand Palais.** – M. François Mitterrand a inauguré, le lundi 17 février, à Paris, au Grand Palais, l'exposition Toulouse-Lautrec, la plus importante jamais consacrée à cet artiste depuis vingt-sept ans. L'exposition sera ouverte au public le samedi 22 février. Quelque 500 000 visiteurs sont attendus jusqu'au 1er juin.

□ **Gérard Depardieu président du jury du 45e Festival de Cannes.** – Du 7 au 18 mai, Gérard Depardieu présidera le jury du Festival international du film de Cannes. Il succédera au cinéaste Roman Polanski, président du jury du Festival 1991, qui avait attribué la Palme d'or au film américain *Barton Fink* des frères Coen.

□ **Report du concert de la Philharmonie de Vienne et modification de programme à l'Orchestre de Paris.** – Carlos Kleiber, hospitalisé, ne dirigera pas la Philharmonie de Vienne les 23 et 24 février au Théâtre des Champs-Elysées. Ces concerts devraient être seulement reportés. Les personnes qui voudraient néanmoins se faire rembourser le seront aux guichets. Tél. : 47-20-36-37. Le chef estonien Neeme Jarvi, souffrant, n'a pas pu assurer la première répétition des concerts prévus les 19 et 20 février, Salle Pleyel, à la tête de l'Orchestre de Paris. Le Russe Valentin Kojin dirigera donc à deux reprises un programme légèrement modifié (*Ouverture, les Créatures de Prométhée* de Beethoven, *Premier Concerto pour violoncelle* de Haydn, soliste Lynn Harrell, *Adagio KV 261* de Mozart, *Quatrième Symphonie «Italienne»* de Mendelssohn). Tél. : 45-63-88-73.







ARTS

L'après-Tapies a commencé

Pour sa onzième édition, l'ARCO, version madrilène de la FIAC reste fidèle à elle-même : dominante espagnole et modernisme

MADRID

de notre envoyé spécial

A l'époque où le marché de l'art suscitait l'enthousiasme, l'ARCO (abréviation d'*ARte COntemporaneo*) avait établi sa réputation à force d'opérations à grand spectacle. Les galeries étrangères y étaient invitées généreusement et les institutions espagnoles, nationales, provinciales et municipales, toutes liguées, soutenaient l'activité commerciale par leurs achats. Ce beau temps n'est plus. L'ARCO 92, comme avant elle la FIAC et la plupart des foires d'art contemporain européennes et américaines, est entrée dans l'âge de la désinflation.

Le lendemain du vernissage, on cherchait en vain les points rouges qui, collés au bas des œuvres, annoncent qu'elles ne sont plus à vendre. Le public, certes, ne manquait pas, mais un public disparate, où les étudiants l'emportaient de loin sur la bourgeoisie, et les jeans sur le manteau de fourrure. Les curieux sont plus nombreux que les collectionneurs. Les organisateurs en ont pris leur parti, sans doute, puisque, pour conduire à eux la foule des visiteurs, ils ont organisé un système de navettes gratuites entre le centre de Madrid et le très lointain Parque Ferial Juan-Carlos-Ier, colossal ensemble de pavillons métalliques à proximité de l'aéroport, sur une colline venteuse, avec vue imprenable sur les HLM de la banlieue nord. Or les amateurs, si économes soient-ils, viennent rarement acheter un Picasso ou un Tapies en autobus.

Des Picasso et des Tapies, du reste, ils en auraient trouvé assez peu. Le premier connaît le même sort que ses contemporains devenus les classiques du siècle : trop précieux, trop chers, ils ne se négocient plus sur un stand ou dans une allée. Le second connaît un instant de désaffection. Alors qu'il y a deux ou trois ans, aucun galeriste n'osait exposer à l'ARCO s'il n'avait à proposer un tableau, un dessin ou, au moins, une lithographie de l'illustrissime maître catalan, le tapiérisme, désormais, régresse. Les œuvres de son fondateur n'apparaissent plus que de loin en loin sur les cimaises des cent quatre-vingt-treize stands de la foire. Seize seulement l'annoncent à leur catalogue – et ce sont pour la plupart des galeries étrangères. Quant à ses disciples, adeptes du croûteux, du carbonisé et du cireux, ils n'ont plus guère que les galeries de Barcelone pour citadelles, comme si cet «espagnolisme» abstrait, né dans les années 50 et triomphant dans les premiers temps de l'après-Franco, avait cessé de convaincre.

L'autre tendance régnante de la dernière décennie, qui eut Barcelo pour chef de file, Jose Maria Sicilia et Jose Manuel Broto pour apôtres, celle de la peinture monumentale à grands effets de matière, résiste mieux à l'usure des modes. Elle est plus récente, il est vrai, ses héros point encore épuisés. Il y a donc des Barcelo spectaculaires – à défaut de profondeur et de nécessité – chez Bruno Bischofberger, et de bonnes toiles de Broto et de Sicilia, en particulier sur le stand de la Madrilène Soledad Lorenzo.

Des sarcasmes sacrilèges nécessaires

Quoi de neuf alors dans l'art espagnol tel qu'il se montre à l'ARCO? Sûrement pas les travaux d'Eduardo Arroyo, qui diversifie sa production, du tapis pure laine pour directeur financier au dessin de téléphone pour amateur indigent. Sûrement pas non plus les disciples de Botero, ni les imitateurs de Barcelo ni la petite troupe des minimalistes basques et catalans, qui emploient des quantités formidables de feuilles de plomb, de bois de caisse, de câbles métalliques et de briques creuses. Chillida a, lui aussi, ses pasticheurs, l'un d'eux si appliqué que l'on peut s'y tromper.

Les seuls à surprendre se recrutent parmi les virtuoses de la dérision exacerbée, qui ne reculent devant aucune provocation. Les paysages d'architecture de Jesus Maria Lazkano étonnent par leur perfection trop visible et par leurs cadres peints et chargés d'inscriptions latines, à la manière des symbolistes allemands et viennois d'il y a cent ans. Il semble promis au succès, étant exposé simultanément à l'ARCO et au Centre culturel de la ville de Madrid, plaza Colon. Le stand de la galerie valencienne Postpos suscite, dans le public, un engouement à la mesure des œuvres de Cueto Lominchar qu'il révèle : des photos pornographiques, très pornographiques vraiment, collées sur des motifs décoratifs géométriques en rose vif et vert pomme. Dans ce genre, le premier prix revient néanmoins à d'autres Valenciens, ceux de My Name's Lolita Art *(sic)*.

A pareille enseigne, on ne peut s'attendre à découvrir des toiles tragiques ou expressionnistes. Mais il y a pourtant plus de tragique, déguisé en ironie, et d'expression dans les toiles de Carmen Berenguer, Mavi Escamilla et Angel Mateo Charris, jeunes artistes qui ont décidé de traiter les esthétiques contemporaines par la bouffonnerie, que dans les toiles surchargées de signes et réminiscences qui les environnent. Escamilla et Charris combinent les stéréotypes de la bande dessinée et les procédés chers à l'abstraction «savante». Carmen Berenguer, elle, s'est donné un sujet plein de ressources imprévues : elle peint des vues de galeries dans lesquelles elle loge des pastiches de Richter et de Rosenquist.

L'art montrant l'art en train de s'exposer : voici atteint le comble du narcissisme, mais du narcissisme burlesque. Au sein d'une foire réputée professionnelle et vouée à la défense des réputations officielles, ces sarcasmes sacrilèges sont de la plus extrême nécessité.

Restent les galeries étrangères. En dépit de la présence du vénérable Leo Castelli, les Américains se distinguent par la banalité des œuvres exposées. Grâce à Bruno Bischofberger, la Suisse occupe une place de qualité. A la quantité, Allemands et Italiens l'emportent sans peine. Les premiers ont apporté une sélection assez conventionnelle de néo-expressionnistes et néo-dadaïstes. Dans un bel effort de patriotisme, les stands italiens se sont partagé une lourde tâche : accrocher les peintures récentes de Sandro Chia, ex-star de la trans-avant-garde. Mieux vaut ne pas s'attarder sur ce douloureux sujet.

Quant aux Français, ils font piètre figure. Aucune des principales galeries parisiennes n'a jugé utile de se déplacer, et celles qui sont venues se cantonnent dans la nostalgie des années 50 et de l'abstraction lyrique. La meilleure, et de très loin, est à l'enseigne de Thaddeus Ropac – qui est Salzbourgeois et vient d'installer une succursale de sa galerie dans le Marais. C'est tout dire.

PHILIPPE DAGEN

□ **Une étude des «Demoiselles d'Avignon» au MOMA.** – Une étude préparatoire aux *Demoiselles d'Avignon*, de Picasso, a été acquise par le Musée d'Art moderne de New-York (MOMA) lors de la vente Raynal à Paris en novembre dernier.

PHOTOGRAPHIE

La lumière et la peau

JEAN-CLAUDE BÉLÉGOU
au Centre photographique d'Ile-de-France

En 1986, surgissait sur la scène photographique le groupe Noir limite – Florence Chevallier, Yves Trémorin et Jean-Claude Bélégou – dont le manifeste fixait la démarche : «*La photographie est affaire de surface, d'apparence, de donné à voir. S'attacher à la surface des choses – la peau, à fleur, dénudée, tendue, vive, à vif. S'attacher à cette matière du corps...*»

Six ans plus tard, après quelques expositions en France, le bon accueil des institutions (BN, Fond national d'art contemporain, ville du Havre...) et une réputation sulfureuse liée à leurs recherches sur le corps, l'amour et la mort, le trio, basé à Rouen, continue son chemin à la marge. Noir limite revient avec une exposition de Jean-Claude Bélégou consacrée aux «visages». Le sien et celui d'une femme, mais toujours pris séparément, accumulés et déclinés dans des formats verticaux dans le lieu élégant du Centre photographique d'Ile-de-France.

Deux visages? Plutôt une soixantaine, tant les attitudes et la lumière créent des standards distincts, qui vont de la douleur au bonheur. Mais suivant le manifeste de Noir limite, Bélégou s'intéresse d'abord à la matière du corps : «*En aucun cas, il ne s'agit d'un travail de portrait*, écrit le photographe, *le visage étant matière et volume, lumière et peau, au même titre que le corps dans mes travaux antérieurs.*» Pour mieux cerner cette matière, Bélégou s'appuie sur les jeux de cadre : net, flou, utilisation du fond, ombres, couches de lumière, plans serrés, «*au contact*». Aussi sur le regard, la bouche, le décor et le vêtement.

Le photographe opère un tel balayage des expressions humaines qu'il mène le spectateur sur un autre terrain, celui des références. Ici, on pense aux lumières de Ralph Gibson, à l'atmosphère de Bruce Weber; là, à une starlette Harcourt ou à une banale photo de charme; ailleurs, à un film néoréaliste italien, à un voyage de Bernard Plossu, aux autoportraits de Cindy Sherman.

«*Jamais il n'y a d'histoire, mais seulement des images isolées et juxtaposées...*», soutient Bélégou. Difficile pourtant de ne pas imaginer la relation qui unit l'homme et la femme, à travers les sentiments qu'ils expriment. On comprend ce qui a séduit Gilles Mora et Claude Nori – tenants d'une photo littéraire et autobiographique – dans ce travail qu'ils ont publié aux *Cahiers de la photographie*. Bélégou se place dans une autre tradition, plus plasticienne, mais la force émotionnelle du genre – le portrait – le ramène, malgré lui, sur un terrain narratif.

MICHEL GUERRIN

► Centre photographique d'Ile-de-France, Hôtel de ville, 77347 Pontault-Combault. Tél. : 64-43-47-10. Jusqu'au 15 mars. «Visages» suivi de «Les amants», *les Cahiers de la photographie*, 90 p., 95 F.

DANSE

Déflagrations d'énergie

Héla Fattoumi et Eric Lamoureux présentent leur quintette de la solitude

SI LOIN QUE L'ON AILLE
au Théâtre de la Bastille

Héla la brune, au profil de déesse primitive méditerranéenne, et Eric le blond, plutôt descendant de Vikings, n'ont pas la grosse tête. Un exploit lorsque le petit monde de la danse contemporaine s'est enflammé comme un morceau d'étoupe devant vos premiers pas, et garde braqués sur vous, depuis, ses indiscrets projecteurs. On ne pourra pas davantage les accuser de brûler les étapes.

Husaïs, qu'ils considèrent comme leur «*Opus 1*» (en réalité, ils s'étaient déjà fait les griffes, de manière confidentielle, dans leur premier «collectif de recherche chorégraphique», baptisé Urvan Letroiga) était un duo, puis un trio pour les besoins du concours de Bagnolet. Le Prix SACD de la première œuvre les couronna (c'était en 1990).

Sagement, ils en restèrent à la formule trio pour *Après-midi*. Puis, selon le fameux principe d'«Alouette, gentille alouette», ils passèrent au quatuor pour *Rencontres parallèles*, une commande de l'inévitable bicentenaire Mozart. Au terme d'une résidence à l'hippodrome de Douai – qui propose, soit dit en passant, des programmations parmi les plus consistantes de l'Hexagone, – ils viennent de créer *Si loin que l'on aille*, un quintette. Chiara Bortoli, une vierge préraphaélite, et Giuseppe Molino, un loubard sicilien, s'amalgament au noyau Fattoumi-Lamoureux-Affergan.

Le propos de *Si loin que l'on aille* n'est pas des plus originaux ces temps-ci : «*Cinq personnes vont vivre durant un temps des rencontres, des rapprochements, des éloignements, perdues qu'elles sont dans leur solitude et dans leur état d'étrangères les unes envers les autres...*» On rétorquera justement que tout réside dans la façon de dire ces choses banales. Ruptures et contrastes entre immobilités et déflagrations d'énergie, entre calme et frénésie, entre indifférence et furieuses étreintes – merci, Bouvier et Obadia! – forment la base de cette pièce comme des précédentes.

On retrouve les sidérantes chutes sur le plat du dos. Fattoumi et Lamoureux offrent aussi de nouvelles prouesses spectaculaires, des corps qui tournent au ras du sol en prenant appui sur une main.

Les éclairages d'Yves Godin sont beaux, qui pleuvent sur l'avant-scène en laissant derrière un gouffre sans fond, ou meurent doucement sur le beau visage de Chiara Bortoli. Et la bande-son de Christophe Séchet, le complice que s'arrachent tant de créateurs d'aujourd'hui, force encore une fois à dresser l'oreille, dès cette première plainte d'harmonique ténue, tenue, têtue.

Il restera de belles images du spectacle, comme cet homme horizontal qui se balance sur une longue chaîne tombant des cintres. Mais trop de silences gestuels vides, de regards vagues, d'errances sans nécessité – les «tartes à la crème» du thème de l'incommunicabilité – affaiblissent la construction. Qu'ils passent ou non, maintenant, au sextuor, Fattoumi et Lamoureux doivent dompter ces deux divinités ennemies auxquelles sont confrontés les chorégraphes, l'espace et le temps.

SYLVIE DE NUSSAC

► Théâtre de la Bastille, jusqu'au 23 février. A 21 heures, dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. 90 F.

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

La Belle et la Bête (1945), de Jean Cocteau, 18 h 30 ; Viridiana (1961, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à la Warner Bros : la Charge de la brigade légère (1936, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 14 h 30 ; Vingt Mille Ans à Sing Sing (1933, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; Une étoile est née (1954, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

Voisins, voisines : Jeune Public : Mon Oncle (1958) de Jacques Tati, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités mondiales (1940), 16 h 30 ; G comme grands ensembles : Un misanthrope (1966) de Gérard Pirès, la Ville bidon (1975) de Jacques Baratier, 18 h 30 ; la Sacd... : la Digue (1984) de Jeanne Labrune, 20 h 30.

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMELIA LOPEZ O'NEIL (Fr.-All.- espagnol, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BAR DES RAILS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BARTON FINK (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

BILLY BATHGATE (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71)

BLANC D'ÉBÈNE (Fr.-guinéen) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LE CIEL DE PARIS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

588, RUE PARADIS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.f.) : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DINGO (Austr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

DINOSAURES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES EQUILIBRISTES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ESQUIZO (Esp., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FIERRO... L'ÉTÉ DES SECRETS (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FOR THE BOYS (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01)

HAMLET (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HENRY V (Brit., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME QUI A PERDU SON OMBRE (Esp.-Suis.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86)

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JFK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

MAYRIG (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MERCI LA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSISSIPI ONE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE PASSAGER (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE PREMIER EMPEREUR DE CHINE (Can.-Chin.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SOUS-SOL DE LA PEUR (**) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LA TOTALE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

VAN GOGH (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VOIX (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 13 h 30.

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 30, ven. 17 h, lun. 16 h.

ALICE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) mer. 20 h 30, sam. 15 h, dim. 14 h 30.

AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer. 14 h, jeu., lun. 16 h, 18 h, ven. 16 h, sam. 22 h, dim. 20 h.

ASTÉRIX LE GAULOIS (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, dim. 15 h.

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) séances mer., ven., dim., mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après.

BAD INFLUENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h, mar. 18 h.

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 45, sam. 15 h.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) mer., sam., dim. 14 h, 16 h 05, 18 h 10 film 20 mn après.

BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h, ven. 19 h 45, sam. 16 h, dim. 21 h 40.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h 20 dim. 20 h 10, jeu., ven., sam. 16 h, lun., mar. 20 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., lun. 14 h, sam. 13 h 30.

CASABLANCA (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven., lun. 19 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 21 h.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 45.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 20 h, jeu. 14 h, ven., mar. 22 h, lun. 17 h 30.

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 15.

ECLAIRAGE INTIME (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) (durée 1 h 20) mer. 12 h 30, jeu. 20 h 10, ven. 16 h 30, dim. 16 h 50, lun. 13 h 30.

ELECTRE (Gr., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., lun. 12 h 05.

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

L'EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 16 h, jeu. 21 h 40, dim. 12 h 30, lun. 18 h.

GHOSTS OF THE CIVIL DEAD (**) (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (SR - version longue) mer. 21 h.

HOT SHOTS ! (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 22 h 15, jeu. 18 h 30, dim. 19 h 30.

L'INCINÉRATEUR DE CADAVRES (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 50, ven. 18 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., mar. à 12 h.

JUNGLE FEVER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer., dim. 16 h, jeu. 21 h 45, ven. 19 h 30.

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 16 h, jeu. 22 h, ven. 18 h, mar. 20 h.

LUNE FROIDE (**) (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h 15.

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

MALINA (All.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., lun. 11 h 50.

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 45, sam. 19 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30.

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) mer., sam., dim. 14 h, 16 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven. 13 h 50.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. 12 h.

LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 18 h 30, jeu. 22 h 15, ven. 18 h 30, 22 h 15, dim. 18 h.

PUMP UP THE VOLUME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40.

ROCKETEER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 15, dim. 13 h 45.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., dim., lun. 13 h 50, sam. 13 h 50, 15 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 15 h 30, 17 h 10, sam., dim. 13 h 30, 17 h 10.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 13 h 50, jeu. 18 h, sam. 21 h 40, dim. 18 h 10.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h 15.

LES TORTUES NINJA II (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30.

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 15 minutes.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim. à 14 h 10, 16 h 10 film 10 mn après.

LES GRANDES REPRISES

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HAMLET (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

RIZ AMER (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

THE MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES FILMS NOUVEAUX

AMOUREUSE. Film français de Jacques Doillon : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BETTY. Film français de Claude Chabrol : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

CHER INCONNU. Film norvégien d'Unni Straume, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ECRANS DE SABLE. Film franco-italo-tunisien de Randa Chahal Sabbag : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR. Film français de Jérôme Foulon : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA GUERRE SANS NOM. Film français de Bertrand Tavernier et Patrick Rotman réalisé par Bertrand Tavernier : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

NORD. Film français de Xavier Beauvois : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OLIVER ET OLIVIA. Film danois de Jannik Hastrup, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RICOCHET. (*) Film américain de Russell Mulcahi, v.o. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 19 FÉVRIER

« L'hôtel Mezzara et l'architecture d'Hector Guimard dans le seizième arrondissement » (20 personnes), 14 heures, 60, rue La Fontaine (A nous deux, Paris).

« La rue Saint-Honoré, de la galerie Véro-Dodat aux Saints-Innocents », 14 h 30, métro Louvre (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Découvrir l'UNESCO », 14 h 30, entrée, place de Fontenoy (Paris et son histoire).

« Autour de la place des Victoires », 14 h 30, 1, place des Victoires (Sauvegarde du Paris historique).

« Vestiges souterrains du couvent des Bernardins et ses alentours », 14 h 30, 24, rue de Poissy (Mme Cazes).

« Artisanat et art du Moyen Age au Musée de Cluny », 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

30, avenue Corentin-Cariou (salle Jean-Bertin), 17 heures : « Art et technologie, l'image de synthèse, l'environnement virtuel », avec J.-L. Boissier et C. Faure. Entrée libre (Cité des sciences et de l'industrie).

Centre national des lettres, 53, rue de Verneuil, 18 h 15 : « André-Charles Boulle, ébéniste du roi et des grands financiers », par Jean Neree Ronfort (association Sauver les documents en péril des bibliothèques françaises).

18, rue de Varenne, 20 h 30 : « Comment retrouver une maîtrise collective de notre avenir », avec P. Calame (Centre Varenne).

6, rue Albert-de-Lapparent, 20 h 30 : « Motivations de l'esprit », par Y. Diénal (Psychiatrie psychanalytique).

146, rue Raymond-Losserand, 20 h 30 : « Hypnose et autohypnose », par D. Varma. Entrée libre (Soleil d'or).

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Le dernier joyau de l'empire

La station orbitale Mir, qui fête son sixième anniversaire, survit aux difficultés économiques de l'ex-URSS grâce aux devises des utilisateurs occidentaux

ON les disait perdus, affamés, abandonnés des leurs. Pour un peu, ils étaient condamnés, vraisemblablement promis à une mort lente. Pas moins. Eh bien, non ! A la veille du sixième anniversaire de la station orbitale soviétique, Sergueï Krikalev et Alexandre Volkov *« are living in Mir and well. »* Krikalev l'a encore confirmé dans un entretien avec un radio-amateur australien (1), ironisant sur le prétendu mal mystérieux qui le frappait et rappelant que, contrairement aux rumeurs, la date de son retour était bien fixée, et qu'il rentrerait sur Terre le 25 ou le 26 mars. Que les difficultés économiques pèsent sur la conduite des vols habités est vraisemblable, que la vie à bord de Mir ne soit pas toujours rose aussi. Mais de là à imaginer aussitôt le pire. Certes, depuis son lancement le 20 février 1986, Mir, comme tout complexe spatial, a connu des difficultés.

Récemment encore, les cosmonautes ont eu à faire face à des pannes d'ordinateurs, à la détérioration de panneaux solaires, à la rupture d'une antenne nécessaire aux opérations de rendez-vous, à l'usure des roues à inertie qui contrôlent l'attitude de la station, à la non-fermeture de la porte d'un de ses modules, endommagée au cours d'une sortie dans l'espace, à des problèmes de condensation excessive.

Mieux équipée qu'en 1988

Mais, à en croire ceux qui vivent la mission Mir au quotidien, la station *« est toujours bonne pour le service. »* Mieux même, chaque vaisseau lancé vers elle apporte son lot d'améliorations. Pour Michel Tognini et Jean-Pierre Haigneré, les deux astronautes français qui préparent depuis plus d'un an à la Cité des Etoiles le vol franco-soviétique de juillet prochain, *« Mir est bien mieux équipée que lors du dernier vol de Jean-Loup Chrétien en novembre-décembre 1988 ».*

« Du temps de Jean-Loup, il y avait eu des problèmes de condensation. Ils sont réglés. Il n'existait qu'un système de production d'oxygène. La station en possède aujourd'hui trois. Des modules supplémentaires ont été greffés au train spatial qui ont permis d'augmenter sensiblement le volume habitable. » Résultat : là où Jean-Loup Chrétien pestait contre le désordre, l'astronaute autrichien Franz Fiebeck a découvert *« un intérieur étonnamment propre et bien rangé ».*

Michel Tognini ne s'en étonne pas. *« C'est vrai,* dit-il, *que la situation économique n'est pas brillante, mais, dans le suivi et dans le contrôle des vols habités, rien n'a vraiment changé à la Cité des Etoiles. » « Une raison à cela,* commente-t-il lucide, *le secteur des vols habités est le seul avec le lancement des satellites Biocosmos, porteurs d'expériences internationales, à rapporter des devises. »*

Douze millions de dollars pour une semaine passée à bord de Mir par l'astronaute-journaliste japonais. Seize millions de dollars pour l'astronaute autrichien. Quatorze autres pour le vol prochain d'un astronaute allemand et douze millions de dollars seulement pour l'astronaute français, qui bénéficiera en juillet d'un séjour d'environ deux semaines à bord de la station. Une telle manne incline à la raison.

La Russie, qui héberge le centre de contrôle des vols habités, détient le centre d'entraînement de la Cité des Etoiles, tout comme le Kazakhstan, maître désormais des installations de la base de lancement de Baïkonour, l'ont bien compris. *« L'activité vols habités est pour la Communauté des Etats indépendants une activité-phare. »* Une activité qui sera d'autant moins menacée qu'elle drainera des devises et sera *« internationalisée ».*

Le directeur du puissant groupe industriel NPO Energia, Youri Semionov, ne s'y est pas trompé, qui déclarait récemment (2) que *« Mir est appelée à se transformer en laboratoire spatial international et que, pour cela, il faudra que des accords soient conclus avec le groupement industriel Energia ».* De là à imaginer que soit créée une société dédiée à ce genre de transactions, il n'y a qu'un pas que les ex-Soviétiques se proposeraient de franchir.

En attendant, il leur faut s'efforcer de montrer que leur beau train spatial est toujours prêt à accueillir de nouveaux locataires. Un Allemand à la mi-mars. Un Français fin juillet-début août. Demain un autre Kazakh. Et pour attirer de nouvelles candidatures – sans doute un autre Allemand, quelques Français (3) et peut-être un Israélien, un Espagnol, un Turc et un ou plusieurs Américains, – il leur faut sans cesse prouver que le système est bien opérationnel, quand bien même se profilerait, comme il y une quinzaine de jours, une menace de grève.



« C'est vrai, reconnaît Jean-Pierre Haigneré, *qu'il y a eu menace de grève deux jours après le lancement du Progress chargé de ravitailler la station. Juste au moment où le vaisseau-cargo devait rejoindre la station. »* Des banderoles ont en effet été déployées par les civils pour réclamer une harmonisation de leurs salaires avec ceux des militaires, qui venaient d'être plus que doublés.

Malgré ces revendications, le rendez-vous entre le Progress et la station a eu lieu. *« Dans des conditions qui n'ont peut-être jamais été aussi bonnes, les civils s'étant conduits en vrais pros »*, remarquent les astronautes français. *« Si la grève avait été effective,* soulignent-ils, *il y avait de toute manière des militaires dans les équipes de contrôle des vols habités qui auraient pu assurer la conduite des opérations. »*

Quitte à céder largement aux revendications compréhensibles de leurs salariés, les Russes feront sans doute tout pour sauvegarder ce matériel, qui leur a permis d'acquérir une expérience unique, l'un des rares secteurs où ils gardent une supériorité sur les Américains. En un peu plus de vingt ans, les Soviétiques ont en effet lancé huit stations orbitales : sept Saliout (dont le dernier a été utilisé d'avril 1982 à février 1991) et un Mir, en orbite depuis février 1986, à bord duquel se sont succédé une quinzaine d'équipages.

Un ensemble de 130 tonnes

Une politique qui fait qu'aujourd'hui les Soviétiques disposent du plus grand Meccano spatial jamais mis en orbite, si l'on fait exception du laboratoire Skylab lancé en 1973 par les Américains et utilisé pour des missions de durée plus modeste. Mir préfigure ainsi ce que seront peut-être les stations spatiales de demain, à savoir des ensembles modulables de plusieurs dizaines de tonnes organisés autour d'un corps central.

Actuellement, le train spatial se compose de la station Mir (21 tonnes) proprement dite, sorte de gros bidon de 13 m de long, à l'arrière duquel a été fixé, en avril 1987, un module d'environ 6 m de long, Kvant-1 (11 tonnes), destiné aux observations astronomiques. A l'avant se trouve le vaisseau Soyouz (7 tonnes), fermement arrimé au collier multiple dont est équipé la station. Ensemble qui, lorsqu'il est prolongé au-delà de Kvant-1 par un vaisseau automatique de transport Progress, mesure 33 m de long pour une masse de quelque 46 tonnes.

Comme si cela ne suffisait pas, les Soviétiques ont, en décembre 1989, adjoint à la station un nouvel élément d'une vingtaine de tonnes, le Kvant-2, sorte de module technologique destiné à accroître les capacités de l'ensemble. Puis, cinq mois plus tard, ce fut le tour de Kvant-3, alias Kristall, spécialement équipé pour la fabrication de matériaux en apesanteur. Total : 85 tonnes en orbite. Mais les prouesses soviétiques ne devraient pas s'arrêter là.

Deux autres modules d'une vingtaine de tonnes chacun devraient bientôt rejoindre le train spatial. Le premier, Kvant à 4 (Spectre), dédié à la télédétection, l'aéronomie et à l'astrophysique, devait être lancé à la fin de 1991. Quant au second, Kvant-5 (Priroda), spécialisé dans l'écologie, il devait être mis en orbite dans la deuxième moitié de 1992, ce qui fait que, à cette date, la station Mir et ses différents éléments auraient représenté un ensemble d'environ 130 tonnes.

Las, les bouleversements politiques qui ont secoué le pays et la situation économique catastrophique ont eu raison de ces ambitions. L'heure est à la rigueur, comme en témoignent les déclarations récentes de responsables de la CEI auxquels il a été demandé de faire durer ce qui existait. Ce n'est pas avant 1995, au mieux, que le noyau central du train spatial soviétique sera remplacé non par un Mir-2, mais par un Mir-1,5 de même taille, doté d'améliorations, importantes, notamment en ce qui concerne l'informatique.

De plus, il paraît clair que les crédits n'ont pas été débloqués pour le renouvellement des différents modules Kvant, dont certains auront huit ans d'existence à cette époque. Face à ces difficultés, les Russes et les Kazhaks doivent gérer la pénurie et s'accommoder de ces financements par trimestre qui frappent tous les secteurs économiques du pays.

Loin de renoncer à l'envoi des deux nouveaux modules Priroda et Spectre, destinés à agrandir la station Mir, ils savent *« faire preuve de génie dans l'adversité »*. La navette Bourane devait leur permettre de remplacer les éléments vieillissants de la station Mir. Elle ne volera sans doute pas de sitôt. Qu'à cela ne tienne, les deux nouveaux modules sont en cours de transformation. Dotés de systèmes de propulsion et de navigation propres, ils pourront ainsi se détacher seuls du corps central de la station actuelle, pour se regreffer sur son remplaçant, Mir-1,5, quand ce dernier sera effectivement lancé.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Depuis 1988, les cosmonautes de Mir disposent d'un poste radio-amateur et même d'un fax.

(2) *Air et cosmos* du 7 octobre 1991.

(3) Les Français négocient actuellement une sorte de contrat à long terme portant sur plusieurs vols habités.

Les dollars de la science

La Maison Blanche vient de présenter ses propositions de budget 1993 pour la science et la technologie américaines. La recherche civile pourrait recevoir plus de 43 % des fonds gouvernementaux

CHICAGO

de notre envoyée spéciale

IL en va de la science comme du spectacle : on commence par évoquer l'art et on finit en parlant affaires. Le congrès de l'AAAS (American Association for the Advancement of Science), cette grand-messe annuelle pour laquelle plus de trois mille chercheurs étaient réunis du 6 au 12 février à Chicago (*le Monde* daté 9 et 10 février), n'a pas dérogé à la règle. Le contraire eût été d'autant plus étonnant qu'il avait lieu moins de deux semaines après que le président George Bush eut rendu publiques, le 29 janvier, ses propositions de budget de recherche-développement pour l'année fiscale 1993, que doit maintenant étudier et voter le Congrès américain.

D'un montant global de 76,6 milliards de dollars (environ 430 milliards de francs), le financement que la Maison Blanche se propose d'allouer à la science américaine en 1993 augmenterait d'à peine 3 % par rapport au budget 1992 (74,6 milliards de dollars), soit moins que le taux d'inflation prévu la même année, environ 3,3 %. Comme on pouvait s'y attendre, la recherche-développement réalisée à l'aide des fonds gouvernementaux (1) souffrira, l'année prochaine encore de la sévère récession économique que connaissent actuellement les Etats-Unis, où l'on s'attend à accuser un déficit global de 350 milliards de dollars en 1993. A y regarder de plus près cependant, la hausse de ces fonds publics se répartirait de manière très inégale entre recherche civile et recherche militaire. La défense, depuis les débuts de la guerre froide, a toujours été, en matière de recherche-développement, la priorité du budget fédéral, dont elle absorbait encore près de 60 % en 1992. Or la recherche militaire, dotée d'un financement global de 43,3 milliards de dollars, représenterait, en 1993, à peine plus de 56 % des fonds gouvernementaux attribués à la recherche-développement américaine. A elle seule, la recherche civile bénéficierait ainsi d'un accroissement de près de 7 %. Ce qui explique que la plupart des agences fédérales aient poussé un ouf de soulagement à l'annonce du budget qui, selon la Maison Blanche, devrait leur être imparti (*voir encadré*).

Le bras de fer avec le Congrès

Les incitations présidentielles, on le sait, ne sont pas pour autant les décisions du Congrès américain. Si celui-ci impose rarement des changements drastiques, en matière de recherche-développement, aux propositions qui lui sont faites – en 1992, le budget global n'avait été modifié que de 0,1 %, – son vote influe en général la répartition des fonds gouvernementaux, tant entre les différentes agences qu'entre les programmes de recherche auxquels ils sont attribués. En 1992, le budget final attribué à la recherche biomédicale avait par exemple augmenté de 200 millions de dollars (+ 5 %) par rapport aux propositions de M. Bush. Tandis que la NASA voyait ses fonds croître seulement de 3,3 % (hausse à peine supérieure au taux d'inflation) et ceux accordés à sa future station spatiale Freedom plafonnés à 2 milliards de dollars. Cette année encore, les principaux désaccords entre le Congrès et le choix présidentiel risquent de toucher les grands programmes de recherche. Aucun responsable, certes, ne conteste l'utilité de la *« Big Science »*, dévoreuse de dollars mais, économiquement et scientifiquement prometteuse. Nombreux sont ceux, en revanche, qui craignent qu'elle ne finisse par tuer dans l'œuf des recherches plus dispersées, moins directement applicables et néanmoins essentielles. *« En ces temps difficiles, préserver la science américaine implique bien evidemment des priorités. Mais il n'est pas facile, d'un point de vue scientifique et rationnel, de déterminer quels aspects de la recherche sont les plus importants »*, soulignait au congrès de Chicago M. Albert Teich, directeur des programmes scientifiques et politiques de l'AAAS. Si le budget proposé pour le projet Génome Humain (157 milliards de dollars, + 7 %), ne suscite pour le moment que peu de réactions négatives, il n'en va pas de même pour le SSC = Superconducting Super Collider), auquel le gouvernement propose d'attribuer 650 millions de dollars en 1993, soit 34 % de plus que l'année précédente. Une suggestion qui fera particulièrement grincer des dents si le projet de construction de ce gigantesque accélérateur de particules (85 kilomètres de circonférence), dont le coût global est estimé au bas mot à 6 milliards de dollars, ne reçoit pas rapidement une aide subtantielle de l'étranger.

La NASA, une fois de plus, figurera sans doute parmi les grands perdants de ce budget revu et corrigé par le Congrès. L'année dernière, elle avait de justesse sauvé son projet de station spatiale de la suppression pure et simple. Un budget à la baisse lui ayant été finalement octroyé par le Congrès, les experts prévoient que les propositions présidentielles pour 1992, qui sont de 2,25 milliards de dollars (+ 11 %), seront, à peu de choses près, acceptées.

CATHERINE VINCENT

Lire la suite page 18

(1) Soit moins d'un tiers de la recherche-développement américaine, les deux tiers restants étant effectués et financés par les entreprises privées.

Le quarté du président Bush

Comme à l'accoutumée, les 30,4 milliards de dollars alloués par M. Bush à la recherche civile (1) se partageraient pour l'essentiel entre quatre agences fédérales : la NASA, les National Institutes of Health (NIH), la National Science Foundation (NSF) et le Département de l'énergie (DOE). Toujours en première place, le programme spatial de la NASA recevrait 15 milliards de dollars (4,5 % par rapport à 1992). Le financement attribué à la recherche biomédicale via les NIH, de 9,4 milliards de dollars, bénéficierait d'une hausse à peine plus importante (4,9 %). Et la somme attribuée dans ce budget à la recherche contre le sida, de 873 millions de dollars, d'un accroissement plus faible encore (3,8 %).

En comparaison, le budget accordé à la DOE (recherche sur l'énergie) paraît encourageant : 3,1 milliards de dollars, soit une hausse de 11 % par rapport à 1992. La principale gagnante est cependant la National Science Foundation dont les fonds prévus pour 1993, également de 3,1 milliards de dollars, augmenteraient de 18 % par rapport à 1992 (2,6 milliards). Un soutien massif qui s'explique notamment par la participation de l'agence à quatre programmes de recherche jugés prioritaires par le gouvernement américain : les biotechnologies, les matériels nécessaires à la recherche-développement, la science des ordinateurs et le programme Global Change (étude des changements climatiques à l'échelle planétaire), auxquels la NSF consacre, toutes disciplines confondues, plus de 40 % de son budget global.

Ca. V.

(1) Sur ces 30,4 milliards de dollars, 13,1 seraient attribués à la recherche de base et 17,3 à la recherche appliquée, soit une augmentation respective de 9 et 6 % par rapport à 1992.

SCIENCES ♦ MEDECINE

Les « princes des rochers »

Dans les montagnes du nord du Cameroun de petites sociétés traditionnelles sont sur le point de disparaître. Jeanne-Françoise Vincent étudie leurs extraordinaires et uniques modes de vie.

« LE *prince mofu est nommé bindwhana*, littéralement « *chef grand* », « *chef suprême* » ... Effectivement, les « princes » mofu des « montagnes-îles » du nord du Cameroun jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des petites sociétés dont ils sont la tête. Ils exercent la plupart des pouvoirs régaliens – politiques et spirituels, – même si, à nos yeux d'Européens, la superficie de leurs territoires (les « chefferies ») et le nombre de leurs « sujets » paraissent minuscules.

Jeanne-Françoise Vincent, directeur de recherche au CNRS, étudie depuis 1968 les principautés mofu des « montagnes-îles » du nord du Cameroun. Des « montagnes-îles » granitiques, escarpées, isolées entre deux plaines, où s'est épanouie, depuis le dix-septième siècle, une civilisation très particulière et très cohérente au point de s'être maintenue jusqu'à présent, et dont les membres se donnent à eux-mêmes le nom de *ndo* (hommes) *ma* (des) *ngwa* (rochers, monts ou cailloux), les *ndomangwa* (1).

Ces montagnes ont été habitées depuis fort longtemps, sans que l'on puisse préciser quand sont arrivés les premiers occupants. Mais il est sûr qu'à partir du dix-septième siècle sont venues des populations diverses, originaires aussi bien d'autres massifs montagneux voisins et semblables que des plaines environnantes. Habitants anciens et plus récents se sont fondus dans la civilisation mofu. Cette région, qui ne couvre guère que 600 kilomètres carrés peuplés d'une soixantaine de milliers d'âmes, est divisée, par le relief certes, mais aussi par les conquêtes, en trois « grandes » chefferies (Duvangar, Durum et Wazang) et plusieurs petites.

Des structures pyramidales

Même les « grandes » chefferies sont modestes selon nos normes : Duvangar, la plus importante, ne compte que 8 000 à 10 000 habitants et la plus petite, Wazang, 6 000 à 7 000. Mais elles ont une langue commune, alors que les petites chefferies, dont les structures sociales sont en général semblables à celles des grandes chefferies, ont souvent des dialectes particuliers.

En outre, à partir du dix-neuvième siècle, sous la menace des Peuls musulmans, éleveurs nomades et chasseurs d'esclaves, toutes les chefferies se sont transformées en places-fortes assiégées et se sont donc entourées, chacune, d'une muraille défensive. Pour les Mofu, le monde des hommes et celui du dieu et des esprits ont des structures pyramidales. En haut de la société des hommes est le prince. Viennent ensuite les clans nobles, les chefs de quartier (souvent héréditaires). Et tout en bas, les « gens de rien », appelés même, parfois, les « chiens », auxquels leur naissance interdira à jamais de jouer un quelconque rôle politique.

Les autochtones, c'est-à-dire les descendants des premiers arrivants, ont été privés peu à peu de leur pouvoir et de tout ou partie de leurs meilleures terres. Mais si leurs esprits de la montagne protecteurs *(mbolom)* ont dû céder la prééminence à ceux des envahisseurs, ils ont souvent, tout de même, conservé une importance certaine : un des deux hommes à tout faire du prince doit appartenir à un clan autochtone et un représentant de ce dernier joue obligatoirement, dans les cérémonies religieuses, un rôle indispensable dans lequel nul noble, ni même le prince régnant, ne peut le remplacer.

Le prince se distingue de ses « sujets » de diverses façons. Son « château » est presque toujours perché sur le plus haut piton possible, dominant ainsi l'habitat très dispersé du commun des mortels. Ce « château » est constitué de nombreuses maisons aux murs de pierres taillées et au toit très pointu de chaume : le prince, en effet, pratique la grande polygamie : autrefois, les princes avaient couramment une trentaine ou une quarantaine d'épouses. Or chaque épouse doit avoir sa cuisine personnelle où elle vit avec ses jeunes enfants (fort nombreux le plus souvent).

Il arrivait, d'ailleurs, que la place vint à manquer sur le piton : les épouses devaient alors se contenter d'une cuisine pour deux... A toutes ces cuisines s'ajoutent la chambre du prince, l'imposante salle des greniers qui abrite aussi les autels des ancêtres princiers, une salle d'accueil pour les visiteurs, une cour où se déroulent diverses cérémonies, une porte, des couloirs, etc.

Le prince a de nombreuses terres cultivables qui sont travaillées par des corvées constituées à tour de rôle par la totalité des hommes d'un quartier de la chefferie, et par des groupes de jeunes selon leur classe d'âge.

Ces classes d'âge sont une des institutions les plus originales des Mofu. Tous les quatre ans (dans les trois grandes chefferies), ont lieu de grandes fêtes au cours desquelles les jeunes garçons (de huit à douze ans,



J.-F. VINCENT

Château de Wazang : une « classe d'âge » répare la muraille d'enceinte.

de treize à dix-sept ans), puis les jeunes hommes (de dix-huit à vingt-deux ans, de vingt-trois à vingt-sept ans) célèbrent les rites qui, à chacun de ces quatre stades, les intègrent peu à peu à la communauté. Dans ces classes d'âge, se mêlent, pour une fois sans aucune distinction, les fils du prince, des nobles et des « gens de rien ».

Maître de la pluie

Dans l'ensemble, les trois plus jeunes classes d'âge et les adultes s'acquittent du « travail » pour le prince sans rechigner. Le prince, en effet, les paie en retour. Non pas en argent ou en nature (il y a parfois des distributions de bière de mil faite par les épouses du prince), mais en protection. Le prince est l'intermédiaire obligé entre ses sujets et le monde invisible. Son esprit de la montagne *(mbolom)* personnel a le pas sur les esprits de la montagne des « sujets ».

Sans son autorisation, nul dans la chefferie ne peut commencer les semailles ou les moissons de mil, ni entreprendre la fabrication de la bière. L'imprudent qui braverait ces interdits s'exposerait à de mauvaises récoltes ou à toute autre catastrophe majeure.

Le prince est l'intermédiaire obligé entre, d'une part, le dieu et les esprits, d'autre part, ses « sujets ». Mais son autorité vient, en tout premier lieu, de ses pouvoirs sur la pluie qu'il fait venir ou qu'il arrête à son gré grâce à ses nombreuses « pierres de pluies » ou à l'unique et redoutable « pierre de sécheresse » (la « pierre arc-en-ciel »). Cette capacité de faire pleuvoir est tellement importante que les « pierres de pluie » sont le symbole et le support du pouvoir politique. « *Nous avons un bon prince : il a bien plu cette année* », commentent les « sujets ».

En cas de pénurie de mil – la nourriture de base des Mofu – le prince distribue le grain de ses greniers à ses « sujets » dans le besoin. Mais ceux-ci doivent souvent lui rendre ultérieurement le double de la quantité « prêtée ». Pourtant, si le prince a d'énormes greniers de mil remplis grâce aux corvées, il n'en mange lui-même que très peu : sa nourriture consiste surtout en viande de mouton ou de chèvre, signe de son opulence. Le fait que le mil prêté doit être souvent rendu au double n'empêche pas le prince d'être généreux et ressenti comme tel. Tout visiteur est nourri et le prince distribue assez souvent nourriture et bière. La générosité est d'ailleurs une qualité obligatoire pour un prince mofu. Ainsi prend-il dans son château, pour qu'ils y soient élevés, les orphelins sans famille et sans ressources.

Seul le prince peut autoriser la recherche et le jugement d'un coupable, et il se réserve de trancher directement certains cas, en général avec l'aide d'assesseurs choisis parmi les anciens dont le rôle n'est pas seulement figuratif. De même, lui seul peut ordonner à ses hommes à tout faire ou aux chefs de quartier de « crier » pour dissuader les sorciers d'exercer leur maléfique pouvoir, ou pour marquer le début d'une des grandes fêtes annuelles ou quadriannuelles.

Le rôle que le prince doit obligatoirement jouer dans la proclamation des fêtes a conduit, il y a une dizaine d'années, à une situation cocasse. Le prêtre de la mission catholique de Duvangar « annonçait » Noël. Les anciens ayant fait remarquer que « *pour être prince, il faut « crier » les fêtes religieuses le premier* », le prince de Duvangar – qui n'est pas chrétien – a fait « crier » la « fête de l'année » avec huit jours d'avance sur Noël...

Avec autant de femmes, les princes mofu ont forcément des dizaines d'enfants (120, dont 58 morts en bas âge pour le prince Bello de Wazang qui vécut de 1914 à 1980). Mais la succession va toujours au fils aîné, même si les anciens de son clan doivent donner leur accord, même si la jeune fille, toujours très jolie, à laquelle il s'est obligatoirement uni au moment de son accession au trône et qui s'appelle à vie « l'épouse de pouvoir », lui a donné des fils.

A moto

La théogonie des Mofu est pyramidale, comme la société humaine. Tout en haut est situé un dieu unique, grand dieu créateur, prince du ciel, sans l'accord duquel rien ne peut se faire, ni les interventions des esprits de la montagne, ni celles des esprits des ancêtres. Bien entendu, l'esprit de la montagne et les esprits des ancêtres du prince sont supérieurs à ceux des « sujets », même si l'esprit de la montagne du clan autochtone a conservé un rôle assez important que le prince ne peut négliger.

Les administrateurs blancs (allemands puis français) n'ont pas compris grand-chose à cette société mofu et d'autant moins qu'ils montaient très rarement dans les montagnes. Depuis l'indépendance, les administrateurs camerounais ignorent tout autant le monde des Mofu. Au point que ceux-ci les appellent « *les Blancs Noirs* »...

Il est honnête de reconnaître que, de leur côté, les Mofu ne connaissent rien du monde des Européens. Au cours d'un enterrement, Jeanne-Françoise Vincent s'est fait dire par la veuve éplorée : « *Tu ne peux pas comprendre. Vous, les Blancs, vous ne mourez pas* » ! Au fil des années, les Mofu se sont pourtant habitués à elle. Ils la considèrent maintenant comme une véritable amie.

Tout est en train de changer. Autrefois, les princes mofus ne sortaient pratiquement jamais de leur château et encore moins de leurs montagnes, à la grande fureur des administrateurs, blancs ou noirs, résidant dans la plaine (à Maroua). Depuis une trentaine d'années, il y a une école religieuse dans chacune des trois grandes chefferies, plus une école laïque à Durum où les fils de prince, et d'autres enfants, vont étudier. Actuellement, le prince de Duvangar est inspecteur des écoles. Il sillonne sa circonscription scolaire à moto...

YVONNE REBEYROL

(1) Jeanne-Françoise Vincent vient de publier les résultats de ses études sur les Mofu dans *Princes montagnards du Nord-Cameroun*. Deux volumes (tome I : 250 F, tome II : 170 F) totalisant 774 pages, édités par L'Harmattan.

Les dollars de la science

Suite de la page 17

Suivant le principe des vases communicants, c'est donc sur l'exploration spatiale que le bras de fer devrait se jouer. Et la NASA, dotée d'un budget global qualifié d'« *extrêmement contraignant* » par son ex-administrateur M. Richard Truly, devra peut-être se résoudre à supprimer deux de ses programmes scientifiques : la mission CRAF (Comet Rendez-vous Asteroïd Flyby), prévue pour la fin des années 90, et la mission Gravity Probe B, qui se proposait de vérifier à l'aide d'une sonde spatiale certains aspects de la théorie d'Einstein. « *Alors même que nous commémorons le premier voyage de Christophe Colomb, nous sommes peut-être en train de terminer notre exploration planétaire* », concluait tristement un chercheur de l'université de Purdue (Indiana), présent au congrès de l'AAAS.

L'année fiscale 1993 démarrant le 1er octobre 1992, le vote final du Congrès ne devrait pas intervenir avant septembre. Lors des multiples discussions qui le précéderont, les voix ne manqueront pas pour faire remarquer également que les crédits accordés à la recherche militaire, en ces temps d'après-guerre froide, restent très élevés. Un choix d'autant plus critiqué par certains que la Maison Blanche prévoit d'accorder sur ce budget rien moins que 5,4 milliards de dollars au programme de défense stratégique IDS, soit une augmentation de 31 % par rapport à 1992.

« *En apportant un soutien massif à la recherche militaire au cours de la dernière décennie, le gouvernement a sérieusement négligé la recherche civile. Les résultats de ces déséquilibres se retrouvent dans la balance commerciale, dans le chômage et le déclin du niveau de vie dont souffrent aujourd'hui les Etats-Unis* », a rappelé M. George Brown, responsable à la Chambre des représentants américaine du Comité pour la science, l'espace et la technologie, dans un communiqué diffusé lors du colloque de Chicago. « *Comparée à la situation qui prévalait au début des années 80, durant lesquelles 70 % du budget de la recherche étaient destinés à la défense, nous allons assurément dans la bonne direction. Mais la proportion accordée à la recherche civile reste encore largement insuffisante.* »

CATHERINE VINCENT

POINT DE VUE

L'Europe des laboratoires existe déjà

par Paolo Fasella

L'Europe des laboratoires n'est pas seulement un objectif à atteindre. C'est déjà une réalité. La création du premier Laboratoire européen associé (LEA), récemment saluée par *le Monde* sous le titre « L'Europe des labos » *(le Monde* du 18 décembre 1991), est une initiative très heureuse, dont on ne peut que se féliciter. Mais elle n'apparait pas dans un vide complet. Elle s'inscrit dans le contexte du renforcement et de la multiplication, depuis plusieurs années, des liens entre laboratoires et entreprises des différents pays européens. Dans ce processus, les programmes de recherche de la Communauté européenne jouent un rôle déterminant. Une partie des activités du nouveau LEA s'exerceront d'ailleurs dans le cadre communautaire, puisque ses trois partenaires (1) sont déjà associés dans un projet du programme Science.

L'innovation est un phénomène complexe : recherche fondamentale et appliquée, développement technologique, besoins économiques et sociaux interagissent et rétroagissent de multiples façons. Pour bien la maîtriser, c'est sur l'ensemble du spectre qu'il faut intervenir. Conformément au principe dit « de subsidiarité » consacré à Maastricht, la communauté n'entreprend toutefois que les actions qui ne peuvent être mieux exécutées à un autre niveau c'est-à-dire au niveau national.

En matière de recherche, le potentiel au niveau d'excellence étant le plus souvent réparti entre plusieurs pays, la stratégie que privilégie la Communauté européenne est donc celle de la mise en réseaux. Ainsi, dans les semaines à venir, sera lancé un grand programme intitulé « Capital humain et mobilité ». Son objectif essentiel : promouvoir la mobilité des chercheurs européens au niveau post-doctoral. A cette fin, tout un système de bourses sera mis sur pied. Le programme prévoit aussi la création de nombreux réseaux de recherche, qui impliqueront généralement cinq laboratoires d'au moins trois pays différents.

Dans ce domaine d'intérêt industriel majeur qu'est la biotechnologie, les programmes communautaires ont donné lieu à la mise en œuvre d'un concept particulièrement proche, par son esprit, de celui des LEA : les « laboratoires européens sans murs ». Ce sont des structures souples, limitées dans le temps et mises en place pour un objectif scientifique particulier, qui servent de cadres à des échanges de données, de personnel et de matériel. Des entreprises leur sont souvent associées.

L'un de ces réseaux, regroupant vingt-huit laboratoires différents placés sous la responsabilité du CNRS de Gif-sur-Yvette, a ainsi été créé pour étudier les mécanismes et les signaux de contrôle de la croissance et de la différenciation des cellules végétales (division cellulaire, formation des embryons, etc.). De même, un groupe de trente-cinq laboratoires, coordonné par l'université de Louvain (Belgique) s'est attelé à l'analyse du génome de la levure. Il vient d'achever le séquençage intégral de son chromosome n3. Sous les directions respectives de l'université de Munich et de l'Institut Pasteur, il s'attaque à présent au séquençage des chromosomes 2 et 11 (le génome de la levure compte 16 chromosomes).

Sur la scène de la coopération scientifique européenne, on trouve de nombreux acteurs. Le CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) ou l'ESO (European southern observatory) – auxquels s'ajoutera bientôt l'ESRF, source européenne de rayonnement synchotron – prennent en charge l'exploitation d'équipements lourds. Ces grandes installations, qui ont permis à l'Europe de se hisser au premier niveau mondial dans plusieurs disciplines, peuvent également être combinées avec des réseaux de recherche. Un exemple : la fusion nucléaire, thème de recherche pour lequel le programme mené par la Communauté repose à la fois sur les travaux du Joint European Torus (2) et sur les activités d'une série de laboratoires associés.

Entre l'action des différents organismes européens existe toujours un risque de double emploi. Pour le réduire, il faut veiller à optimiser l'utilisation globale des moyens, à privilégier les complémentarités et les possibilités de synergie. Par exemple entre le programme Eurêka et les programmes communautaires, mais aussi entre ces derniers et l'action d'autres organisations. Le projet GRIP de forage dans les glaces du Groenland était ainsi conduit sous la double responsabilité de la Communauté et de la Fondation européenne de la science. De même, le développement de bases de données sur les séquences de protéines, mené par le Laboratoire européen de biologie moléculaire de Heidelberg (EMBL), s'opère dans le cadre du programme communautaire de b i o - technologie.

A mesure qu'elles se multiplient, ces initiatives entraînent une évolution incontestable des mentalités. La coopération avec des laboratoires d'autres pays européens s'impose aujourd'hui naturellement à l'esprit des chercheurs. Conformément au souhait de M. Kourilsky, directeur général du CNRS, les organismes nationaux de recherche sont entraînés dans le mouvement. En association avec d'autres organismes français de recherche (INSERM, ORSTOM, IFREMER, etc.), le CNRS a ainsi mis en place à Bruxelles une antenne permanente, le « Club des organismes de recherche et associés » (CLORA).

Les cinq conseils de recherche britanniques, le CSIC espagnol, la DFG allemande et la Max Planck Gesellschaft ont fait de même. Entre les représentants de toutes ces institutions s'est établi un dialogue permanent. Leur objet premier, ce sont les programmes communautaires de recherche. Mais il ne s'agit là que d'un point de départ, qui amorce le renforcement de la coordination des activités des organismes nationaux. Rapprochement que la Commission observe avec beaucoup de satisfaction, car il constitue un objectif explicite de la politique communautaire de recherche.

(1) Ce premier LEA, consacré à l'astronomie, réunit les moyens de l'Institut d'astrophysique de Paris (CNRS), de l'Institute of astronomy de Cambridge (Grande-Bretagne) et du Sterrewacht de Leiden (Pays-Bas).

(2) Ces travaux sont menés à Culham (Grande-Bretagne) et viennent de franchir une étape décisive vers la maîtrise de la fusion thermonucléaire (*le Monde* du 12 novembre 1991).

► Directeur général de la science, de la recherche et du développement à la Commission des Communautés européennes.

BILLET

L'impôt européen

En lançant la semaine dernière l'idée d'un impôt européen, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, n'a sûrement pas cherché à se rendre populaire. La réaction des Français aura probablement été d'exaspération à l'idée qu'un nouvel impôt serait probablement nécessaire à l'avenir pour financer l'Europe de Maastricht, notamment les dépenses de « cohésion » qu'elle prévoit en faveur de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande, puis bientôt des cinq nouveaux Lander allemands.

Etait-il très habile de présenter de façon aussi voyante la note budgétaire de Maastricht, comme l'a fait M. Jacques Delors ? Etait-il très opportun de lui répondre en lançant l'idée d'un impôt européen ? Certes, les chiffres de dépenses avancés par le président de la Commission européenne ne sont que des évaluations. On ne peut tout à la fois reprocher à la Communauté européenne de fonctionner de façon trop technocratique et s'inquiéter de voir des chiffres rendus publics pour être discutés. De même est-il normal que M. Bérégovoy avance l'idée de financer différemment les dépenses européennes à partir du moment où celles-ci augmentent vite et ne sont pas l'objet d'un processus véritablement démocratique. Ce sont toujours les Parlements nationaux qui lèvent l'impôt, alors même que des décisions de dépenses passent progressivement au Parlement de Strasbourg, comme on l'a vu pour l'environnement.

Combien de contribuables français savent-ils que, sur les 1 560 milliards de francs d'impôts prélevés par l'Etat, 84 milliards vont à l'Europe, prélevés sur les recettes de TVA, sur les droits de douane, sur les cotisations agricoles et sur une contribution calculée en fonction de la richesse nationale ?

Le ministre de l'économie et des finances a donc raison de mettre les pieds dans le plat. L'ennui est qu'il risque de fournir des arguments à ceux qui combattent l'Europe, et notamment aux partisans du Front national. A un moment où l'activité économique stagne, où le chômage augmente, l'idée d'Europe et les sacrifices qu'elle annonce n'ont pas bonne presse. On le verra probablement aux prochaines élections.

A l'évidence, M. Bérégovoy a voulu freiner la montée des dépenses européennes en amenant M. Delors à se prononcer. Ce faisant, le ministre de l'économie et des finances a pris des risques. Pour lui, mais aussi pour l'Europe.

ALAIN VERNHOLES

Un projet de loi sur la transmission de la propriété

Naissance de la fiducie

Le droit français de la propriété adopte des mécanismes qui lui étaient jusqu'à aujourd'hui étrangers. Il n'a pas fallu moins de trois ans de navettes entre le ministère de la justice, celui des finances et le Conseil d'Etat pour mettre au point le projet de loi sur la fiducie qui sera présenté mercredi 19 février en conseil des ministres et, en principe, au Parlement lors de la session de printemps. Il était temps, notamment pour éviter qu'entreprises ou particuliers aillent chercher ailleurs des mécanismes juridiques qu'ils ne trouvent pas en France.

La fiducie n'intéresse pas uniquement les directeurs juridiques de sociétés multinationales. Sous ce terme barbare et peu explicite se cache en fait un aménagement du droit de la propriété. Un moyen de transférer pour un temps et dans des conditions déterminées un patrimoine. Si de nombreux héritiers se disputent la succession de votre entreprise et menacent son existence, si vous voulez assurer l'avenir de votre enfant handicapé après votre mort ou si vous voulez protéger une partie de votre patrimoine d'une éventuelle faillite de votre commerce, la fiducie est pour vous. Il vous en coûtera 5 000 francs de droits d'enregistrement.

Neutre sur le plan fiscal

La fiducie se définit comme un contrat par lequel une personne physique ou morale – le constituant – transfère tout ou partie de ses biens et droits à une autre personne – le fiduciaire. Ce fiduciaire, le personnage central du mécanisme, a pour mission de gérer les biens dans un cadre et pour un temps déterminés par le constituant. Il bénéficie de la « confiance » du constituant. Le mot fiducie, dérivé du latin « fides », signifie la confiance (« trust » en anglais). Au terme du contrat, le fiduciaire transmet les biens à un ou à plusieurs bénéficiaires (cela peut être le constituant). Le bénéficiaire n'est pas concerné au moment où la fiducie est constituée. Il peut d'ailleurs ne pas être désigné à ce moment-là et peut ensuite fort bien la refuser. Ce mécanisme juridique nouveau permet au constituant de soustraire à sa responsabilité les biens transférés, qui deviennent en quelque sorte une masse séparée dans le patrimoine du fiduciaire. Celle-ci ne pourra être saisie ni par les créanciers du constituant, ni par ceux du fiduciaire. Attention tout de même : les créanciers du constituant antérieurs au contrat pourront toujours exercer leur droit de suite.

On distingue deux fiducies : si le patrimoine revient au constituant, on parle de fiducie-gestion ; s'il est transmis à un bénéficiaire, il s'agit de fiducie-transmission. Avec la fiducie-gestion, les choses restent relativement simple. Les entreprises pourront réaliser des transferts de gestion de titres ou des opérations de désendettement sur le mode de celle réalisée en janvier 1988 par Peugeot aux Etats-Unis. Le constructeur automobile y avait confié le remboursement d'un emprunt obligataire de 1 milliard de francs à un trust créé à cet effet par une société américaine. Cette opération avait permis à Peugeot de sortir cette dette de son bilan. Quelques mois auparavant, le CCF s'était débarrassé au profit d'un trust domicilié à Jersey des deux tiers de ses créances irrécouvrables. Pour les particuliers, il sera possible de mettre sur pied des mécanismes de gestion de biens pour des incapables ou pour le versement de pensions.

Pour ce qui est de la fiducie-transmission, le patrimoine ne revient pas au constituant et les choses se compliquent. Il a fallu accommoder au droit civil et fiscal français une technique qui lui est complètement étrangère. Le législateur a donc décidé tout simplement de plier la fiducie au droit civil et fiscal existant. Si la fiducie servait à déposséder des héritiers, ceux-ci pourraient la remettre en cause. En outre, sur le plan fiscal, elle ne procurera aucun avantage particulier. La fiducie-transmission pourra sans doute être utilisée dans quelques cas particuliers de succession. Elle pourrait permettre, par exemple, la gestion d'une propriété immobilière familiale en évitant les problèmes d'indivision. On peut imaginer aussi la constitution par son intermédiaire d'une rente pour un conjoint survivant.

S'il s'agit bien d'une petite révolution et d'un nouveau chapitre du code civil, le succès de la fiducie n'est pas pour autant assuré. C'est un mécanisme abstrait, irrévocable – une fois établi, on ne peut changer le nom du bénéficiaire, – et qui ne bénéficie pas du moindre avantage fiscal. Après les colères du ministre du budget, M. Michel Charasse, et de nombreux aller et retour entre Bercy et la chancellerie, le projet de loi définitif rend la fiducie totalement neutre sur le plan fiscal. Si une société crée une fiducie pour gérer certains actifs, elle devra acquitter l'ensemble des impôts et des taxes affectant les revenus. Dans le cas d'une transmission, le bénéficiaire du contrat de fiducie est redevable de tous les impôts. Les spécialistes de la transmission de patrimoine qui réclamaient la réforme à cor et à cri peuvent faire leur deuil des donations par anticipation. Les biens transmis sortent définitivement du patrimoine du constituant. Si le bénéficiaire n'est pas désigné au moment de la création du contrat de fiducie, le constituant doit acquitter les droits de mutation à la signature du contrat.

Pas d'anonymat

Pour les inconditionnels de la fiducie, ce projet de loi est une étape. Il faut d'abord éviter la multiplication de montages à base de trusts domiciliés à l'étranger. En Europe, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse disposent déjà de législations de ce type. La France s'apprête à ratifier la convention de La Haye, signée en 1985, qui lui fait obligation d'autoriser la gestion de biens, d'entreprises et de patrimoine à partir de trusts créés hors des frontières. Une fois cet objectif atteint, la fiscalité de la fiducie pourra peut-être, un jour, être modifiée par une loi de finances.

En attendant, la fiducie à la française ne tombera pas dans le piège de l'anonymat, si utile aux délits d'initiés et autres montages douteux. Il sera notamment impossible de dissimuler derrière une fiducie l'identité d'actionnaires d'une entreprise. Le fiduciaire devra déclarer le nom du constituant et, éventuellement, celui du bénéficiaire. Les fiducies suisses et luxembourgeoises et les trusts domiciliés dans des paradis fiscaux des Caraïbes ont donc encore de l'avenir.

ÉRIC LESER

Pour lutter contre l'inflation

La Bundesbank va poursuivre une stricte politique monétaire

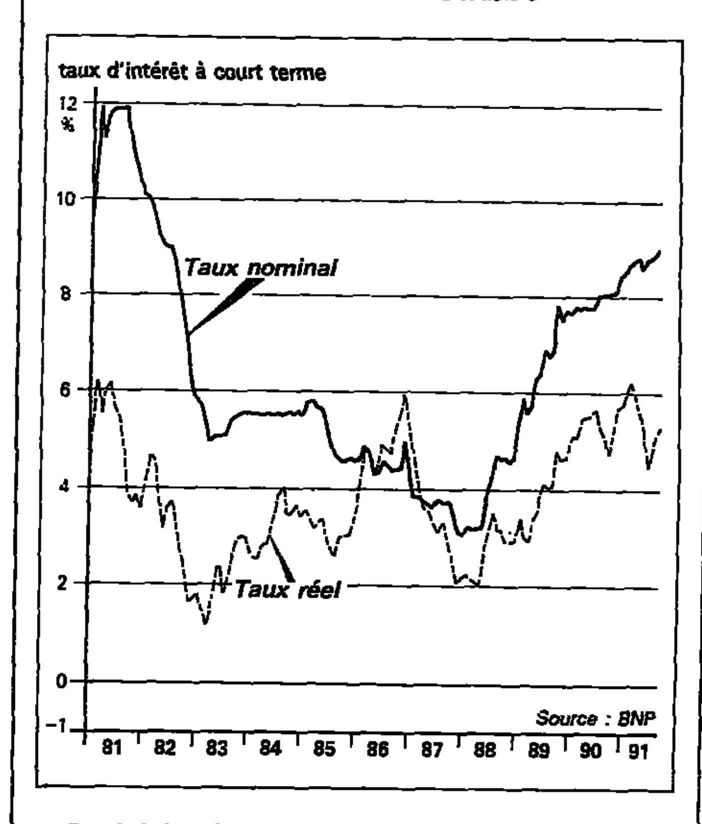
Dans le rapport mensuel publié mardi 18 février, la Bundesbank souligne la persistance de tensions inflationnistes qui pèsent sur l'économie allemande. Elles ont, selon l'institut d'émission de Francfort, trois origines : des hausses de salaires trop importantes, un déficit des finances publiques excessif, une augmentation trop rapide de la masse monétaire.

L'objectif prioritaire de la « Buba » reste la lutte contre l'inflation, qui rend impossible une baisse des taux d'intérêt à court terme, tout du moins dans l'immédiat. Cela malgré le ralentissement très net de la croissance économique en Allemagne, le PNB (produit national brut) ayant même baissé dans la partie ouest de 0,5 % au troisième trimestre, puis encore au quatrième trimestre. La Bundesbank souligne que le tassement de l'activité, pas plus que la baisse des prix des matières premières, n'ont été suffisants pour freiner l'inflation.

La hausses des coûts de la main-d'œuvre, les augmentations de salaires obtenues dans la sidérurgie inquiètent la Bundesbank, qui demande que les prochains accords soient conclus sur des bases plus modérées : des revendications de 10 % font courir à l'économie allemande *« des risques considérables, non seulement pour l'évolution des prix mais également pour la croissance et l'emploi »*. Avertissement qui vaut pour les nouveaux Lander.

Pour les mêmes raisons, la « Buba » critique la politique budgétaire du gouvernement, les déficits risquant de s'alourdir cette année.

Ni hausse ni baisse



Pas de baisse des taux directeurs en vue en Allemagne et sans doute pas de hausse : telle est l'une des informations contenues dans le rapport mensuel de la Bundesbank. Les tensions inflationnistes persistant, la « Buba » estime nécessaire de poursuivre une politique monétaire restrictive.

Les difficultés de la politique libérale du président Fujimori

Le directeur général du FMI encourage les autorités du Pérou à la persévérance

Depuis deux mois, les mesures d'austérité exigées par le Fonds monétaire international (FMI) et adoptées par le gouvernement péruvien sont remises en cause par le Parlement, qui reflète les inquiétudes d'une population en proie à la misère. M. Michel Camdessus, directeur général du FMI, est venu encourager les autorités à tenir bon.

LIMA

de notre correspondante

Après dix-huit mois d'ajustements structurels draconiens dictés par le Fonds monétaire international (FMI), le Pérou, accablé par le coût de la politique économique ultra-libérale, ne va-t-il pas déclarer forfait à mi-parcours comme l'a fait avant lui la Zambie ?

Cette question est sans aucun doute la clé du séjour de quarante-huit heures effectué par M. Michel Camdessus à Lima. Se voulant rassurant, le directeur du FMI a déclaré à ses multiples interlocuteurs : *« Vous êtes sur la bonne voie. Il y a de l'espoir (l'hyper-inflation mensuelle a été ramenée de 40 % en 1990 à 3,5 % en janvier 1992). Mais il faut continuer »*... Il a ajouté avec fermeté : *« La pauvreté peut être éliminée si chacun met du sien pour combattre la misère et le terrorisme, et apporte des ressources qui permettent la modernisation de l'infrastructure du pays... Mais il n'est pas possible que le reste du monde se mobilise pour le Pérou si les Péruviens créent eux-mêmes la misère. »* En clair, M. Camdessus attend du Pérou que les ressources fiscales passent de moins de 8 % du PIB (produit intérieur brut) en 1991 à 16 % en 1995 pour que le déficit budgétaire soit épongé et que le processus de vente des entreprises publiques soit accéléré.

La visite de M. Camdessus est plus une visite d'inspection que de protocole. Il faut dire que les circonstances l'y obligent. Le pouvoir législatif, caisse de résonance des inquiétudes de la population – celle des laissés-pour-compte qui luttent pour leur survie, comme celle des chefs d'entreprise qui sont obligés de déclarer le lock-out de leurs usines ou de leurs mines, – est à couteaux tirés avec l'exécutif depuis près de deux mois et les mesures d'austérité adoptées par celui-ci sont souvent remises en cause par le Parlement. Ce qui a été acquis en un an et demi (essentiellement le contrôle de l'hyper-inflation et la réinsertion au sein du système financier international), au prix d'énormes sacrifices de la part des Péruviens, risque d'être fragilisé par un coup de barre protectionniste.

Etat d'urgence

C'est ainsi que, tout dernièrement, le Parlement a déclaré en état d'urgence – pour cinq ans – le secteur agraire. *« C'est une loi inacceptable car elle remet en cause toute la politique du régime »*, a commenté immédiatement le président Alberto Fujimori.

Un autre front s'est ouvert au sein de l'éxécutif, cette fois lorsque le ministre de l'énergie et des mines, M. Jaime Yoshiyama, partisan pourtant de la politique néolibérale, a demandé une réévaluation du dollar pour sauver son secteur de la faillite, car la parité du dollar est maintenue artificiellement à la baisse à cause du flux des « coca-dollars », et des capitaux étrangers attirés par les taux bancaires extrêmement élevés.

« Je sais que la situation sociale est dramatique, a reconnu M. Camdessus. *Et je le déplore. Mais je dois ajouter que les souffrances de la population ne sont pas une conséquence du programme adopté, mais une séquelle des anciennes politiques erronées. »* Il a réclamé un surcroît de sacrifices à la population *« parce qu'il existe deux dangers : d'une part la lassitude, conséquence de l'ajustement* [que ressentent les Péruviens], *mais aussi la lassitude de ceux qui les aident* (la communauté internationale. »)

Le départ de M. Camdessus a coïncidé avec l'appel à la *« grève armée »* lancée par l'insurgé parti communiste Sentier lumineux pour le vendredi 14 février. L'influence des groupes armés sur l'économie du pays et celle des « narcodollars » sont deux des variables dont le FMI n'a pas tenu compte lorsqu'il a imposé un programme économique néo-libéral. Cela explique en partie pourquoi l'édifice économique s'est mis à chanceler.

NICOLE BONNET

Les états généraux de l'emploi

Tout au long de cette semaine, Mme Martine Aubry va mener avec les partenaires sociaux une série de consultations qui commencent le 18 février avec la CGT et s'achèveront le 21 février avec le CNPF. Le ministre du travail donne ainsi suite à l'accord de principe du premier ministre, Mme Édith Cresson, qui avait accepté le 5 février l'idée d'« états généraux de l'emploi », lancée par la CFDT le 12 septembre 1991. A l'issue de ces discussions, le gouvernement déterminera la forme et le calendrier de cette manifestation, qui pourrait avoir lieu au printemps.

La FEN, la CFTC et la CGC s'étaient associées à la CFDT pour adresser une demande au premier ministre. FO et la CGT sont opposées à cette initiative que le CNPF a accueillie sans enthousiasme.

M. Jean-Louis Bianco conteste l'accord entre l'assurance-maladie et la CSMF

Comme prévu (*le Monde* du 18 février), M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales, a exprimé, dans une lettre adressée lundi au président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, M. Jean-Claude Mallet, les réserves du gouvernement sur un éventuel accord pour la maîtrise des dépenses de santé. Accueillies avec satisfaction par la Confédération des syndicats médicaux français ces propositions sont jugées « inacceptables » par les pouvoirs publics, qui en contestent l'effet « régulateur ».

Ce texte devrait pourtant être adopté, le 18 février, grâce aux voix de FO et de la CGC et au soutien du CNPF. En revanche, la CFDT et la Fédération nationale de la mutualité française demandent aux négociateurs de se *« ressaisir »* et considèrent que M. Mallet a *« outrepassé »* le mandat de ses administrateurs.

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Selon le bilan 1991 de l'ANVAR

Les entreprises maintiennent leurs efforts d'innovation

« L'effort en faveur de l'innovation dans les petites entreprises françaises est resté fort en 1991, malgré un contexte économique difficile », constate M. Henri Guillaume, président-directeur général de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR), en dressant le bilan de l'activité de l'agence pour l'année écoulée. Le montant total des aides à l'innovation accordées par l'ANVAR est toutefois resté quasiment stable en francs constants, atteignant 1,450 milliard de francs en 1991, *en progression de 2,5 % sur l'année* précédente.

Contrairement à une idée souvent répandue, ce ne sont pas les secteurs de haute technologie qui ont monopolisé l'essentiel des aides. Au contraire, 60 % des dossiers relèvent de secteurs traditionnels. La conjoncture n'a pas non plus ralenti l'enthousiasme des créateurs d'entreprise : 37 % des interventions de l'agence leur ont été destinés. Autre constatation : il semble que les petites entreprises commencent réellement à intégrer la dimension internationale dans leur projet d'innovation ; 40 % des aides au service de l'innovation (c'est-à-dire des aides attribuées pour la réalisation d'études de marché par exemple) ont concerné des projets tournés vers l'exportation. Enfin, les petites entreprises font de plus en plus appel au partenariat avec des laboratoires de recherche ou avec d'autres entreprises.

De nombreux projets présents dans les cartons de l'ANVAR devraient se concrétiser en 1992. Le budget de l'agence est ainsi en *progression sensible* (+ 9 %). *Cette* année devrait en effet voir la naissance de la société de courtage de technologie destinée à transférer vers l'industrie les travaux de recherche effectués dans les laboratoires publics. Un réseau des agences européennes de l'innovation devrait être mis sur pied. Enfin, à partir du 22 mai prochain, la France assurera la présidence du programme de recherche européen Eurêka, dont on sait qu'il fonctionne en étroite synergie avec l'ANVAR depuis bientôt trois ans.

La Caisse des dépôts financera les PME

Suite de la première page

La Caisse des dépôts va apporter au CEPME 500 millions de francs de capitaux frais, devenant ainsi son actionnaire numéro un avec 38 % du capital au lieu de 31 %. M. Lion se hâte de souligner : *« Nous sommes très ambitieux, n'avons aucune envie d'être un partenaire dormant et voulons devenir un actionnaire de référence, vigilant et exigeant : on ne veut pas payer idiots ! »*

Cette augmentation de capital en cours de négociation a pour objectif de renforcer la structure financière et la profitabilité du CEPME, d'apporter un soutien particulier à ses interventions en fonds propres, notamment à travers ses filiales d'investissement Avenir-entreprise et Avenir-tourisme, en y ajoutant un rapprochement de son réseau avec celui des caisses d'épargne, sous réserve de l'accord de ces dernières. En outre, la caisse renforcera ses activités de capital-investissement exercées déjà, soit directement (*via* CDC-participations, avec 350 millions de francs placés dans cent PME), soit indirectement (avec 280 millions de francs engagés dans trente-deux fonds d'investissement).

L'insuffisance des transactions

Enfin, la caisse, déjà premier intervenant en fonds propres (220 millions de francs) dans les sociétés de développement régional et les structures régionales et locales de capital-investissement, augmentera son apport en les incitant à devenir plus entreprenantes.

Pour sa contribution au renforcement des fonds propres des entreprises ayant accès au marché boursier, la caisse, en l'absence de fonds de pensions en France qui puissent investir comme les fonds anglais et américains (de 50 % à 60 % de leurs actifs), va augmenter ses placements dans ce genre de titres, déjà portés de 2,6 milliards de francs par an en 1987 à 6 milliards de francs en 1991 dans la section générale et qui devraient, si les conditions boursières le permettent, atteindre 8 milliards de francs en 1993. De même, le portefeuille des fonds d'épargne devrait fortement progresser.

Résultats stables en 1991

Plus généralement, selon M. Lion, la Caisse a *« une responsabilité dans le renforcement de l'intermédiation nationale et internationale sur la place de Paris »*. Allusion à l'insuffisance des transactions sur cette place, pourtant dotée d'un remarquable outil de gestion, et à la très vive concurrence de la Bourse de Londres.

Quant aux retraites, étudiées par une commission créée au sein de la caisse, il faut, selon M. Lion, examiner deux grandes voies. En premier lieu, sans remettre en cause les régimes de répartition, la caisse est prête à apporter son expertise pour la création de réserves destinées à « lisser » dans le temps la *charge financière supplémentaire* liée aux déséquilibres dans l'avenir.

En second lieu, une autre modulation consisterait à créer un fonds auquel l'Etat apporterait une fraction de ses actifs (immobiliers ou industriels), géré en tunnel jusqu'à 2010 de façon à faire face à l'alourdissement des charges des régimes de retraite à cette époque.

L'ancien ministre des finances *du gouvernement de cohabitation*, M. Edouard Balladur, on le sait, envisage d'y affecter une partie des privatisations qu'il préconise (il faudrait, bien entendu, que l'Etat s'abstienne dans l'intervalle de ponctionner ces fonds, comme le fait M. Michel Charasse, ministre du budget, sur toutes les cagnottes qui ont été constituées dans le passé, y compris à la Caisse des dépôts).

Pour 1991, les résultats des activités de la caisse sont sans surprise : les capitaux gérés sont stables, à près de 300 milliards de francs, le résultat brut, toutefois, *augmentant de 12 %, à 4,76 mil*liards de francs, grâce notamment à la baisse des taux à court terme, qui a réduit le coût des refinancements.

Mais le résultat net sera du même ordre que l'an dernier, soit 3,45 milliards de francs environ, en raison d'une forte augmentation de la contribution volontaire versée à l'Etat (1,28 milliard de francs, contre 0,8 milliard de francs en 1990).

Le problème du financement du logement social devient de plus en plus aigu, à cause de la persistance de la diminution de la collecte nette sur les livrets A des caisses d'épargne : – 51 milliards de francs en 1991, après – 50,6 milliards de francs en 1990, le recul le plus net (-21 milliards contre – 14,2 milliards de francs) étant le fait de La Poste, dont le nouveau produit à revenu garanti (EVOLYS) a fortement concurrencé le livret A. Résultat : pour financer 28 milliards de prêts au logement social, la Caisse n'a pu disposer, sur les dépôts du livret A, que de 5,5 milliards de francs, après rémunération du réseau (11,2 milliards de francs) et 25 milliards de francs de versements à l'Etat.

Pour le solde, elle a anticipé des remboursements de prêts et, surtout, « titrisé », c'est-à-dire mis sur le marché boursier pour 15 milliards de francs de créances sur les HLM. Cela coûte cher et ne saurait durer plus que quelques hivers.

FRANÇOIS RENARD

ETRANGER

En Afrique du Sud

EDF a signé un accord de coopération avec Eskom

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le secret fut scrupuleusement gardé. Jusqu'au dernier moment, alors que les milieux économiques bruissaient depuis longtemps, Electricité de France et son *alter ego* sud-africain, Eskom, ont tenu bon. Les deux sociétés n'ont révélé qu'après sa signature, lundi 17 février, *l'accord de coopération négocié* au cours de l'année écoulée. Il s'agit, selon M. François Ailleret, directeur général délégué d'EDF, d' *« un accord de partenariat entre deux entreprises chargées d'une mission de service public qui ont un grand nombre de points communs »*.

Pas question, pour l'instant, d'engagements financiers. Mais les membres de la nombreuse délégation d'EDF ont insisté sur le côté exceptionnel de la relation avec Eskom, une société qui fournit chaque année 150 milliards de kilowattheures, soit environ 60 % de l'électricité produite sur l'ensemble du continent africain, qui emploie quelque cinquante mille personnes et réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de dollars. Les liens entre les deux entreprises sont solidement établis depuis la construction de la centrale nucléaire de Koeberg, en 1976. EDF avait alors largement contribué à la réalisation du projet en mettant ses experts à la disposition de Framateg, une cellule d'ingénierie regroupant les entreprises françaises Alsthom, CG2E-Alsthom et Spie-Batignolles.

Liée par contrat à Eskom, EDF a continué d'assister son partenaire sud-africain, aussi bien dans les domaines techniques que dans la formation des personnels exploitant la centrale, y compris pendant la période où la communauté internationale imposait des sanctions à l'Afrique du Sud, coupable d'apartheid. M. Ailleret a précisé que le contrat d'assistance avait été *« signé avant l'application des mesures d'embargo »* et n'y était donc pas assujetti.

L'accord de coopération couvre un large champ allant de l'échange d'informations à l'action concertée ou commune dans des pays tiers *africains. Mais il concerne aussi* l'électrification de l'Afrique du Sud, où les deux tiers de la population n'ont toujours pas accès au réseau électrique.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

COMMUNICATION

Future chaîne européenne d'information en continu

Euronews choisit Lyon

Réunis lundi 17 février à Genève, les membres du conseil d'administration d'Euronews Development ont choisi Lyon pour implanter les services de la future chaîne européenne d'informations émettant en continu. Euronews pourrait commencer à diffuser ses programmes au début de 1993, en cinq langues.

LYON

de notre bureau régional

Bien sûr, on s'est réjoui, à Lyon, lorsque les représentants des douze chaînes publiques qui portent aujourd'hui le projet Euronews (1) ont fait connaître leur décision. Pour une agglomération qui ne possédait jusqu'à présent que le Centre international de recherche sur le cancer et le siège d'Interpol, mais qui est candidate à l'accueil de la future banque centrale européenne, c'est une reconnaissance de sa prétention à être une capitale européenne. D'autant que les prétendants étaient *nombreux au départ : pas moins* de quinze métropoles, dont Berlin, Bruxelles et Barcelone. A la clôture des dossiers, le 30 janvier, quatre seulement avaient maintenu leur candidature : Munich (Allemagne), Charleroi (Belgique), Valence (Espagne) et Lyon. Celle-ci aurait obtenu sept voix lors du vote final, contre trois à sa concurrente directe, Valence.

Le dossier de Lyon ne manquait pas d'atouts. Un bon réseau de communication, une région active, un soutien politique unanime et surtout un dossier présenté par France Télécom, qui semble avoir joué un rôle fondamental dans l'installation de services destinés à recevoir quotidiennement des heures de magazines d'informations en provenance des trente-sept chaînes de télévision de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) pour rediffuser dix-huit heures de programmes en cinq langues (anglais, allemand, espagnol, français et italien).

Le budget de fonctionnement a été chiffré à 50 millions d'écus (2), dont un peu plus de la moitié (54 %) seront pris en charge par la douzaine de chaînes publiques qui ont lancé Euronews. Un quart des recettes pourrait provenir des abonnements et de la publicité. Le reste serait assumé à différents niveaux : européen, d'abord, puisque le Parlement et les responsables du programme Eurêka ont décidé d'y participer, apportant, dès la première année de préfiguration, 3 millions d'écus chacun. L'Etat français, ensuite, qui, outre des aides au logement et les primes de la DATAR, apporterait 4 millions d'écus. Les collectivités territoriales – région, département, et Communauté urbaine de Lyon – seraient sollicitées à hauteur de 1,5 million d'écus.

Les techniciens peuvent commencer à installer les antennes paraboliques et les kilomètres de câble : la Communauté urbaine de Lyon est propriétaire depuis quelques jours d'un bâtiment de 5000 mètres carrés dans un parc de 2 hectares situé à Ecully, à l'ouest de la ville, acheté 37 millions de francs et destiné précisément à installer Euronews.

BERNARD ELIE

(1) Aux douze télévisions impliquées depuis plusieurs mois – ARD et ZDF (Allemagne), RTBF (Belgique), ERTU (Egypte), RTVE (Espagne), YLE (Finlande), Antenne 2 et FR 3 (France), ERT (Grèce), RAI (Italie), JRT (Yougoslavie), TMC (Télé-Monte-Carlo) – se serait joint, lundi 17 février, une chaîne de télévision portugaise.

(2) L'écu vaut environ 7 francs.

Le respect des quotas par les chaînes de télévision

Le CSA tance M 6 et Dorothée

Le Conseil supérieur de l'audio visuel (CSA) vient de saisir le Conseil d'Etat au sujet des entorses commises par la chaîne de télévision M 6 en matière de quotas de diffusion d'œuvres françaises et de programmes musicaux pour jeunes. Contrainte de diffuser en 1991 69 % d'œuvres originales d'expression française et une heure et demie d'émission musicale pour jeunes en fin d'après-midi, M 6 n'aurait pas respecté ces quotas. Le CSA a donc saisi le Conseil d'Etat, qui remettra un rapport proposant le cas échéant des sanctions.

Le CSA a, d'autre part, écrit à Dorothée, responsable des programmes jeunesse de TF 1 et animatrice de ses propres émissions, pour *« lui faire part du caractère inadmissible de l'appel qu'elle a lancé à l'antenne le 8 janvier »*. Dorothée avait invité les jeunes téléspectateurs à protester contre la déprogrammation de séries enfantines *« en faisant référence à une prétendue décision du CSA »*. Le CSA affirme que les changements d'horaires sont imputables à la direction de TF 1 et que les quotas relèvent de la loi, laquelle ne rentrera en application que le *1er avril 1992*. La seule protestation qui serait parvenue au CSA serait celle d'une classe réclamant avec son professeur la suppression de séries américaines et japonaises.

INDICATEURS

FRANCE

• *Prix des matières premières importées : – 9 % en un an.* – Les prix des matières premières importées par la France exprimés en francs ont baissé de 0,8 % en un mois (janvier par rapport à décembre) et de 9 % en un an (janvier 1992 par rapport à janvier 1991). Les prix des matières premières alimentaires (denrées tropicales et oléagineux) ont baissé de 0,9 % en un mois mais augmenté de 2 % par rapport à janvier 1991. Les prix des matières premières industrielles (organiques et minérales) ont, elles, fortement baissé : de 0,8 % en un mois et de 11,6 % en un an.

• **Services aux ménages : + 1,7 %.** – L'activité des services aux ménages a progressé de 1,7 % en octobre 1991 par rapport à septembre, selon l'INSEE. *Elle reste néanmoins en retrait par rapport* à la moyenne du troisième trimestre (– 1,9 % en données corrigées des variations saisonnières). Pour sa part, l'activité des hôtels, cafés et restaurants est inférieure en octobre 1991 au niveau moyen enregistré au cours du troisième trimestre (– 3,7 % en données corrigées) tandis que l'activité du secteur des services divers marchands progresse de + 3,7 %.

JAPON

• **Production industrielle : + 2,1 % en 1991.** – La production *industrielle japonaise a augmenté de 2,1 % en 1991 par rapport à* 1990. Ce résultat marque un net ralentissement par rapport à 1990 (+ 4,6 %) et 1989 (+ 6,2 %). En décembre, l'indice de la production industrielle avait nettement reculé par rapport à novembre (– 1,3 %), mais aussi par rapport à décembre 1990 (– 1,9 %). La baisse est intervenue à partir du quatrième trimestre 1991 (– 1,1 % par rapport au troisième trimestre).

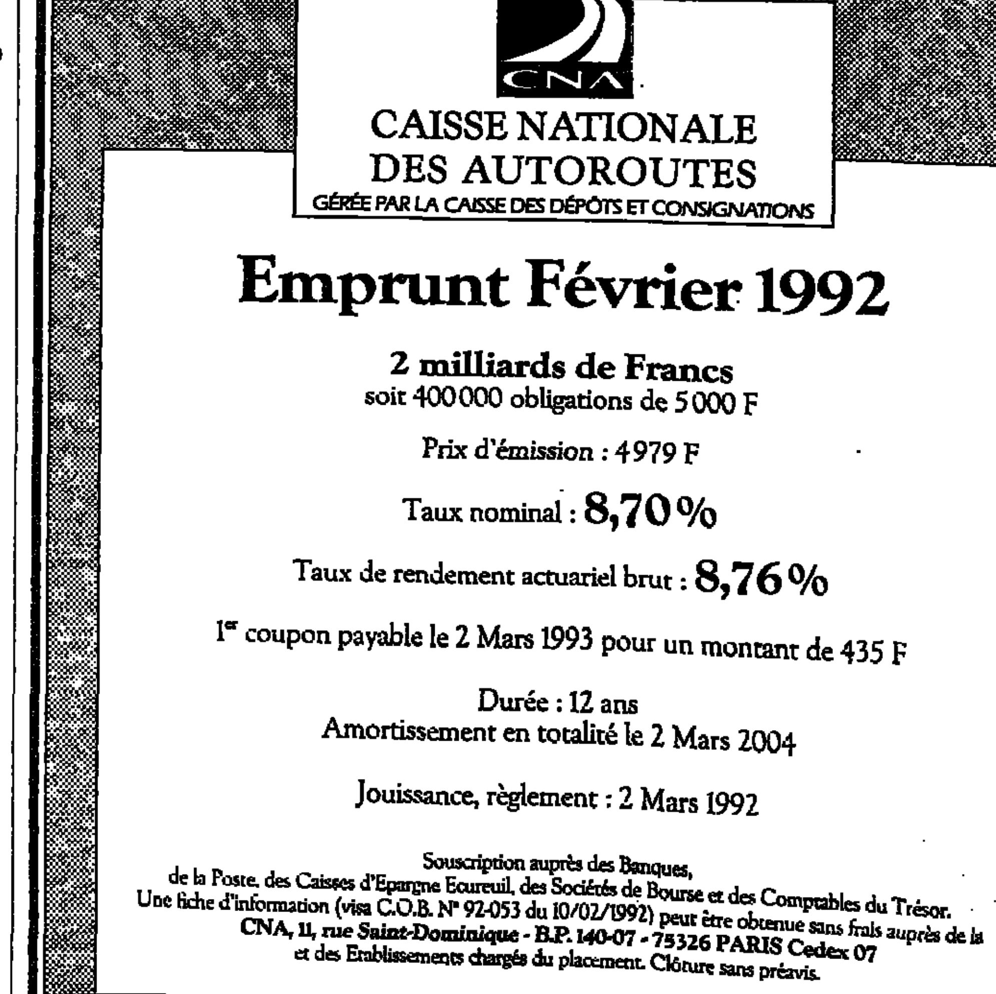
Thomson lance de nouveaux téléviseurs au format cinéma

Tandis qu'ont lieu en France les premières retransmissions publiques de télévision haute définition, le groupe français Thomson s'apprête à étendre la gamme des téléviseurs avec écran de dimension Cinémascope, c'est-à-dire au format 16/9 (actuellement 4/3). Après l'onéreux Space System (35 000 francs) doté d'une diagonale de 93 cm lancé en février 1990, il commercialisera en mars un nouvel appareil avec une diagonale d'écran de 81 cm à moins de 20 000 francs.

Des groupements de distribution, tels que GITEM, FNAC et Darty, en ont déjà commandé 500 exemplaires. Début novembre, Thomson *mettra sur le marché un appareil* encore plus petit avec une diagonale de 70 cm pour moins de 12 000 francs. Inconvénient de ces téléviseurs : à l'inverse du Space System, ils ne pourront jamais recevoir la haute définition quand les décodeurs HD-Mac apparaîtront sur le marché. Thomson entend en effet jouer à fond et à petits prix la carte du nouveau format 16/9 *au détriment* d'une meilleure qualité d'image. Son argument est aussi qu'au-dessous de 93 cm de diagonale, la haute définition n'apporte plus rien au téléspectateur. Est-ce bien sûr ?

A. D.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



DOSSIER

Comment calculer vos impôts sur les revenus de 1991

Quel montant d'impôt paierons-nous cette année sur les revenus de 1991 ? La loi de finances pour 1992 publiée au « Journal officiel » daté du 30 décembre 1991 permet théoriquement à chaque contribuable de calculer son impôt, puisqu'elle contient notamment le barème de l'impôt sur le revenu (article 2-I de cette loi). Mais ce barème (pour deux parts) est difficilement utilisable. Outre que le calcul de l'impôt dû nécessite la décomposition du revenu en tranches, il n'intègre pas des modifications importantes de la législation comme le plafonnement des effets du quotient familial.

Le tableau que nous présentons ci-dessous permet, lui, un calcul simple de l'impôt intégrant les effets de plafonnement du quotient familial pour les contribuables domiciliés en métropole. En revanche, les effets de la minoration, comprise selon le cas entre 11 % et 3 %, ne sont pas intégrés dans le calcul, ni évidemment les réductions au titre des dépenses faites pour les intérêts des emprunts logement ou les assurances-vie... De même, la décote dont peuvent bénéficier tous les contribuables aux revenus modestes doit être calculée distinctement. Les chiffres de revenus indiqués qui permettent le calcul de l'impôt sont des revenus imposables, c'est-à-dire après déduction des 10 % et 20 % auxquels vous avez droit (plus les déductions spéciales pour certaines professions) et après arrondissement à la dizaine de francs inférieure. Si vous avez plus de huit parts ou si vous êtes domicilié(e) dans les DOM, une autre formule vous permet de calculer votre impôt. Mais cette formule ne tient pas compte du plafonnement du quotient familial (nous vous donnons les moyens d'en tenir compte dans un deuxième temps).

BARÈME POUR CALCULER VOTRE IMPOT : recherchez dans la colonne qui correspond à votre nombre de parts et à votre situation le montant de votre revenu imposable et appliquez alors les opérations indiquées dans la colonne gauche.

Vous avez	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts	
I. • VOUS ÊTES MARIÉ(E)																Exemple : • Vous êtes marié(e), 3 parts, revenu imposable de 320 000 F : votre impôt est égal à : (320 000 F × 38,4 %) – 51 534 F = 71 346 F (tableau I). • Vous êtes célibataire sans enfant 1 part, revenu imposable de 150 000 F : votre impôt est égal à : (150 000 F × 43,2 %) – 23 770 F = 41 030 F (tableau III). • Vous êtes divorcé(e) avec 2 enfants à charge, 2,5 parts, revenu imposable de 135 000 F : votre impôt est égal à : (135 000 F × 28,8 %) – 19 584 F = 19 296 F (tableau II). • Vous êtes veuf(ve), 3 parts, revenu imposable de 270 000 F : votre impôt est égal à : (270 000 F × 38,4 %) – 51 534 F = 52 146 F (tableau III).
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*39 060*	*48 820*	*58 590*	*68 350*	*78 120*	*87 880*	*97 650*	*107 410*	*117 180*	*126 940*	*136 710*	*146 470*	*156 240*	
Multipliez R par 5 % et déduisez			1 869	2 336	2 804	3 271	3 738	4 205	4 673	5 140	5 607	6 074	6 542	7 009	7 476	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*46 300*	*57 870*	*69 450*	*81 020*	*92 600*	*104 170*	*115 750*	*127 320*	*138 900*	*150 470*	*162 050*	*173 620*	*185 200*	
Multipliez R par 9,6 % et déduisez			3 666	4 582	5 499	6 415	7 332	8 248	9 164	10 081	10 997	11 914	12 830	13 747	14 663	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*73 180*	*91 470*	*109 770*	*128 060*	*146 360*	*164 650*	*182 950*	*201 240*	*219 540*	*237 830*	*256 130*	*274 420*	*292 720*	
Multipliez R par 14,4 % et déduisez			5 888	7 360	8 832	10 304	11 776	13 248	14 720	16 192	17 664	19 137	20 609	22 081	23 553	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*94 060*	*117 570*	*141 090*	*164 600*	*188 120*	*211 630*	*235 150*	*258 660*	*282 180*	*305 690*	*329 210*	*352 720*	*376 240*	
Multipliez R par 19,2 % et déduisez			9 401	11 751	14 101	16 451	18 802	21 152	23 502	25 852	28 202	30 553	32 903	35 253	37 603	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*118 080*	*147 600*	*177 120*	*206 640*	*236 160*	*265 680*	*295 200*	*324 720*	*354 240*	*383 760*	*413 280*	*442 800*	*472 320*	
Multipliez R par 24 % et déduisez			13 916	17 395	20 874	24 352	27 831	31 310	34 789	38 268	41 747	45 226	48 705	52 184	55 663	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*142 900*	*178 620*	*214 350*	*250 070*	*285 800*	*321 520*	*357 250*	*392 970*	*428 700*	*464 420*	*500 150*	*535 870*	*571 600*	
Multipliez R par 28,8 % et déduisez			19 584	24 479	29 375	34 271	39 167	44 062	48 959	53 855	58 751	63 646	68 542	73 438	78 334	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*164 860*	*206 070*	*247 290*	*288 500*	*329 720*	*370 930*	*412 150*	*453 360*	*494 580*	*535 790*	*577 010*	*618 200*	*650 520*	
Multipliez R par 33,6 % et déduisez			26 443	33 053	38 664	46 275	52 885	59 496	66 107	72 717	79 328	85 939	92 550	99 160	105 771	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*274 680*	*343 350*	*405 840*	*443 210*	*469 930*	*495 480*	*519 030*	*540 560*	*562 090*	*583 620*	*605 150*	*626 670*	–	
Multipliez R par 38,4 % et déduisez			34 356	42 945	51 534	60 123	68 712	77 301	85 890	94 479	103 068	111 657	120 246	128 835	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*377 800*	*389 270*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 43,2 % et déduisez			47 541	59 426	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*446 900*	*446 900*	*446 900*	*446 900*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 49 % et déduisez			69 453	82 003	94 553	107 103	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*508 340*	*508 340*	*508 340*	*508 340*	*508 340*	*508 340*	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 53,9 % et déduisez			91 351	103 901	116 451	129 001	141 551	154 101	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*508 340*	*508 340*	*508 340*	*508 340*	*508 340*	*508 340*	*519 030*	*540 560*	*562 090*	*583 620*	*605 150*	*626 670*	*650 520*	
Multipliez R par 56,8 % et déduisez			106 093	118 643	131 193	143 743	156 293	168 843	181 393	193 943	206 493	219 043	231 593	244 143	256 693	
II. • VOUS ÊTES CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E) OU SÉPARÉ(E) AVEC UN OU DES ENFANTS (1)																
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*19 530*	*29 290*	*39 060*	*48 820*	*58 590*	*68 350*	*78 120*	*87 880*	*97 650*	*107 410*	*117 180*	*126 940*	*136 710*	*146 470*	*156 240*	
Multipliez R par 5 % et déduisez	935	1 402	1 869	2 336	2 804	3 271	3 738	4 205	4 673	5 140	5 607	6 074	6 542	7 009	7 476	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*23 150*	*34 720*	*46 300*	*57 870*	*69 450*	*81 020*	*92 600*	*104 170*	*115 750*	*127 320*	*138 900*	*150 470*	*162 050*	*173 620*	*185 200*	
Multipliez R par 9,6 % et déduisez	1 833	2 749	3 666	4 582	5 499	6 415	7 332	8 248	9 164	10 081	10 997	11 914	12 830	13 747	14 663	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*36 590*	*54 880*	*73 180*	*91 470*	*109 770*	*128 060*	*146 360*	*164 650*	*182 950*	*201 240*	*219 540*	*237 830*	*256 130*	*274 420*	*292 720*	
Multipliez R par 14,4 % et déduisez	2 944	4 416	5 888	7 360	8 832	10 304	11 776	13 248	14 720	16 192	17 664	19 137	20 609	22 081	23 553	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*47 030*	*70 540*	*94 060*	*117 570*	*141 090*	*164 600*	*188 120*	*211 630*	*235 150*	*258 660*	*282 180*	*305 690*	*329 210*	*352 720*	*376 240*	
Multipliez R par 19,2 % et déduisez	4 700	7 051	9 401	11 751	14 101	16 451	18 802	21 152	23 502	25 852	28 202	30 553	32 903	35 253	37 603	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*59 040*	*88 560*	*118 080*	*147 600*	*177 120*	*206 640*	*236 160*	*265 680*	*295 200*	*324 720*	*354 240*	*383 760*	*413 280*	*442 800*	*472 320*	
Multipliez R par 24 % et déduisez	6 958	10 437	13 916	17 395	20 874	24 352	27 831	31 310	34 789	38 268	41 747	45 226	48 705	52 184	55 663	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*71 450*	*107 170*	*140 530*	*178 620*	*214 350*	*250 070*	*285 800*	*313 510*	*340 850*	*368 180*	*395 520*	*422 850*	*450 190*	*477 520*	*504 860*	
Multipliez R par 28,8 % et déduisez	9 792	14 688	19 584	24 479	29 375	34 271	39 167	44 063	48 959	53 855	58 751	63 646,44	68 542,32	73 438	78 334	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*82 430*	*123 640*	–	*196 570*	*232 320*	*260 650*	*286 250*	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 33,6 % et déduisez	13 221	19 832	–	33 053	39 664	46 275	52 885	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*137 340*	*202 920*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 38,4 % et déduisez	17 178	25 767	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*188 900*	–	*188 900*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 43,2 % et déduisez	23 770	–	39 820	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*223 450*	*223 450*	*223 450*	*223 450*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 49 % et déduisez	34 727	47 277	50 777	63 327	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*254 170*	*254 170*	*254 170*	*254 170*	*254 170*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 53,9 % et déduisez	45 676	58 226	61 726	74 276	86 826	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*254 170*	*254 170*	*254 170*	*254 170*	*254 170*	*260 650*	*286 250*	*313 510*	*340 850*	*368 180*	*395 520*	*422 850*	*450 190*	*477 520*	*504 860*	
Multipliez R par 56,8 % et déduisez	53 047	65 597	69 097	81 647	94 197	106 747	119 297	131 847	144 397	156 947	169 497	182 047	194 597	207 147	219 697	
III. • VOUS ÊTES VEUF (VE) AVEC OU SANS ENFANT, OU CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E), SÉPARÉ(E) SANS ENFANT (1)																Note des tableaux II et III (1) Pour un(e) célibataire divorcé(e) ou séparé(e) n'ayant pas d'enfant à charge mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant), utiliser le barème III.
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*19 530*	*29 290*	*39 060*	*48 820*	*58 590*	*68 350*	*78 120*	*87 880*	*97 650*	*107 410*	*117 180*	*126 940*	*136 710*	*146 470*	*156 240*	
Multipliez R par 5 % et déduisez	935	1 402	1 869	2 336	2 804	3 271	3 738	4 205	4 673	5 140	5 607	6 074	6 542	7 009	7 476	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*23 150*	*34 720*	*46 300*	*57 870*	*69 450*	*81 020*	*92 600*	*104 170*	*115 750*	*127 320*	*138 900*	*150 470*	*162 050*	*173 620*	*185 200*	
Multipliez R par 9,6 % et déduisez	1 833	2 749	3 666	4 582	5 499	6 415	7 332	8 248	9 164	10 081	10 997	11 914	12 830	13 747	14 663	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*36 590*	*54 880*	*73 180*	*91 470*	*109 770*	*128 060*	*146 360*	*164 650*	*182 950*	*201 240*	*219 540*	*237 830*	*256 130*	*274 420*	*292 720*	
Multipliez R par 14,4 % et déduisez	2 944	4 416	5 888	7 360	8 832,24	10 304	11 776	13 248	14 720	16 192	17 664	19 136	20 609	22 081	23 553	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*47 030*	*70 540*	*94 060*	*117 570*	*141 090*	*164 600*	*188 120*	*211 630*	*235 150*	*258 660*	*282 180*	*305 690*	*329 210*	*352 720*	*376 240*	
Multipliez R par 19,2 % et déduisez	4 700	7 051	9 401	11 751	14 101,20	16 451	18 802	21 152	23 502	25 852	28 202	30 553	32 903	35 253	37 603	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*59 040*	*88 560*	*118 080*	*147 600*	*177 120*	*206 640*	*236 160*	*265 680*	*295 200*	*324 720*	*354 240*	*383 760*	*413 280*	*442 800*	*472 320*	
Multipliez R par 24 % et déduisez	6 958	10 437	13 916	17 395	20 874	24 352	27 831	31 310	34 789	38 268	41 747	45 226	48 705	52 184	55 662	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*71 450*	*107 170*	*142 900*	*178 620*	*214 350*	*250 070*	*285 800*	*321 520*	*357 250*	*392 970*	*427 840*	*455 170*	*482 510*	*509 850*	*537 190*	
Multipliez R par 28,8 % et déduisez	9 792	14 688	19 584	24 479	29 375	34 271	39 167	44 063	48 959	53 855	58 751	63 646	68 542	73 438	78 334	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*82 430*	*123 640*	*164 860*	*206 070*	*247 290*	*288 500*	*325 260*	*350 860*	*376 460*	*402 060*	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 33,6 % et déduisez	13 221	19 832	26 443	33 053	39 664,08	46 275	52 885	59 496	66 107	72 717,48	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*137 340*	*202 920*	*234 960*	*259 520*	*281 040*	*302 570*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 38,4 % et déduisez	17 178	25 767	34 356	42 945	51 534	60 123	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*188 900*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 43,2 % et déduisez	23 770	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*223 450*	*223 450*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 49 % et déduisez	34 727	47 277	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*254 170*	*254 170*	*254 170*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 53,9 % et déduisez	45 678	58 226	70 776	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*254 170*	*254 170*	*254 170*	*259 520*	*281 040*	*302 570*	*325 260*	*350 860*	*376 460*	*402 060*	*427 840*	*455 170*	*482 510*	*509 850*	*537 190*	
Multipliez R par 56,8 % et déduisez	53 047	65 597	78 147	90 697	103 247	115 797	128 347	140 897	153 447	165 997	178 547	191 097	203 647	216 197	228 747	
ATTENTION	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts	
• Vous n'êtes pas imposable si votre revenu n'excède pas	*37 420*	*47 920*	*58 150*	*68 370*	*78 590*	*88 810*	*99 040*	*109 260*	*119 480*	*129 700*	*139 920*	*149 980*	*159 530*	*169 690*	*178 620*	
• Votre impôt n'est pas mis en recouvrement si votre revenu imposable n'excède pas	38 700	49 630	59 850	70 080	80 300	90 520	100 570	110 970	121 190	131 410	141 630	151 860	162 080	171 640	181 200	

(Les blancs laissés dans le tableau « Barème pour calculer votre impôt » résultent des effets du plafonnement du quotient familial.)

– SI VOUS AVEZ PLUS DE 8 PARTS OU SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) DANS UN DOM, utilisez les formules ci-après, après avoir déterminé votre quotient familial, c'est-à-dire le résultat de la division de votre revenu imposable par votre nombre de parts (soit R votre revenu et N votre nombre de parts) :

■ ***Si votre quotient familial (R divisé par N) :***

n'excède pas **18 690 F**........................ votre impôt sera égal à : 0
est supérieur à **18 690 F** et inférieur ou égal à **19 530 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,050) – (934 50 F × N)
est supérieur à **19 530 F** et inférieur ou égal à **23 150 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,096) – (1 832,88 F × N)
est supérieur à **23 150 F** et inférieur ou égal à **36 590 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,144) – (2 944,08 F × N)
est supérieur à **36 590 F** et inférieur ou égal à **47 030 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,192) – (4 700,40 F × N)
est supérieur à **47 030 F** et inférieur ou égal à **59 040 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,240) – (6 957,84 F × N)
est supérieur à **59 040 F** et inférieur ou égal à **71 450 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,288) – (9 791,76 F × N)
est supérieur à **71 450 F** et inférieur ou égal à **82 430 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,336) – (13 221,36 F × N)
est supérieur à **82 430 F** et inférieur ou égal à **137 340 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,384) – (17 178,00 F × N)
est supérieur à **137 340 F** et inférieur ou égal à **188 900 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,432) – (23 770,32 F × N)
est supérieur à **188 900 F** et inférieur ou égal à **223 450 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,490) – (34 726,52 F × N)
est supérieur à **223 450 F** et inférieur ou égal à **254 170 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,539) – (45 675,57 F × N)
est supérieur à **254 170 F**........................ votre impôt sera égal à : (R × 0,568) – (53 046,50 F × N)

■ ***Si vous êtes domicilié(e) dans un DOM*** vous bénéficiez, en premier lieu, d'un abattement de 30 % (Guadeloupe, Martinique, Réunion) plafonné à 33 310 F, ou de 40 % (Guyane) plafonné à 44 070 F.

■ ***Plafonnement du quotient familial.*** La réduction d'impôt pour chaque 1/2 part s'ajoutant à 1 part (personne seule) ou à 2 parts (mariés) ne peut excéder 12 550 F.

Toutefois, pour les célibataires, divorcés ou séparés ayant un ou des enfants à charge, la réduction d'impôt correspondant à la première des demi-parts s'ajoutant à 1 part est limitée à 3 500 F (soit 16 050 F pour la part entière accordée pour le premier des enfants à charge) ; s'ils n'ont pas d'enfant à charge, mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant), les demi-parts additionnelles sont normalement plafonnées à 12 550 F d'impôt chacune.

■ ***Comment alors effectuer les calculs ?*** Calculez votre impôt avec votre nombre de parts (I), puis une 2e fois (A) avec 1 part (non marié (e)) ou 2 parts (mariés). Si la différence entre les deux excède le produit (B) de 12 550 F par le nombre de 1/2 parts s'ajoutant à 1 ou 2 parts (somme réduite à 3 500 F pour la première demi-part additionnelle pour un célibataire, divorcé ou séparé ayant au moins un enfant à charge), votre impôt est égal à A – B (dans le cas contraire, il est égal à I).

– DU RÉSULTAT RESSORTANT DU BARÈME OU DES FORMULES DE CALCUL, vous devez retrancher :

• les réductions d'impôt pour les dons aux associations, les frais de garde de jeunes enfants, les sommes versées à une aide à domicile, les dépenses d'hébergement dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale, les dépenses afférentes à votre habitation principale, les investissements effectués dans les DOM-TOM, les assurances-vie, les frais d'adhésion à un centre de gestion agréé, les fonds salariaux ou les investissements immobiliers locatifs ;

• **la décote**, si votre impôt I est inférieur à 4 970 F : elle est égale à 4 970 F – I (I est le montant de votre impôt après déduction des réductions d'impôt) ;

• **la minoration**, dont le taux est le suivant cette année :
– si votre impôt calculé comme ci-dessus n'excède pas 26 250 F, la minoration est de 11 % ;
– si votre impôt est compris entre 26 251 F et 32 790 F, la minoration est égale à la différence entre 6 560 F et 14 % de votre impôt (calculé jusqu'au stade ci-dessus) ;
– si votre impôt est compris entre 32 791 F et 39 350 F, la minoration est de 6 % ;
– si votre impôt est compris entre 39 351 F et 46 260 F, la minoration est égale à la différence entre 7 870 F et 14 % de votre impôt ;
– si votre impôt est supérieur à 46 260 F, la minoration est de 3 %, à condition toutefois que votre revenu imposable R divisé par votre nombre de parts N n'excède pas 332 360 F.

Remarque. – Si vous avez des reprises d'impôt à déclarer (par exemple en cas d'excédent de cession d'actions CEA, ou retraits d'un fonds salarial, ou non-respect des conditions pour des investissements immobiliers locatifs, ou remboursement de dépenses pour économiser l'énergie), ajoutez-les à votre impôt avant déduction de la minoration.

Exemple de calcul de l'impôt dans les DOM :

• Vous êtes marié(e), domicilié(e) à la Réunion, vous avez 4 parts, votre revenu imposable est égal à 500 000 F (après arrondissement). Votre quotient familial est égal à 500 000 : 4 = 125 000. Il est compris entre 82 430 F et 137 340 F. L'impôt I est égal à (500 000 F × 0,384) – (17 178 F × 4) = 123 288 F – (30 % limité à 33 310 F) = 89 978 F. Pour vérifier si le plafonnement du quotient familial s'applique, il faut calculer l'impôt A sur deux parts : (500 000 F × 0,539) – (45 675,57 F × 2) = 178 149 F – (30 % limité à 33 310 F) = 144 839 F. La différence entre A et I, soit 54 861 F, excédant le produit « B » de 12 550 F × 4 = 50 200 F, votre impôt est égal à A – B, soit 144 839 F – 50 200 F = 94 639 F.

VIE DES ENTREPRISES

Forte baisse des résultats du groupe

La restructuration de la British Petroleum s'avère insuffisante

Rude réveil pour la British Petroleum. Il y a deux ans, son président, M. Robert Horton, promettait de transformer la vénérable maison et d'en faire *« la compagnie pétrolière ayant le plus de succès au monde »*. Le pari était ambitieux. Il n'a pas été tenu. En fait de prouesses, la BP collectionne les contre-performances, en particulier sur le plan financier.

Rendus publics en fin de semaine dernière, les résultats du dernier trimestre 1991 de la troisième compagnie pétrolière internationale sont médiocres. Le bénéfice net a chuté de plus de 80 %, passant de 456 millions de livres (4,47 milliards de francs) un an plus tôt à 72 millions. Sur l'ensemble de l'exercice (et hors effet stocks) la dégringolade du résultat atteint 14 %, passant de 1,2 milliard de livres à 1,03 milliard. Sanction logique de ces piètres résultats, la Bourse a chahuté le titre de la compagnie, déjà passablement malmené ces derniers temps. Comparée à ses concurrents internationaux cotés, BP a perdu près de 20 % de sa valeur depuis la mi-1990.

Peu de chances que la situation s'améliore à court terme, a admis M. Horton, qui a incriminé les *« faibles prix* [du pétrole] *à court terme »*. Résultat, le groupe prépare un nouveau plan de réduction des coûts avec son cortège de suppressions d'emplois : près de 400 sur un effectif total de 2 000, qui toucheront le centre de recherche londonien du groupe. Mais, au total, selon certains analystes, la BP pourrait se séparer de 10 % de ses effectifs (100 000 personnes). Dans le même temps, la cession de certains actifs est à l'étude (la division alimentation, pourtant rentable, se retrouve en première ligne).

Le coup est particulièrement humiliant pour M. Horton et l'équipe de jeune turcs qui l'entoure. La « révolution culturelle » qu'ils avaient lancée en 1990, sous le nom de « Projet 1990 », devait faire de la BP *« une entreprise plus flexible, capable de réagir, pour faire face aux changements et aux surprises... »*

En fait de changement, le prochain pourrait concerner M. Horton lui même. Certains actionnaires institutionnels ne cachent pas leur souhait de rogner les ailes de « Robert-la-Hachette », qui ne conserverait plus que la fonction de directeur général de la compagnie, la présidence étant confiée à un président plus souple.

J.-P. T.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **PMU : une année de transition.** – Alors qu'en 1991, le Pari mutuel urbain (PMU) tablait sur une croissance de 4 % minimum, les effets de la guerre du Golfe, puis un net ralentissement des enjeux, ont réduit la progression de son chiffre d'affaires (34,737 milliards de francs) à 2,69 %. Les prévisionnistes envisagent pour 1992 un chiffre d'affaires de l'ordre de 36 milliards, en augmentation de 3,7 %. Les effectifs, qui avaient été ramenés de 6 000 salariés (dont 3 000 vacataires) avant l'informatisation, en 1984, à 2 259, devraient être encore réduits par départs volontaires et préretraites, dans le cadre d'un nouveau plan social financé en grande partie par la caisse dite des *« impayes »*.

□ **Ciments français : chiffre d'affaires en hausse, profits en baisse.** – Le chiffre d'affaires de Ciments français s'est élevé à 16,5 milliards de francs en 1991, en hausse de 6,5 % sur l'exercice précédent. En revanche, les profits du cimentier sont en baisse de 59 %, s'élevant à 400 millions de francs environ.

□ **Alcatel Alsthom accroît son chiffre d'affaires de 11 % en 1991.** – Alcatel Alsthom a réalisé un chiffre d'affaires provisoire hors taxes de 159,9 milliards de francs en 1991, en hausse de 11 % sur celui de 1990 (144,1 milliards de francs). Le secteur des télecommunications a connu la plus forte hausse (109,684 milliards de francs, soit + 17,7 %), suivi de l'énergie et des transports (25,887 milliards de francs, soit + 16,4 %), et de l'ingénierie électrique (15,924 milliards de francs, soit + 4,26 %). En revanche, le secteur des accumulateurs est en baisse (3,482 milliards de francs, soit – 35 %), ainsi que les autres activités du groupe, qui totalisent 6,925 milliards de francs (– 33,6 %).

□ **Yves Saint Laurent : hausse de 2 % du CA en 1991.** – Le groupe Yves Saint Laurent a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3,061 milliards de francs en 1991, en hausse de 2 % sur celui de 1990. Le chiffre d'affaires des parfums a augmenté de 2,8 %, à 2,502 milliards de francs et celui de la couture a reculé de 0,6 %, à 558,1 millions de francs.

□ **27 millions de bénéfices pour Desquenne et Giral.** – C'est un bénéfice de 27 millions de francs, comparable à celui de l'année précédente, que l'entreprise de travaux publics Desquenne et Giral a réalisé en 1991. Le chiffre d'affaires a augmenté de 100 millions de francs pour s'élever à 1 350 millions de francs. Le groupe dispose d'un carnet de commandes de plus d'un milliard de francs et estime pouvoir tabler, en 1992, sur une progression de son chiffre d'affaires et de son résultat malgré une conjoncture difficile.

CAPITAL

□ **TEA-France : les salariés de la compagnie aérienne veulent un RES.** – Les salariés de la compagnie aérienne charter TEA-France, qui connait de graves difficultés et cherche depuis plusieurs mois un repreneur, ont annoncé leur intention de procéder eux-mêmes à la reprise de leur société. Trans European Airways-France avait obtenu, à la fin janvier, un ultime sursis de trois mois du tribunal de commerce de Corbeil (Essonne), quelques jours après que la décision de liquidation eut pourtant été officiellement prononcée. Pour mener à bien leur RES (reprise d'une entreprise par ses salariés), les employés de TEA-France ont constitué une société anonyme et ont appelé au poste de PDG *« un spécialiste des compagnies charter et des affaires aériennes »* dont ils n'ont pas précisé l'identité.

□ **Paribas injecte 603 millions de francs dans la SCOA.** – Lancée en décembre dernier, l'augmentation de capital « de la dernière chance » de la SCOA, portant sur 924 millions de francs, est bouclée. Mais pour en arriver là, Paribas, actionnaire à 29,4 % de la SCOA, a dû assumer seul plus de 65 % de l'opération. Du coup, Paribas possède maintenant 49,9 % du capital de la SCOA et a obtenu une dérogation auprès du CBV (Conseil des Bourses de valeurs) pour ne pas être obligé de lancer une offre publique après avoir franchi le seuil du tiers du capital. Les 924 millions de francs d'augmentation de capital vont être entièrement consacrés au désendettement de la SCOA. L'objectif fixé par les dirigeants est de parvenir à l'équilibre en cours d'année 1992 après une perte de l'ordre de 200 millions de francs en 1991.

VENTE

□ **Hachette vend Krames aux Etats-Unis.** – Le groupe Livre Hachette vient de vendre Krames Communication, une filiale de l'éditeur américain Grolier, propriété d'Hachette depuis 1988. Krames, spécialisée dans l'édition et la vente par correspondance de publications médicales, avait été rachetée en 1987 par Grolier, qui voulait se diversifier. Hachette veut aujourd'hui recentrer Grolier sur l'édition et le marketing direct d'encyclopédies et d'ouvrages de référence pour la jeunesse, aux Etats-Unis et dans le monde. Grolier vend près de 50 millions de volumes par an et a réalisé un chiffre d'affaires de 387 millions de dollars en 1991 (2 milliards de francs). La vente de Krames suit celle de Mystic Color Lab, filiale de développement photographique, et devrait aider Hachette à résorber son endettement.

CONTRATS

□ **Elf Aquitaine signe un accord pétrolier avec le Kazakhstan.** – Le groupe Elf Aquitaine a signé, mardi 18 février, un accord d'exploration et de production pétrolière avec la République du Kazakhstan. Du type « partage de la production », ce contrat porte sur une zone de vingt mille kilomètres carrés, située au sud-ouest de la ville d'Aktyubinsk. Opérateur unique, le groupe pétrolier français *« envisage d'investir plusieurs millions de dollars »* sur le site. La mise en production d'une éventuelle decouverte de pétrole pourrait intervenir dès 1995. Le 6 février dernier, Elf Aquitaine avait signé un contrat identique avec la République de Russie.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 17 février ↑

Fermeté

Après un début de séance hésitant, la Bourse de Paris s'est timidement orientée vers la hausse lundi 17 février. En retrait de 0,08 % au début des transactions, les valeurs françaises ont attendu 11 heures pour adopter une tendance plus marquée. En début d'après-midi, l'indice CAC 40 gagnait 0,16 %. En clôture, après avoir retrouvé un certain allant, l'indicateur de la place s'est inscrit en hausse de 0,91 % sur son précédent niveau.

Cette progression s'est toutefois effectuée dans un marché qualifié d'*« extrêmement calme »* par les opérateurs. La faiblesse des échanges (1,6 milliard de francs au terme des transactions) s'explique notamment par la fermeture, lundi, de Wall Street, signale-t-on dans les salles de marché, où l'on remarque toujours un manque important d'initiative de la part des investisseurs *« qui continuent de se chercher »*.

Selon les intervenants, le marché boursier reste encore dans de *« bonnes dispositions »* en dépit de la baisse du MATIF, qui devrait pourtant être le principal élément de tendance.

Aux valeurs, Perrier, après sa hausse ininterrompue de la semaine passée à la reprise des cotations, a fait l'objet de prises de bénéfices et a perdu 2,9 % pour 49 000 pièces. Le Trésor français a autorisé ce week-end l'OPA lancée par Nestlé et Suez sur le capital de Perrier. Poursuite en revanche de la hausse de Exor, qui a gagné 3,7 % pour 24 000 titres. Le Crédit local de France s'est distingué parmi les plus fortes hausses de la séance en gagnant 2,3 % pour 259 000 titres. Les deux charges les plus actives ont été Bacot-Allain et Chevreux-de Virieu. Crédit local a remplacé depuis le début de la journée la Compagnie bancaire dans la liste des vingt valeurs recommandées à l'achat par la société de Bourse Chevreux.

NEW-YORK, 17 février

Clos

Tous les marchés commerciaux et financiers américains ont chômé lundi 17 février pour la commémoration de President's Day.

La SEC veut réglementer les primes des patrons américains

La Securities and Exchange Commission (SEC), équivalent de notre Commission des opérations de Bourse, vient de rendre publiques les grandes lignes d'une proposition de réglementation des multiples avantages financiers perçus par les responsables des grandes entreprises américaines.

La proposition élaborée par le président de la SEC, M. Richard Breeden, prévoit de modifier la liste des informations devant être rendues publiques avant la réunion d'un conseil d'administration. Cette réforme confèrerait davantage de pouvoir de contrôle aux actionnaires sur les primes et avantages en nature des administrateurs. Elle toucherait notamment les actions à droit préférentiel et autres compensations perçues par de nombreux responsables d'entreprises américaines souvent sans lien avec les résultats de ces entreprises. Les entreprises seraient tenues de publier la valeur des primes et actions attribuées aux responsables. Elles devraient également effectuer des comparaisons entre la valeur totale de ces primes et l'évolution des résultats des firmes.

LONDRES, 17 février ↑

Bonne séance

Les valeurs se sont envolées lundi 17 février au Stock Exchange. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 27,1 points, soit 1,1 % à 2 541,0. Le marché a accéléré ses gains en fin de séance en dépit de la clôture de Wall Street, fermé pour jour férié. Le volume des échanges s'est élevé à 463,8 millions de titres contre 588,3 millions vendredi.

Les gains du marché à terme ainsi qu'une étude optimiste de la Confédération de l'industrie britannique (CBI) sur une reprise des ventes de détail ont contribué à la bonne tenue du marché. Les commentaires confiants du chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, sur l'économie britannique ont eux aussi favorablement influencé la tendance.

TOKYO, 18 février ↓

Rechute

L'éclaircie aura été de brève durée. Après une journée de hausse, la baisse a refait son apparition mardi 18 février au Kabuto-cho. Amorcé dès l'ouverture, le mouvement se poursuivait en séance et, à la clôture, l'indice Nikkei s'établissait à la cote 20 872,03 avec une perte de 2,12 %, reperdant ainsi tout ce qu'il avait gagné la veille.

Pour les professionnels, la progression de la veille n'avait pas été solide, car elle s'était seulement appuyée sur des opérations d'arbitrage. Les ventes bénéficiaires étaient dès lors inévitables. Leur effet a été doublé par des dégagements liés aux « futures ». Les déclarations du ministre des finances, M. Tsutomu Hata, qui a relancé l'espoir d'une détente des taux en estimant que le yen était trop bas, n'ont pas produit un grand effet. L'activité a porté sur l'échange de 190 millions de titres, contre 205 millions la veille.

VALEURS	Cours du 17 fév.	Cours du 18 fév.
Akai	699	681
Bridgestone	1 080	1 070
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	2 100	2 000
Honda Motors	1 430	1 450
Matsushita Electric	1 380	1 340
Mitsubishi Heavy	637	638
Sony Corp.	4 250	4 160
Toyota Motors	1 430	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3871	3880	I.P.B.M.	69	...
Arnault Associés	282	....	Loca investis.	198	..
B.A.C.	72	...	Locamic	75	.
Bque Vernes	800	...	Matra Comm.	111 90	110
Boiron (Ly)	365	385	Molex	165	..
Boisset (Lyon)	248	....	Publ.Filipacchi	359	359
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	770	756	Razel	500	..
Calberson	365	...	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	325 50	.
Cardif	793	799	Select Invest (Ly)	95 80	88 50 o
C.E.G.E.P.	180	...	Serbo	320	....
C.F.P.I.	270	....	S.M.T. Goupil	130	...
C.N.I.M.	965	....	Sopra	274 90	
Conforama	1032	....	TF1	379 90	377
Creeks	186	....	Thermador H. (Ly)	326	.
Dauphin	360	...	Unilog	217	195 90 o
Delmas	1125	...	Viel et Cie	98	....
Demachy Worms Cie	345	....	Y. St-Laurent Groupe	849	850
Devanlay	955	965			
Deville	205	...			
Dolisos	128	...			
Editions Belfond	185	....			
Europ. Propulsion	251	....			
Finacor	110	...			
GFF (group.fon.f.)	110	112			
Grand Livre	385	....			
Gravograph	194 90	....			
Guintoli	771	....			
Idianova	84	....			
Immob. Hôtelière	1015	....			
Interm. Computer	151 10	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 février 1992
Nombre de contrats estimés : 73 252

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	107,76	109,14	109,12
Précédent	107,70	109,10	109,46

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 92	Juin 92	Mars 92	Juin 92
108	0,16	1,51	0,41	0,55

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 5 447

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 901	1 915	1 919
Précédent	1 875	1 892	1 910

CHANGES

Dollar : 5,55 F ↑

Mardi 18 février, le dollar poursuivait sa progression. Les échanges interbancaires s'effectuaient dans un marché attentiste, les opérateurs craignant une éventuelle intervention des banques centrales. A Paris, le billet vert a ouvert en hausse à 5,55 F contre 5,5275 F à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	17 fév.	18 fév.
Dollar (en DM)	1,6240	1,6285

TOKYO	17 fév.	18 fév.
Dollar (en yens)	126,93	127,17

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (18 février) ...... 9 11/16-9 13/16 %
New-York (17 février) ...... 3 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	14 fév.	17 fév.
Valeurs françaises	107,20	107,70
Valeurs étrangères	104,30	104
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	504,30	503,40
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 865,10	1 882

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	14 fév.	17 fév.
Industrielles	3 245,97	Clos

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	14 fév.	17 fév.
100 valeurs	2 513,90	2 541
30 valeurs	1 949,30	1 970,60
Mines d'or	141,10	139
Fonds d'Etat	88,06	88,26

FRANCFORT

	14 fév.	17 fév.
Dax	1 676,48	1 681,07

TOKYO

	17 fév.	18 fév.
Nikkei Dow Jones	21 325	20 872
Indice général	1 538	1 540

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5875	5,5925	5,6665	5,6745
Yen (100)	4,3746	4,3787	4,4076	4,4140
Ecu	6,9560	6,9625	6,9498	6,9612
Deutschemark	3,3982	3,4022	3,4002	3,4063
Franc suisse	3,7736	3,7783	3,7962	3,8038
Lire italienne (1000)	4,5330	4,5383	4,5105	4,5193
Livre sterling	9,8185	9,8267	9,8114	9,8260
Peseta (100)	5,4297	5,4352	5,3933	5,4041

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16	4 3/16	4 5/16
Yen (100)	5 3/8	5 1/2	5 1/16	5 3/16	4 7/8	5
Ecu	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4
Deutschemark	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8
Franc suisse	7 5/16	7 7/16	7 5/16	7 7/16	7 5/16	7 7/16
Lire italienne (1000)	11 7/8	12 1/8	11 3/4	12	11 11/16	11 15/16
Livre sterling	10 7/16	10 9/16	10 1/4	10 3/8	10 1/8	10 1/4
Peseta (100)	12 7/16	12 11/16	12 1/2	12 3/4	12 3/8	12 5/8
Franc français	9 7/8	10	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 18 FÉVRIER

Cours relevés à 10 h 12

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4280	C.N.E 3%	4300	....	....	...
876	B.N.P. T.P.	885	....	....	...
830	Cr.Lyon. T.P.	840	835	835	- 0 60
1220	Renault T.P.	1280	....	...	
1470	Rhône Poul. T.P.	1480	1475	1475	- 0 34
1075	Saint Gobain T.P.	1065	1065	1065	
895	Thomson T.P.	901	....		....
720	ACCOR	726	730	730	+ 0 56
685	Air Liquide	730	730	729	- 0 14
580	Alcatel-Alsthom	586	590	590	+ 0 68
1520	Als.Superm.	1500	1485	1485	- 1 00
325	A L S P I	320	322	322	+ 0 63
1890	Arjom. Prioux	1650	1625	1625	- 1 52
485	AGF Sté Centrale	508	510	509	+ 0 20
910	Aux. Entrepr.	1114	1115	1115	+ 0 09
160	Avenir H. Média	143	146	146	+ 2 10
870	Axa (ex Cie Midi)	897	898	898	+ 0 11
116	Bafip	156 40	154	154	- 1 53
97	Bail-Equipem.	118	116 10	116 10	- 1 61
755	Bail Investiss.	755	....	....	....
510	Bancaire	474 50	478	475 50	+ 0 21
700	Bazar H.-V.	659	658	658	- 0 15
615	Beghin-Say	578	580	576	- 0 35
1060	Berger (M)	1080	1080	1080	....
335	Bertrand Faure	345	....	....	...
630	Bic	670	672	672	+ 0 30
995	B.I.P.	1025	....	....	....
320	BIS	317 10	316	316	- 0 35
330	B N P (CI)	353	355	355	+ 0 57
785	Bolloré Tech.	780	781	781	+ 0 13
2830	Bongrain	2910	2921	2921	+ 0 38
775	Bon-Marché	795	800	800	+ 0 63
550	Bouygues	566	570	570	+ 0 71
121	BP France	122 80	123	123	+ 0 16
1050	B S N	1088	1095	1096	+ 0 74
1030	Canal Plus	1061	1065	1066	+ 0 47
280	Cap Gem.S.	277 80	280 20	284 30	+ 2 34
2320	Carrefour	2470	2480	2471	+ 0 04
143	Casino	158 50	158	157 30	- 0 76
85	Casino ADP	99 70	99 80	99 80	+ 0 10
1890	Castorama D.L.	1880	1880	1880	....
170	C.C.F.	192 40	193	191 80	- 0 42
51	CCMC Ly.	55 40	....	....	....
385	C.D.M.E.	365	365	365	....
194	C.E.G.I.D.	196 20	196	196	- 0 10
175	Cerestar (Ny)	156 60	....	....	....
370	C.E.P. Comm.	388 50	388	388	- 0 13
102	Cerus	111 80	112	112	+ 0 18
720	Cetelem	725	725	725	....
300	CF Int.	300	300	300	....
305	CGI Info.	339	340	340	+ 0 29
1080	C G I P	1111	1124	1124	+ 1 17
590	CGP	576	575	575	- 0 17
965	Chargeurs S A	1150	1150	1147	- 0 26
....	Christian Dior	377	372 50	372 50	- 1 19
570	C I C A (M)	580	580	580	....
360	Ciments franc.	283	285	285	+ 0 71
670	Clarins	675	676	676	+ 0 15
465	Club Méditer.	489 90	489 50	489 50	- 0 08
180	CMB Packa.	188 50	185 80	185 80	- 1 43
730	Colas	784	782	783	- 0 13
270	Cpt. Entrep.	286	283	283	- 1 13
1130	Compt Mod.	1206	....	....	...
97	Concept S.A.	95 20	95	96	- 0 21
260	CPR (Paris Ré.)	250 50	259	259	+ 3 39
955	Créd. Foncier	937	932	932	- 0 53
220	Crédit Loc France	229 70	230	230	+ 0 13
500	Cr Lyon.(CI)	566	565	565	- 0 18
1040	Crédit Nat.	1037	1045	1045	+ 0 77
215	CSEE	246	245	245	- 0 41
2590	Damart	2540	2535	2535	- 0 20
380	Dassault Aviation	345	348	346	+ 0 29
193	Dassault Electr.	200	...	....	
1380	De Dietrich	1375	.	.	
88	Dév.P.d C.(Li)	92	....	.	.
178	Dév.R.Sud-Est.	179 90	170	170	- 5 50
285	D M C	277	277	277	...
395	Docks France	403	403	403	.
340	Dynaction	330	332	332	+ 0 61
2040	Eaux (Gle)	2109	2130	2121	+ 0 57
740	E.B.F.	740	740	740	. .
375	Ecco	387	383	383	- 1 03
360	Elf Aquitaine	364	367 90	367	+ 0 82
245	Erap-Elf (Certif)	250 50	250	250	- 0 20
340	Essilor	390	390	390	
160	Essil Int.(DP)	183	178	178	- 2 73
655	Esso	659	664	664	+ 0 76
1460	Eurafrance	1440	1449	1449	+ 0 63
600	Eurocom	569	572	572	+ 0 53
143	Eurodisneyland	149 80	150 10	150 20	+ 0 27
870	Europe 1	900	895	895	- 0 56
42	Eurotunnel	45 40	45 20	45 50	+ 0 22
1320	Exor	1486	1481	1481	- 0 34
117	Finextel	118	117	117	- 0 85
365	Fives Lille	337 90	330	330	- 2 34
2590	Fromager. Bel	2750	.	..	...
1420	Gal.Lafayette	1465	...	...	....
1830	G.A.N.	1877	1875	1875	- 0 11
480	Gascogne (B)	490 10	492	492	+ 0 39
1380	Gaz et Eaux	1285	1299	1299	+ 1 09
530	Géophysique	595	595	595	. .
655	Gerland Ly.	664	664	664	..
480	Groupe Cité	475	.	...	...
340	GTM-Entrep.	371	369	369	- 0 54
1390	Guyenne-Gas.	1523	1505	1505	- 1 18
152	Hachette	149 90	148	148	- 1 27
450	Havas	446	449	447 20	+ 0 27
345	[illegible]	360	360	360	...
290	Imétal	281 90	276	276	- 2 09
147	Immob. Phénix	149 90	144	144	- 3 94
77	Ingénico	81 30	82	82	+ 0 86
4630	Inst. Mérieux	5800	5610	5610	- 3 28
445	Interbail	445	445	445	.
720	Intertechnique	705	...	...	.
880	J. Lefebvre	876	876	876	..
600	Klépierre	583	580	580	- 0 51
740	Labinal	700	699	699	- 0 14
335	Lafarge	314	315 70	318	+ 1 27
335	Lebon	320	...	...	. .
3920	Legrand	3990	3890	3890	...
2260	Legrand (DP)	2319	2320	2330	+ 0 04
420	Légris Industries	408	410	410	+ 0 49
700	Locindus	700	700	700	
4280	L.V.M.H.	4409	4425	4428	+ 0 45
470	Lyon.Eaux/Dumez	480	480	481	+ 0 21
113	Majorette Ly.	118	115 50	115 50	- 2 12
305	Mar. Wendel	322	320 10	320 10	- 0 59
187	Matra	177 50	177	177	- 0 28
530	Merlin-Gerin	502	503	503	+ 0 20
79	Metaleurop	75 50	76	75 60	+ 0 13
54 45	Métrologie In.	54 45			
143	Michelin	158	159 90	159 90	+ 1 20
156	Min. Salsig (Ma)	155 10		..	
73	MMB	75	74 90	74 60	- 0 27
166	Moulinex	165	164	164	- 0 61
1220	Navig. Mixte	1195	.		
99	Nord-Est	95 30	96	96	+ 0 73
235	Norton (Ny)	275			
460	Nouv Galeries	454			
180	Olipar	167 80	166 50	166 50	- 0 77
730	Oréal	730	733	733	+ 0 41
335	Paribas	383 90	386	386 50	+ 0 68
180	Pechiney Int.	177 10	178	178 40	+ 0 73
320	Pechiney (CIP)	310	309	309	- 0 32
470	Penhoet	493 90			
1410	Pernod Ricard	1449	1453	1453	+ 0 28
680	Peugeot	705			.
290	Pinault	265	262	262 30	- 1 02
550	Plastic-Omn.	631	629	629	- 0 32
445	Poliet	432 80	431	431	- 0 42
640	Primagaz	692	695	695	+ 0 43
850	Printemps	878	885	885	+ 0 80
2970	Promodès	2980	2975	2975	- 0 17
490	Radiotechn.	546	544	544	- 0 37
5050	Redoute (La)	5230			
210	Rémy Cointreau	190	190	190	
545	R. Poulenc CIP	560	560	558	- 0 36
325	Robur Financ.	325			
60	Rochette(La)	58	57 50	57 50	- 0 86
1800	Roussel Uclaf	2025	2050	2050	+ 1 23
3020	R. Impé Ly *	2981	2999	2999	+ 0 60
178	Sade (Ny)	182	182	182	
1850	Sagem	1675	1661	1661	- 0 84
485	Saint Gobain	495	497 50	497 50	+ 0 51
1300	Saint Louis	1288	1300	1300	+ 0 93
1720	Salomon Ly	1725	1700	1700	- 1 45
300	Salvepar (Ny)	340		.	
1090	Sanofi	1142	1145	1145	+ 0 26
1360	S A T	1440	1437	1437	- 0 21
225	Saut. Chât.	232	230	230	- 0 86
1130	Saupiquet (Ns)	1125			
656	Schneider	638	650	650	+ 1 88
20	SCOA	19 75	19 50	19 50	- 1 27
505	Scor s.a.	493	485	485	- 1 62
1870	S.E.B.	1936	1950	1950	+ 0 72
470	Sefimeg	468	465	465	- 0 64
112	Sélectibanque	112 50	112 50	112 50	.
220	Sextant A.	219	218	218	- 0 46
785	S F I M	858	835	835	- 2 68
220	S G E	225	224 90	224 90	- 0 04
500	Simco	459	459 50	459 50	+ 0 11
860	St. Rossignol	837	840	840	+ 0 36
450	Sligos	479	478	478	- 0 21
495	Société Géné.	509	513	513	+ 0 79
55	Sodexho(B)	65	65	65	
145	Sodero(Ns)	147	147	147	..
875	Sodexho	895			....
69	Sogerail(Ny)	73 50	75 50	75 50	+ 2 72
345	Sogerap	374	375	375	+ 0 27
1360	Sommer-Allib.	1316	1328	1328	+ 0 91
395	SOPHIA	407 50			
1400	Source Perrier	1530	1522	1522	- 0 52
770	Sovac	815	810	810	- 0 61
335	SPEP	321	327	327	+ 1 87
320	Spie-Batignol	317 50	318 10	318 10	+ 0 19
750	Strafor Facom.	775	762	762	- 1 68
315	Suez	322 40	324 10	325	+ 0 81
1050	Synthélabo	1105	1110	1110	+ 0 63
147	Thomson CSF	156 40	158 80	158 80	+ 1 53
1060	Total	260 50	261 50	261 50	+ 0 38
158	- (certif)	170 40	170	170	- 0 23
225	Truffaut Fin	220	218	218	- 0 91
510	U A P	547	548	548	+ 0 18
290	U F B Locab.	283 40		..	.
745	U I C	740	740	740	
490	U I F	465	472	472	+ 1 51
775	U I S	721			
560	Unibail	523	523	523	
595	Valeo	653	688	696	+ 7 90
255	Vallourec	265 10	266	266	- 0 04
330	Via Banque	330	331	331	+ 0 30
355	Worms et Cie	377	366	370	- 1 86
1180	Zodiac	1300			
1100	Elf Gabon	1055	1066	1066	+ 0 09
109	Amax	116	116	116	
154	Amer. Barrick	153 10	154	154	+ 0 59
122	Amer. Express	117 50	119 50	119 50	+ 1 70
215	A T T	211 10	214 50	214 50	+ 1 61
220	Anglo Amer.C	192 90			
400	Amgold	370	358	358	- 3 24
240	Banco Santander	243 10			.
830	B.A.S.F.	830	830	830	
1000	Bayer	1005	1003	1003	- 0 20
42	Blenheim Plc	41 05			
52	Buffelsfont.	47	47 50	47 50	+ 1 06
118	Chase Manh.	125 10	127 20	127 20	+ 0 97
2530	Daimler Benz	2500	2520	2520	+ 0 80
158	De Beers	134	134 80	134 80	+ 0 60
2390	Deutsche Bank	2425	2424	2424	- 0 04
1180	Dresdner Bank	1223	1215	1215	- 0 65
71	Driefontein	63 10	62 80	62 80	- 0 48
265	Du Pont-Nem.	263 50	266 70	266 70	+ 1 21
270	Eastman Kodak	257	260 20	260 20	+ 1 25
16 50	East Rand	15 40	15 20	15 20	- 1 30
42	Echo Bay	41 60	41 40	41 40	- 0 96
235	Electrolux	234	229	229	- 2 14
111	Ericsson	102 50	104 10	104 10	+ 1 56
325	Exxon Corp.	322 70	326 50	326 50	+ 1 18
175	Ford Motor	208			
50	Freegold	48 80	49 30	49 30	+ 1 02
20	Gencor	16 70	16 85	16 85	+ 0 90
425	Gén. Elect	424 30	430	430	+ 1 34
181	Gén. Motors	214	213 50	213 50	- 0 23
350	Gén. Belgique	350			
92	Gd. Métropol	92	92 10	92 10	+ 0 11
52	Guinness	55 05	55 70	55 70	+ 1 18
22	Hanson PLC	20 30	20 45	20 45	+ 0 74
32	Harmony Gold	32	32	32	
330	Hewlett Packard	348 60			
41	Hitachi	37 90	37 80	37 80	- 0 26
850	Hoechst	840			
84	Homestak.	85 80	87 15	87 15	+ 1 57
120	I C I	123 90			
515	I B M	500	507	507	+ 1 40
320	I.T.T	331 90	336 10	336 10	+ 1 27
190	Ito Yokado	181 10	181 10	181 10	
63	Matsushita	59 10	59	59	- 0 17
3 55	Maxwell	3 55			
230	Mc Donald's	234 80	239 50	240	+ 2 21
845	Merck	824	831	831	+ 0 85
515	Minnesota M.	510	517	517	+ 1 37
53	Mitsubishi	48	48	48	
365	Mobil corp	354	..	.	.
345	Morgan J.P	326 60			
34700	Nestlé	35400	35640	35640	+ 0 68
129	Norsk Hydro	125	123 10	123 10	- 1 52
114	OFSIL	108 10	108 10	108 10	
1790	Petrofina	1723	1731	1731	+ 0 46
420	Philip Morris	413 70	418 80	418 80	+ 1 23
96	Philips	100 10	99	99	- 1 10
56	Placer Dome	57	57 30	57 40	+ 0 70
540	Procter Gamble	547	557	557	+ 1 83
164	Quilmès	222	224	224	+ 0 90
32	Randfontein	27 30	27 80	27 80	+ 1 83
345	Rhône Poul. Rorer	347 40	355	355	+ 2 19
450	Royal Dutch	435 20	436 60	436 60	+ 0 32
50	R T Z	51 50	51 20	51 20	- 0 58
1 33	Saat. & Saatchi	1 41	1 45	1 45	+ 2 84
38	St Helena	35 70	.		.
345	Schlumberger	335 80	340	340	+ 1 25
47	Shell transp.	44 80	45 50	45 50	+ 1 56
2210	Siemens	2280	2288	2288	+ 0 35
465	Siemens Nixdorf	465	470	470	+ 1 08
186	Sony	183 80	182	182	- 0 98
82	Sumitomo Bank	76	74 80	74 80	- 1 58
205	T D K	186 10	185	185	- 0 59
64	Telefonica	66	66 30	66 30	+ 0 45
29	Toshiba	27 25	27 25	27 25	
550	Unilever	567	570	570	+ 0 53
280	Unit.Techn.	281 20	284 60	284 60	+ 1 21
380	Vaal Reefs	338	339	333	+ 0 30
1110	Volkswagen	1179	1180	1180	+ 0 08
365	Volvo	350	. .	.	.
1290	Wagons lits	1200		..	
220	West. Deep	191 10	.		
385	Xerox Corp	435 10	440 50	440 50	+ 1 24
124	Yamanouchi	123	122 80	122 80	- 0 16
1 65	Zambia Cop	1 73	1 70	1 70	- 1 73

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 80	6 51
Emp.Etat 9,8%78	....	5 91
10,80% 79/94	101 50	4 92
Emp.Etat 13,4%83	....	2 16
Emp.Etat 12,2% 84	101 17	4 43
Emp.Etat 11% 85	100	10 91
10,26% mars 86	....	9 61
OAT 10% 5/2000	....	7 29
OAT 9,9% 12/1997	....	1 81
OAT 9,8% 1/1996	....	0 50
PTT 11,2% 85	106 25	2 34
CFF 10,30% 86	....	0 73
CFF 10,25% nov 90	108 05	9 52
CNA 10 % 1979	....	8 97
CNB Bques 5000F	....	1 17
CNB Paribas 5000F	....	1 17
CNB Suez 5000F	....	1 17
CNE 11,5% 85	....	7 35
CNI 1/82 5000F	....	1 17
CNT 9 % 86	....	7 01
CRH 10,90% déc.85	107 50	1 34
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	946	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	969	980
Applications Hydr.	1520	. .
Arbel	425	425
Bains C.Monaco	1105	1105
B.Hypoth.Europ.	379	....
B.N.P. Intercont.	340	338
Beghin-Say (C I)	461	....
Bénédictine	3000	....
Bidermann Internat.	469	....
Blanzy Ouest	1901	. .
B T P	66	67
Cambodge	993	....
Carbone Lorraine	476	...
Case Poclain	9 50	9 75
C.E.G.F (Frigor.)	505	...
Centenaire Blanzy	392	.. .
Cerabati	77	....
Champex Ny.	98 30	...
CIC (CIP)	212	212

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1219	....
C.I.T.R.A.M. (B)	1950	....
Cogifi	355	354
Comiphos	540	...
Cie Industrielle	6520	....
Cpt Lyon Alemand	391	397
Concorde	684	679
Constr.Mét.Prov.	30 50	....
Crédit Gén.Ind.	147	....
Cr Universel (Cie)	415	....
Darblay	630	....
Degremont	1690	....
Delmas Vieljeux	3300	..
Didot Bottin	1205	....
Docks Fr. R. Picarde	1171	..
Eaux Bassin Vichy	2501	...
Eaux Vittel	954	973
Ecia	267 90	270 50
Electro-Banque	343	...
Ent.Mag. Paris	4250	. ..
[illegible]	1653	1673
Finalens	280	...
F.I.P.P.	89	....
F.N.A.C.	1750	....
Foncière (Cie)	491	....
Foncières Euros.	360	....
Fonc.Lyonnaise	599	599
Foncina	425	....
Fougerolle	780	. ..
France I.A.R.D.	700	....
France SA (La)	1918	1911
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	688	665
Genefim	305	305
Gévelot	498	....
G.F.C.	343	349
Groupe Victoire	1400	..
G.T.I (Transport)	263	...
Immobail	323	. ..
Immobanque	680	680
Im.Marseillaise	5350	....
Immofice	420	432
Invest.(Ste Cle.)	3210	3220
Lambert Frères	354	319 50o
Lille Bonnières	1190	....
Locafinancière	500	...
Louis Vuitton	720	725
Louvre	2590	2550
Lucia	1069	...
Machines Bull	37	38 80
Mag.Uniprix	173	...
Magnant	750	.
Métal Déployé	430	
Mors	73	72 40
Navigation (Nle)	209	...
Optorg	242	242
Oréal (Cl)	370	..
Originy-Desvroise	590	

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Palais Nouveauté	1125	...
Pakel Marmon.	650	
Parfinance	160	
Paris France	244	...
Paris Orléans	215	..
Parthena Invest	285	..
Pathé Cinéma	630	...
Piper Heidsieck	1351	...
Porcher	410	...
Promodès (CI)	1493	.
Publicis	710	700
Rochefortaise	109	....
Rosario	188 90	.
Rougier	286	..
S.A.C.E.R.	415	..
S.A.F.A.A.	247	..
S.A.F.I.C Alcan	250	.
Saga	346	. .
Saint Dominique (F.)	113	113 90
Salins du Midi	600	598
Savoisienne M.	160	...
S C.A.C	720	721
Senelle	397 90	400
S.Etud.Part. (M)	136	..
Silic	544	544
[illegible]	140	...
S.I.P.H.	179	.
S.M.C.I.	90	...
Sotal	535	. .
Soffo	309	. .
Sofical	1205	1205
Sofitam (ex Saram)	65	....
Sofragi	2452	
Soudure Autogène	930	910
Sovabail	371	
Stemi	525	..
Taittinger	2850	...
Testut-Aequitas	400	...
Tour Eiffel	235	
Ufiner	1110	
Vicat	405	410
Viniprix	1700	.
Virax	97	.
Maroc. Sté Brasserie	250 10	

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	760	..
Akzo Nv Sico	410	.
Alcan Aluminium	113 10	..
American Brands	250	
Arbed	603	...
Asturienne Mines	129	
Banco Popular Espa.	601	
B.Règlements Int.	19350	.
Can.Pacifique	76	.
Chrysler Corp	79	.
C I R	8 10	
Commerzbank	860	..
Dow Chemical	317	
Fiat	22	
GBL (Brux Lamb.)	532	.
Gevaert	986	
Glaxo Holdings Ltd	87	.
Goodyear Tire	339	
Grace and Co (WR)	226	
Honeywell Inc	327	360 d
Johannesburg	78	
Koninklijke Pakhoed	145	.
Kubota	23 10	.
Midland Bank	22 40	
Noranda Mines	80 10	
Olivetti priv.	8 90	.
Pfizer Inc	391	
Ricoh	23 80	.
Robeco	295 10	.
Rodamco NV	162 50	.
Rolinco	295	.
Sapem	5 90	
Sema Group	18 50	.
SKF Aktiebolaget	89	
Tenneco Inc.	200	
Thorn Electrical	77 50	
Toray Ind.	26	
West Rand Cons.	8 80	

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	
Calciphos	90 30	
C G H Cogenhor	10	.
Coparex	700	
Drouot Assurances	385	
Europ Accum	79	
Europ Soufres Ind	20	
Gachot S A	65	
Guy Degrenne	440	
Lecteurs du Monde	133	161 40d
Nicolas	1260	
Paternelle RD	1410	
Particip. Percier	350	
Quadrant	20	
Rorento N.V	215 30	
St-Gobain-Emballage	2199	
S.E.P.R.	741	
S.P.R. act. B	294 50	.
Waterman	903	

SICAV (sélection) 17/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	216 47	210 68
Agepargne	793 66	759 46
Amén-gan.	8211 34	7895 52
Amplia	259043 63	259043 63
Amplitude	643 68	624 93
Arbitrages Court T.	7011 38	7011 38
Associc	1067 75	1067 75
Atout Futur.	398 10	388 39
Aurecic	1246 96	1210 64
Avenir Alizés	1754 18	1719 78
Axa Capital	167 38	160 17
Axa Court Terme	7708 46	7708 46
Axa Europe	130 54	124 92
Axa Investments	119	113 88
Axa NPI.	130 68	125 05
Axa Première	116 43	116 08
Axa Sélection	148 49	142 10
Axa Valeurs PER	125 13	119 74
Cadence 1	1027 97	1027 97
Cadence 2	1018 06	1018 06
Cadence 3	1028 66	1028 66
Capimonétaire	6134 17	6128 04
Capioblig	6301 99	6178 42
Capitacic	1283 38	1264 41
Coexis	1292 26	1260 74
Comptavalor.	3415 15	3410 03
Converimmo	353 24	346 31
Credinter	479 84	465 86
Crédit Mutuel Capital	1256 63	1231 99
Cred.Mut.Ep.Cour T.	653 49	653 49
Cred.Mut.Ep.long T.	201 15	195 77
Diese	1297 71	1266 06
Drouot France	849 07	812 51
Drouot Investiss.	987 43	944 91
Drouot Sécurité.	249 02	238 30
Ecocic	1068 05	1036 94
Ecupar	134 93	129 02
Ecureuil Capitalisation	2522 20	2497 23
Ecureuil Géovaleurs.	2300 78	2233 77
Ecureuil Invest	430 86	418 31
Ecureuil Monepremière	65157 48	65157 48
Ecureuil Monétaire	38367 24	38367 24
Ecureuil Trésorerie.	2368 26	2368 26
Ecureuil Trimestr	2006 65	1986 78
Elicash	2 715378	2 715378
Energia	271 44	259 13
Eparcic	3499 11	3499 11
Eparcourt-Sicav	4531 16	4519 96
Epargne Associat.	26460 77	26237 75
Epargne Capital	10505 55	10401 53
Epargne Croissance	1768 94	1721 60
Epargne Industrie	96 76	94 17●
Epargne J	67722 20	67722 20
Epargne Monde	1283 16	1248 82
Epargne Obligat.	205 18	199 59
Epargne Première	14149 71	14044 39
Epargne Quatre	1102 77	1073 26
Epargne-Unie	1340 79	1308 09
Epargne Valeurs	456 01	443 81
Eufi Cash capi	8101 51	8101 51●
Eufinvest capi	648 86	629 96●
Eurocic Leaders	1097 84	1065 86●
Eurodyn	1201 37	1172 07
Euro Gan	6222 04	5982 73
Europe Nouvelle.	553 71	528 60
Fonsicav	13999 30	13999 30
France-gan.	9851 30	9472 40
France Garantie	276 38	275 83
France Index Sicav	109 20	106
France Obligations	488 64	483 80
Francic	459 70	446 31

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	105 64	102 56
Francic-Régions	1227 21	1191 47
Fructi-Associations	34 40	34 40
Fructi-Capi	40 97	40 36
Fructidor	235 90	232 41
Fructifrance act c&d	890 64	868 93
Gestilion	14443 68	14371 82
Gest.Associations	171 77	167 99
Horizon	1224 78	1189 09
HLM Monétaire	13537 61	13537 61
Indust.Fse Court T.	1428 14	1428 14●
Interepar	109854 26	106654 62
Interoblig.	13814 59	13643 72
Intersélection Fce	519 15	508 97
Japacic	159 88	155 22●
Jeunepargne	280 22	276 08●
Latitude	2195 18	2191 89
Leumi C.T	12230 91	12230 91
Leumi L.T	6835 81	6636 71
Lion Association	11036 81	11036 81
Lion Institution	28939 07	28866 90
Lionplus	956 42	937 67●
Lion Trésor	2243 43	2221 22
Lion 20 000	25583 82	25583 82
Livret Bourse Inv.	561 77	545 41
Livret Portefeuil.	728 23	707 02
Méditerranée	185 94	177 93
Mensuel CIC	10077 47	9976 70
Monecten	66073 58	66073 58
Mone.J.	70747 69	70747 69
Monévalor	79763 25	79763 25
Mutualité dépôts	13140 49	13114 26●
Mutuelle Unie Sél	141 87	135 76
Natio Court Terme	276223 00	276223
Natio-Epargne	17288 37	17117 20
Natio-Ep. Ret.	125 22	121 87
Natio Eparg Trésor	7628 51	7613 28
Natio-Imm.	1118 07	1088 15
Natio-Inter.	1401 41	1363 90
Natio-Monétaire	24676 08	24676 08
Natio-Patrimoine	1354 14	1317 90
Natio-Placements	62690 56	62690 56
Natio-Revenu	1027 04	1016 87
Natio Sécurité	11762 26	11762 26
Natio-Valeurs	875 90	852 46
Nippon-Gan	5403 58	5195 75
Nord Sud Dévelop	1549 60	1546 51
Obli-Associations	150 44	148 95
Oblicic-Mondial	2613 27	2574 65
Oblicic-Régions	1070 99	1055 16
Oblifutur	2791 43	2723 35
Oblig. très café	174 08	171 51
Oblilion	1364 70	1341 29
Oblisécurité Sicav	12541 48	12541 48
Oraction	1058 81	1032 99
Orvalor	7089 30	6950 29
Paribas Capitalisation	1474 94	1453 14
Paribas Opportunités	131 66	126 29
Paribas Patrimoine	587 49	563 54
Patrimoine Retraite	217 94	213 67
Pervalor	604 21	592 36
Placement A	1410 42	1382 76●
Placement J	7035 27	7021 23●
Placement M.	65042 92	64913 09●
Placement Nord	988 54	969 18●
Plénitude	131 44	127 92
Poste Croissance	21212 22	21191 03
Poste Gestion	63929 08	63929 08
Première Oblig	11180	11168 83
Prévoy. Ecureuil	117 17	116 01
Prv'Associations	28675 98	28675 99

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Proficius	991 90	967 71
Quartz	134 48	131 20
Réalvalor	826 35	810 15
Rentacic	160 14	157 77
Revenus Trimestr.	5405 51	5351 99●
Revenu-Vert	1137 23	1120 42
St Honoré Bio-Alim.	993 45	948 40
St Honoré Bons du Tr.	10932 76	10876 37
St Honoré Global	236 84	226 10
St Honoré Invest.	769 39	734 50
St Honoré Mat Plac.	199 74	190 68●
St Honoré Pacifique	587 44	560 80
St Honoré PME	526 61	502 73
St Honoré Real.	14564 35	14506 32
St Honoré Services	454 47	436 99
Sécuricic	1698 81	1698 81
Sécuri-Gan.	12468 03	12223 56
Sécuritaux	1355 25	1355 25
Sicasden	708 21	697 74
Sicav Associations	1797 71	1797 71
SFI-CNP Assur.	681 41	661 56
S.G. Fr. opportunités	1138 05	1115 74
Sicav 5 000	437 11	425 41
S.I. Est.	1442 12	1380 02
Silvafrance	678 29	660 14
Silvam	417 60	406 42
Silvarente	220 17	215 85
Silvinter	445 94	434
S.N.I.	1219 52	1184
Sogenfrance	1070 92	1049 92
Sogépargne.	310 95	304 85
Sogevar	1070 32	1049 33
Soginter	1318 05	1292 21
Soleil Investissements.	615 76	592 08
Solstice	2154 46	2149 09
State Street Act. Eur.	10266 66	9919 48●
State Street Act. Frce	10340 43	10039 25●
State Street Emer. Mts	12388 55	11792 95●
Stratégie Actions.	805 66	774 67
Stratégie Rendement.	1379 89	1336 46
Technocic	1080 70	1049 22
Techno-Gan	5993 70	5763 17
Thesora	648 40	641 98
Transplus	149 82	143 37
Trésor Plus	1256 76	1244 32
Trésor Real	13907 24	13907 24●
Trésoricic	126072 02	126072 02
Trilion	5210 54	5143 67
UAP Investissement	453 72	437 32
UAP Actions France	603 99	582 16
UAP Act. Select	647 43	624 03
UAP Aedificandi	579 69	558 74
UAP Altefi	214 26	206 52
UAP Alto Sicav	168 26	162 18
UAP Moyen Terme	136 22	131 30
UAP Première Cat.	11361 06	10950 42
Uni-Associations	120 21	120 21
Uni-Foncier	1257 24	1226 58
Unifrance	589 75	575 37
Uni-Garantie	1264 17	1241 82
Uni Régions	1333 38	1300 84
Univar	230 84	230 64
Univers Actions	1266 46	1235 57
Univers-Obligation	1855 27	1810 02
Valorg	2002 87	2000 97
Valreal	51853 40	51827 49

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ● : prix précédent - ■ : marché continu

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 527	....	5 250	5 750
Ecu	6 963	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 460	....	330	350
Belgique (100 F)	16 540	....	16 050	17 050
Pays-Bas (100 fl)	302 560	....	291	311
Italie (1000 lires)	4 534	....	4 250	4 750
Danemark (100 krd)	87 890	....	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 803	....	9 400	10 200
Grèce (100 drachmes)	2 949	....	2 600	3 300
Suisse (100 f)	377 790	....	367	387
Suède (100 krs)	93 850	....	89	97
Norvège (100 k)	86 900	....	82	90
Autriche (100 sch)	48 384	....	46 900	49 900
Espagne (100 pes)	5 428	....	5 100	5 650
Portugal (100 esc)	3 956	....	3 500	4 300
Canada (1 $ can)	4 650	....	4 450	4 850
Japon (100 yens)	4 351	....	4 200	4 400

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/2
Or fin (kilo en barre)	63000	.....
Or fin (en lingot)	63000	.....
Napoléon (20f)	355	.....
Pièce Fr (10 f)	405	....
Pièce Suisse (20 f)	360	.....
Pièce Latine (20 f)	385	.....
Souverain	461	.....
Pièce 20 dollars	2065	.....
Pièce 10 dollars	1102 50	.....
Pièce 5 dollars	835	.....
Pièce 50 pesos	2330	....
Pièce 10 florins	371	.....

CARNET DU Monde

Naissances

– Laurence et Frédéric TEPER,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Clara,

le 13 février 1992.

128, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

Décès

– La famille Belhaddad
a la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Mahdi BELHADDAD,

survenu subitement, le 12 février 1992, à Paris.

– Mme Paul Bonan.
Le docteur Claude Bellaiche et son épouse, née Monique Bonan,
et leurs enfants Jean-Michel, Martine, Patrick, Catherine et Denis,
Viva et Philippe,
Leur petit-fils Michael,
M. Jean-Denis Bonan, sa fille Julie et Mme Véronique Simon,
M. et Mme Bernard Bonan
et leurs enfants Agnès et Jean-Matthieu,
Mme Germaine Bonan, veuve Elie Lumbroso,
Mme Adrienne Bonan, veuve Ange Cohen,
ses enfants et petits-enfants,
Mme veuve Henry Bonan
et ses enfants,
M. et Mme Henri Rozenbaum,
Mlle Mireille Abramovici,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul BONAN,
ancien avocat au barreau de Tunis,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère et oncle, décédé à Paris le 15 février 1992.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Passy, 2, rue du Commandant-Schloesing, Paris-16e, le 19 février, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.
La famille ne recevra pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa fille, Christiane,
Ses nièces et neveux,
Mme Paule Guillaud,
Mme et M. Jacques Juy,
Mme et M. Pierre Chalos,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses familles et alliés Leblond, Denais et Guibert,
Ses amis et anciens collaborateurs,
ont la profonde douleur d'annoncer le rappel à Dieu, survenu le 13 février 1992, au lendemain de son quatre-vingt-dix-septième anniversaire de

M. Marcel CHALOS,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique X 14,
ingénieur en chef
des ponts et chaussées,
professeur honoraire
à l'Ecole des ponts et chaussées,
président honoraire
de la *Société des grands travaux*
de Marseille,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
officier des Palmes académiques.

L'inhumation, dans la plus stricte intimité, a eu lieu dans le caveau familial au cimetière de Fontainebleau (Seine-et-Marne), où le défunt a rejoint sa très chère épouse

Madeleine.

Une messe du souvenir sera célébrée le lundi 16 mars, à 11 heures, en l'église de l'Immaculée-Conception, 63, rue du Dôme, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

« Nous le savons, le corps qui est notre demeure sur la Terre doit être détruit, mais Dieu construit pour nous dans les cieux une demeure éternelle qui n'est pas l'œuvre des hommes. »
Saint Paul.

Hespérides du Parc,
21, place Paul-Verlaine,
92100 Boulogne.

– M. André Jarrosson,
président de la société
GTM-Entrepose,
Les collaborateurs et amis que le défunt compte parmi les membres du conseil d'administration, les cadres et le personnel de la société,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 13 février 1992, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, de

M. Marcel CHALOS,
croix de guerre 1914-1918,
officier de la Légion d'honneur,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique
et ingénieur en chef
du corps des ponts et chaussées,
professeur honoraire à l'Ecole nationale
des ponts et chaussées,
président honoraire
de la Société des grands travaux
de Marseille.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Fontainebleau.

Une messe du souvenir sera dite à l'église de l'Immaculée-Conception, 63, rue du Dôme, à Boulogne-sur-Seine, le lundi 16 mars, à 11 heures.

– Ses quatre fils qu'elle aimait tant,
M. et Mme Frédéric Dard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Dard
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Dominique Dard
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Dard
et leurs enfants,
Sa sœur France Ledoux,
ses enfants et petits-enfants,
Son frère et sa belle-sœur Jean-Gaspard *Dollfus*,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Dard, Banon, Vincent, Mantel, Conge, Noirel, François-Valentin, Castille,
Sa dévouée Lina,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Charles DARD,
née Marianne Dollfus,

survenu au diaconat de Mulhouse, le 13 février 1992, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Une messe a été dite à Mulhouse, le 15 février, en la chapelle du diaconat.
Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité au Revest-les-Eaux (Var) le 17 février.

Une messe de requiem sera dite ultérieurement à Paris, en l'église Saint-Augustin, par son neveu le curé Louis François-Valentin.

Une prière est demandée pour
Georges Emile DOLLFUS, son père, ancien président de la chambre de commerce de Belfort, officier de la Légion d'honneur, mort pour la France à Dachau en avril 1945,
Odette-Jeanne DOLLFUS, née Staehling, sa mère, croix de guerre 1939-1945,
Gustave DOLLFUS et **Emma FLACH**,
Alfred STAEHLING et **Julia BOCH**,
ses grands-parents,
Christine, Francis et **Francis-Frédéric DOLLFUS**,
sa sœur, son frère et son neveu,
Le capitaine de frégate (H) Charles Frédéric DARD, officier de la Légion d'honneur, son mari.

14 *bis*, rue Jadin,
75017 Paris.

– Mme Odette Dupont-Delestraint
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre DUPONT-DELESTRAINT,

survenu le 13 février 1992, en Arradon, *dans sa quatre-vingt-sixième année.*

L'inhumation a eu lieu le 15 février 1992, dans l'intimité familiale.

Toenn-Braz, La Pointe,
56610 Arradon.

– Le docteur Charles Fabre,
Mme Hélène Frappat
et ses enfants,
M. Benjamin Fabre
et ses enfants,
Le docteur et Mme Marc Girard
et leurs enfants,
La famille Belaval, Santallier, Rossignol, Billion du Plan, Rhenter,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Charles FABRE,
née Marie-Pierre Large,

survenue à Virieu, le mercredi 12 février 1992, dans sa quatre-vingt-septième année.

38730 Virieu-sur-Bourbre.

– Mme Alain Horeau,
son épouse, née Anne-Marie Coüasnon,
Armelle et Henri Carlioz,
Jean, Antoine, Paul, Rémi,
Nicole Horeau,
Françoise et Philippe Reinert,
Catherine, Nicolas, Marianne,
Monique et Charles Babinet,
Thomas, Coralie et Clémence,
Lise, Delphine,
Geneviève et Alain Mansion,
Anne, Luc, Pascale, Stéphane,
Marie et Gérard Guillet,
Sara, Sonia,
Pauline et Gérard Koller,
Camille, Hélène,
Louis-Marie Horeau
et Brigitte Rossigneux,
Aude, Mathieu, Thomas, Elise,
Catherine et Alain Delamarche,
Jérôme, Adèle,
Claire et Antoine Garapon,
Marie, Pierre, Béatrice,
Etienne et Dawa Horeau,
Vincent Horeau,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
Le docteur et Mme Jean Horeau,
son frère, sa belle-sœur et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Alain HOREAU,

le vendredi 14 février 1992, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, à Saint-Molf (Loire-Atlantique), le 18 février 1992.

Une messe sera célébrée au couvent Saint-Jacques-des-Dominicains, 20, rue des Tanneries, Paris-13e, le jeudi 20 février, à 18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 11 juin 1909 à Nantes, Alain Horeau, membre de l'Académie des sciences depuis 1977, était un chimiste, spécialiste de la synthèse des hormones naturelles ou artificielles et des problèmes de stéréochimie. Après des études secondaires au lycée d'Oran, il rejoint Nancy où il devient ingénieur chimiste en 1930. Trois ans plus tard, il obtient un doctorat de l'université de Nancy. En 1940, il entre au Collège de France où il sera successivement préparateur, sous-directeur de laboratoire (1941, époque à laquelle il devient aussi pharmacien), professeur (1956, *chaire de chimie organique*) et enfin administrateur (1974-1980). Dans le même temps, Alain Horeau, qui a obtenu à Paris son doctorat ès sciences (1951), préside aux destinées de la Société chimique de France (1974-1976), puis de la Fédération française de chimie (1979). En 1982, il est nommé vice-président de la Fondation de la Maison de la chimie et du Conseil national de chimie. Quatre ans plus tard, Alain Horeau, qui a été élu à l'Académie des sciences en 1977, en devient le président, poste qu'il occupe jusqu'en 1986. *Lauréat de nombreux prix scientifiques.* Alain Horeau était médaille d'argent du CNRS.]

– Lucien Lagaye,
Elodie et Laurent Mercier,
Raphaël et Julien Lagaye,
Simone et Paul Baumgarten,
ses parents,
Françoise et Frédéric Baumgarten,
Hacina et Christophe Baumgarten,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Martine LAGAYE,
née Baumgarten,

survenu le 12 février 1992.

Les obsèques auront lieu jeudi 20 février, à 13 h 45, au funérarium d'Antony, 104-106, rue de Châtenay, Antony (Hauts-de-Seine).

Le Nopal, parc de la Sainte-Victoire,
avenue de Craponne,
13100 Aix-en-Provence.

– Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques).

M. Jean-Gabriel MANO,
inspecteur
de l'Education nationale honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

est décédé à Ustaritz, le jeudi *13 février 1992, dans sa quatre-vingt-sixième année.*

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part des familles Mano, Lahouze, Tarallo, Malafosse, Desgraves, Sarrosquy.

Etchola,
64480 Ustaritz.

– Philippe et Marie-Thérèse Monod,
Olivier et Nicole Monod,
Claire Monod,
Nicolas Brueder et Joséphine,
Anne Monod,
Antoine Monod,
Jacqueline Bernard,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe MONOD,
ancien consul de France à Edimbourg,
ancien ambassadeur de France
en Australie,
médaille de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 février 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Selon ses vœux, avant de rejoindre le caveau familial à Cannes, il sera incinéré au cimetière du Père-Lachaise, où *l'on se réunira le vendredi 21 février*, à 15 h 30, dans la grande salle du funérarium.

[Fils du peintre Lucien Monod et frère de M. Jacques Monod, prix Nobel de Médecine, M. Philippe Monod, médaille de la Résistance, est né en 1900 à Paris. Licencié en droit, il devient avocat au barreau de Grasse avant d'aller étudier le droit international à Harvard. Dès 1942, il rejoint le mouvement de résistance Combat, et devient responsable du réseau des Alpes-Maritimes. Nommé délégué adjoint des Mouvements unis de résistance (MUR) à Genève, il organisera l'aide des missions diplomatiques alliées aux combattants de l'intérieur. A la Libération, M. Monod est nommé consul général de France à Edimbourg. Il présidera ensuite le comité des experts gouvernementaux à la Cour de La Haye et au Conseil de l'Europe. Il fut ensuite, jusqu'en 1960, directeur des affaires administratives et sociales au Quai d'Orsay, puis ambassadeur extraordinaire en Australie, jusqu'en 1963. M. Monod était officier de la Légion d'honneur.]

– Dieu a rappelé à Lui

Mgr Yves MARCHASSON,
prêtre du diocèse de Paris,
protonotaire apostolique,
vicaire général émérite
des catholiques de rite oriental
résidant en France,
chevalier de la Légion d'honneur,
agrégé de l'Université,

décédé à Paris, le 16 février 1992.

De la part de
M. le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris,
Les évêques auxiliaires actuels et anciens,
Le Conseil épiscopal,
Les prêtres, *religieux, religieuses* et laïcs du diocèse,
Mme Pierre Marchasson,
M. François-Régis Marchasson,
M. et Mme Hervé Coudyser
et leurs enfants,
M. l'abbé Alain Castet.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le jeudi 20 février, à 9 heures*, en l'église Saint-Joseph-des-Carmes, 70, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Une bénédiction aura lieu le même jour, à 17 heures, en l'église de Lanvollon (Côtes-d'Armor).

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue de la Croix-du-Val,
92190 Meudon,
52, boulevard Lefebvre,
75015 Paris.

[Né le 6 mai 1920 à Paris, Mgr Yves Marchasson était agrégé d'histoire, docteur ès lettres et en théologie. Après son ordination en 1959, cet homme de grande culture a mené une carrière d'enseignant et d'écrivain au séminaire Saint-Sulpice, à l'Institut catholique de Paris, dont il fut le doyen de la faculté des lettres de 1970 à 1983. Aumônier national de l'Association des écrivains catholiques, il était vicaire général de Mgr Lustiger, chargé des relations avec les catholiques de rite oriental résidant en France, dont l'archevêque de Paris est traditionnellement le responsable. Il a notamment écrit en 1974 *la Diplomatie romaine et la République française : 1879-1880*, puis, en 1991, *les Papes du vingtième siècle*, et a codirigé un *Dictionnaire des religions*, en 1984.]

– Mme Marlard,
son épouse,
M. et Mme Michelle Tissier-Marlard,
sa fille,
Ses petites-filles, Laurie et Emma,
M. et Mme Romain Cocetti,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Raymond Cocetti,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges MARLARD,
compagnon de la Libération,
ancien du 1er Bataillon de choc,

survenu à Ajaccio, le 7 février 1992.

L'incinération a eu lieu à Marseille, le 11 février 1992.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Michelle Tissier-Marlard,
10, rue d'Orchampt,
75018 Paris.

– Les associés et les collaborateurs de la SCP Wenner, Delgrange, Traum, Honnen, Naudin
avocats/Rechtsanwälte,
ont le grand regret de faire part du décès de

M. Wolfgang WENNER,
avocat à la cour
Rechtsanwalt,

qui fut le fondateur de leur cabinet.

Selon son désir, ses cendres seront dispersées en mer, dans l'intimité.

71, rue du *Faubourg-Saint-Honoré*,
75008 Paris.

– Mme André Mouturat,
son épouse,
M. et Mme Claude Chazeau,
M. Pierre Mouturat,
M. et Mme Jean-Claude Allain,
ses enfants,
M. et Mme Antoine Chazeau,
M. Jean-Pierre Allain,
M. et Mme Mathieu Chazeau,
ses petits-enfants,
Mme Henri Mouturat
et ses enfants,
Mme André Beslier
et ses enfants,
M. et Mme Marc Beslier
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 15 février 1992, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, de

M. André MOUTURAT,
ingénieur en chef honoraire de l'EDF.

Les obsèques religieuses auront lieu mercredi 19 février, à 10 h 30, à Paris, en l'église Saint-André de l'Europe, rue de Saint-Pétersbourg (anciennement de Leningrad), Paris-8e.

L'inhumation est prévue le même jour au cimetière du Montparnasse.

Mme André Mouturat,
Maison Saint-Jean,
71350 Verdun-sur-le-Doubs.

– Mme Jean-Pierre Martin,
M. et Mme Michel-Paul Secheret,
M. et Mme Yves Delavesne,
M. et Mme Philippe Belhomme-Pellissier,
Le docteur et Mme Jean-Pierre *Pinel*,
M. et Mme Lionel Bouffé,
ses enfants,
Ses dix-sept petits-enfants,
Et ses trente-sept arrière-petits-enfants,
M. et Mme André Guest,
Mme Pierre Guest,
ses frère et belles-sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jules PINEL,
née Paule Guest,

survenu le 14 février 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 février, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, suivie de l'inhumation à Goupillières (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

197, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Les familles Bréteché, Navailles, Risos et Santucci,
ont la tristesse de faire part du décès du peintre

Jean-Pierre RISOS,

le 13 février 1992.

Que ceux qui l'ont aimé se trouvent à 15 h 45, le mercredi 19 février au crématorium du Père-Lachaise, métro Gambetta.

[Jean-Pierre Risos, appelé simplement Risos, après des années de travail consacrées à des recherches sur l'espace de la toile structurée en grandes plages, amorçait au début des années 70 un virage vers une nouvelle figuration. Associant spontanéité et recherche plastique, il laissait alors s'exprimer sa passion du corps de la femme dans des gammes chromatiques presque exclusivement roses et blanches. De Risos, plusieurs fois exposé dans les galeries parisiennes, restera une œuvre sensuelle, élégante et discrète.]

– Le directeur,
Le conseil de direction,
Les professeurs,
Le personnel éducatif et administratif,
Les élèves,
L'Association des parents d'élèves,
L'Amicale des anciens élèves
de l'Institution Rocroy-Saint-Léon, Paris-10e,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert SINGRE,
professeur,

le dimanche 16 février 1992, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses auront lieu mercredi 19 février, à 9 h 15, en l'église Saint-Louis de Deuil-la-Barre (Val-d'Oise).

Une messe sera célébrée à son intention, le vendredi 21 février, à 8 h 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, Paris-10e.

« Je suis la Résurrection et la Vie. »

– M. et Mme Paul Guy Antoine Fournier
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Le Goff
et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nelly TEMMAM.

Les obsèques auront lieu le mercredi 19 février 1992, à 14 heures, au cimetière parisien de Pantin.

A Nelly Temmam.
« Le Seigneur dit : « Sors et tiens-toi sur la montagne devant le Seigneur ; voici, le Seigneur va passer. » Il y eut devant le Seigneur un vent fort et puissant qui érodait les montagnes et fracassait les rochers ; le Seigneur n'était pas dans le vent. Après le vent il y eut un tremblement de terre ; le Seigneur n'était pas dans le tremblement de terre. Après le tremblement de terre il y eut un feu : le Seigneur n'était pas dans le feu. Et après le feu un murmure faible comme un silence. Alors en l'entendant, Elie se voila le visage avec son manteau ; il sortit et se tint à l'entrée de la caverne. Une voix s'adressa à lui : « Pourquoi es-tu ici, Elie ? » Il répondit : « Je suis passionné pour le Seigneur, Dieu des puissances. »
I Rois, XIX, 11-14.
Paul Guy Fournier.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre à tous les témoignages d'affection et d'amitié reçus lors du décès de

Marthe RONSAC,

Son époux et ses enfants tiennent à remercier toutes les personnes qui se sont manifestées.

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 18 février 1982,

Hélène

nous quittait.

Elle reste notre lumière.

Ses parents,
Martine et Jean Parmentier,
Ses frères et sœur,
Et toute sa famille,
vous demandent de garder son souvenir.

– *« Tous les mots sont usés.*
On ne peut plus les dire. »
Qohélet.

Il y a trois ans, le 18 février,

David et ses grands-parents,
Emile et Monique,

nous quittaient, victimes de l'inconscience routière.

Merci à tous ceux qui partagent ce souvenir avec nous.

Daniel et Anne Lenoir-Joussen,
Aurélie, Romain et Estelle.

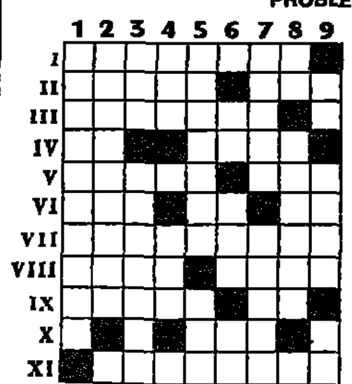
Soutenances de thèses

– Sciences de l'information et de la communication : M. Hubert Fondin, candidat au doctorat d'Etat, soutiendra publiquement sa thèse, le vendredi 21 février 1992, à 9 h 30, salle des Actes, université Michel-de-Montaigne-Bordeaux-III, domaine universitaire de Talence, sur le sujet suivant : « Ergonomie des systèmes d'information documentaire ».

– Université Paris-IV (Sorbonne), le vendredi 21 février 1992, à 14 heures, salle des Actes, Alain Dubreucq : « Le *De Institutione Regia*, de Jonas d'Orléans, édition, traduction, commentaire ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME № 5719



HORIZONTALEMENT

I. La richesse de la nôtre est passée des francs aux louis. – II. Modèle de souplesse. Fit boire un ivrogne légendaire. – III. Décoration d'officier dans une certaine légion. – IV. Pronom. Pour les prendre, on remonte aux sources. – V. On ne le conçoit pas sans farce au pays des raviolis. A nu et pourtant à poil. – VI. Occasionna une place vacante. Participe. Lettre. – VII. Impose malheureusement sa loi aux plus humbles de ce monde. – VIII. Ordre de suppression. Qui la mord ne tardera pas à être mangé. – IX. En France. Pronom ou symbole. – X. Bouffon. – XI. Situation on ne peut plus sérieuse.

VERTICALEMENT

1. Ce mot ne l'est certes pas. – 2. Coupure de courant. – 3. Quartier de Sisteron. Panier de voyage. – 4. Se voit sur certains terrains. Pour y monter, il faut descendre dans le Midi. – 5. Il est préférable de ne pas y voir goutte (pluriel). Préposition. – 6. Possessif. A bout de souffle. Retentit dans une bergerie. – 7. Brise... glace. Attaque surprise. – 8. Préposition. Crustacé. – 9. Colporteur. Donne des palpitations. Sort de l'eau.

Solution du problème nº 5718

Horizontalement

I. Gamberge. – II. Avoine. P-S. – III. Zinc. Prie. – IV. Io. Halo. – V. Enrobeuse. – VI. Unité. – VII. Va. Mi. Fo. – VIII. Se. Léonin. – IX. Orbe. Os. – X. Iseut. Eu. – XI. Ferraille.

Verticalement

1. Gazier. Soif. – 2. Avion. Verse. 3. Mon. Rus. Ber. – 4. Bichon. Leur. – 5. En. Abîme. Ta. – 6. Réplétion. – 7. Roue. El. – 8. Epi. Fioul. – 9. Séneçons.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 16 février 1992 :

DES DÉCRETS

– Nº 92-141 du 14 février 1992 modifiant le décret nº 78-72 du 20 janvier 1978 concernant les premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques ;

– Nº 92-144 du 14 février 1992 modifiant le décret nº 78-397 du 17 mars 1978 relatif à la protection de la maternité dans les départements d'outre-mer.

DES ARRÊTÉS

– Du 14 février 1992 fixant les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques ;

– Du 14 février 1992 relatif aux conditions de prise en charge des examens prénuptiaux et des examens pré et postnataux.

COLLOQUE

Orienté vers les recherches intercommunautaires

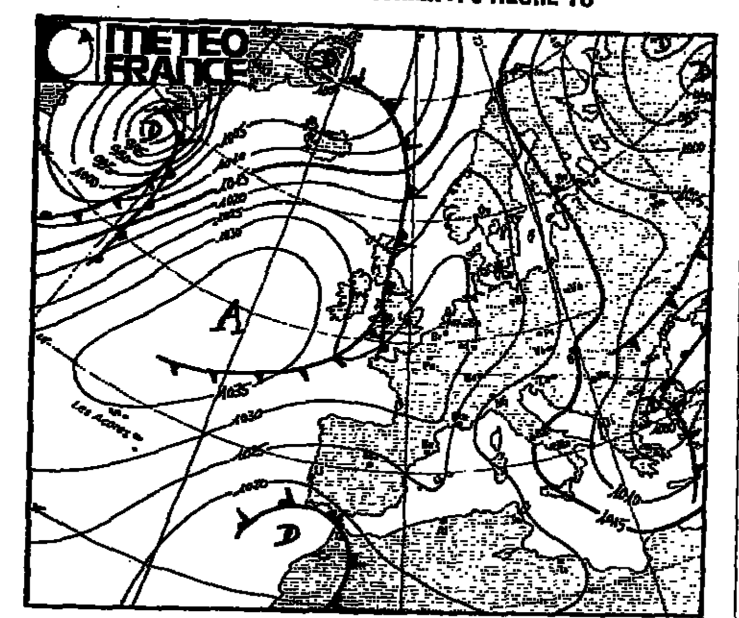
Un centre international des sciences de l'homme pourrait être créé au Liban

Un colloque international a été organisé à la Maison de l'UNESCO, à Paris, les 13 et 14 février, pour étudier la création d'un « centre international pour les sciences de l'homme et du développement » à Byblos (Liban). Il s'agit de la réactualisation d'un projet pour lequel un accord – aujourd'hui caduc – avait été conclu, dans les années 70, entre l'UNESCO et le gouvernement libanais. Ce projet n'avait pu être réalisé compte tenu des événements survenus dans la région.

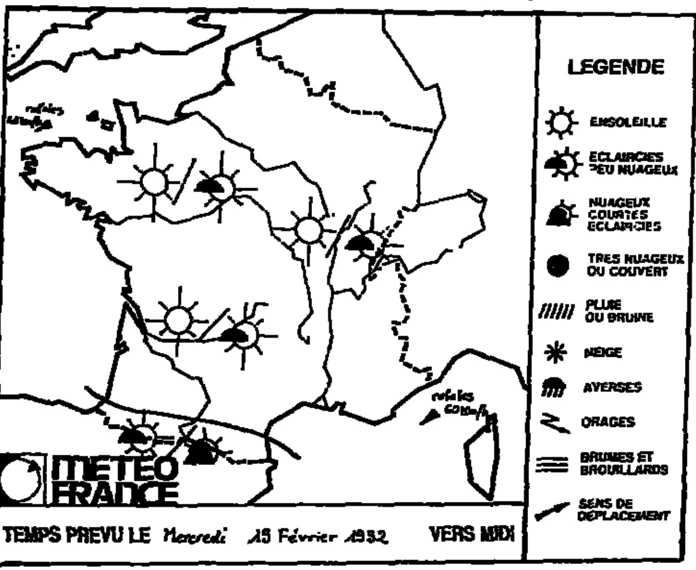
Les participants au colloque, parmi lesquels MM. Jacques Berque, professeur honoraire au Collège de France, et Theodor Hanf, directeur de l'Arnold Bergstraesser Institute, ont unanimement souhaité la création d'un tel centre, décrit comme « *un espace de rencontre international et interdisciplinaire, ayant pour objectif de promouvoir et de diffuser des recherches et des études comparées, en priorité sur la coexistence intercommunautaire* ».

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 FÉVRIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 19 FÉVRIER 1992



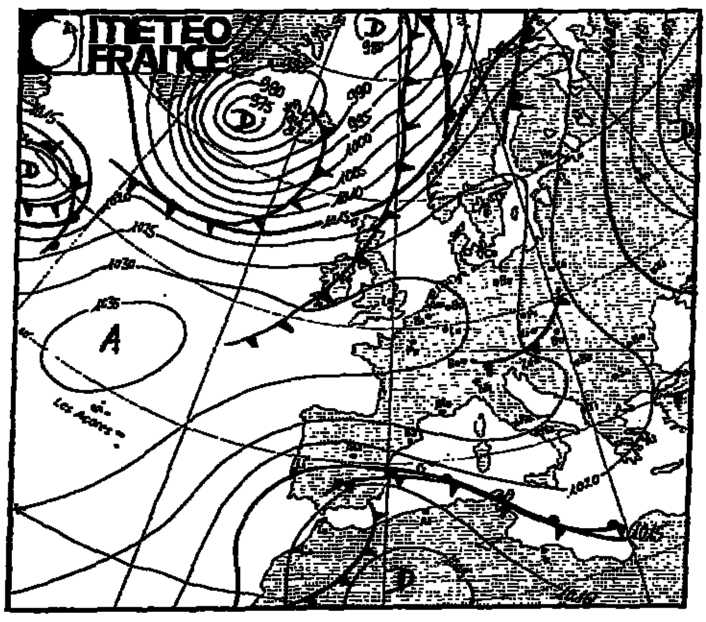
Mercredi : une belle journée d'hiver.– *La journée sera généralement bien ensoleillée malgré un ciel au bleu souvent laiteux. Des brumes, voire des brouillards givrants pourraient même paresser dans les vallées en première partie de matinée. Ce beau temps épargnera peu de régions. Quelques nuages passeront néanmoins les frontières nord le matin, et sur le Roussillon en journée. La nébulosité sera nettement plus conséquente près des Pyrénées. Des averses côtières sont même possibles sur le sud de l'Aquitaine.*

Le vent, de nord-est, soufflera modérément. Les rafales atteindront néanmoins des pointes de 60 kilomètres/heure entre la Corse et le continent, et de 40 kilomètres/heure sur les côtes de la Manche.

C'est à la bise qu'on doit cet apport d'air sec continental et froid. Il gèlera partout en France le matin sauf sur le littoral méditerranéen. Le mercure pourra descendre jusqu'à moins 11 degrés dans certaines vallées du Massif central.

Les températures resteront négatives toute la journée sur le nord-est de la France. Les maxima oscilleront de 1 degré à 5 degrés partout ailleurs hormis près de la Méditerranée, où ils dépasseront souvent 10 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 20 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-2-1992 à 18 heures TU et le 18-2-1992 à 6 heures TU — le 18-2-92

FRANCE			
AJACCIO	12	– 2	D
BIARRITZ	10	2	C
BORDEAUX	9	– 1	C
BOURGES	6	– 2	D
BREST	9	1	C
CAEN	7	0	C
CHERBOURG	8	3	C
CLERMONT-FER.	5	– 2	C
DIJON	4	– 6	D
GRENOBLE	4	– 2	D
LILLE	3	– 4	D
LIMOGES	4	– 3	D
LYON	5	– 1	D
MARSEILLE	8	2	D
NANCY	3	– 6	D
NANTES	8	0	N
NICE	14	4	N
PARIS-MONTS.	6	– 2	D
PAU	9	0	D
PERPIGNAN	10	3	D
RENNES	9	0	N
ST-ÉTIENNE	4	– 3	C
STRASBOURG	4	– 4	D
TOULOUSE	8	– 1	D
TOURS	7	– 2	N
POINTE-A-PITRE	29	21	D
ÉTRANGER			
ALGER	17	6	D
AMSTERDAM	3	– 4	D
ATHÈNES	17	12	D
BANGKOK	34	21	D
BARCELONE	13	7	C
BELGRADE	6	– 2	C
BERLIN	1	– 5	D
BRUXELLES	2	– 3	D
COPENHAGUE	– 1	– 6	N
DAKAR	25	18	D
DELHI	23	9	D
DJERBA	18	10	D
GENEVE	2	– 5	A
HONGKONG	16	15	C
ISTANBUL	14	9	C
JÉRUSALEM	13	3	D
LE CAIRE	–	–	–
LISBONNE	12	10	C
LONDRES	7	1	D
LOS ANGELES	16	12	C
LUXEMBOURG	1	– 3	D
MADRID	13	4	D
MARRAKECH	23	11	N
MEXICO	26	11	N
MILAN	11	– 4	D
MONTRÉAL	1	– 7	C
MOSCOU	– 9	–14	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	11	3	C
OSLO	– 3	–11	N
PALMA-DE-MAJ.	13	5	N
PÉKIN	10	– 4	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	0	D
SINGAPOUR	31	22	C
STOCKHOLM	– 3	– 7	C
SYDNEY	29	19	N
TOKYO	11	4	N
TUNIS	16	6	D
VARSOVIE	– 2	– 8	D
VENISE	8	– 1	D
VIENNE	4	– 3	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Les fiancés du cristal

TF 1 les avait promis, ses Duchesnay, à la nation rassemblée ! Les derniers jours, les dernières heures, n'avaient été qu'une longue bande-annonce en temps réel. Papa et maman Duchesnay, débarqués du Québec, presque anonymes dans la foule d'Albertville. Isabelle et Paul, Paul et Isabelle à l'entraînement, dans le bus, à l'hôtel, se chamaillant, se rabibochant, chien et chat, frère et sœur.

Autant dire que l'on redoutait le pire, les flonflons, la grosse caisse, des dégoulinades publicitaires. Divine surprise : les reportages d'accompagnement furent percutants et instructifs, et la pub attendit sagement la fin au vestiaire. On commença allegro : des Hongrois en amuse-gueule, deux Italiens tout joyeux de se trouver là, deux Russes échappés de quelque film d'anticipation galactique, un couple de Français. Pendant ce temps, en coulisse, la caméra dérobait à Isabelle Duchesnay ses derniers instants de trac.

Et soudain tombèrent du ciel Sergueï et Marina, Ponomarenko et Klimova, amants sans patrie, aigles royaux sans bagages, voyageurs sans hymne ni drapeau, et dès les premières notes, une révélation implacable traversa la glace. Deux cascades de montagne, deux eaux vives, ruptures et retrouvailles, petites morts et renaissances, s'enchaînaient en une limpide fatalité. Ce fut simple et déchirant, comme une rafale de brûlures volées aux plus intimes tragédies. Tout fut dit du bonheur et de la douleur d'aimer.

« Le patinage le plus pur qu'il m'ait été donné de voir », soupira, un cœur gros comme ça, Alain Calmat. Oui. On vit sans y croire Sergueï emporter Marina – pour la dérober à quels périls ? – deux corps s'emmêler en d'indéchiffrables fiançailles de cristal, et aussitôt ce corps unique se déchirer sans pudeur en deux destins contraires. La gorge se serrait de tant de passion sans honte. On aurait voulu qu'ils ne s'arrêtent jamais.

Après ce poème, ce duo limpide, que pouvaient les Duchesnay, nos Duchesnay ? Ils se battirent bien. Ils furent virtuoses, professionnels, admirables. Mais, enfermés dans une sorte de froide ivresse technique, ils ne surent pas forcer les portes de l'émotion. *« On avait hâte que ça se termine »*, reconnut Paul Duchesnay, soulagé après l'épreuve, tandis qu'Isabelle toussait à rendre l'âme. Et, navrés d'avance pour eux, épuisés à leur place de tant d'inutile vaillance, hélas, hélas, il fallut bien admettre que nous aussi.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » : □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 18 février

TF 1

20.50 Cinéma : Le Marginal. □ Film français de Jacques Deray (1983).
22.40 Magazine : Ciel, mon mardi !
0.30 Magazine : Club J.O.

A 2

20.50 Cinéma : C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule. □ Film français de Jacques Besnard (1975).
22.20 Divertissement : Rire A 2. Les sportifs en délire.
23.15 1. 2. 3. Théâtre.
23.20 Magazine : La 25e Heure. A Istanbul au plus vite, d'Andréas Dresen.

FR 3

20.45 ▶ Téléfilm : L'Amour maudit de Leisenbohg.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Journal des J.O.
23.10 Magazine : Ticket bleu (rediff.).
23.40 Série : Gabriel Bird.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Outrages. ■■ Film américain de Brian De Palma (1989).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Sport : Football. Match amical : Angleterre B-France B, à Londres.
0.15 Cinéma : Stanley et Iris. ■■ Film américain de Martin Ritt (1989) (v.o.).

LA 5

20.50 Cinéma : Le Retour des mousquetaires. ■ Film britannico-franco-espagnol de Richard Lester (1989).
22.40 Magazine : Ciné Cinq.
22.55 Cinéma : R. A. S. ■■ Film français d'Yves Boisset (1972-1973).
0.45 Journal de la nuit.

M 6

20.40 Téléfilm : Papa épouse maman.
22.20 Téléfilm : Pour l'amour de Lisa.
23.55 Documentaire : 60 minutes. Cuba.
0.50 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.35 Documentaire : Jean Nouvel portrait volé d'un voyeur.
21.00 Danse : Le Diable amoureux.
22.00 Téléfilm : Appel de personne à personne.
23.15 Documentaire : Occidorientales.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science.
21.30 La France en souffrance. L'oubli des campagnes.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'immeuble, marche à suivre.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. 25e anniversaire de la Cité internationale des arts. Memento pour pianos, bandonéon, guitare, contrebasse et batterie, de Castineira De Dios ; Habanera, de Ravel ; Waiting on you pour piano, Between our Hearts pour piano, de Garner ; Concerto pour orgue op. 4 no 2, 1er mouvement, de Haendel ; Concerto pour flûte piccolo et cordes en ut majeur, finale, de Vivaldi.
22.30 Espace libre.
23.10 Ainsi la nuit...

Mercredi 19 février

TF 1

13.40 Série : Commissaire Moulin police judiciaire.
15.20 Club Dorothée.
17.30 Série : Charles s'en charge.
18.00 Série : Premiers baisers.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Tapis vert et Météo.
20.50 Sport : Football. Match amical : Angleterre-France, en direct de Wembley.
22.50 Sport : J.O. Patinage artistique : programme original dames, à Albertville.
23.55 Magazine : Télévitrine.
0.25 Magazine : Club J.O.
1.10 Journal, Météo et Bourse.

A 2

13.40 Documentaire : Opération Terre. Amazonie (1) ; Profession pilote.
15.00 Série : Les deux font la paire.
15.55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.15 Magazine : Giga.
18.10 Série : L'homme qui tombe à pic.
19.00 Journal des J.O.
19.35 Divertissement : La Caméra indiscrète.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Téléfilm : Le Lien du sang.
22.20 ▶ Documentaire : La Revanche de Dieu. De Gilles Kepel et Jean-Denis Bonan.
23.15 Magazine : Musiques au cœur. Les reines dans l'arène.
0.25 Journal et Météo.

FR3

13.00 Sport : J.O. Ski alpin : slalom géant dames, à Méribel ; Ski de vitesse : messieurs et dames (2e manche), aux Arcs ; Hockey sur glace : 5e groupe B/6e groupe A, à Méribel.
16.00 C'est Lulo !
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. Spécial J.O. ; invitée : Frédérique Bredin.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Brève Histoire de l'euphorie financière*, de John Kenneth Galbraith.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.40 Magazine : La Marche du siècle. Sommeil et rêves, le cerveau dans tous ses états. Invités : Michel Jouvet, neurophysiologiste ; Michel Billiard, professeur en neurologie ; Odile Benoît, directeur de recherche au CNRS.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Journal des J.O.
23.15 Mercredi en France. Programme des télévisions régionales.
0.10 Traverses. Paroles de l'Ogooué, ces hommes du bout du monde, de Paulina Toureh et Alain Lavalle.

CANAL PLUS

13.36 Téléfilm : La Mort d'un homme.
15.35 Série : Le Gang des tractions. Saint-Germain.
16.55 Dis Jérôme... ?
17.05 Les Nuls... l'émission.
18.00 Canaille peluche.

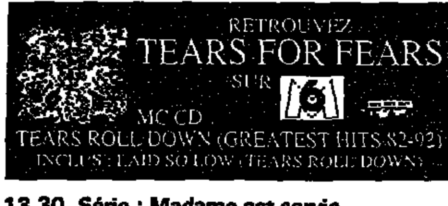
En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Cinéma : Grievous Bodily Harm. □ Film australien de Mark Joffe (1988).
22.30 Flash d'informations.
22.40 Téléfilm : Honorin et la Lorelei.
0.15 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des welters : Patrizio Oliva-Antoine Fernandez, à Bergame.

LA 5

13.20 Série : L'Inspecteur Derrick.
14.25 Série : Bergerac.
15.20 Série : Soko, brigade des stups.
16.15 Série : Shérif, fais-moi peur.
17.05 Youpi ! L'école est finie.
18.10 Série : Deux flics à Miami.
19.05 Série : La loi est la loi.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Histoires vraies. A l'œil nu.
22.35 Débat : Le Viol de la vie privée.
23.40 Documentaire : Vous avez dit fourmis ? *Où les Français jugent les Japonais, et réciproquement. Une coproduction Yiomiuri TV (Osaka)-La 5.*
0.35 Journal de la nuit.

M 6



13.30 Série : Madame est servie.
14.00 Série : L'Homme au Katana.
14.45 Magazine : E = M 6.
15.15 Magazine : Culture pub.
15.45 Magazine : Culture rock.
16.15 Magazine : Flashback.
16.45 Magazine : Nouba.
17.15 Musique : Dance Machine.
17.35 Série : Drôles de dames.
18.30 Série : Flipper, le dauphin.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, Spécial J.O. et M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Surprise-partie.
20.40 Téléfilm : La Double Vie de M. le juge. *Deux femmes et dix enfants à charge !*
22.25 Téléfilm : Illusions perdues.
0.00 Magazine : Vénus.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

17.10 Magazine : Avis de tempête.
18.05 Magazine : Mégamix.
19.00 Documentaire : Histoire parallèle (v.o.).
20.00 Documentaire : Tours du monde, tours du ciel. 4. Tour de la Terre, tour du ciel, 1000-1600.
21.00 Documentaire : Alaska le syndrome « Exxon-Valdez ».
22.40 Cinéma : L'Enigme de Kaspar Hauser. ■■■ Film allemand de Werner Herzog (1975).

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. L'anglais de la reine donc de la BBC.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre : les Contes de Cantorbéry, de Chaucer (2).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Daniel Sibony (Du vécu et de l'invivable).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 14 septembre 1991 lors du Festival de Berlin) : Symphonie no 2 en ut mineur op. 17, de Tchaïkovski ; Ma mère l'oye pour orchestre, de Ravel ; L'Oiseau de feu, de Stravinsky, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Carlo-Maria Giulini.
22.00 Concert (donné le 14 janvier à Radio-France) : Duo pour violoncelles, de Padding ; Notturni, de Bacri ; Morpheus, de Jeths ; Danaé ou la pluie d'or, de Van Osten ; Riti Neurali, de Francesconi, par l'Ensemble Asko, dir. : Denis Cohen ; Ingrid Kappelle, soprano, Irvine Arditti, violon.
23.10 Ainsi la nuit... Sextuor à vent en mi bémol majeur, de Krommer ; Quatuor à cordes en ré mineur op. 76, de Haydn ; Grande Sonate concertante pour flûte et piano en mi mineur op. 85.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.

Le Monde

La conférence de Washington

Les Palestiniens décident de surseoir à leur participation aux négociations de paix

La delegation palestinienne a décidé de surseoir à sa participation au quatrième tour des négociations bilatérales avec Israël, qui doit s'ouvrir le 24 février à Washington, a annoncé mardi 18 février Mme Hanane Achraoui, porte-parole de la délégation palestinienne. *« Nous avons décidé de suspendre notre voyage à Washington à la suite de la multiplication des provocations israéliennes, avec la poursuite la politique de la colonisation des territoires occupés et l'arrestation de deux membres de la délégation palestinienne »*, a ajouté Mme Achraoui lors d'une conférence de presse à Jérusalem-est.

Lundi, la délégation avait annoncé dans un communiqué que deux de ses membres, MM. Jamal Choubaki et Mohamed Hourani, avaient été arrêtés par les forces de sécurité israéliennes. M. Choubaki a été arrêté le 16 février, juste après que son nom eut été inscrit sur la liste des membres de la délégation remise au consulat général américain.

Il devait déjà faire partie de la délégation lors de la dernière série de négociations bilatérales en janvier, mais il s'était déjà vu interdire de sortir de Cisjordanie. M. Hourani a été placé en détention administrative le 9 janvier pour une période de six mois. Il faisait partie du comité d'orientation de la délégation et ne devait pas participer directement aux négociations. La délégation a transmis une protestation aux autorités américaines à la suite de ces deux arrestations. Dans son communiqué à la presse, elle estime notamment que l'arrestation de M. Choubaki *« met en cause le processus de paix et la crédibilité des Israéliens »*. – (AFP.)

Auteur en 1980 d'une tentative d'assassinat contre Chapour Bakhtiar

Anis Naccache n'a « globalement » pas de regret

Anis Naccache, Libanais pro-iranien auteur d'une tentative d'assassinat manquée contre Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre du chah d'Iran, en 1980, a déclaré, mardi 18 février, qu'il n'avait *« globalement »* pas de regret et restait prêt à défendre *« le pauvre et le faible »*. Interrogé à Téhéran par Europe 1, il a notamment regretté l'échec de cette *« mission »* et les *« innocents touchés »* (deux personnes avaient été tuées lors de cette tentative d'assassina, le 18 juillet 1980, à Neuilly).

L'ancien premier ministre du chah a été assassiné le 6 août 1991 *par un autre commando iranien*, en banlieue parisienne. Un an auparavant, le 27 juillet 1990, Anis Naccache, condamné à perpétuité en mars 1982, avait bénéficié d'une grâce présidentielle et avait été expulsé de France vers l'Iran.

« Si votre peuple est menacé par un complot, s'il y a des agents extérieurs, s'il y a des ennemis du peuple qui complotent, il faut se défendre : malheureusement, on n'a pas d'autre moyen, a-t-il ajouté. *C'est ma conscience qui me pousse (...). J'avais toujours conscience de défendre mon peuple, d'être du côté des déshérités (...). Je ne suis pas un soldat qui obéit à des ordres. J'étais plutôt volontaire pour cette mission qui était proche de mes pensées. »*

A la question *« Etes-vous prêt a recommencer? »*, Anis Naccache a répondu : *« Chaque fois que je sens qu'il y a un pauvre, un faible qui est menacé par une puissance quelconque, par une autre personne plus forte, et qui a besoin de mon aide, je suis prêt à l'aider par un article, un livre, par un discours, un bâton, une pierre, que sais-je... »*

Evoquant par ailleurs les tractations ayant abouti à sa libération, Anis Naccache a précisé que les *« négociations sérieuses avaient commencé en 1986 sous le gouvernement Fabius »*, époque à laquelle ils *« se sont engagés à me libérer tout seul sans mes copains »* : *« J'ai refusé de sortir tout seul (...). Le gouvernement Chirac a promis la même chose* [mais] *n'a malheureusement pas tenu parole. Et M. Mitterrand a été obligé de donner la grâce lui-même »*.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Karoshi

ON est là, on rouscaille ! A en croire une enquête du ministère du travail citée hier par *le Parisien*, le boulot, quand on en a pas assez, on en veut plus, quand on en a trop, on n'en peut plus. Ras-le-bol ! De quoi ? De tout. De rester assis, de rester debout. D'arpenter les couloirs et les ateliers. De ne pas s'entendre parler rapport au bruit. Des odeurs de cuisine dans les restaurants, de mégot dans les bureaux, d'huile dans les garages et de poussière dans le bâtiment. D'avoir les yeux fixés sur un écran.

Et attendez, c'est pas fini, on risque à chaque instant de recevoir un projectile sur la poire : briques, dossiers, poutres, packs de bière, cendrier balancé par un chef en colère. Et puis il y a le téléphone. Ou il sonne et il faut répondre. Ou on appelle sa mère, son petit ami, son gamin retour de l'école et il faut en répondre, vu que c'est mal vu.

Bref, bosser, c'est tuant. Même que ça tue. Pas ici. Chez nous, sorti des accidents, on survit. Non, au Japon. Là-bas, près de 70 % des gens redoutent le «karoshi». Traduisez : la mort par surmenage. Catégories les plus menacées : techniciens, employés, cadres et, tenez-vous bien, femmes au foyer. D'où je le tiens ? D'un sondage publié la semaine dernière dans un quotidien à grand tirage. D'ailleurs, le «karoshi» fait régulièrement les gros titres des journaux. Et les familles des victimes obtiennent de plus en plus souvent gain de cause devant les tribunaux.

Non seulement ils crèvent au boulot, mais ils n'osent pas prendre de vacances par respect, je cite, pour leurs supérieurs et leurs collègues. Qui, eux, ne savent pas ce que c'est. Avec 2 016 heures de travail par an, les Japs caracolent en tête du monde industriel, alors que la France lambine en queue de peloton.

Remarquez, normal. Grâce à Dieu, le surmenage ne figure pas dans la longue liste des maux dont nous souffrons. Entre nos cinq semaines de congé, nos ponts, nos arrêts-maladie et nos fêtes chômées, on additionne à peu près autant d'heures qu'eux. Sauf que nous, c'est des heures de repos. Pas éternel, comme ces veinards qui n'entendront plus jamais sonner le réveil !

TCHAD

Grève générale après l'assassinat du vice-président de la Ligue des droits de l'homme

L'appel à la grève générale, lancé par l'opposition après l'assassinat de Me Joseph Behidi, vice-président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) (*le Monde* du 18 février), a été largement suivi, lundi 17 février, à N'Djamena. Un conseil des ministres extraordinaire consacré au problème de l'insécurité devait avoir lieu mardi. Le gouvernement a annoncé le limogeage du directeur général de la sûreté, de son adjoint, du commandant de la gendarmerie et de son second. Le secrétaire d'Etat à la défense, M. Mustapha Ali Alifei, a cependant critiqué *« l'exploitation tendancieuse de cette affaire »* par la LTDH. Paris a exprimé lundi *« son émotion et sa préoccupation »*. La France *« espère que tout sera fait pour retrouver les auteurs de ce crime et pour assurer la protection et la sécurité de tous les responsables des mouvements politiques au Tchad »*, a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay. Dans un communiqué, signé notamment par M. Jean-Paul Jean, magistrat, et M. et Mme Tubiana, signataires de l'Appel pour la paix civile au Tchad, des intellectuels français ont indiqué qu'ils *« ne toléreront pas que la France laisse se perpétrer impunément au Tchad de nouveaux crimes. »* – (AFP, Reuter.)

AFGHANISTAN

L'ex-premier ministre Ali Keshtmand ne sera pas soigné en France

L'ancien premier ministre afghan Sultan Ali Keshtmand, blessé dans un attentat à Kaboul, n'aura pas de visa pour être soigné en France, contrairement aux rumeurs qui avaient couru dans la capitale afghane, a indiqué, lundi 17 février, M. Daniel Bernard, porte-parole du Quai d'Orsay.

Chef du gouvernement afghan durant l'essentiel de la période d'occupation militaire soviétique (1980-1987), M. Keshtmand avait été atteint d'une balle au visage alors qu'il quittait une mosquée le 7 février dernier. M. Bernard a précisé que M. Keshtmand, dont *« les jours ne sont pas en danger »*, se trouvait à Moscou.

Par le passé, la France avait accueilli pour des soins médicaux une fille du président afghan Najibullah. Les interrogations nées autour de l'éventuelle venue à Paris de M. Keshtmand doivent, bien entendu, se comprendre à la lumière de la récente affaire Habache.

ÉGYPTE

Washington s'inquiète des mauvais traitements infligés aux opposants politiques

LE CAIRE

de notre correspondant

Arrivé samedi 15 février au Caire, M. Richard Shifter, sous-secrétaire d'Etat américain aux droits de l'homme, a eu avec les responsables égyptiens des entretiens à propos de la pratique de la torture contre les opposants politiques. Ce sujet avait été récemment évoqué par un rapport du département d'Etat qui concluait à *« l'existence de preuves convaincantes de pratique de la torture par des membres de la police et des services de sécurité égyptiens, bien que la loi l'interdise »*.

C'est vraisemblablement à la suite de la publication de ce rapport sur la torture que les autorités égyptiennes ont, pour la première fois, permis à une organisation internationale pour la défense des droits de l'homme de visiter une prison égyptienne. Mme Virginia Sherry, de l'organisation Middle East Watch, dont le siège est à New-York, a visité dimanche 16 février la prison de Tora, au sud du Caire, où sont détenues des personnes en instance d'inculpation. Selon des sources islamistes, elle y a été accueillie par une grève de la faim déclenchée depuis le 13 février par quelque quatre cents détenus musulmans en signe de protestation contre *« la torture et les mauvais traitements »* dont ils sont victimes.

Cette concession du ministère de l'intérieur, qui avait refusé il y a deux ans à une délégation de la même organisation de visiter les prisons égyptiennes, est sans doute due à l'intensification de la campagne internationale et aux initiatives de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH) dénonçant la torture dans les prisons égyptiennes. Un récent rapport de l'OEDH avait notamment fait état de viols et de sévices sexuels (*le Monde* du 13 janvier 1992).

Le gouvernement égyptien a pour sa part toujours rejeté les accusations de torture qui, selon lui, *« visent à porter atteinte à la stabilité intérieure et à défigurer l'image de l'Egypte auprès des instances internationales »*. Le seul procès pour torture qui se soit tenu au cours des dix dernières années s'était terminé sur un non-lieu en juin 1988 (*le Monde* du 2 juillet 1988) pour les quarante-cinq policiers, dont quarante et un officiers, accusés d'avoir extorqué des aveux par la force à des membres présumés ou condamnés de l'organisation extrémiste musulmane El Djihad.

ALEXANDRE BUCCIANTI

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un supplément « Initiatives » folioté de I à XVIII

Le numéro du « Monde » daté 18 février 1992 a été tiré à 536 694 exemplaires.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 18 février

Petite hausse

Sur sa lancée de lundi, la Bourse de Paris était à nouveau en hausse mardi matin 18 février à l'ouverture et gagnait 0,52 %. Une heure plus tard, l'indice CAC 40 perdait un peu de terrain et la progression se réduisait à 0,23 %. Parmi les valeurs en hausse, on remarquait notamment Géophysique, GTM Entrepose et Valeo.

Coupe Louis Vuitton

Deuxième défaite de « Ville-de-Paris »

Le voilier français *Ville-de-Paris*, skippé par Marc Pajot, a été devancé de 11 secondes par l'italien *Il-Moro-di-Venezia*, lundi 17 février à San-Diego, dans la deuxième régate du deuxième tour éliminatoire de la Coupe Louis Vuitton. Comme au premier tour, où les Français s'étaient imposés de 25 secondes, cette revanche a donné lieu à un extraordinaire duel. Poussé à la faute par les Français, *Il-Moro-di-Venezia* avait dû franchir la ligne avant le coup de canon. Rappelé par le comité de course, il s'était élancé avec 31 secondes de retard. *Ville-de-Paris* virait en tête toutes les bouées mais le bateau italien, dont la poupe avait été allégée et le mât avancé de 30 centimètres entre les deux séries de régates, se révélait légèrement plus rapide. En attaquant l'ultime bord de vent arrière, les Français possédaient encore 7 secondes d'avance, mais la casse d'un mousqueton (anneau en titane) de spinnaker les obligeait à empanner à moins de 1 mille de l'arrivée.

Le Monde

I N I T I A T I V E S

Le désordre libéral



CONNUES, mais mal cernées, les professions libérales se tiennent à part, et parfois campent sur leur quant-à-soi. Qui et quoi doit-on englober dans ce vaste ensemble qui va des ingénieurs-conseils aux experts-comptables en passant par la santé, le juridique, mais aussi les architectes et les géomètres?

En chiffres, les contours se précisent. On estime de 458 000 à 480 000 le nombre des professionnels exerçant une activité libérale, qui emploieraient 750 000 salariés. Représentant 10 % du produit intérieur brut, ils pèseraient un peu plus de 458 milliards de francs. Mais, derrière cette évaluation globale, se dissimulent des disparités et des différences notables. Les professions de santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc.) forment le plus gros bataillon, avec 251 000 «libéraux». Ils sont suivis des «techniques» (196 000), des experts-comptables (environ 100 000) et, plus loin, des professions juridiques (avocats, notaires, conseillers juridiques), au nombre de 35 000. Ils peuvent certes être employeurs, mais moins de la moitié d'entre eux (200 000) ont effectivement du personnel. Quelques métiers éprouvent des difficultés mais, ensemble, les professions libérales créeraient annuellement 3 % d'emplois supplémentaires, selon l'UNAPL (Union nationale des associations de professions libérales), qui voudrait s'engager sur une progression de 50 000 par an, si les pouvoirs publics reconnaissaient leur spécificité. L'INSEE est cependant plus nuancée qui évalue la croissance des emplois à 0,6 % en 1983, à 6 % en 1988 et à 5 % en 1990, les fluctuations épousant la courbe de l'activité économique.

En statut aussi, l'ordre apparent cache un extraordinaire désordre. Depuis Vichy et la loi de 1940 pour les médecins, la constitution d'ordres s'est progressivement étendue, mais tous les métiers n'ont pas été touchés. Par exemple, les ingénieurs-conseils n'en ont pas et ceux qui en avaient les ont fait évoluer où la législation, elle-même, a admis des modifications. Les aspects corporatistes, qui demeurent, avec le *numerus clausus*, dans nombre de cas, ont été supplantés par les préoccupations déontologiques, l'instance pouvant jouer le rôle d'une chambre de discipline, sans pour autant disposer de règles définies.

Souvent, cela a justifié le reproche de «passéisme», accouplé à celui de «gérontocratie», qui vise autant un mode d'organisation, régulièrement soupçonné de désuétude, que le décalage des «pairs» les plus anciens avec les pratiques les plus modernes, voire avec la société réelle. Mais c'est sur ce terrain de l'éthique, aussi, que les professions libérales, entraînées comme les autres dans les turbulences du progrès ou de la compétition économique, éprouvent certainement aujourd'hui les plus graves crises d'identité et connaissent les plus sérieux soucis d'image. Le phénomène atteint chacune des branches, en raison de l'évolution de l'activité, que ce soit les médecins ou les architectes. Mais il a pris une dimension cruciale pour les avocats et les conseillers juridiques, quand ils appartiennent notamment à des cabinets aux multiples clients, et peut-être plus encore pour les experts-comptables et autres contrôleurs de gestion, fédérés dans de grands ensembles où les conflits d'intérêt ne sont pas rares. A un moment ou à un autre, la crédibilité dépendra de la capacité de chacun à remettre de l'ordre...

QU'ON le veuille ou non, cette situation va de pair avec les tendances nouvelles qui sont à l'œuvre. Le coût des investissements, la conquête de marchés, les frais en structure ou la taille des affaires à traiter pour rester dans la course imposent des regroupements dans des cabinets ou l'intégration dans des sociétés, parfois de dimension internationale. Peu à peu, le salariat grignote le milieu, à moins que l'on ne devienne associé ou partenaire. A leur niveau, les médecins sont aussi touchés que les avocats et, *a fortiori*, que les commissaires aux comptes, à la fois indépendants dans leurs jugements, et soumis à des contraintes de rendement économique.

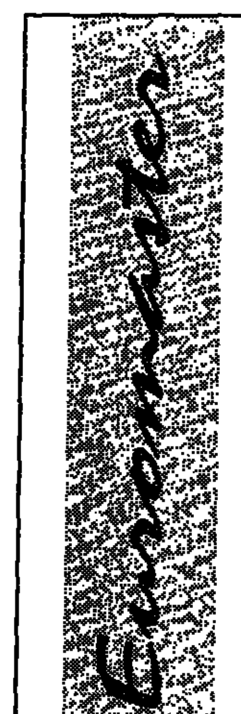
De privilégiées, dans l'acceptation publique, les professions libérales se découvrent des limites qui sont celles de bien d'autres activités. L'autorisation par la loi en 1990 des sociétés d'exercice libéral apparaît comme le symptôme de ce mouvement qui comprend les questions patrimoniales ou, simplement, commerciales, comme pour les pharmaciens. On le voit d'ailleurs à la série d'obstacles que doivent franchir les jeunes quand ils tentent de s'installer, et qui, quelquefois, empruntent ces voies détournées que sont les emplois salariés dans l'industrie pour les architectes, les pharmaciens ou des médecins. Le capital personnel ou familial ne suffit plus, les emprunts auprès des banques n'ont rien d'automatique, et il en est qui abandonnent, préférant exercer leur profession dans des endroits moins exposés.

Pour autant, et malgré de fortes différences selon les métiers, les «libéraux» ne sont pas financièrement affectés par tous ces changements. De 221 000 francs en moyenne en 1987, et en progression annuelle de 3 % depuis, leurs revenus supportent aisément la comparaison avec ceux des cadres. La liberté en plus. De même, ils n'ont pas trop à craindre de l'ouverture des frontières et de l'Europe, car les freins à la concurrence demeurent. Seuls les vétérinaires, et dans les régions du nord de la France, ont à subir l'arrivée de Belges. Mais encore faut-il être mesuré : le diplôme d'outre-Quiévrain n'étant pas aussi sélectif que le nôtre, des Français, encore en petit nombre, vont faire leurs études en Belgique.

Alain Lebaube

Lire notre dossier pages II et III

13 PAGES D'OFFRES D'EMPLOI



Les vertus de l'introspection

Médecins, architectes, comptables et autres s'interrogent sur leur éthique

LE monde change vite et les professions libérales en sont toutes tourneboulées. En l'espace de vingt-cinq ans, dans ce secteur, les changements ont été plus importants que depuis le début du siècle, et certains professionnels s'interrogent sur le mode d'exercice et l'éthique de leurs métiers. Sans doute le médecin généraliste est moins concerné que l'expert-comptable d'une firme multinationale mais, pour tous, les méthodes de travail ont profondément été modifiées. Leur hétérogénéité s'en est aussi trouvée accentuée, car les trois grandes familles – santé, juridique et technique – ne sont pas touchées de la même manière.

Indépendant, solitaire, privilégiant le contact direct avec le client, le professionnel libéral était une sorte de Pic de la Mirandole, d'honnête homme exerçant un art dont il détenait tous les secrets. L'évolution des techniques et des connaissances a mis à mal ces principes.

« Au début des années 70, j'ai fait mes études avec la table des logarithmes et avec des règles à calcul, maintenant il faut s'équiper d'ordinateurs, de laser et de systèmes à infrarouge », explique Jean Lamaison, président de l'ordre des géomètres. En ce temps-là, une chaîne d'arpenteur coûtait 500 francs; aujourd'hui, un système informatique vaut 300 000 francs. Pour les médecins les débours sont encore supérieurs : en cardiologie l'achat du matériel coûte entre 2 et 3 millions de francs, et de 5 à 6 millions de francs en radiologie. Des chiffres qui, à eux seuls, suffiraient à expliquer les regroupements entre professionnels, et qui les ont entraînés dans le monde du financement.

Mais l'informatique ne pose pas seulement des problèmes de rentabilisation. *« La mécanisation et l'informatisation ont supprimé les tâches intermédiaires*, note un expert-comptable. *On voit le bilan final mais on ne voit plus les étapes de la vie d'une société. Les éléments humains n'apparaissent plus. »* Dans certaines professions, l'introduction des machines a complètement modifié les méthodes et l'organisation du travail, ainsi que les rapports entre les gens. *« Avant, je pouvais jeter un œil sur les planches à dessin et d'un coup de crayon faire des modifications sur tel ou tel dessin*, explique Alain Sarfati, architecte. *Avec l'informatique, ce n'est plus possible. Il devient difficile de suivre le projet et de le contrôler. Le technicien de la machine détient une sorte d'autonomie. »* Utilisateur d'images de synthèse pour certains projets, Alain Sarfati ne rejette pas la modernité. A condition de ne pas en abuser et de l'utiliser à bon escient.

Cohérence et complémentarité

Difficulté supplémentaire, en effet : les matériels utilisés par ces professions n'ont pas encore atteint leur maturité technologique. Ou bien ils sont rapidement obsolètes : *« On n'a même pas le temps de rentabiliser les investissements »*, estime Jean Lamaison. Ou bien leur maniement est encore très lourd : en architecture, où on compte une quarantaine de logiciels de dessins, certains architectes estiment que pour un projet le temps passé varie du simple au double suivant qu'il est réalisé à la main ou avec un ordinateur. *« Toutes ces évolutions devront entraîner une modification des comportements des donneurs d'ordre »*, estime Alain Sarfati.

L'irruption de ces nouvelles technologies n'est pas seule responsable des bouleversements de ce secteur. L'abondance des réglementations et l'internationalisation de certaines activités ont aussi beaucoup contribué à l'évolution de ces professions. Impossible désormais de savoir tout sur tout. La spécialisation est devenue indispensable. Il est rare désormais qu'une seule personne puisse totalement gérer un dossier. *« Cependant, il faut éviter la juxtaposition des spécialistes et réfléchir à la complémentarité et à la cohérence de notre activité. Quand une société se sophistique et affine ses techniques, il y a aussi des effets pervers. L'intérêt et le rôle des professions libérales sont de contribuer à l'humanisation de la société »*, estime Jacques Barthélemy, conseil juridique et vice-président délégué de l'UNAPL (Union nationale des associations de professions libérales).

Une telle ambition exige une forte compétence, et il y a au moins un point sur lequel les professionnels libéraux sont d'accord, c'est la nécessité de la formation permanente. *« Nous avons une obligation de formation pour actualiser nos connaissances*, reconnaît Jacques Barthélemy. *Autrement, il y a tromperie sur la marchandise. »* L'UNAPL vient de décider la création d'un fonds d'assurance-formation pour le financement de ces opérations.

Mais, c'est sans doute l'irruption de l'argent qui perturbe le plus le monde des professions libérales. *« Nous avons toujours fait partie des gens aisés, mais des histoires récentes ont montré que certains étaient devenus fous. Les extravagances des yuppies américains notamment nous ont beaucoup nui »*, s'inquiète un expert-comptable. Les professionnels qui sont liés au monde de l'entreprise sont les plus concernés par ce phénomène.

Les risques de l'imbrication

« En à peine plus de vingt ans, tout a basculé, assure Edouard Salustro, expert-comptable et vice-président de l'UNAPL. *Les sociétés ont cessé d'être hexagonales, elles se sont lancées dans des opérations de restructurations et la gamme des moyens financiers est devenue gigantesque. »* Sans doute, les comptes à vérifier sont de plus en plus complexes. Mais cela explique-t-il qu'aucun audit n'ait fait connaître sa désapprobation sur les tours de passe-passe de Robert Maxwell ou sur les escroqueries de la BCCI ? *« C'est un vrai problème »*, concèdent les professionnels, qui reconnaissent que leur fonctionnement est en cause.

En effet, au fil des ans et sur le modèle anglo-saxon, d'énormes cabinets – de plusieurs centaines de personnes – se sont constitués pour assister et conseiller les entreprises dans plusieurs domaines de leur gestion. Une imbrication qui comporte deux risques. Comment un auditeur pourra-t-il contester la validité de telle opération qui aura été réalisée par un autre département de son cabinet ? La multiplication des missions pour un même client rend son poids plus important sur le chiffre d'affaires du cabinet. S'en séparer risquerait d'entraîner de graves conséquences pour l'avenir.

D'où une interrogation sur l'indépendance : *« Il faut réfléchir à cette notion de conflit d'intérêt et à la relation avec le client »*, indique Edouard Salustro, qui prône la création de comités d'éthique dans chaque profession, qui seraient ouverts à des personnalités extérieures et qui travailleraient aux indispensables évolutions déontologiques.

Le corps médical n'échappera pas non plus à cette réflexion. Pour trois raisons : l'inévitable maîtrise des dépenses de santé, la rentabilité des équipements et les conflits internes à ces professions. Car si le médecin généraliste peut encore se contenter de son stétoscope et de son marteau à réflexes, les spécialistes et les chirurgiens exigent des plateaux techniques dont les coûts font intervenir dans le secteur de la santé des financiers avec lesquels il faut apprendre à dialoguer. En outre, entre les prescripteurs (médecins généralistes) et les prescrits (spécialistes, biologistes et professions paramédicales), les intérêts ne convergent pas toujours.

Cette hétérogénéité des professions libérales est aussi un de leurs points faibles.

Françoise Chirot

Travail d'équipe

L'exercice devient moins solitaire

PARADOXE ? Libéral, l'exercice de la médecine le reste quel que soit le statut du médecin, qu'il soit salarié ou en cabinet traditionnel. Car le médecin est libre de prendre les décisions qu'il juge bonnes à l'égard de ses malades sans en référer à une autorité. Il est aussi pleinement responsable, même s'il est salarié. D'autre part, il jouit traditionnellement de la liberté de fixer ses honoraires. Liberté devenue d'ailleurs relative avec l'apparition des conventions de la Sécurité sociale.

180 000 médecins sont en activité : environ 100 000 en cabinet, soit 65 %; les 35 % restants sont salariés. Le quart des médecins sont dits hospitaliers, c'est-à-dire salariés à plein temps et exclusivement d'une structure hospitalière. Mais on rencontre beaucoup de situations mixtes : des médecins de cabinet qui exercent un certain nombre de journées à l'hôpital et sont rémunérés à la vacation ou bien salariés à temps partiel. Autres salariés : les médecins fonctionnaires, ceux de la Sécurité sociale, de la protection maternelle et infantile rémunérés par les DASS, les médecins scolaires dépendant de l'éducation nationale, les médecins militaires payés par l'armée, les inspecteurs de la santé, etc.

Les cabinets de groupe, qui se sont multipliés, sont des associations d'exercice et peuvent prendre deux formes : soit la mise en commun des moyens, chaque associé touchant ses honoraires de ses patients; soit, très rarement et seulement quand les associés exercent dans la même spécialité, la mise en commun des honoraires. Mais aucun médecin n'a le droit d'être le salarié d'un confrère. Indépendance oblige.

Révolution chez les avocats

En fait, il n'y a guère d'évolution notable depuis une quinzaine d'années. La nouvelle loi du 30 décembre 1990 sur les sociétés d'exercice libéral, qui autorise à être salarié de sa propre société, changera peut-être beaucoup de choses, mais les décrets ne sont pas encore parus.

Les vétérinaires, eux, travaillent à 80 % en indépendants; 20 % seulement sont salariés, soit d'un autre vétérinaire, soit de l'industrie agro-alimentaire ou pharmaceutique ou encore du service public, par exemple de la direction départementale des services vétérinaires, qui surveille l'hygiène alimentaire. Là aussi, la loi de décembre 1990 est susceptible d'augmenter le salariat. L'arrivée massive des femmes dans les écoles vétérinaires (5 % de filles il y a vingt ans, 50 % aujourd'hui) a toute chance d'accentuer ce choix. Le salariat offre en effet une meilleure protection sociale, en particulier en cas de maternité.

Les pharmaciens ont un double statut, libéral et commerçant. Ils sont reconnus comme profession de santé et sont libres de refuser une vente. Mais, inscrits au registre du commerce, ils peuvent être propriétaires exploitants d'officine (environ 25 000) ou assistants salariés d'un pharmacien (environ 15 000). De plus en plus de jeunes diplômés s'associent en SARL ou en société en nom collectif, et l'ordre des pharmaciens favorise ce phénomène, qui facilite l'accès à la propriété.

Double également est le statut des 7 500 notaires. Ils sont à la fois officiers publics dépendant du ministère de la justice, et libéraux, puisque installés en étude. Les notaires ont la possibilité d'être salariés d'une étude et de posséder le diplôme sans en porter le titre, réservé aux seuls propriétaires des charges.

Mais c'est chez les avocats qu'une révolution a éclaté le 1er janvier dernier. Les avocats n'avaient traditionnellement pas le droit d'être salariés, afin de ne pas aliéner leur indépendance et de n'avoir aucun lien de subordination avec un confrère. Même les multiples collaborateurs des gros cabinets ne percevaient pas de salaire, mais seulement des rétrocessions d'honoraires, garantes, en principe, de leur liberté d'appréciation. Or les avocats, profession libérale, viennent d'être regroupés avec les conseils juridiques salariés en une seule profession nouvelle, englobant toutes les manières de l'exercer. Le salariat a toute chance de se développer en tant que situation juridico-fiscale, en raison, là aussi, de la féminisation du métier – 40 femmes pour *60 hommes*.

Pour 1990, l'ordre des architectes évalue à 76 % les libéraux contre 10 % de salariés et environ le même pourcentage installés en société. La Chambre des ingénieurs-conseils de France reconnaît volontiers que le flou total règne dans la profession. Combien sont-ils ? Nul ne le sait. Que font-ils ? Gèrent-ils ? Et sous quelle forme ? Mystère. *« Nous sommes un syndicat professionnel, pas un ordre*, explique une responsable. *Nous n'avons aucun règlement ordinal. Le titre n'est pas protégé. N'importe qui peut se prétendre ingénieur-conseil. Nous ne connaissons que nos adhérents. C'est tout. Ils sont 950. La loi de décembre 1990 réglementant les sociétés d'exercice libéral ne nous concerne pas. On peut définir la profession d'ingénieur-conseil comme une profession libérale, prestataire intellectuelle assujettie aux bénéfices non commerciaux. »*

Très petits cabinets individuels en nom propre avec une secrétaire et un téléphone, grosses sociétés employant des centaines d'ingénieurs-conseils, jeunes diplômés débutants, surtout dans l'informatique, retraités ou cadres en rupture d'emploi : on trouve toutes sortes de cas. Le choix de s'installer en société a deux motivations : le positionnement en termes de marketing et la fidélisation du personnel salarié. *« Mais tout est possible juridiquement*, explique encore une responsable de la Chambre, *et rien n'est recensé. »*

Liliane Delwasse

Casaniers

La mobilité européenne reste marginale

L'EUROPE des professions libérales n'est pas pour demain. Le dossier pourtant n'a pas pris de retard, au contraire. Les directives de la Commission européenne accordant la liberté d'établissement théorique aux différentes corporations – il faut ensuite en moyenne deux à trois ans pour que les textes communautaires soient appliqués en pratique dans les Etats membres – sont rédigées depuis longtemps.

Premiers concernés : les médecins (1975), puis les infirmières (1977); un an plus tard, en 1978, ce fut au tour des vétérinaires et des dentistes d'obtenir le feu vert de Bruxelles. Les sages-femmes (1980), les pharmaciens (1985) et les architectes (1985) bouclèrent la marche. Pas de textes similaires en revanche pour les avocats, non concernés par la liberté d'établissement, mais intéressés plutôt par la libre prestation de service. Cette liberté effective n'a pas bouleversé le paysage. Les blouses blanches françaises n'ont pas franchi les frontières : le phénomène est tellement marginal que les conseils de l'ordre comptabilisent en général le nombre de leurs membres installés dans la CEE sur les doigts de la main ou par un sibyllin *« quelques-uns »*. *« Quand un vétérinaire s'établit en Grande-Bretagne*, raconte ainsi Christian Rondeau, secrétaire général de l'ordre des vétérinaires, *nos homologues britanniques nous demandent un certificat de moralité. C'est bien le maximum si j'en établis deux par an... »*

Question de langue

Cette non-mobilité s'explique métier par métier. *« La CNAM a réalisé des études qui analysent les raisons du lieu d'installation d'un jeune médecin*, explique le docteur Olivier Dubois, secrétaire général du conseil national de l'ordre des médecins. *Deux éléments priment : la connaissance de la région et la proximité de la faculté de médecine où il a fait ses études. Il faut aussi tenir compte, bien sûr, des difficultés liées à l'apprentissage de la législation sociale des Etats membres, apprentissage indispensable dans l'exercice de notre métier. » « Si l'on prend le cas des architectes*, analyse à son tour Jean-Claude Ribaut, directeur de la Maison de l'architecture, *il faut d'abord tenir compte de la notion de territoire, de clientèle. La demande internationale est très diffuse. Nous sommes donc liés aux grandes entreprises et aux maîtres d'ouvrage. Qui plus est, nous n'avons pas, nous, architectes français, à quelques exceptions, les capacités financières suffisantes pour imaginer nous établir à l'étranger, CEE ou pas CEE. »*

Mais avant tout, c'est bien la question de la langue, quand on ne peut pas la maîtriser, qui est à l'origine des réticences, et ce quelle que soit la profession concernée. L'enseignement des langues est, pour choisir cet exemple, encore optionnel à l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort... Si les Français restent sur leur territoire, il n'en est pas tout à fait de même pour leurs collègues européens, et notamment les Belges, pour qui, entre autres, la question de la langue ne se pose pas. Ce sont souvent eux, sauf dans le domaine de l'architecture, où ils sont devancés par les Anglais et les Italiens, qui viennent s'établir en plus grand nombre dans l'Hexagone, en majorité dans le Nord. Globalement, certes, c'est un phénomène marginal; sur 3 250 médecins recensés par le conseil de l'ordre dans le Nord-Pas-de-Calais, douze seulement sont Belges.

Toutefois, leur présence est un peu plus importante chez les vétérinaires, où ils ont constitué des noyaux de clientèle dans le Nord, mais aussi dans le monde rural. Mais le cas des vétérinaires est à souligner. Avec 10 % d'Européens inscrits au conseil de l'ordre en France, c'est la profession libérale la plus imprégnée de la mobilité européenne. Pour une raison claire : les Français aiment les animaux de compagnie plus que les autres habitants des Etats membres. Le marché est donc vivace et potentiel. Et c'est bien cela qui compte en définitive.

Marie-Béatrice Baudet

La fuite vers le salariat

Déçus ou usés, certains professionnels changent de statut

EXERCER une profession libérale, c'est, dans l'esprit de beaucoup, décrocher un statut riche en image sociale. Mais du rêve à la réalité il y a parfois loin. Les premières années sont souvent marquées par de grosses difficultés financières. Quant à la liberté, elle est aussi synonyme de disponibilité maximale.

Jean a « ramé » quatre ans dans son cabinet d'architecture avant de jeter l'éponge : *« J'ai été déçu par l'organisation du métier, les négociations de marchés, les concours plus ou moins pipés. A l'école, on rêve de grands projets. En fait, beaucoup d'architectes font des choses qui relèvent plus de la décoration d'intérieur. Et puis, quand on travaille en libéral, on a l'impression d'avoir une super indépendance. En fait, paradoxalement, on est encore plus dépendant quand on dépend de soi. »* Aussi, le jour où sa femme a été enceinte, il n'a plus hésité. Il a choisi la sécurité. *« La sérénité »*, préfère-t-il dire. Aujourd'hui, il est spécialiste sécurité incendie dans un bureau de contrôle technique. Un poste qui convient tout à fait à ce pompier volontaire, qui continue cependant à participer à des projets architecturaux.

Jean n'est pas un cas particulier. *« Autrefois, les jeunes architectes qui entraient comme salariés dans un cabinet fondaient leur agence à plus ou moins long terme. Aujourd'hui, ils s'installent dans le salariat »*, constate Rainier Hoddé, chercheur pour le ministère de l'équipement et du logement. Par ailleurs, leur champ d'action s'est élargi. On les retrouve comme salariés dans toutes les structures qui tournent autour de la production de projets : maîtres d'ouvrage, grosses entreprises du bâtiment, collectivités locales... Un certain nombre quittent le domaine de l'architecture tout en conservant le statut libéral. Ils se spécialisent dans le dessin d'accessoires de maison, par exemple, ou deviennent *free lance* dans des agences graphiques. Certains suivent des itinéraires étonnants, comme Iannis Xénakis, qui se consacra à la musique après avoir été assistant de Le Corbusier pendant une dizaine d'années.

Geneviève était « collaboratrice » dans un cabinet d'avocats d'affaires. A la naissance de son troisième enfant, elle demande un temps partiel. Mais le cabinet, trop petit, lui refuse. Elle entre alors chez un éditeur juridique : *« Je touche des droits d'auteur et je peux organiser mon travail comme je l'entends. »* Pas de regret pour sa vie d'avocate ? *« Non. Avec le statut de collaborateur, on a les inconvénients des professions libérales sans les avantages du salariat. Et puis, l'organisation de la profession d'avocat n'est pas vraiment compatible avec une vie familiale. Au tribunal, toutes les affaires sont appelées en même temps le matin ou en début d'après-midi; on est obligé d'être là tout le temps et on reçoit sa clientèle en fin de journée. »*

Double formation

Pour les avocats, il existe des voies de reconversion plus traditionnelles : juriste d'entreprise et magistrature, après un certain nombre d'années d'expérience professionnelle. Et le statut d'avocat salarié ? *« Il n'existe que depuis le 1er janvier 1992. Il n'y a pas eu de raz-de-marée, certes, mais il est trop tôt pour en tirer des conclusions »*, déclare Georges Flécheux, le bâtonnier de Paris.

« Quatorze ans de cabinet, je trouve cela largement suffisant », explose Isabelle, une cardiologue devenue médecin-conseil à la Sécurité sociale : *« Le cabinet marchait bien, mais c'est une vie usante. La famille passe toujours après. Tous les jours je me dépêchais pour essayer de rentrer tôt et tous les jours c'était loupé. Plus d'une fois j'ai dû laisser les enfants au standard de la clinique parce que la* baby sitter *n'était pas disponible et qu'il fallait faire face à une urgence. »* De plus en plus nombreux sont les médecins qui cherchent à se reconvertir, jeunes médecins en difficulté ou généralistes chevronnés déçus par le système de soins actuel. Beaucoup passent à la Sécurité sociale ou à la médecine scolaire. D'autres rejoignent les laboratoires pharmaceutiques à des postes de marketing, mais cette voie commence à être bouchée et il faut désormais une double formation (médecine-gestion) pour y accéder.

« Je ne pense pas qu'il faille définir des filières de reconversion pour les médecins. C'est pourquoi nous conseillons aux candidats à la reconversion d'effectuer au préalable un bilan d'évaluation des capacités », indique Patrick Brezac, vice-président de la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français) et responsable de l'Association pour la réorientation des médecins (ARM). En 1991, une centaine de médecins ont suivi ce conseil. L'un d'entre eux est devenu... ébéniste.

Catherine Leroy

Le débat sur les ordres

Malgré les critiques, ces structures spécifiques subsistent

« *LES métiers seront organisés et cette organisation s'imposera à tous* ». Ainsi s'exprimait, en octobre 1940, le maréchal Pétain. A cette date, seul existe déjà l'ordre des avocats, réparti en fait en barreaux autonomes. La loi du 7 octobre 1940 crée l'ordre des médecins. Tous les autres ordres naîtront au cours de ces années noires, ou juste à leur issue : ordres des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, des sages-femmes, des vétérinaires, des architectes, des experts-comptables et comptables agréés et des géomètres-experts.

Marqués du sceau de Vichy, qui a dissous les syndicats professionnels et confié leurs biens aux ordres, ces derniers survivront pourtant à la Libération, mais délivrés de leurs tares. Conçus à l'origine pour sous-tendre une idéologie corporatiste, ils chercheront ensuite à remplir une mission de service public, qui, par le contrôle de l'exercice de la profession, garantira la qualité des prestations à la clientèle. Les ordres survivront aussi à l'élection du candidat Mitterrand, qui avait pourtant inscrit, parmi ses cent dix propositions, la suppression de l'ordre des médecins. Tout comme Roger Quilliot, alors ministre de l'urbanisme et du logement, annonçait, en 1982, celle de l'ordre des architectes. Seul ce dernier a connu une réforme en 1977, des projets touchant les professions de santé et les experts-comptables devant passer prochainement devant le Parlement.

Deux volets essentiels composent la mission des ordres. L'un est administratif : c'est l'inscription obligatoire au « tableau » des seuls praticiens répondant aux critères de qualification et de « moralité », à savoir ne pas avoir été condamné tant sur le plan de la vie professionnelle que privée. La cotisation annuelle à l'ordre, fixe dans certaines professions (1 080 francs chez les médecins, 4 000 francs chez les experts-comptables, par exemple), proportionnelle au chiffre d'affaires ou, comme chez les architectes, aux revenus nets (1 à 3 %), est obligatoire. Mais, depuis une loi de 1985, son non-paiement ne peut plus déboucher sur la radiation du tableau de l'ordre.

L'autre volet est disciplinaire. Les chambres de discipline où, pour certaines professions, siègent un, voire plusieurs magistrats, peuvent sanctionner les fautes professionnelles et le non-respect du code de déontologie. Les peines vont de l'avertissement à la radiation définitive. Mais, « *contrairement au droit pénal, les ordres ne disposent pas d'une échelle des peines établies en fonction de fautes précises*, souligne Michel Lascombe, professeur de droit à l'université de Lille-II et auteur d'une thèse intitulée « Les ordres professionnels ». « *C'est l'un des reproches essentiels qu'on peut faire aux ordres et qui contribue à leur donner une mauvaise image.* » Enfin, les ordres s'occupent des œuvres sociales, de l'information du public sur les professions et de la formation permanente.

L'ordre des experts-comptables, par exemple, qui finance une partie des stages des futurs diplômés, a créé des banques de données, tandis que celui des pharmaciens a lancé, avec le ministère de la santé, une campagne d'information sur la drogue.

Placés sous tutelle ministérielle, qui les consulte sur tout ce qui touche à la législation professionnelle et à l'exercice du métier, les conseils de l'ordre sont composés de membres élus au scrutin majoritaire, d'abord aux échelons locaux, ceux-ci élisant ensuite les conseillers nationaux où siège un commissaire du gouvernement. « *Avec un tel mode de scrutin, il est impossible que le Conseil national illustre toute la diversité de la profession*, estime le docteur Philippe Sopena, vice-président du syndicat des médecins généralistes, MG France. *Et ce que l'on peut reprocher à l'ordre, c'est d'avoir la prétention de parler au nom de tout le corps médical.* »

La critique vaut d'ailleurs pour tous les ordres, qui ont tendance à croire que, parce que – et par obligation – tous les praticiens cotisent, l'instance est forcément représentative de la profession tout entière. De plus, les élections connaissent des taux de participation très variables : en 1986-1987, si ces taux avoisinaient 70 % chez les vétérinaires et les pharmaciens, ils n'étaient que de 20 % chez les architectes et 40 % chez les médecins.

Manque de représentativité, cotisations parfois trop élevées, prises de position réactionnaires, gérontocratie : tels sont les griefs faits aux ordres. Mais on est loin aujourd'hui des anciennes guérillas pour la dissolution des ordres.

Ce relatif consensus n'empêche pas des polémiques très vives. En témoigne le ton de l'actuelle campagne électorale chez les architectes. Aux côtés des candidatures individuelles, une seule liste en Ile-de-France : « Enjeu : 66 000 000 », présentée par l'Union nationale des syndicats français d'architecture (UNSFA), dernière fédération encore en vie. Entendez : 66 millions de francs, budget prévisionnel de l'ordre pour 1992. « *Allons-nous signer un nouveau chèque en blanc ?* », titrait le tract de l'UNSFA, qui appelle ses adhérents à une grève partielle des cotisations et demande un audit des activités ordinales. Maisons de l'architecture, expositions, magazines haut de gamme, campagnes de promotion, formation permanente, etc. « *Petit à petit, une dérive s'installe*, déplore Alain Huber, président de l'UNSFA. *L'ordre cherche plus à défendre les intérêts de la profession que l'intérêt général ; il veut devenir un syndicat, tout en disposant de recettes parafiscales (les cotisations) et du soutien de la tutelle. C'est intolérable.* » « *Paranoïa*, rétorque l'ordre. *Nous essayons de favoriser le débat culturel, de créer une demande d'architecture de qualité.* » Querelle de famille entre deux tendances autrefois amies, diront certains des leaders de l'UNSFA. Ne sont-ils pas devenus des responsables de l'ordre après la loi de 1977 pour laquelle le syndicat s'est battu ?

Les architectes ne sont d'ailleurs par les seuls à vivre cette confusion des rôles. Chez les géomètres-experts, par exemple, le président de l'ordre est le même que celui de la Fédération syndicale. Le projet de réforme de l'ordre des médecins prévoit, quant à lui, l'interdiction des cumuls. Parmi les nouveautés, le projet place aussi un magistrat à la présidence des chambres de discipline régionales. « *Cette mesure est très discutée localement, mais la commission nationale n'y est pas farouchement hostile*, déclare le docteur Olivier Dubois, secrétaire général du Conseil national. *Il y avait des accusations de copinage, désormais il y aura plus de transparence.* » Ce projet, par la même occasion, dotera toutes les professions paramédicales d'instances de type ordinal. Ainsi, loin de disparaître, les ordres semblent chercher un nouvel élan. Le ton officiel moins brutal qu'ils adoptent prouve leur quête de légitimité. Conscients sans doute de leur mauvaise image auprès des professionnels, mais aussi du manque de crédibilité auprès du public. « *Théoriquement, l'ordre est fait non pas pour protéger les médecins mais les malades*, explique le docteur Sopéna, de MG France. *Il ne l'a pas assez fait. Cela a plutôt été une institution d'autodéfense des médecins qui a plus désigné les déviants idéologiques que les crapules. A ma connaissance, quand un malade a un problème avec un médecin, il sait bien que ce n'est pas à l'ordre qu'il doit aller se plaindre.* » Décidément, les ordres sont toujours critiqués, mais personne ne sait vraiment comment les remplacer.

Francine Aizicovici

S. PIERRE

L'éventail des revenus

VOLONTIERS caricaturale, l'image que l'on a des professions libérales les associe à une certaine aisance financière. Pourtant, la réalité est beaucoup plus subtile. Qu'y a-t-il de commun entre les administrateurs judiciaires qui déclaraient un résultat moyen de 821 000 francs en 1987 et l'enseignement artistique dont le résultat ne s'élevait qu'à moins de 47 000 francs ?

Cette année-là – la dernière exploitée par les statisticiens du ministère des finances – les revenus moyens des professions libérales se sont élevés à 221 000 francs. Si les professions juridiques (avocats, notaires, huissiers, syndics...) ont gagné en moyenne plus du double (488 000 francs), les médecins ont également bien tiré leur épingle du jeu (286 000 francs en moyenne et 235 000 francs pour les seuls généralistes), devançant les professions paramédicales (229 000 francs). A noter que cette dernière catégorie est elle-même très disparate puisque les laboratoires d'analyses (698 000 francs de résultat) y côtoient les pédicures (67 000 francs).

En revanche, les activités d'étude et de conseil (agents d'assurance, architectes, représentants...) ont perçu 176 000 francs, donc moins que la moyenne, alors que dans cette catégorie, les experts-comptables et les conseils juridiques franchissent allégrement la barre des 300 000 francs.

Dans ce tableau, les professions artistiques et l'enseignement font incontestablement figure de parents pauvres (70 000 francs en moyenne), même si les auto-écoles (95 000 francs) gagnent plus du double de l'enseignement technique.

Si le revenu des professions libérales dépend bien évidemment de l'activité exercée, l'implantation géographique constitue parfois un autre critère déterminant. Ainsi les notaires parisiens affichent des résultats trois fois supérieurs à ceux de leurs collègues exerçant dans le Limousin. Un décalage identique sépare d'ailleurs les conseillers fiscaux parisiens de leurs homologues lorrains. En revanche, un médecin généraliste installé dans la capitale gagne sensiblement moins que son collègue picard.

Si les revenus des professions libérales représentent à peu près le double des salaires nets du secteur privé, ils sont en fait comparables aux salaires nets des cadres (232 000 francs en 1990).

La fin des années 80 ne leur a pas été défavorable. Selon le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts), les professions médicales et paramédicales qui constituent les deux tiers des professions libérales ont vu leurs bénéfices nets croître de 3 % par an, de 1987 à 1990. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat moyen des ménages aurait progressé d'environ 0,5 % par an pour les ouvriers et les cadres et d'environ 1 % pour les employés et les professions intermédiaires. Des chiffres que le gouvernement et la Sécurité sociale ne se privent pas de rappeler discrètement à leurs interlocuteurs médicaux.

Frédéric Lemaître

Des débuts onéreux

Investissements et intérêts financiers rendent les installations difficiles

« *AUTREFOIS, les professions libérales se pratiquaient à domicile. Un simple aménagement de la maison familiale suffisait pour qu'un jeune s'installe sans charges importantes. Aujourd'hui, la concurrence les pousse à se lancer dans une surenchère permanente sur la qualité des locaux et des services.* » Vétérinaire depuis plus de vingt ans, fils de vétérinaire et récemment installé à Paris après de nombreuses années d'exercice en province, Philippe Marcillaud n'hésite pas à tirer de sa propre expérience des réflexions générales sur les difficultés d'intégration des jeunes dans les professions libérales.

Cependant, le démarrage pose des problèmes spécifiques selon chaque profession : « *Contrairement au médecin généraliste, le métier de vétérinaire implique des investissements lourds*, souligne-t-il. *Un appartement et du matériel de bureau ne peuvent pas suffire.* » Location ou achat d'un local, bail commercial et un minimum de 350 000 francs d'investissements en matériel pour assurer le large éventail des services – radio, chirurgie, réanimation, soins dentaires, etc. « *La possibilité d'acheter le matériel d'occasion des cliniques est à la fois rare et aléatoire*, précise Jean-Pierre Kieffer, président du Syndicat des vétérinaires de la région parisienne (SVRP). *Restent le capital personnel et les emprunts aux banques.* »

Les intérêts des emprunts souscrits sont certes déductibles des revenus, et le syndicat des vétérinaires, par exemple, a conclu des accords particuliers avec certaines banques, mais « *dans ce domaine comme dans d'autres, on ne prête qu'aux riches* », souligne Marie-Josée Auge-Caumon, présidente de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF). Car les jeunes pharmaciens subissent également la sélection de l'investissement initial : selon des statistiques fournies par l'ordre des pharmaciens, sur trente-neuf officines cédées à Paris en 1990, avec un chiffre d'affaires moyen de 4 millions de francs, les prix de vente ont été négociés autour de 1,26 fois les revenus – soit un coût moyen de 5 millions de francs.

« *Il y a vingt ans, on s'installait sans peine dans une officine. A présent, les intérêts des emprunts sont d'autant plus lourds que les marges des pharmaciens sont beaucoup plus faibles* », déclare Marie-Josée Auge-Caumon. La rentabilité des pharmacies reste néanmoins largement « protégée » par un *numerus clausus*. Au point que, malgré les difficultés, de nombreux jeunes diplômés, résistants à la « sécurité » offerte par la situation de salarié, préfèrent « *galérer plusieurs années* » pour devenir leur propre patron.

Les contraintes du marché

A l'inverse, le *numerus clausus* des vétérinaires s'applique à la seule formation initiale. Malgré une formation minimum de gestion et de marketing, destinée à aider les futurs praticiens à mieux cerner les « régions porteuses », la concurrence fait rage. Et des bureaux d'études spécialisés se sont récemment constitués – à l'initiative, souvent, d'anciens vétérinaires, – et proposent des études de marché aux confrères en quête d'un lieu « potentiel » de clientèle.

Les professions ont su, en partie du moins, « *s'adapter à ces difficultés*, précise Claude Chambonnaud, président de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL). *La patrimonialité des cabinets* [la possibilité d'acheter tout ou partie des parts d'un cabinet] *et le développement des stages rémunérés facilitent un plus large accès des jeunes tout en leur laissant une période d'adaptation plus grande* ». Cette formule séduit les jeunes diplômés souvent réticents à se lancer trop vite.

Car, malgré la dure sélection financière et la pression exercée par le nombre croissant des jeunes prétendants – variable selon les professions – « *ces métiers restent fortement sensibles aux desiderata personnels* », reconnaît Philippe Marcillaud. L'éventail des débouchés est beaucoup plus large qu'auparavant (notamment dans l'industrie) donnant « *plus de facilité pour monnayer son diplôme* », précise Alain Vaconsin, architecte. Et ceux qui désirent rester indépendants sont soucieux du « mode de vie » traditionnellement associé à leur métier. Ces aspirations réservent une large place aux considérations de « *qualité de la vie* », parfois nettement prioritaires, qu'il faut pourtant mettre en équation avec les contraintes du marché.

Olivier Piot

PROGRÈS

Le système Vico

Dix-huit jeunes se sont intégrés grâce à une opération de qualification

DANS le pays, le département de l'Aisne, on ne dit pas Vico, mais « la » Vico. La coopérative agricole, créée en 1955, est une enfant du terroir. Les fermes du plateau se vident et les entreprises d'exploitants prennent le chemin de la vallée pour y chercher du travail. Vico et ses deux usines de Vic-sur-Aisne et de Braine, c'est souvent le trajet le plus direct, celui déjà emprunté par un oncle, un frère, ou un ami.

Ce sont les « *gars* » de l'entreprise qu'évoque avec émotion Bernard Jouglard, le directeur général de Vico, membre de l'équipe fondatrice, qui, lui aussi, aime parler de cette famille-là : « *Nous sommes partis au début des années 60 aux Etats-Unis pour y acheter une friteuse industrielle. Je traduisais le mode d'emploi en direct aux deux techniciens qui cherchaient à la mettre en marche.* »

Aujourd'hui, Vico, si elle est encore une PME, est aussi – après le rachat de Flodor par le groupe italien Unichips – le seul industriel français à tenir tête, dans le secteur chips-purée-surgelés, aux géants internationaux de l'agroalimentaire, essentiellement Nestlé et Mac Cain. La moitié de sa production de chips alimente le marché français, où elle occupe la deuxième place, comme pour les surgelés d'ailleurs, derrière Findus (Nestlé).

En 1965, Vico réalisait un chiffre d'affaires de 165 millions de francs. Un résultat multiplié par quatre aujourd'hui. Prochaines étapes : le *milliard de francs et l'augmentation* des parts à l'exportation.

Ce développement n'est pas sans bouleverser la PME du Nord, à l'étroit dans ses habits traditionnels. « *Nous n'avons pas le droit de décevoir une seule fois un consommateur,* insiste Bernard Jouglard. *Cela implique une politique de qualité et de certification des produits sans faille.* » Et les armes pour y parvenir.

L'opération « Nouvelles qualifications », initiée en mars 1989, s'inscrit dans cette panoplie, celle élaborée dans le cadre d'un nouveau schéma directeur des ressources humaines. Au départ, donc, un dispositif devenu presque un classique depuis les expérimentations lancées en 1985 par Bertrand Schwartz et son équipe. A l'arrivée, une véritable révolution dont aucun des intervenants ne se doutait : « *L'opération « Nouvelles qualifications » a permis à Vico d'atteindre l'âge de la maturité,* analyse Maryse Vassout, déléguée régionale du Fonds d'assurance-formation des salariés de la coopérative agricole FASCA, maître d'œuvre du projet. *Un déclic s'est produit dont les prolongements sont étonnants.* » « *Les comportements au travail ont changé,* ajoute Richard Kowalski, responsable des ressources humaines. *Toute l'entreprise est concernée.* » « *D'habitude,* remarque-t-il, *le souffle formation passe d'abord par la hiérarchie, qui ensuite transmet le nouveau savoir aux ouvriers et aux employés. Chez nous, c'est l'inverse qui s'est produit. C'est la base qui a été le moteur du processus. Quelle importance ? L'essentiel est bien de faire efficace. A nous d'être pragmatiques.* »



Diversité des profils

La « base », ce sont ces dix-huit jeunes, tous saisonniers chez Vico, et qui ont été choisis pour suivre l'opération « Nouvelles qualifications ». Un seul site concerné, celui de l'usine de Braine, spécialisé en fabrication de surgelés, et récemment modernisé grâce à l'achat de nouvelles machines qui bouleversent les pratiques professionnelles habituelles. « *Nous avions pour objectif,* explique Bernadette Lefavrais, coordinatrice du dispositif et depuis peu nommée responsable de la formation chez Vico, *de prendre une équipe de jeunes en contrat de qualification et de les former à des postes polyvalents d'agents de fabrication en produits surgelés, donc capables d'intégrer l'aspect qualité et d'effectuer une maintenance de premier niveau sur les machines.* » En bout de course : deux diplômes obtenus, soit totalement, soit par unités capitalisables, un CAP industrie agro-alimentaire du ministère de l'agriculture et un CAP de conducteur de machines automatisées de conditionnement (CMAC) reconnu par le ministère de l'éducation nationale.

Rien de facile, en somme, pour les dix-huit élus qui ont dû à la fois assimiler une formation théorique de mille heures (mathématiques, français...) et une formation pratique de deux mille heures en entreprise sous la responsabilité de tuteurs, pour la plupart des agents de maîtrise. Parmi les jeunes recrues, toutes originaires de Braine ou de ses environs, quelques-unes auront du mal à se remettre dans le bain scolaire. Pour certains, l'assistance d'une orthophoniste sera nécessaire, afin de lever des blocages à l'écriture. D'autres suivront plus facilement en raison d'études antérieures peu lointaines. Réalité fréquente en tout cas : la diversité de leur profil. Patrice a un BEP de mécanique, Arnaud un CAP de construction en bâtiment, Bruno avait, lui, un CAP de peintre... « *C'est la preuve,* explique Maryse Vassout, *que le marché de l'emploi n'offre pas de réponse adéquate et que Vico apparaît souvent comme le seul recours régional.* »

Les jeunes le savent et vont donc s'accrocher. Un seul abandonnera, remplacé par un autre. L'expérience commence à porter ses fruits : « *Je peux intervenir tout seul en cas de problème technique* », « *Je sais tourner sur tous les postes* », « *Je reconnais à l'œil un produit mauvais, et je peux m'en préoccuper, ce qui n'était pas le cas auparavant* », « *Je sens que j'ai plus de responsabilités, c'est plus intéressant* ».

Du côté des tuteurs, des agents de maîtrise, on commence à s'inquiéter. « *On les a vus progresser,* témoigne l'un d'entre eux. *Eux bougeaient et nous rien. On stagnait. En plusieurs mois, ils acquéraient des notions et un métier que nous avions mis plusieurs années à bien posséder. Cela nous avait motivés. Il fallait maintenant les dépasser.* »

Jean-Marie Catoir, le directeur de l'usine de Braine, et Richard Kowalski saisissent l'opportunité. Un an après le début de la formation des jeunes, et en accord avec l'équipe « Nouvelles qualifications », ils organisent des stages pour quinze salariés déjà en place et qui préparent aujourd'hui en six semaines des CAP par unités capitalisables. « *Vous vous rendez compte du temps gagné,* remarque Richard Kowalski, *du temps qu'il aurait normalement fallu pour décider ces salariés à entrer en formation ? Les convaincre ? Là, ils ont dix-huit preuves vivantes qui les talonnent et leur font comprendre que si eux ne se bougent pas, ils pourraient bientôt ne plus être irremplaçables. Ce qui est formidable, c'est que la réaction des salariés en place a été saine et positive. Certains auraient pu se braquer. Non, au contraire, ils ont décidé de relever les manches.* » Avec des plus certains pour l'entreprise. Outre une meilleure qualification et la polyvalence des hommes, l'organisation du travail elle-même s'est trouvée améliorée : élaboration de fiches techniques de production, meilleur contrôle qualité, etc. Des gains de productivité évidents.

Le SMIC sur dix-sept mois

Le succès de l'opération repose aussi, et il ne faudrait pas l'oublier, sur des motivations financières qui, chez Vico, ne peuvent pas laisser indifférent. Tous saisonniers, les jeunes formés deviennent salariés à part entière de l'entreprise et, compte tenu d'une politique salariale historiquement généreuse et familiale, vont donc toucher le SMIC, mais sur dix-sept mois au moins. « *Le salaire de base est de quatorze mois,* explique Richard Kowalski. *A cela, il faut rajouter l'intéressement, une prime de vacances, de panier, de poste... Les salaires les plus bas ici sont de toute façon calculés sur dix-sept mois au minimum s'il n'y a pas ancienneté.* »

Le dispositif « Nouvelles qualifications » aura coûté 3 millions de francs à l'entreprise, sans compter la formation des tuteurs. Mais personne ici ne songerait à discuter du prix de l'addition. Surtout pas la direction générale qui, déjà, élabore d'autres projets : lancement de nouvelles campagnes de formation pour d'autres saisonniers et pour le personnel en place, création avec d'autres entreprises de la région d'un bac professionnel. L'obstacle n'est plus celui des mentalités : psychologiquement, les barrières sont franchies. Les seules difficultés possibles pourraient venir d'un ralentissement de l'activité, une perte de rentabilité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, au contraire.

M.-B. B.

NÉGOCIATIONS

Le syndicalisme en accords

Dans une entreprise bretonne, la CFDT impose une politique de formation

LA crise du syndicalisme ? Dans le groupe agroalimentaire Even, sur le site de Ploudaniel (Finistère), avec 75 % de syndiqués, on ne connaît pas. Cet héritage que se transmet de génération en génération la section CFDT lui permet de mener de réelles négociations avec la direction.

Lorsqu'elle se crée en 1961, sous le sigle de la CFTC, qui deviendra CFDT en 1964, elle compte déjà 82 syndiqués parmi les 97 salariés.

Aujourd'hui, Ploudaniel emploie près de 800 personnes, parmi lesquels 600 cédétistes. Aucun autre syndicat en vue. Cette hégémonie ne se retrouve cependant pas dans les autres entités du groupe, qui compte 1 800 salariés, répartis dans une cinquantaine de sociétés.

A la filiale Régilait, en Saône-et-Loire, la direction des ressources humaines du groupe prétend s'être « *débrouillée* » pour que le délégué CFDT, qui n'était « *pas du tout dans la ligne de la CFDT* » nationale, soit « *viré* » de l'entreprise. En revanche, elle « *vit bien* » avec ses « *partenaires* » de Ploudaniel. Des partenaires très organisés.

Le conseil syndical, qui se réunit tous les mois, rassemble 40 délégués, soit un élu par service. Une assemblée générale des adhérents se tient chaque année. Quant au comité d'entreprise, il comprend 5 commissions : économique, formation, emploi, classifications et loisirs.

Ainsi implantée, la section CFDT a pu créer deux postes et demi de permanents, payés à parts égales par le CE et les cotisations des adhérents. « *La CFDT ne me fait pas peur,* assure Jean-Yves Madec, le DRH du groupe. *Tant qu'on est face à un partenaire qui a une position économique réaliste, constructive, on peut être en désaccord sur des sujets, mais on saura toujours s'en expliquer. Les syndicats ont les patrons qu'ils méritent et* vice versa ! », conclut-il. Ce qui fait doucement sourire la CFDT. « *Devant un rapport de force aussi énorme, la direction n'a pas le choix.* »

1 200 crêpes à l'heure

Il est vrai que les accords d'entreprise ne manquent pas. A Ploudaniel, on travaille 38 heures par *semaine depuis 10 ans, tandis qu'un* autre accord a permis la titularisation de personnel temporaire. Dernière signature en date : celle ouvrant un crédit individuel de formation, qui vient s'ajouter au plan de formation de l'entreprise. Son but : « *Que chaque salarié puisse élaborer un projet individuel de formation pour se qualifier en vue de nouveaux emplois internes à l'entreprise ou éventuellement externes* », lit-on dans l'accord.

A l'origine, un constat, dressé par la CFDT : entre 1983 et 1988, Ploudaniel a perdu 47 emplois net, touchant les plus bas niveaux de qualification. Ce qui, par le jeu des rachats de sociétés, correspond en fait à la suppression de 150 postes, liés notamment à la modernisation des matériels, et à l'application des quotas laitiers.

Pas de « licenciements secs » jusque-là, mais des départs en préretraite et des reclassements. En 1976, par exemple, la CFDT a négocié la perte d'emplois à l'atelier de yaourts contre la création d'une unité de fabrication industrielle de crêpes, en plein développement. Une unité qui sera d'ailleurs, elle aussi, appelée à se transformer un jour. Car aujourd'hui, à la sortie des machines, des ouvriers trient à la main 1 200 crêpes à l'heure... « *Un projet ambitieux* » d'automatisation permettrait d'accroître la capacité, de créer de nouvelles lignes, avec, à la clé, la transformation de ces emplois pénibles en postes de conducteurs de machine. Il convient donc de s'y préparer.

Même tendance à l'usine de fabrication des produits laitiers. Aujourd'hui, les manutentionnaires n'actionnent plus à la main les vannes des circuits de lait. L'ensemble est désormais piloté à distance par un opérateur installé dans une salle de commande. Alors, au lieu de « sentir » dans ses mains le débit du lait, de savoir s'il est chaud ou froid, il doit maintenant « *imaginer ce qui se passe sur le site, se projeter sur le terrain,* comme l'explique René Jouan, directeur technique de l'usine laitière. *Il a fallu donner beaucoup de formation* ».

Face à toutes ces évolutions, la CFDT a voulu en 1987 « *tirer la sonnette d'alarme* », explique Yolande Henry, permanente chez Even. « *Notre rôle,* dit-elle *a été d'informer longuement les salariés sur ce qui se passait dans l'entreprise et à côté, et de leur dire : « Attention, aujourd'hui vous travaillez sur la chaîne. Mais que sera demain si ces tâches sont robotisées ? » On a insisté sur cette urgence de l'information.* »

Après 3 ans de négociations avec la direction, la formule est trouvée : le « trois plus deux », un crédit-formation de 5 jours par an et par personne, cumulable sur 3 ans. Trois jours sont à la charge de l'entreprise, 2 à celle du salarié, la direction finançant le coût de la formation. Un stage est alors défini : à base de logique, maths et autres connaissances de base. « *Il permet de remettre le pied à l'étrier,* explique Yolande Henry, *sinon les gens ne sont pas capables de suivre d'autres formations.* »

La CFDT envoie un courrier personnel à 200 salariés de la production, les plus exposés aux changements. L'entreprise lance une campagne d'affichage sur le thème : « La formation, c'est champion ! » illustrée par la course du lapin et de la tortue. Résultat : 80 candidats. Un premier groupe de 20 a pu suivre dès septembre 1991 ce stage de 80 heures en 5 semaines. Première impression ? « *Cela m'a donné envie de suivre d'autres stages* », confie Catherine, manutentionnaire depuis 15 ans, 5 700 francs net par mois, prime de panier incluse. Elle n'avait jamais suivi de stage. « *Si mon atelier se modernise, il faudra bien quelqu'un pour surveiller le robot. Je me sens capable de le faire.* » Jean, manutentionnaire également, 6 300 francs net, 18 ans de maison, se sent, lui, à nouveau motivé pour apprendre. « *Je me suis rendu compte, avec les exercices de logique, que j'étais capable de réfléchir autrement.* »

Difficultés pour l'encadrement

En fait, « *chaque stagiaire est revenu avec une nouvelle demande de formation professionnelle* », se réjouit Yolande Henry. Pari réussi donc, qui, devrait déboucher sur d'autres stages, inscrits cette fois dans le plan de formation, mais après que chaque stagiaire aura dressé un bilan personnel avec les formateurs et bâti un projet professionnel.

Dans les services, en revanche, les réactions de l'encadrement n'ont pas toujours été à la hauteur de l'enjeu. « *Depuis le stage, j'ai un peu plus envie de parler à mon chef, mais le dialogue n'est pas évident avec lui,* regrette Jean. *Il a des attitudes qui me font mal.* » Même amertume chez Catherine. « *Mon chef ne m'a posé aucune question sur le stage. Cela me déçoit un peu. Déjà, quand je lui ai dit que j'allais suivre cette formation, il a répondu que ça n'était pas la peine...* » « *Certains cadres n'ont pas joué le jeu,* déplore Yolande Henry . *Ils ne comprennent pas pourquoi maintenant les ouvriers viennent leur poser des questions sur le travail, au lieu de le subir comme avant. Aussi, nous devons rester en contact avec les stagiaires pour qu'ils gardent le tonus jusqu'à leur prochaine étape formation et discuter avec les responsables de service.* »

L'encadrement venait pourtant de suivre une formation au management participatif. « *En ressources humaines, il faut du temps pour que les choses changent,* admet Jean-Yves Madec, le DRH. *S'il y a des comportements mal adaptés, nous ferons des piqûres de rappel. Ces résistances ne sont pas durables. L'exercice du pouvoir hiérarchique, ce n'est plus ça. Mais il faudrait aussi que le salarié change le regard qu'il porte sur son chef, qu'il le reconnaisse comme animateur et pas comme garde-chiourme. Au total, je me demande si le terme de contre-pouvoir syndical n'est pas aussi dépassé que celui de hiérarchie.* » Réponse lors de l'examen du prochain dossier : la mutation d'une vingtaine de salariés de Ploudaniel vers un autre site.

A cette occasion, ils devraient changer de convention collective, ce qui entraînerait une perte de salaire de 800 à 1 000 francs. Une baisse que ni les salariés ni la CFDT ne sont prêts à accepter. « *Là-dessus,* assurent les militants, *on ne sera pas copain-copain* » avec la direction.

F. A.

TRIBUNE

Oser réformer le droit syndical

par Philippe Pinglin

DEVENIR tout naturellement un maillon indispensable au fonctionnement de l'entreprise ; être enfin reconnu comme un acteur nécessaire au développement efficace des relations sociales dans l'entreprise ; peser sur les choix en matière d'emploi, de conditions de travail, de classifications. Voilà un sérieux défi pour le syndicalisme. Mais pas pour le syndicalisme seul. Bien évidemment pour les salariés, mais aussi pour le patronat et les pouvoirs publics.

Une réforme du droit syndical axée sur la reconnaissance dans l'entreprise du rôle et de la nécessité du syndicalisme peut contribuer à relever le défi. Cela demande de rechercher constamment l'équilibre entre le cadre imposé par la loi et l'évolution des comportement des acteurs sociaux.

Depuis quinze ans, les entreprises modifient leurs structures, leur organisation et s'adaptent aux contours de marchés de plus en plus mondialisés. Les qualifications poursuivent leur évolution. Les technologies modifient en profondeur le contenu du travail. Pour une part grandissante des salariés, l'entreprise et le travail redeviennent des valeurs fortes.

Au beau milieu de cette tempête, le droit reste imperméable au changement. Pourtant, une part des difficultés rencontrées par le mouvement syndical français est liée à l'inadaptation du droit syndical, tant vis-à-vis de l'évolution des comportements des salariés que de l'organisation des entreprises.

Tout le monde s'accorde pour dire que la réconciliation des salariés avec leurs organisations syndicales est une urgence. Le droit syndical y contribuera s'il permet de responsabiliser les partenaires sociaux devant les salariés, s'il rend compatibles activité sociale dans l'entreprise et activité professionnelle, et enfin si la reconnaissance du fait syndical devient une réalité. Des moyens matériels supplémentaires ne résoudront en rien la situation actuelle. La division syndicale, bien réelle en France, est exacerbée par une cadence d'élections professionnelles qui devient un véritable casse-tête. En moyenne, dans un établissement de cinquante salariés et plus, c'est une élection tous les six mois qui met en concurrence les organisations syndicales.

OUTRE l'énergie et la crédibilité gaspillées dans ce genre d'exercice, cette contrainte entretient la démagogie et évite, dans bien des cas, de mettre en face de vrais problèmes de vraies solutions. Le regroupement d'élections et l'allongement de la durée de certains mandats de représentation du personnel sont devenus nécessaires. La multiplication des élections, qui favorise le clientélisme, ne permet pas de donner une image nette des résultats et de l'activité syndicale, contribuant ainsi à développer l'abstentionnisme.

Dans son ensemble, le mouvement syndical a bien besoin de rassembler autour de lui un maximum de compétences. Or, dans la majeure partie des cas, le droit syndical est attaché à la personne. On tient son « crédit d'heures » d'une élection ou d'une désignation de son syndicat. Cela ne permet pas (ou peu !) d'associer ponctuellement au travail syndical des individualités ou des groupes de salariés extérieurs au « noyau militant ». D'ailleurs, le patronat, malgré son discours sur la nécessité de syndicats forts, sait jouer de cette situation en isolant le « corps militant » et en ne laissant comme choix aux salariés qu'entre une fonction syndicale ou une activité professionnelle valorisante. Une plus grande souplesse dans l'utilisation des heures syndicales (une partie liée au mandat de délégué et une autre à la disposition de la section syndicale) pourrait répondre à cette nécessaire adaptation.

Revaloriser la fonction contractuelle est également un élément pour redonner à l'acteur syndical toute sa place dans l'entreprise. Or, sur ce point, la législation actuelle ne permet pas de responsabiliser les syndicats devant les salariés. Si l'on prend pour hypothèse que, pour être applicable, un accord d'entreprise doit être signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli au moins 50 % des suffrages valablement exprimés lors des dernières élections de CE (ou de DP en l'absence de CE), chaque syndicat y regardera à deux fois avant de signer ou de refuser d'apposer sa signature.

Cette disposition a plusieurs avantages : d'abord d'obliger les syndicats à se mettre d'accord pour dégager une majorité et neutraliser le jeu patronal consistant à opposer les syndicats entre eux. Le poids des organisations réellement représentatives est renforcé, mais, dans le même temps, elles sont devant leurs responsabilités : prendre la décision qu'un accord soit appliqué ou non. Cela ne peut que renforcer la qualité des arguments des syndicats auprès des salariés, en évitant au maximum les jeux tactiques et les refus de principe. Enfin, les accords « corporatistes » confortant les droits d'une minorité risquent fort d'être plus difficiles à conclure.

LES particularités liées aux acteurs patronaux et syndicaux, en France, font prendre du retard à l'adaptation des rapports sociaux. Très majoritairement, le patronat considère le syndicalisme d'entreprise comme inutile et nuisible au fonctionnement de l'entreprise. Cela explique les situations pénalisantes, sur les salaires et les progressions de carrière, pour nombre de syndicalistes. Jusqu'à un passé récent, le mouvement syndical ne s'est construit que sur la contestation. Ces comportements, outre qu'ils affaiblissent le mouvement syndical, compromettent le développement efficace des rapports sociaux. La reconnaissance du fait syndical dans l'entreprise, avec de réelles possibilités d'influer sur l'emploi, les conditions de travail ou l'évolution des qualifications, reste à gagner. Réhabiliter la fonction syndicale dans l'entreprise ne sera possible que si les volontés (tant patronales que syndicales) le souhaitent. Néanmoins, la mise en place de dispositions concrètes peut y contribuer :

– Permettre aux organisations syndicales dans les entreprises d'accéder aux moyens modernes de communication et définir le cadre d'une politique de communication qui ne soit pas concurrentielle, mais l'expression spécifique des acteurs sociaux.

– Instaurer une véritable formation continue pour les représentants du personnel, y compris en prévoyant des cycles universitaires. Le patronat qui a bien compris cette nécessité pour lui-même met tout particulièrement une priorité à la formation de ses DRH (directions des relations humaines). Au-delà du discours patronal sur la nécessité « d'interlocuteurs compétents » ou de « syndicats forts », une disposition de ce type marquerait incontestablement une volonté de voir l'acteur syndical occuper une place plus importante dans l'entreprise.

– Enfin, définir les contours d'un statut des représentants du personnel dont l'objectif principal ne serait pas de les protéger, mais de les reconnaître comme « maillon » indispensable et naturel dans l'entreprise. La formation, l'évolution de carrière et l'activité professionnelle doivent être définies dans ce statut.

LES évolutions dans l'organisation des entreprises et l'imbrication de plus en plus forte des économies européennes nécessitent de nouveaux lieux de négociations, de nouveaux lieux de confrontation. Les comités de groupe européens répondent en partie à cette situation. Mais, une fois de plus, les quelques expériences qui vont dans ce sens se heurtent aux réticences patronales, notamment en France. Mis à part la nécessité d'influer sur les véritables lieux de décision, c'est une chance pour le syndicalisme français que de découvrir une autre dimension de son action avec de nouvellees pratiques et de nouveaux partenaires. Encore faudrait-il un minimum de moyens pour que ces comités européens soient réellement opérationnels.

Les pronostics sur les chances de survie du syndicalisme français sont à la mode. Il ne s'agit pas de nier les difficultés actuelles (10 % de salariés syndiqués !) ni de rejeter les responsabilités sur d'autres, mais de relativiser l'état de santé du mouvement syndical. La CFDT, qui s'est lancée dans une opération vérité, annonce 550 000 cotisants réguliers. C'est au minimum cinq fois plus d'adhérents que n'importe quel « grand » parti politique français, dont certains ont vocation à gérer (ou gèrent) les affaires de la France. Pour l'ensemble des syndicats, sur les 2 millions d'adhérents qu'ils totalisent, un sur cinq environ a un mandat de représentation.

INCONTESTABLEMENT, c'est un atout. La véritable réforme du droit syndical ne passera ni par plus de droit ou plus de protection pour les représentants du personnel, mais par la possibilité qu'ils auront à s'affirmer comme acteurs indispensables dans le fonctionnement de l'entreprise. Cela demande une évolution importante des comportements, tant patronaux que syndicaux. A l'heure où notre démocratie s'assouplit par peur du chômage, par l'absence de perspectives offertes aux Français, mais aussi par le refuge dans les valeurs de la consommation individuelle, la place du syndicalisme dans notre société mérite bien un débat national.

▶ Philippe Pinglin est secrétaire général de l'UD-CFDT des Hauts-de-Seine.

LIBRAIRIE

Mémento social des professions audiovisuelles musicales et théâtrales

Editions Dixit, 200 p., 300 F.

■ Contrat de travail, rémunérations, frais professionnels, congés, formation, chômage : la réglementation n'est pas simple dans ce secteur des professions artistiques. Cet ouvrage collectif a été réalisé par des spécialistes du droit et de la fiscalité et comprend tous les décrets et autres textes indispensables.
Cet éditeur a aussi publié deux autres ouvrages consacrés à l'audiovisuel : *Finance, banque et audiovisuel* et *les Questions clés du câble*.

Cultures d'entreprises

de Roland Reitter

Collection Vuibert Gestion, 288 pages, 185 francs.

■ Fondé sur des études de terrain, cet ouvrage veut faire une analyse et un bilan de cette notion tellement à la mode ces dix dernières années dans le monde du management. Les auteurs, professeurs à HEC, préfèrent parler de changement culturel plutôt que de culture. De même qu'ils s'attachent à la définition des concepts de culture et d'identité. Cercles de qualité et projets d'entreprise sont les moyens utilisés par les entreprises et que retiennent les auteurs qui dans les cinq cas analysés ont diagnostiqué un échec, un succès et trois cas ambigus. Dans leur conclusion, ils dégagent l'importance de la notion de leadership et le sens qu'il donne à l'entreprise.

Réussir dans son entreprise

de Nathalie Tran

L'Etudiant pratique, 244 pages

■ Il ne suffit pas d'être embauché, encore faut-il rester dans l'entreprise et y faire carrière. De la période d'essai à la culture d'entreprise en passant par l'art de communiquer, cet ouvrage réalisé par une spécialiste de droit social aide à décoder le monde de l'entreprise. Il aide aussi à faire des choix lorsqu'on est une femme, qu'on souhaite s'expatrier ou changer de job. Quinze secteurs d'activités ont été analysés : pour chacun d'entre eux, l'ambiance, l'évolution de carrière, les salaires sont décrits. Mais ces conseils pratiques ne permettent pas de faire l'économie de l'expérience et de la patience : *« On ne devient pas manager du jour au lendemain par le plus pur des hasards mais en dix ou vingt ans »*, rappelle l'auteur dans la préface.

Livre mémoire

■ La démarche n'est ni nouvelle ni originale, mais le résultat est – comme toujours – attachant. A l'occasion de son déménagement pour Nanterre, Alcatel Telspace a choisi de rendre hommage aux hommes et au lieu – le 55, rue de Greffühle à Levallois – qui ont fait l'histoire de la société. Depuis l'ancêtre, la vieille SFR (Société française radio-électrique), en passant par la CSF, dont tous avaient oublié que le sigle signifiait la Compagnie générale de télégraphie sans fil.
On y retrouve les photos jaunies des temps anciens, les compagnons des premiers jours et les locaux, tels qu'ils ont évolué avec le temps. Au fil de l'ouvrage, on raconte la petite et la grande histoire de l'entreprise, de l'anecdote attendrissante aux grands moments de l'aventure technique.
Pour parvenir à ce résultat, une vaste campagne auprès de tous eut lieu du 24 avril au 21 juin, pour leur demander de collaborer à la restitution de la mémoire collective. L'agence AEFICOM, spécialisée dans ce genre de travail, a assuré la réalisation de ce livre. Un beau livre.

▶ Livre mémoire des hommes de Levallois, de la SFR à Alcatel Telspace. Le chemin de Nanterre.

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement 3615 LEMONDE.

Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD (47, av. Paul-Vaillant-Couturier, 94257 Gentilly Cedex), le service des stages de la MNEF, en téléphonant au (1) 49-08-99-99.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.

GESTION

Lieu : Parise. Date : immédiat. Durée : 3 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, sciences économiques., gestion, option économie industrielle. Mission : réalisation de notes de conjoncture par secteurs d'activités économiques. 11885.

COMPTABILITÉ

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/4, Ecole supérieure de commerce, Macintosh, tableur Excel. Mission : analyse de budget et des coûts. 12759.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois mini. Ind. : 1 500 F + primes. Profil : bac + 2, BTS comptabilité, école supérieure de commerce, anglais, matériel informatique : AS 400 IBM. Mission : assister le chef comptable, mise en place d'un logiciel maison, assistance pour le reporting mensuel en anglais. 12758.

Lieu : Nanterre. Date : indéterminée. Durée : 1/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS comptabilité. Mission : comptabilité fournisseurs, enregistrement des factures, comptabilité des recettes de tous les magasins, suivi du rapprochement bancaire. 12757.

Lieu : Saint-Priest (69). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 mini, bureautique, Word 5, multiplan. Mission : secrétariat comptable au service du personnel. 12754.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 6 200 F. Profit : bac + 2, comptabilité, gestion. Mission : au sein de la division financière, tâches administratives liées à la préparation de la déclaration DADS 2 (honoraires et courtages). 12703.

PERSONNEL

Lieu : Chatou. Date : immédiat. Durée : 3 mois mini. Ind. : 5 600/F brut/mois. Profil : bac + 2, BTS hygiène et sécurité, gestion des ressources humaines. Mission : mise en place d'un planning « sécurité » concernant un siège administratif, une force de vente et deux dépôts de distribution, législation, synthèse des obligations légales, mise en application des normes américaines du groupe par rapport au siège. 13703.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/4. Mission : contacts commerciaux et relationnels avec une clientèle prestigieuse liée à l'appartenance du groupe au 3e cabinet d'audit et de conseil international. 13699.

MARKETING

Lieu : Deuil. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : 3 000 F + commissions. Profil : bac + 2, finances. Mission : effectuer la prospection et la vente d'économiseurs d'eau aux collectivités. 14349.

Lieu : Saint-Quentin-Fallavier (38). Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, gestion administrative. Mission : études et achats de matériels info-spécifiques, élaboration d'un planning de tâches ; études des collectivités locales, étude financière. 14345.

Lieu : Montmagny (95). Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : 1 500 F. Profil : bac + 2, école de commerce/BTS action commerciale. Mission : étude de marché, qualification de fichier, phoning et suivi clientèle. 14336.

Lieu : Chatou. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 5 600 F brut/mois. Profil : bac + 2/3, école de commerce, anglais courant. Mission : assister les chefs d'une équipe de marketing dans la réalisation complète des opérations promotionnelles. 14303.

COMMERCE INTERNATIONAL

Lieu : Lyon + International. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : frais payés. Profil : bac + 2/BTS commerce international, anglais, allemand. Mission : réaliser une étude sur le matériel médical français pour les pays de l'Est, prise de contact avec les ambassades. 15779.

VENTE

Lieu : Ivry-sur-Seine. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 2 500 F/mois. Profil : bac + 2, BTS action commerciale. Mission : augmenter la qualité de la diffusion dans une agence d'édition. 16246.

Lieu : Saint-Ouen. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : 7 200 F/mois. Profil : bac. Mission : superviseur d'équipe, chargé de l'encadrement de téléacteurs. 16244.

Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, AES, sciences économiques. Mission : gestion des comptes clients, prospection téléphonique, prise de commandes et suivi commercial. 16221.

Lieu : St-Maur-des-Fossés. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, électricité, anglais. Mission : démarches commerciales avec le responsable pour la vente de produits à base électrique (grossistes). 16261.

INFORMATIQUE

Lieu : Pantin. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : 60 F/h net. Profil : bac + 2, BTS informatique industriel. Mission : installation de PC, maintenance. 17073

COMMUNICATION

Lieu : Paris. Date : indéterminée. Durée : 3/6 mois. Ind. : 1 500 F. Profil : bac + 1, notions de secrétariat, communication. Mission : hôtesse d'accueil de standing. 18968.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/4 mois. Ind. : 1 500 F. Profil : bac + 2, langues, connaissance de la vie musicale. Mission : assistants pour la coordination de la fête de la musique. 18935.

PUBLICITÉ

Lieu : Paris. Date : immédiat, valable toute l'année. Durée : à définir. Profil : bac/bac + 2, Macintosh, logiciels Macwrite et Word. Mission : assistant (e) chef de produit ; suivi administratif. 1987.

BIOTECHNOLOGIE

Lieu : Issy-les-Moulineaux + déplacements en province. Date : immédiat. Durée : 3 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 5/6, agronomie ou agriculture IDHREA, INPSA, BTS ou DUT en agronomie. Mission : bilan quantitatif des stages de pré-installation réalisés hors cadre familial, dégager un profil type des difficultés spécifiques, proposer des solutions pouvant s'insérer dans le cadre des prochains contrats de plan. 21561.

CHIMIE

Lieu : Delft (Hollande). Date : immédiat. Durée : 1 an mini. Ind. : 3 000 florins environ (9 000 F net/mois). Profil : bac + 6/7, doctorat en chimie organique, spectrométrie de masse ou géochimie. Mission : travaux de recherche dans le cadre d'un programme franco-hollandais. 21556.

TECHNOLOGIE

Lieu : Evry. Date : immédiat. Durée : 10 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/5, technique. Automatisme, ingénierie. Mission ': étude et réalisation de quatre lignes de palettisation automatique pour bouteilles PET. 22573.

SECRÉTARIAT

Lieu : Saint-PRIEST (69). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 mini, secrétariat, bureautique, Word 5, multiplan 4. Mission : secrétariat commercial. 24060.

Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 5 mois (une semaine sur deux). Ind. : à définir. Profil : bac + 1 mini, toute formation, connaissance du Macintosh. Mission : assistance commerciale : tenue du standard, gestion du courrier aide à la facturation clients et fournisseurs, aide à la rédaction des prix. 24053.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 200 F mini. Profil : bac + 2, secrétariat. Mission : au sein du département ressources humaines tâches administratives liées au recrutement 24963.

Rhône-Alpes

Un des plus Grands Cabinets d'Avocats de Grenoble
(anciens conseils juridiques et fiscaux)
recherche un

Fiscaliste d'Affaires Expérimenté

Grenoble

En contact direct avec les associés et en parfaite synergie avec les collaborateurs juridiques du cabinet, vous aurez principalement pour mission d'apporter un conseil fiscal (montages, contentieux, assistance ponctuelle) auprès de la clientèle du cabinet (groupes, PME/PMI ...).

Votre esprit d'initiative et votre aptitude à développer une clientèle propre vous permettront à terme de créer votre département fiscal et d'évoluer vers une association.

Agé de 35 ans environ, vous êtes doté d'un solide bagage fiscal et nanti d'une expérience complète de la fiscalité française. Des connaissances de la fiscalité internationale seraient un atout supplémentaire. Vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et commerciales dans une structure souple et évolutive.

Contactez **Liz Salter** au (1) 42.89.30.03 ou adressez CV + photo + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal** 10, rue Jean Goujon 75008 Paris, sous réf. LS7832MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Lyon

Responsable juridique
— h/f —

*Notre société a acquis une position de leader dans le domaine du matériel médical de haute technologie et est fortement implantée sur le **marché mondial** (200 personnes, 250 MF de CA). Elle est cotée au second marché de Paris.*

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, vous jouez un rôle d'assistance et d'étude auprès de la DG et de l'ensemble des Directeurs opérationnels en France et à l'étranger.

Vos domaines d'action seront très variés : opérations de secrétariat juridique, gestion des contrats commerciaux et scientifiques, règlement des litiges, suivi du titre et communication financière...

Vous veillez à la protection des marques et vous intervenez enfin sur toutes les questions juridiques de la société (assurance, baux commerciaux...).

Vous avez entre 28 et 30 ans, une formation juridique (maîtrise + DEA, DESS ou équivalent), vous possédez 2 à 5 ans d'expérience acquise dans une entreprise ou un cabinet fortement orienté vers l'international.

Votre anglais est excellent.

Vos qualités de diplomatie, de disponibilité et d'autonomie vous permettront de réussir ce challenge.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous réf. *RJ/M, à notre Conseil ICS, 31 rue Grenette, 69002 Lyon.*

ICS

MEDIA-SYSTEM

ASSISTANT JURIDIQUE
POUR SON SERVICE JURIDIQUE

GROUPE FOURNIER
2 200 personnes, 1,9 milliard de CA

"De la pharmacie à la Chimie Fine et aux Adhésifs Industriels et Grand Public : La Diversification réussie d'un Groupe à vocation internationale".

Diplômé(e) de 3e cycle en droit des Affaires, votre formation inclut notamment la propriété industrielle, le droit du commerce international et des connaissances approfondies en droit des contrats et en droit de la concurrence.

Vos qualités d'analyse et de synthèse vous permettent de traiter avec rigueur des problèmes variés, et vos qualités relationnelles d'être un interlocuteur direct des équipes opérationnelles.

Vous avez de préférence une première expérience (1 à 2 ans) en entreprise ou en cabinet.

Votre excellent niveau en anglais, et peut-être aussi dans une autre langue, vous qualifie pour travailler à l'échelle internationale.

Vous êtes disponible pour vous baser à Dijon. Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et prétentions sous réf. MN/LM1/92.

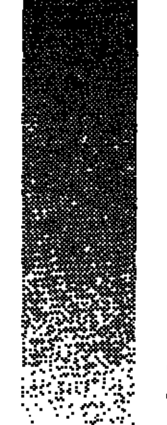
LABORATOIRES FOURNIER

Laboratoires Fournier - Service Ressources Humaines - 50, rue de Dijon - 21121 Daix.

MEDIA-SYSTEM

RHONE-ALPES

Votre métier : la communication



Pour communiquer au plus près du terrain, notre entreprise étoffe ses entités locales et recherche pour ses établissements rhône-alpins **un(e) chargé(e) de communication.**

Vous développerez une relation régulière avec les supports médiatiques de la région, vous assurerez une représentation régionale de notre société lors de manifestations publiques. Vous réaliserez des reportages pour les médias internes et vous participerez à l'élaboration de ces journaux et vidéo-cassettes.

Attaché(e) de presse, journaliste ou responsable de communication, Rhône-Alpes est votre région, espace de vie et de travail. Les professionnels apprécient vos talents et vous voulez exercer votre métier en entreprise... faites part de votre motivation et de vos réalisations à notre conseil. Il vous parlera de notre société où la pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier + photo, s/réf. 116/M à RSCG CARRIERES - 2, rue Rouget de Lisle 92130 ISSY LES MOULINEAUX qui transmettra.

LA QUALITÉ TOTALE PAR LES RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Cette PME innovante (90 salariés), de service industriel, est le leader mondial dans le retraitement de catalyseurs d'hydro-raffinage. Cette entreprise est en plein développement, elle réalise 80% de son C.A. à l'export et compte plusieurs filiales à l'étranger.

Rattaché au Directeur Général, membre du comité de direction, ce responsable des ressources humaines a un double objectif :

- **Optimiser la gestion des ressources humaines en intégrant l'ensemble de ses aspects économiques, juridiques, administratifs et sociaux.**
- **Mettre en place et suivre la démarche qualité totale pour être certifié ISO 9002 dans 2 ans.**

Ce poste s'adresse soit à un professionnel des ressources humaines qui a eu l'occasion de conduire une démarche qualité totale, soit à un ingénieur chimiste, responsable qualité, qui connaît la fonction ressources humaines.

Domiciliation possible à Valence ou à Montélimar. Anglais courant nécessaire.

Olivier RANDON vous remercie de lui faire parvenir lettre, CV et photo sous réf 35.02 D/LM
BOSSARD CARRIERES
Tour du Crédit Lyonnais
129 rue Servient
69003 LYON

BOSSARD *Carrières*

Membre de Syntec — ORC

IRS
INFRA ROUGE SYSTEM

Spécialiste de biens d'équipements industriels novateurs (transfert thermique par infra-rouge), notre entreprise connaît une très forte croissance

Ingénieur de projets

De formation ingénieur, à 30-35 ans, vous êtes un passionné. Votre curiosité technique et votre goût pour l'innovation sont les moteurs de votre motivation.

Vous avez nécessairement exercé vos compétences professionnelles au cours d'une expérience significative acquise idéalement dans l'industrie ■

Entièrement responsable de vos projets, vous les gérez en toute autonomie de la définition à la réalisation en opérant un suivi rigoureux ■

Votre excellent sens relationnel et votre envergure personnelle vous donnent les atouts pour exceller dans les contacts de haut niveau ■

Bilingue anglais, de fréquents déplacements sont à prévoir. Contactez-nous (lettre manuscrite + CV + photo et prétentions) à INFRA ROUGE SYSTEM, 4, rue Pierre Mendès France, 69120 VAULX-EN-VELIN ■

CONTESSE

VIVEZ LA PASSION EN TEMPS REEL

Groupe SILICOMP est la holding de OMNIS, SILICOMP INGENIERIE, PERIPHERIQUE ASSISTANCE, GEX INFORMATIQUE.

Notre implantation est nationale, et notre croissance forte. Nos domaines de compétence tournés vers l'avenir sont : le développement de matériels et logiciels, la formation dans l'informatique scientifique, industrielle, et Temps Réel.

Pour poursuivre leur expansion française et internationale, les sociétés du groupe recrutent des femmes et des hommes mobiles et à fort potentiel pour Grenoble, Paris, La Seyne sur Mer, Ferney Voltaire.

■ JEUNES INGENIEURS

Vous avez une formation grandes écoles (Supelec, Sup-aéro, Télécom, Ensimag, Enserg ..) spécialisés en informatique Temps Réel, vous êtes créatifs et enthousiastes, responsables et ouverts aux autres.

Vous trouverez chez SILICOMP la puissance d'un groupe, la responsabilisation et la formation qui vous permettront d'épanouir vos talents dans le développement de logiciels et de matériels, pour des projets de réseaux industriels et d'informatique Temps Réel.

Vous êtes débutants ou bénéficiez d'une première expérience (1 à 3 ans), sur les standards de l'industrie (systèmes Unix, VMS - moniteurs PSOS, VRTX - réseaux MAP - langages C, ADA), ou en développement de matériel.

■ CHEF DE PROJETS

Un diplôme d'ingénieur grandes écoles, confirmé par 3 à 5 ans d'expérience professionnelle, vous a permis de mettre en pratique vos connaissances en informatique Temps Réel, en réseaux industriels ; vous êtes passionné d'Unix. Vous voulez évoluer comme le fédérateur et le dynamiseur de nos équipes de développement.

Pour nous rejoindre, envoyer vos candidatures, à Groupe SILICOMP :

195, rue Lavoisier - BP 1 - ZIRST
38330 MONTBONNOT

36, rue des Etats Généraux 78000 VERSAILLES



CONTESSE

ECCO PHARMACIE CHIMIE
TRAVAIL TEMPORAIRE

Cadres, Techniciens supérieurs et Techniciens en Chimie, Parachimie - Biochimie - Biologie

Pharmaciens, Ingénieurs, DUT, BTS
Bac F6, F7, F7'...

RECRUTEMENT de PERSONNEL de LABORATOIRE et de PRODUCTION par des SPÉCIALISTES de votre PROFESSION

62, cours Gambetta, 69007 LYON
Tél. : (16) 78-58-99-15
Télécopie : (16) 78-58-98-93

11, rue du Jura 75013 PARIS
Tél. : (1) 45-35-21-21
Télécopie : (1) 43-36-55-60

QUI PEUT REMPLACER ECCO ?

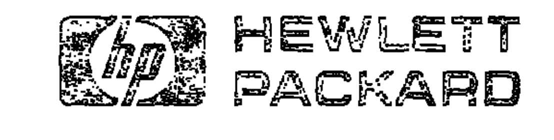
ECCO TRAVAIL TEMPORAIRE

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36-15 LM

Rhône-Alpes

Quand on a traversé Maths Sup avec sa calculette HP, quand on a imprimé les invitations du gala à la Laserjet HP, quand on a développé son premier projet sur un micro HP, peut-on vraiment passer à côté d'une annonce HP ?

Pour la région Rhône-Alpes où Hewlett-Packard a choisi de concevoir et fabriquer sa gamme d'ordinateurs personnels de bureau, nous recherchons des Ingénieurs généralistes ou spécialisés en électronique ou informatique ayant une première expérience de 3 à 4 ans.
Selon vos compétences et votre expérience, vous nous rejoindrez comme : Ingénieurs de développement pour les moniteurs vidéo ; Ingénieur composants (OEM) dans le domaine des mémoires de masse et alimentations ; Acheteurs composants (OEM) pour les mémoires de masse et alimentations ainsi que pour les moniteurs vidéo ; Ingénieur en informatique industrielle ; Ingénieur industrialisation mécanique.
Si vous partagez notre souci de la qualité, si vous souhaitez travailler dans un environnement qui vous permette de vous exprimer en toute autonomie, si vous avez un sens relationnel développé, nous sommes faits pour nous rencontrer.
Pour tous ces postes basés à l'Isle d'Abeau, la maîtrise de l'anglais est indispensable.
Merci d'adresser votre candidature en précisant le poste choisi à Béatrice Jouanneau – Service Recrutement HEWLETT-PACKARD – Boulevard Steve Biko – 38090 Villefontaine.



EMPLOI Le mardi, c'est tout un Monde

8 RUBRIQUES D'OFFRES D'EMPLOI

- Le Monde du Premier Emploi
- Le Monde de la Gestion et des Finances
- Le Monde des Ressources Humaines
- Le Monde des Juristes
- Le Monde des Cadres
- Le Monde de la Fonction Commerciale
- Le Monde de l'Informatique
- Le Monde des Secteurs de Pointe

Le Monde INITIATIVES

CREPA HABITAT

1er bureau d'études et de conseil dans le domaine de l'habitat social (75 consultants), nous recherchons

ADJOINT DU DIRECTEUR D'AGENCE
(Lyon)

CONSULTANTS SENIORS
(Paris, Lille et Bordeaux)

afin de renforcer nos équipes de consultants dans les domaines suivants :
- **stratégies de gestion et de développement du patrimoine,**
- **analyses et montages financiers,**
- **management des organismes HLM.**

Agé au minimum de 35 ans, votre connaissance approfondie du monde HLM acquise en organisme ou en cabinet-conseil, vos qualités intellectuelles et relationnelles feront de vous un conseil écouté de Directions Générales et un homme de développement commercial et produits.



GROUPE HLM

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite, sous référence MON, en indiquant la ville de votre choix, à CREPAH - DG - 4, rue Lord Byron - 75384 PARIS Cédex.

Institut National Polytechnique de Grenoble
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉNIE INDUSTRIEL

L'ENSGI « LA GRANDE ÉCOLE DE L'ENTREPRISE »

L'ENSGI RECRUTE UN PROFESSEUR EN GESTION DE PROJETS

- Vous avez une large compétence scientifique dans le domaine de l'électronique, l'électrotechnique, l'automatique et l'informatique industrielle.
- Vous êtes docteur ès sciences ou habilité des universités.
- Vous avez une grande expérience de la **gestion des projets,** en entreprise.
- Vous serez responsable à l'ENSGI de la 3e année de formation pour la **gestion de projets,** le suivi et la promotion des projets de fin d'étude.
- Vous aurez un rôle essentiel dans la définition d'un programme de recherche et la mise en place d'un laboratoire de génie industriel.

Envoyer CV, photographie et prétentions à :
G. COGNET
INPG/ENSGI
46, avenue Félix-Viallet
38031 GRENOBLE CEDEX

INPG

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

---

36 15 LM

Grâce à 3615 LM,
5 000 cadres ont envoyé
leur candidature par Minitel.
Grâce au Minitel, 200 entreprises
ont reçu vos candidatures.

LA CEGOS ET LA FORMATION COMMERCIALE

Vous avez entre 28 et 35 ans. De formation supérieure (Ecole Supérieure de Commerce, IEP...), vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans dans des fonctions à fortes composantes commerciales et managériales au sein des secteurs :

BANQUE ou ASSURANCE

La CEGOS, premier cabinet européen de Conseil, Formation et Recrutement, vous offre aujourd'hui l'opportunité d'accélérer le développement de votre carrière en devenant

CONSULTANTS

Votre métier consistera à diagnostiquer les besoins des entreprises en formation commerciale et marketing, concevoir des interventions sur mesure et animer des séminaires pour des cadres ; vous aurez également à développer un portefeuille de clients pour lequel vous serez amener à négocier à très haut niveau auprès d'entreprises de premier plan.

Vous pourrez, en bénéficiant de la richesse exceptionnelle des compétences des 500 consultants de la CEGOS, approfondir votre connaissance de plusieurs secteurs économiques et, atteindre un niveau de compétence à la mesure de vos ambitions. La rémunération est bien sûr élevée et motivante pour ce poste qui nécessite un fort niveau d'implication. Le poste est basé à Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo s/réf. 6016/M à A. ALLEGRET - CEGOS Division Recrutement - Tour Vendôme 92516 BOULOGNE Cedex.



Important groupe international, nous recherchons pour notre établissement à Paris un

Senior Financial Manager

Vous prenez en charge l'analyse et le contrôle des offres en proposant les meilleurs financements et/ou montages financiers (internationaux, CREDOC, protocoles...).

E X P O R T

Vous travaillez en relation étroite avec les financiers des filiales, des établissements et du siège et vous assistez également les commerciaux dans leurs négociations financières.

A 35 ans environ, de formation supérieure en finance internationale, vous possédez une expérience professionnelle significative, au cours de laquelle vous avez exercé votre réelle connaissance des organismes administratifs et financiers (DREE, COFACE, BEI ... BIRD/ADB) et des banques étrangères.

Parfaitement bilingue anglais, vous connaissez peut-être l'espagnol, et vous alliez à vos qualités de négociation et de communication, rigueur et autonomie. Bien sûr, pour ce poste international, vous acceptez les déplacements à l'étranger.

Merci d'adresser votre CV en français et en anglais, s/réf. 646, à
MEDIAPA
50/54, rue de Silly
92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX.

CONTROLEUR DE GESTION

Jeune diplômé ou première expérience

Optez pour l'international

Au sein d'une structure légère et performante, vous aurez pour mission de contrôler les résultats de nos 27 exploitations à l'étranger (CA 1991 : 15 milliards de F).

En outre, vous contribuerez à orchestrer les relations entre les filiales et le siège : consolidation, systèmes d'information, conseils d'administration.

Ce poste implique de fréquents déplacements à l'étranger, et s'ouvre, à moyen terme, sur des responsabilités de management au sein de notre reseau international.

Diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, vous êtes rigoureux et organisé, vous avez le sens des contacts et une bonne ouverture d'esprit.

Une maîtrise parfaite de l'anglais et un bon niveau en allemand sont nécessaires ; la micro-informatique est votre outil quotidien.

Merci d'adresser votre CV, lettre de motivation et rémuneration actuelle sous réf. M02 IN à Jacqueline MARIAUX - AGF - Département des Ressources Humaines - 33, rue la Fayette - 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

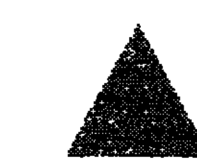
Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 46 milliards en France et dans plus de 30 pays.

Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.



Organisation et Publicité



SCIC GESTION ILE DE FRANCE

SIC GESTION ILE DE FRANCE prestataire de service pour des sociétés immobilières en Ile de France recherche un

RESPONSABLE DE GESTION PATRIMONIALE H/F

Région Parisienne (93)

Diplômé de l'enseignement supérieur (ESC, gestion), vous possédez une expérience confirmée dans le domaine de la gestion locative et patrimoniale (OPAC, OPHLM, cabinets d'administrateurs de biens...). Vos qualités relationnelles, votre sens de l'animation d'équipes, votre goût du service et de l'assistance, votre rigueur dans la gestion sont des atouts indispensables à votre réussite dans ce poste. Rattaché à la direction régionale de Seine Saint-Denis (18 000 logements) vous contribuerez activement à la définition des politiques et objectifs de gestion locative et patrimoniale que vous mettrez en œuvre. Vous coordonnerez et animerez un réseau (8400 logements) de trois à cinq agences et assurerez les relations avec les sociétés immobilières et les partenaires locaux. Ces nouvelles responsabilités vous intéressent ? Adressez vite votre candidature (lettre, CV, photo) sous réf. RGP à Anne GAVOTY - SCIC GESTION Ile de France - Direction des Ressources Humaines - 14-16 rue Voltaire - 94276 Kremlin Bicêtre.

Organisation et Publicité

Chef Comptable

De niveau DECS Comptabilité / Fiscalité, vous possédez une expérience de 4 à 5 ans minimum dans la fonction, au cours de laquelle vos qualités d'organisation et d'initiative se sont révélées.

Rattaché au Directeur Financier, vous aurez en charge la comptabilité générale, la comptabilité clients et la fiscalité de la société et de ses filiales.

Vos qualités relationnelles vous permettront d'encadrer une équipe de 8 personnes.

Autonomie, rigueur et organisation seront autant d'atouts pour réussir et évoluer dans la fonction à la mesure de vos compétences.

Pour nous rejoindre le plus vite possible, envoyez lettre + C.V. + photo, sous réf. CC/01, à la SAMARITAINE Direction du Personnel 19, rue de la Monnaie 75001 PARIS



SAMARITAINE

MEDIAPA

Gestion de Trésorerie

Une première expérience ? Cash !

Vous possédez cette experience acquise, si possible, dans une structure Groupe. Et vous avez maintenant assez de recul professionnel pour évoluer au mieux dans une fonction de gestionnaire de trésorerie très diversifiée.

Dans ce contexte, la mission proposée par ce très important laboratoire pharmaceutique anglo-saxon ne peut que vous séduire !

Très directement impliqué dans la gestion des flux et des prévisions de trésorerie, vous intervenez sur les arbitrages de trésorerie quotidiens, le contrôle des conditions bancaires, le suivi des placements, en liaison avec les services concernés. Cela induit une grande variété de tâches : "cash management", analyses dynamiques et statiques, reporting, veille technologique. Vos outils : CONCEPT MEGA RESO - logiciel LOTUS

En résumé, ce poste évolutif saura faire appel à votre formation type ESC ou Ecole de Gestion, à vos facultés d'analyse pertinentes et à votre aisance relationnelle : sans oublier l'anglais, bien sûr.

Lieu de travail : proche banlieue Ouest Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature + photo en précisant votre salaire actuel sous réf. LM/16 à notre Conseil ARCOS SELECTION - 6, avenue d'Eylau 75116 PARIS. Discrétion assurée.



OKC DESSEIN

ABBOTT France, filiale d'un groupe américain, un des "grands mondiaux" dans le domaine de la santé crée au sein de sa division DIAGNOSTIC (270 personnes, plus de 700 millions de francs de CA), le poste de :

ASSISTANT(E) DU CONTRÔLEUR DE GESTION

Responsable du contrôle de gestion de l'activité "après-vente" (60 personnes, CA : 30 MF) de la division, nous recherchons pour ce poste vivant et formateur, un jeune diplômé de l'enseignement supérieur commercial ou universitaire, tourné vers la gestion, familiarisé avec l'outil informatique et parlant impérativement l'anglais.

Merci d'adresser un curriculum-vitae accompagné d'une photo et d'un courrier mentionnant vos prétentions sous la réf. 116 P à B & CO, 66, avenue Victor-Hugo 75116 PARIS.

MEDIAPA

RESPONSABLE DU SERVICE CONTROLE DE GESTION

Filiale d'un groupe international, Redland Granulats SA est spécialisée dans la production et la commercialisation de matériaux destinés à l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Elle poursuit avec succès une politique de croissance externe et renforce ses structures en créant le poste de responsable du service contrôle de gestion. Rattaché au directeur administratif et financier, il anime une équipe de 2 personnes. Sa mission consiste à prendre en charge l'ensemble du contrôle de gestion de la société (définition de l'organisation budgétaire par centre de profit, élaboration de plans à court et moyen termes...). Il participe également à des études d'acquisition et opère en étroite collaboration avec les directions régionales et les sites. Ce poste s'adresse à un candidat âgé d'au moins 30 ans, de formation supérieure (ESC ou équivalent) complétée si possible par le DECS et possédant une solide expérience du contrôle de gestion industriel. Une bonne pratique de l'anglais est nécessaire. Une expérience du secteur BTP est un atout supplémentaire. Un tempérament volontaire, des qualités relationnelles ainsi que des capacités d'analyse et de synthèse sont indispensables pour réussir dans cette fonction. Le poste est basé en proche banlieue est (RER) et suppose des déplacements. Ecrire à Frédérique CHEMARIN, en précisant la référence A/S8738M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex Tél. 40.88.79.50.**

Redland GRANULATS

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

L'ingénierie au delà des frontières

SODETEG, société d'ingénierie pluridisciplinaire possède une expertise et des compétences reconnues à l'international. Pour développer son activité ingénierie conseil en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie, elle recherche des consultants.

CONSULTANT ECONOMISTE SENIOR

Consultant de haut niveau, vous êtes économiste, analyste financier ou spécialiste des finances publiques, nous vous confions d'importantes responsabilités.

MACRO ECONOMISTES

Vous intervenez en tant qu'expert dans le cadre de programmes d'ajustement structurel.

COORDINATEURS D'AIDE INTERNATIONALE

Déjà expérimenté dans la fonction, vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Tous ces postes sont basés en AFRIQUE, en EUROPE DE L'EST ou en ASIE.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant le poste choisi à : Eric NICOLAS Département des Ressources Humaines

SODETEG - 381, Av. du Général de Gaulle BP 218 - 92142 CLAMART - Tel : 40.94.48.46.

THOMSON

DES HOMMES SIGNENT LEUR TEMPS

HCA

Contrôleur de gestion
- Martinique -

Ce groupe industriel agro-alimentaire, implanté aux Antilles et en Guyane, fabrique en franchise et distribue des marques leaders dans la région et réalise un CA de 600 MF. Il étoffe aujourd'hui sa structure financière en créant le poste de Contrôleur de gestion.

Rattaché au Directeur Financier, vous prenez en charge la préparation du tableau de bord mensuel, le processus budgétaire (élaboration, suivi, analyse des écarts, révision), et le contrôle de gestion industriel.

Intervenant sur tous les sites industriels du groupe, le contrôleur de gestion est par ailleurs responsable de l'amélioration du système d'information et du contrôle interne, ainsi que du respect des procédures.

Agé de 26-30 ans, vous êtes diplômé d'une école de commerce ou équivalent. Une expérience d'au moins trois ans en milieu industriel, dans un poste d'auditeur interne ou de contrôleur de gestion, vous permet de faire preuve de solides connaissances en comptabilité et d'une bonne pratique de la micro-informatique. Vous avez un esprit de synthèse, de la rigueur et le sens de l'organisation mais aussi le goût des contacts.

Poste à pourvoir en Martinique.

Merci de téléphoner ou d'adresser une lettre manuscrite, votre CV et une photo, sous réf. JMD/3022.

FAIRWAY *Horizon Financier,*
27 rue Marbeuf, 75008 Paris. 47.23.32.75

FAIRWAY HORIZON

RESPONSABLE DU SUIVI DES RISQUES FINANCIERS

Notre Direction des Investissements souhaite intégrer au sein de son département " gestion des opérations " un professionnel confirmé, **responsable du suivi des risques financiers.**

En relation étroite avec de nombreux interlocuteurs du monde de la finance, vous évaluerez les risques financiers de nos investissements en liaison directe avec le responsable du département.

L'exercice de votre fonction devra apporter une réelle valeur ajoutée à notre middle-office.

A 30-35 ans, de formation supérieure (ESC, Sciences Po...), vous souhaitez valoriser vos qualités personnelles et vos compétences techniques au sein d'une structure qui vous en donnera les moyens.

La nature et la complexité des affaires traitées nécessite un profil bancaire aguerri, une rigueur à toute épreuve et une expérience probante d'au moins 5 ans dans un domaine similaire.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, rémunération actuelle) sous réf. M 03 F à Christine LABBE - Département Ressources Humaines - 33, rue la Fayette - 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 46 milliards en France et dans plus de 30 pays.

Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.



AGF avec vous

(Organisation et Publicité)

Groupe industriel d'envergure internationale, recherche pour sa filiale commerciale française, son

RESPONSABLE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

Vous serez rattaché au Directeur Général de cette société de 14 personnes pour mettre en place et gérer l'ensemble des circuits informatiques de la comptabilité, de la finance et de la gestion. Vous vous appuierez sur une petite équipe de 2 personnes, tout en gardant un rôle très opérationnel. Votre formation comptable est de bon niveau, votre expérience est d'au moins 5 ans dans la comptabilité et la gestion.

Votre connaissance de la micro-informatique est indispensable. Votre anglais est courant. Lieu de travail, Paris 16ème.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions, sous réf. 04, à Agnès CHAUVIN - TEMPS DENSE - 3, rue de Liège 75009 PARIS.

TEMPS dense
INGENIERIE DES CARRIERES

GESTION, FINANCE ET PLANNING STRATÉGIQUE

La société internationale KIMBERLY CLARK CORPORATION recherche pour son Groupe EUROPE un

RESPONSABLE DE HAUT NIVEAU
Contrôle de Gestion et Analyse Financière - Europe

Diplômé d'une grande école de gestion, vous avez acquis une expérience d'au moins 10 ans en Contrôle de Gestion et Analyse Financière, de préférence dans un environnement industriel; vous en maîtrisez aujourd'hui les aspects techniques autant que stratégiques. Vous avez fait la preuve de vos qualités de leader: sens des contacts, écoute, aptitude à animer des équipes.

Membre de la Direction "Strategic Planning Europe", vous êtes associé à l'élaboration de nos plans:
- Vous participez à la définition des objectifs de ce secteur.
- Vous optimisez et vous mettez en œuvre les sytemes et les procédures de planification et de contrôle, vous en coordonnez et vous en suivez l'application.
- Vous assistez et vous conseillez les Responsables opérationnels de nos unités européennes.
- Vous animez et vous mobilisez vos équipes avec la préoccupation permanente de renforcer leurs compétences et leur sens des responsabilités.

Outre une grande mobilité, ce poste, basé à Saint Cloud, suppose une parfaite maîtrise de l'anglais. Il ouvrira à un candidat de haut niveau de larges perspectives de carrière au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser lettre, C.V. et photo, sous la référence LM/1101, à François ROBERT

Kimberly-Clark Sopalin — Bureaux de la colline 92213 Saint-Cloud Cedex

Sopalin — Kleenex — Kleenex papier toilette — BREVIA

Le Monde de la

Gestion et des Finances

Banlieue Ouest

N° 1 de la réparation rapide, leader français avec plus de 550 MF de CA, et un réseau de 210 points de vente.



Directeur Administratif et Financier

Rattaché au Directeur General et aide d'une équipe de 12 personnes que vous animez, vous prenez en charge l'integralite de la fonction : comptabilité, contrôle de gestion, reporting... Vous êtes l'interlocuteur de nos franchises et avez aupres d eux un rôle de conseil financier.

A 30/35 ans, diplômé d'une école supérieure de commerce (HEC, ESSEC... ou équivalent), vous justifiez d'une expérience acquise en audit et en contrôle de gestion, de preférence dans la filiale d'un groupe international. Vous parlez anglais et vous avez déja animé une équipe

Si vous souhaitez participer a ce recrutement, merci d'envoyer votre CV sous la reference 24.105-62 a notre conseil.



26 rue de Berri, 75008 Paris.
*Pour plus d'informations, consultez le 3616 code CGE*ONOMA.*

PARIS LILLE LYON NANTES NICE RENNES STRASBOURG BRUXELLES

Nous sommes une Société Financière spécialisée dans la gestion des OPCVM, partenaire d'un puissant réseau. Nous recherchons notre

RESPONSABLE DES MOYENS D'INFORMATION

Au sein du service "Développement Réseau", vous serez chargé de l'élaboration des outils d'information à destination du réseau. Vous devrez pour cela :
- définir le contenu de chaque support (papier, télématique ou vidéo),
- coordonner, en liaison avec l'équipe de gestion financière, les articles économiques et didactiques,
- veiller à la qualité de l'information donnée,
- répondre, de manière adaptée, aux questions et aux attentes du réseau.

Vous pourrez être amené, de plus, à piloter des études en liaison avec la Direction Commerciale du réseau.

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer un diplômé de l'enseignement supérieur justifiant d'une compétence éprouvée en techniques de communication et d'une culture économique et financière. Son esprit créatif adossé à beaucoup de rigueur lui permettra de faire évoluer les outils existants.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 647 à MEDIA PA 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

Contrôleur Financier Européen

Nous sommes un important groupe **multinational industriel** (CA : 30 Milliards) ; dans le cadre de notre développement externe et interne, nous créons une holding européenne qui fédérera l'ensemble des intérêts de notre groupe dans la communauté europeenne (CA : 8 Milliards).

Pour cette holding, nous recherchons notre **Contrôleur Financier** qui sera responsable de la consolidation et du reporting. En parallèle, il se verra confier des missions d'audit et d'organisation, notamment auprès des Directeurs Généraux et Financiers des filiales.

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez 4 à 6 ans d'expérience dans un cabinet d'audit international ou dans un important groupe multinational : vous avez acquis vos compétences au travers de missions de consolidation, de révision comptable et d'organisation.

Ce poste, basé à Paris, implique une parfaite maîtrise de l'anglais. Il concerne un jeune professionnel souhaitant rejoindre un groupe industriel qui lui offrira de réelles opportunités de carrière en France ou à l'étranger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV + prét.) sous réf. 2006/M a notre Conseil ORBE - 41, avenue George V 75008 PARIS, qui l'étudiera en toute confidentialité.

ORBE

MEDIAPA

GROUPE PRINTEMPS

GROUPE PRINTEMPS

31 milliards de C.A. - 3 branches d'activités
VPC - MAGASINS - SERVICES FINANCIERS
NOTRE HOLDING RECHERCHE

FISCALISTE

Rattaché(e) au Chef du Département Fiscal :

- vous assistez celui-ci dans un certain nombre de ses missions (taxe professionnelle, T.V.A., intégration fiscale, ...)

- vous avez un rôle de conseil auprès des filiales sur des dossiers techniques (fusion, apport partiel, ...).

Titulaire d'un DEA ou d'un DESS de droit des Affaires et Fiscalité, vous possédez une double expérience en entreprise et en cabinet de 3 à 4 ans.

Merci d'adresser lettre de candidature (C.V., photo et prétentions) à Bénédicte LEFEBVRE DU PREY, Groupe PRINTEMPS, 61, rue Coumartin, 75009 Paris.

Multinationale américaine (+ 2 milliards de $ de CA) recherche pour son siège Europe un

Auditeur International

Grenoble **250/350 KF**

Rattaché au Directeur de l'Audit Europe (25 entités réparties sur 15 pays). Vous menez des missions d'audit financier et d'audit de procédures.

Vous participerez à des missions spéciales dans le cadre du développement et de la réorganisation du groupe.

Vous établirez des rapports à destination du management Européen et du siège aux Etats-Unis.

De formation Ecole Supérieure de Commerce + DECF, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans en cabinet d'audit ou en entreprise multinationale.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et êtes disponible pour des déplacements à l'étranger. Votre réussite à ce poste vous permettra de saisir de nombreuses opportunités au sein du groupe.

Contacter **Pierre-Guillaume Day** au (1) 45.53.26.26, ou adresser CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Finance** au 30 bis rue Spontini 75116 Paris, sous réf. PGD7865MO.

MP

Michael Page Finance
Spécialiste en recrutement Financier

LBW.



AVIONS DE TRANSPORT REGIONAL

Spécialiste financement des ventes

ATR, constitué à parts égales par les deux grands avionneurs européens : AEROSPATIALE France, ALENIA Italie, commercialise la famille d'avions de transport régional ATR 42 et 72, exploités dans le monde entier. Ce consortium recherche : un Spécialiste Financement des Ventes Confirmé

Chargé d'évaluer, négocier, élaborer les modes de financement afin d'optimiser la vente des avions, vous avez une expérience bancaire ou dans le financement à l'export : analyse des risques, montages financiers, négociation des garanties

HEC, ESSEC, ESCP, IEP Paris, INSEAD, ISA..., Centrale, Mines, vous avez un excellent sens commercial, la pratique de la négociation et la maîtrise parfaite de l'anglais.

Si vous souhaitez rejoindre à Toulouse notre équipe internationale, confiez votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, photo) à notre Conseil

FM Consultants
2 rue du Rempart Villeneuve
31000 Toulouse 62 27 29 76

FM Consultants

MEDIA-SYSTEM



Aujourd'hui, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS est au service de 267.734 entreprises sur Paris et sa région et gère un budget de 3 milliards de F.

Son rôle est multiple : consultatif, appui aux entreprises, enseignement, gestion d'équipements publics.

Mais la C.C.I.P., ce sont aussi de prestigieuses filiales – Palais des Congrès, Parc des Expositions Paris-Nord Villepinte – et, à travers ses réalisations, la maîtrise des technologies de pointe.

Elle recherche

Pour le Groupe ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE PARIS
(250 permanents, 500 intervenants extérieurs, 1 500 étudiants, 3 000 cadres et dirigeants en formation chaque année)

SON DIRECTEUR ADMINISTRATIF, FINANCIER ET DES RESSOURCES HUMAINES

Rattaché au Directeur du Groupe, vous dirigez et coordonnez les services dépendant de sa responsabilité directe : finance et contrôle, ressources humaines, logistique animant ainsi avec les Chefs de Services environ 70 personnes.

Membre du Comité Exécutif, vous êtes associé à toutes les réflexions et décisions concernant le développement, l'organisation et la gestion du Groupe.

Vous avez environ 40 ans, diplômé de l'Enseignement Supérieur, vous possédez des capacités d'animation et d'organisation, le goût des responsabilités et un grand sens managérial.

La pratique de l'anglais est souhaitée, la connaissance des milieux publics et para-publics appréciée.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV + photo + prétentions) sous référence 9203/LM à C.C.I.P. – D.R.H. 8, rue Châteaubriand – 75008 PARIS.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

INTERMONDE

Paris - Nord

LA FRANÇAISE DES JEUX

Contrôleur de gestion

Bénéficiant d'une expérience de plusieurs années de contrôle de gestion dans un contexte anglo-saxon, vous souhaitez maintenant apporter votre compétence et votre rigueur dans un cadre où l'autonomie et le champ d'action donneront à votre carrière une véritable dimension.

Rejoignant l'équipe (4 personnes), vous participez activement à la définition et à la mise en place des outils de gestion et d'aide à la décision.

Reporting, tableaux de bord, budgets et plans sont vos domaines d'intervention de prédilection.

Agé de 30 ans, vous êtes de formation Ecole de Commerce (Option Gestion Finance).

Vous êtes impérativement dynamique, ouvert et disponible. Ambitieux, vous souhaitez démontrer votre efficacité par vos réalisations quotidiennes.



*Merci d'envoyer votre CV, sous réf. 24-115-264, à notre conseil, ONOMA, 26 rue de Berri, 75008 Paris. Pour plus d'informations, consultez le 3616 code CGE*ONOMA.*

Le Monde de la

Gestion et des Finances

Filiale d'un établissement financier étranger, nous sommes une banque commerciale (100 personnes) en pleine évolution.

Auditeur interne

Véritable conseil du Comité de Direction, vous assurerez l'évaluation et l'évolution des procédures et systèmes d'information de notre établissement parisien, dans un souci d'optimisation des performances.

Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur et parlez couramment l'anglais. Après 4 ans d'audit en cabinet ou dans un établissement financier, vous possédez une très bonne connaissance du fonctionnement des établissements bancaires (métiers, organisation, systèmes d'information).

Vous souhaitez aujourd'hui évoluer dans une ambiance motivante, en relation avec des interlocuteurs de très haut niveau.

Merci d'adresser C.V. + lettre manuscrite sous référence AI/M à notre Conseil Sandrine Frénoy KPMG Cofror, 18 bis rue de Villiers. 92300 LEVALLOIS.



KPMG Cofror

CURRICULUM

Important organisme du tertiaire, nous sommes leader sur nos marchés : la Retraite et la Prévoyance.

Aujourd'hui nous recherchons pour notre département Statistiques-Actuariat-Etudes, un :

ACTUAIRE H/F

De formation supérieure (**Statistiques, ISFA** ou **Institut des Actuaires Français**), vous avez acquis une première expérience de la fonction Etudes Techniques, ou débutant, vous justifiez de stages significatifs dans ce domaine.

Au sein du département Statistiques-Actuariat-Etudes votre mission intégrera trois domaines d'activités :

Etudes et Tarification
Analyse et Surveillance des résultats
Inventaire Technique et Réassurance

La variété de votre mission implique de votre part, un esprit d'initiative, d'organisation et un sens des contacts qui seront des qualités indispensables pour vous permettre de réussir dans cette fonction évolutive.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous référence 5123 à SOURCES - 108 rue Saint Honoré, 75001 PARIS.

Nous sommes un IMPORTANT GROUPE DE PRESSE
Pour accompagner notre développement et renforcer notre structure, nous recherchons

CONTROLEUR BUDGETAIRE (H/F)

- En collaboration avec le responsable de la gestion, il sera chargé du suivi budgétaire et du contrôle des filiales.
- Débutant ou ayant une première expérience, il est diplômé d'une école supérieure de commerce (gestion finances-comptabilité) ou a obtenu le DECF.
- Il possède de réelles capacités d'adaptation, une large ouverture d'esprit et un goût certain pour la communication. La connaissance de l'outil micro-informatique est un atout indispensable.

Le poste est basé à Paris, de courts déplacements en province sont à prévoir.

Le dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, rémunération actuelle) est à adresser sous réf. n° 8785 au Monde Publicité 15/17, rue du Col. Pierre Avia, 75015 Paris, qui transmettra.

Le Monde des

Ressources Humaines

Responsables relations humaines et sociales confirmés



Danone, Panzani, Lu, Kronenbourg, Evian...

BSN est le 3e groupe alimentaire européen : 66 Mds de F de CA, 51 000 personnes, plus de 100 filiales implantées dans 37 pays.

L'importance accordée à la politique humaine et sociale a toujours été une dominante de la culture du Groupe BSN et un des facteurs de sa réussite économique.
Développer le dialogue social, anticiper les besoins en ressources humaines, les adapter aux stratégies de développement tout en permettant à chacun d'être l'acteur de son évolution professionnelle, accroître les solidarités entre l'entreprise et son environnement sont les points clés de cette politique.
Pour la mettre en œuvre et participer à son enrichissement, nous recherchons des responsables des relations humaines et sociales pour certains établissements de province (établissements de 200 à 500 personnes) qui succéderont aux titulaires actuels qui vont évoluer.
Membres du Comité de Direction de ces établissements, ils seront les garants de l'application de la politique du Groupe ; ils devront être également "force de proposition" et jouer un rôle important dans l'évolution des organisations et dans le développement du dialogue et de la communication.
Ces postes conviendraient à des candidats (ESC, ingénieurs, DESS, Doctorat...) ayant 5 à 8 ans d'expérience dans la fonction humaine et sociale, partageant notre éthique, désireux et capables de prendre un poste de responsabilité globale.
Nous avons plusieurs postes à pourvoir dans différentes régions de France. Merci de nous indiquer d'éventuelles préférences géographiques.
A terme, ces postes ouvrent des possibilités d'évolution dans le Groupe en France ou à l'étranger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous référence 51A2321/2M, à *ETAP*, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIÈME EUROPÉEN

Le Groupe UNILEVER recherche pour l'un de ses sites industriels (proximité Région Parisienne) :

CHEF DU PERSONNEL

Votre mission :
Directement rattaché au Directeur de cette usine ultra-moderne, vous prendrez en charge les différents aspects de la politique du personnel : relations avec les partenaires sociaux, recrutement, formation, gestion prévisionnelle, communication, contacts avec les autorités locales et gestion administrative du personnel. De plus, vous serez responsable des services généraux du site.

Dans le cadre de cette fonction, vous participerez avec la Direction du personnel du siège social à la mise en oeuvre de la politique globale des ressources humaines de la société.

Votre profil :
De formation IEP, Ecole de Commerce, DESS Gestion de Personnel ou équivalent, vous pouvez vous prévaloir d'une première expérience d'au moins 3 à 5 ans dans une fonction similaire, de préférence en milieu industriel, et vous souhaitez rejoindre une activité en pleine expansion au sein d'un groupe offrant de nombreuses possibilités d'évolution.

Autonome et organisé, vous disposez d'un très bon sens du contact et vous aimez vous impliquer dans la réalisation de projets en utilisant votre esprit d'initiative et votre pouvoir de conviction.

Si cette opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions) sous réf. 01/92 LM à UNILEVER FRANCE SERVICES. Service Recrutement et Sélection des Cadres. 157 boulevard Haussmann, 75382 PARIS CEDEX 08.



Unilever

UNILEVER UNE DIMENSION INDUSTRIELLE A L'ECHELLE HUMAINE

36 15 LM

Déposez votre CV sur 3615 LM pour découvrir des annonces qui correspondent à votre profil.

Auditeur International

Le Monde des Juristes

Yves Rocher

REUSSIR EN BEAUTE ... **A RENNES**

Groupe Yves Rocher, nous sommes la première marque française de produits de beauté, avec 6 Mds de Francs de CA et 7 000 personnes. Le Directeur Général de notre Division Yves Rocher France (2 Milliards de Francs, 2 000 personnes), recherche son

RESPONSABLE JURIDIQUE

Rattaché au Directeur Financier et assisté d'une collaboratrice, vous interviendrez comme conseil en droit des affaires auprès de l'ensemble des deux réseaux français, VPC et magasins (600).
Vos qualités de contacts et votre goût pour le terrain sont des atouts indispensables dans la réussite de cette fonction très opérationnelle.
Diplômé de l'Enseignement Supérieur en droit du type DJCE, vous pouvez déjà faire valoir une première expérience de 3 à 5 ans dans le domaine contractuel, notamment **en droit de la distribution et de la franchise.**
De réelles perspectives d'évolution au sein du Groupe sont possibles pour un candidat à fort potentiel.

Contactez **Liz Salter** ou **Frédéric d'Antin** au (1) 42.89.30.03 ou adressez CV + photo + tél + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal** 10, rue Jean Goujon 75008 Paris, sous référence LSFA7473MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

MFI

Grand groupe de services (CA 3 Mds F) recherche un

Juriste

Paris

Au sein d'une équipe juridique de haut niveau, rattaché au Directeur Juridique, vous travaillerez sur des dossiers très variés en droit des affaires :
- suivi juridique de la trentaine de sociétés du groupe (Conseils, A.G ...) et à terme, prise en charge des dossiers de restructurations,
- assistance en matière contractuelle : rédaction et négociation des contrats et conventions avec tous les partenaires publics ou privés du groupe.

Agé de 25/27 ans, de formation supérieure en droit des affaires (DEA, DESS, DJCE ...), idéalement complétée par un diplôme de droit public, vous justifiez nécessairement d'au moins 2/3 ans d'expérience en droit des sociétés et des contrats.
Dynamique, enthousiaste et motivé, vous souhaitez mettre votre rigueur et vos qualités juridiques au service d'une équipe jeune et passionnée où de réelles perspectives d'évolution vous seront offertes.
Contactez **Antoine Goldschmidt** au (1) 42.89.30.03 ou adressez votre CV + lettre manuscrite + tél + rém. act. à **Michael Page Tax & Legal**, 10 rue Jean Goujon, 75008 Paris sous réf. AG7854MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

LBK

Groupe industriel de premier plan (CA > 20 Mds FF, 55 % à l'international) recherche pour l'une de ses branches (CA > 3,5 Mds FF) son

Responsable Juridique

Paris **450 KF**

Rattaché au Directeur Juridique Groupe et en parfaite synergie avec la Direction Générale de la branche industrielle, vous assumerez de façon autonome le traitement de l'ensemble des dossiers de droit des affaires (droit des obligations, droit des sociétés, propriété industrielle, contrats ...). A ce titre vous assisterez les services opérationnels et les filiales en France et à l'étranger.
Vous interviendrez également dans le cadre d'opérations internationales de structure et industrielles (M&A, transferts de technologies, accords industriels, joint-ventures ...).
Agé de 30 ans minimum, doté d'une solide formation juridique (3e cycle), vous pouvez faire état d'une expérience réussie en droit des affaires acquise en cabinet ou dans une entreprise internationale.
Disponible, pragmatique et rigoureux, vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un groupe très dynamique.
Un excellent niveau d'anglais (parlé et écrit) est indispensable. Une expérience professionnelle ou l'obtention d'un diplôme (LLM, ...) aux Etats-Unis serait appréciée.

Contactez **Thierry Virol** au (1) 42.89.30.03 ou adressez votre CV + photo + lettre manuscrite + tel + rém. actuelle a **Michael Page Tax & Legal**, 10 rue Jean Goujon, 75008 Paris sous la référence TV5926MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

RESPONSABLE JURIDIQUE

Groupe de dimension internationale, LAFARGE COPPEE, leader mondial des matériaux de construction, développe un CA de 34 milliards de francs avec 33 000 personnes et 500 unités réparties en France et dans une trentaine de pays.
Sa branche Alumineux LAFARGE FONDU INTERNATIONAL représente dans le monde 10 filiales, 700 personnes, et un CA de 1 milliard de francs dont 75 % hors de France.

Rattaché au Directeur Financier votre champ d'intervention est vaste : par votre activité à la fois très opérationnelle, mais aussi d'assistance auprès des différents services et filiales, vous êtes sur le plan juridique le garant de notre fonctionnement (droit des sociétés, droit immobilier, assurances...) et de notre développement (marques et brevets, droit commercial).

Vous participez également aux négociations d'acquisitions ou de création de filiales ou joint ventures en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques du groupe.

Ce poste à forte responsabilité convient à un juriste diplômé d'un 3e cycle de droit des Affaires ou Privé ou Sciences Po + Maîtrise de droit privé, souhaitant valoriser une première expérience de 3 à 5 ans dans un cabinet juridique ou une société à caractère international (droit des sociétés et des contrats). Le sens de la rigueur, l'aptitude à rédiger et à convaincre ainsi que la maîtrise de l'anglais juridique rédactionnel sont nécessaires pour y réussir.

La taille du groupe et la variété de ses métiers ouvrent à un candidat de valeur des perspectives d'évolution motivantes et diversifiées.

Poste situé à Neuilly-sur-Seine.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 8A2357/2M, à notre Conseil **ETAP**, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris. Discrétion absolue.

LAFARGE COPPEE

leader mondial des matériaux de construction

MEDIA-SYSTEM

JURISTE "FICOFRANCE"

un spécialiste de l'immobilier

***B**énéficiant de la puissance financière et de la compétence technique d'ABBEY NATIONAL, une des toutes premières institutions européennes de prêts immobiliers, FICOFRANCE partage l'éthique et la volonté d'innovation d'un groupe particulièrement ambitieux.*

Tant dans les 12 délégations régionales qu'au siège, les hommes de FICOFRANCE affirment leurs qualités d'écoute et leur sens du service auprès des particuliers, investisseurs, chefs d'entreprise PME - PMI, professions libérales, lotisseurs, promoteurs et marchands de biens...

FICOFRANCE

ABBEY NATIONAL

De formation Bac + 4/5 en Droit, vous êtes juriste par vocation.
Vous avez acquis votre expérience dans le milieu bancaire ou dans un établissement financier et connaissez le monde notarial.

Nous vous proposons un métier prenant et complet qui fera appel à l'ensemble de vos connaissances.
Depuis l'élaboration du produit et le conseil juridique au commercial jusqu'à la mise au point des offres de prêts, vous exprimerez votre curiosité d'esprit et votre capacité à remettre en question au quotidien votre savoir-faire juridique.

Postes à pourvoir sur CAMBRAI et PARIS

Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique, adressez votre dossier de candidature (lettre, c.v., photo) à Bertrand Leriche.
FICOFRANCE.
1461 avenue du Cateau.
59404 CAMBRAI CEDEX.

ANAL

PROFESSION : FINANCIER DE L'IMMOBILIER

Le Groupe Fiat en France, c'est 90 sociétés, 15 000 salariés, 30 Mds de F de CA.

Juriste d'entreprise

Vous rejoignez notre service juridique (6 personnes) où vous intervenez en tant que conseil interne auprès des différentes sociétés du groupe dans tous les contrats qui engagent la vie de l'entreprise et vous vous impliquez dans l'élaboration et la rédaction de ceux-ci.
Après un DEA, ou un DESS en droit des affaires, vous avez acquis une expérience de 5 ans environ en grande entreprise qui vous donne une bonne maîtrise du droit en général et plus particulièrement du droit de la concurrence (France et Europe). Vous avez une bonne pratique de l'anglais et si possible de l'italien.

Merci d'adresser lettre, CV et photo, sous référence DOP/J, à Fiat France, 140 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.

FIAT

Groupe Fiat en France

Pour participer à la nouvelle évolution de ses revues juridiques

GROUPE DE PRESSE RÉPUTÉ

recherche

• UN JURISTE DE HAUT NIVEAU

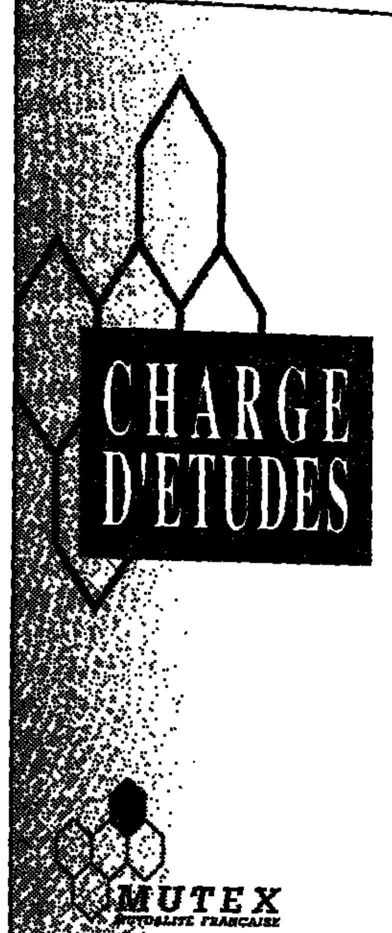
Ce titulaire d'un doctorat assumera les fonctions de rédacteur en chef adjoint de nos publications.
(réf. JHN)

• UN JURISTE CONFIRMÉ

Il assistera le rédacteur en chef adjoint.
(réf. JCO)

Nous attendons de ces deux juristes expérimentés (au moins cinq années de professionnalisme dans le conseil juridique) :
– Des qualités de dynamisme et d'ouverture d'esprit,
– Une compétence aigue en droit privé,
– Un grand sens pratique,
– Des capacités rédactionnelles et relationnelles.

Nous proposerons une rémunération et des perspectives attrayantes à des candidats vraiment opérationnels.
Envoyez une lettre motivée indiquant votre niveau actuel de rémunération annuelle, accompagnée de votre CV et d'une photo à Olivier GUIBERT, 6, rue de Mézières, 75006 Paris. Confidentialité assurée.



La Mutualité Française, leader dans le domaine de la protection sociale complémentaire (6000 mutuelles, 25 millions de bénéficiaires) a créé MUTEX.
MUTEX, c'est la conception mutualiste de la Prévoyance : un organisme offrant une gamme de produits et un service de haute qualité, accessible a tous, à la hauteur de l'exigence mutualiste : garanties retraite, épargne, maintien des revenus, capitaux décès... Aujourd'hui nous recherchons un chargé d'études (H/F) pour notre département Etudes.

Missions :
• Conception et rédaction des documents contractuels types pour les produits de prévoyance et d'épargne.
• Définition des procédures administratives liées a la souscription et au fonctionnement des garanties.
• Assistance technique interne et au réseau.

Profil :
• Diplômé du 3ème cycle en droit privé avec spécialisation appréciée en assurances (D.E.S.S. ou Institut des Assurances).
• Expérience minimum de 4 à 6 ans acquise au sein d'une entreprise d'assurances ou d'un organisme de prévoyance ayant permis de maîtriser tous les aspects liés aux missions précitées.

Nous souhaitons rencontrer des candidats alliant à une aisance rédactionnelle, un goût et un sens de la recherche et des études.

Merci d'adresser votre dossier complet en précisant la référence du poste (réf. CD), votre rémunération actuelle et souhaitée à MUTUALITE FRANÇAISE - Direction Administrative - 255, rue de Vaugirard 75719 Paris Cedex 15.

CONFIDENTIALITE ASSUREE.

CONTESSE

Savoir… et faire savoir : une question de conviction

Apple fait partie des leaders du marché micro-informatique français : une réussite due à une politique d'innovation permanente ainsi qu'à une bonne compréhension de l'environnement dans lequel nous intervenons. Tout connaître du marché pour mieux anticiper : c'est l'une des conditions de notre succès. Cette exigence, nous souhaitons la partager avec vous.

ANALYSTE DE MARCHÉ

Professionnel des études, vous recueillez et analysez des données stratégiques, et vous participez à la conception des outils nécessaires à l'entreprise. Au regard de votre mission, la dimension communication interne s'avère primordiale, à l'écrit (rapports, notes…) et plus encore à l'oral (promotion des informations auprès du management et des départements commerciaux et marketing) : dès lors c'est votre personnalité et votre aptitude à convaincre qui feront la différence.

Titulaire d'un diplôme d'une Grande Ecole de Commerce ou d'un DESS Econométrie, éventuellement complété par une formation marketing, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans dans un poste similaire et vous maîtrisez l'anglais.

Grâce à votre esprit curieux autant que votre sens de la méthode et de la rigueur, vous donnerez toute sa dimension à ce poste. Par tempérament vous êtes à la fois autonome et très ouvert ; votre aisance relationnelle et votre pouvoir de persuasion seront des atouts essentiels… pour vous permettre de révéler le meilleur de vous-même.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous référence AM/LM/0292 à
Jean-Marie MUTEL – Département des Ressources Humaines
Apple Computer France – 12, avenue de l'Océanie,
Z.A. de Courtabœuf – 91956 Les Ulis Cedex.

Apple

DIRECTEUR ADJOINT RESPONSABLE DU DEPARTEMENT PRODUCTION

Franche-Comté - Une importante banque à vocation régionale, rattachée à un groupe bancaire de tout premier plan, recherche un jeune manager à fort potentiel. Rattaché au directeur central de l'organisation et de la production, il pilote d'abord la mission d'organisation du département production et administration. Ensuite, il assure rapidement la responsabilité complète, technique et d'encadrement, de ce département regroupant aujourd'hui 130 collaborateurs. Agé d'au moins 30 ans, diplômé de l'enseignement supérieur - de préférence ingénieur + ISA, CESMA,... - vous avez déjà réussi une ou plusieurs expériences d'encadrement dans une banque, le conseil ou éventuellement l'industrie, dans des fonctions relevant de l'audit, l'inspection, l'organisation ou le réseau. L'envergure du poste nécessite un potentiel élevé. Ecrire à Didier BONNEFOY, en précisant la référence A/3306M - **PA Consulting Group - 78, bd du 11 Novembre 69626 VILLEURBANNE Cedex Tél. 78.93.90.63.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

VOUS AVEZ CHOISI LA FONCTION PERSONNEL !

Dans un groupe industriel d'envergure mondiale (15000 personnes), présent dans plusieurs secteurs de haute technologie, dans une Direction des Ressources Humaines très impliquée dans la vie et dans les stratégies de l'entreprise, aux côtés du responsable des Relations Sociales, le jeune Assistant que nous recherchons aura pour mission de:
- préparer et suivre les dossiers du Département,
- participer à des missions opérationnelles et spécifiques,
- acquérir une solide connaissance du groupe, de son organisation et de sa culture pour y assumer des responsabilités évolutives.

DIPLÔMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
2 à 3 ans d'expérience de la Fonction Personnel

Méthodique et rigoureux pour préparer des dossiers précis et complets, vous êtes aussi curieux, imaginatif, capable de bien communiquer avec des interlocuteurs variés (responsables opérationnels, juristes...).

Votre formation (Bac + 4 ou 5) et votre première expérience en milieu industriel vous permettent d'aborder différents domaines de la Fonction Personnel.
Vous souhaitez en faire le tremplin d'une carrière ouverte sur d'importantes responsabilités.
Le poste est basé à Paris-Ouest.

Votre candidature sera étudiée avec une totale discrétion. Merci de nous l'adresser, sous la référence RH/5052, par l'intermédiaire de

AD'COM
32, rue Pierret, 92200 Neuilly-sur-Seine

CHEF DE NOTRE AGENCE D'AUBERVILLIERS

N° 1 de l'ascenseur en Europe, nous sommes fortement implantés en Ile-de-France, avec deux Directions Régionales.

AUBERVILLIERS, l'une des cinq Agences de ce secteur, occupe plus de 100 personnes et assure la maintenance technique et préventive de 5 000 appareils.

L'Ingénieur que nous recherchons aura, à 35/40 ans environ, acquis son expérience en Sociétés de Services liées de préférence au bâtiment.

Homme de gestion, vous aurez à préparer et suivre vos budgets de fonctionnement et d'investissements, soit près de 30 millions. 60 véhicules de service sont rattachés à cette Agence qui, outre une partie importante de Paris, couvre le 93 et le 77 en plein essor.

Homme de contacts, vous saurez créer et entretenir des rapports internes constructifs. Votre sens commercial et du dialogue permettront d'être pour les clients et utilisateurs celui qui saura négocier et prévenir tout problème.

Pour en savoir plus, faites parvenir votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 2 A 306 M, au 49, av. Trudaine, 75009 PARIS - Tél. : 40 23 00 03, notre Conseil Michel BARBEY vous documentera avant de vous recevoir.

ACTÈRES CONSEIL

Schindler

CHARGE DE MISSION

CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Paris-Ouest

Notre société, filiale d'un des plus grands groupes immobiliers français, a pour vocation de placer des immeubles tertiaires de haut standing dans les grandes régions françaises, auprès d'une clientèle d'entreprises, soit en vente directe, soit en location pour le compte d'investisseurs.

Notre Directeur Général recherche son bras droit, qui assurera l'interface entre les six Directions Régionales et le Siège.

Vous êtes chargé de la mise au point des dossiers (études préalables, négociations des locations, montage et établissement des baux commerciaux, convention...), du suivi des tableaux de bord et du reporting, du montage des dossiers investisseurs, enfin, des relations avec les grandes entreprises, susceptibles de se décentraliser en province.

Agé de 28 à 32 ans, de formation supérieure commerciale, gestion et complétée par des bases juridiques, vous êtes très relationnel, d'un tempérament autonome et créatif. Vous êtes également homme de reflexion, vous savez rédiger, votre sens de l'analyse est sans faille.

Ce poste représente un tremplin exceptionnel pour un jeune professionnel désireux d'expérimenter ses qualités humaines et d'élargir son relationnel.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la référence 94/203 M à notre conseil KEY MEN - 102 Terrasse Boieldieu - 92085 PARIS LA DEFENSE Cedex 18.

KEY MEN

ODA : 1400 COMMERCIAUX A L'ECOUTE DE VOS COMPETENCES

Filiale d'HAVAS et de la COGECOM, l'ODA (4,3 milliards de CA, 2600 personnes) élabore la stratégie de communication de 550 000 entreprises dans les annuaires de FRANCE TELECOM. NOTRE DIRECTION DES VENTES RECHERCHE SON

RESPONSABLE FORMATION H/F

Véritable animateur d'une équipe de 18 formateurs, vous concevez et mettez en oeuvre les programmes de Formation de nos vendeurs confirmés et débutants (500 nouveaux vendeurs environ) ainsi que de la structure d'encadrement.

A 30/35 ans, de formation supérieure (BAC + 4 minimum), vous êtes un professionnel reconnu dans le domaine de la **formation commerciale** et vous avez encadré avec succès une force de vente.

Votre réussite dans cette mission sera un excellent tremplin pour occuper dans l'avenir d'autres responsabilités.

Merci d'adresser lettre, CV et prétentions sous référence LM/18/02 à



ODA
Service Recrutement
7, av. de la Cristallerie
92317 SEVRES Cedex

HCA

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM

AXES MANAGEMENT SA - Cabinet de conseil, d'audit et de formation dans le domaine du management public, recherche dans le cadre de son développement :

1 CONSULTANT H/F ACHATS PUBLICS Réf. 86 M

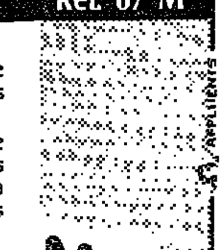
1 CONSULTANT H/F FINANCE/CONTROLE DE GESTION Réf. 87 M

Vous avez une formation 3ème cycle/Ecole de Gestion, de réelles qualités de contact et le sens des initiatives

Vous souhaitez valoriser une première expérience acquise dans le secteur public ou en cabinet (3/5 ans environ) en rejoignant une équipe motivée par la modernisation des services publics (Etat et Collectivités Territoriales)

Nous vous proposons de devenir consultant dans votre domaine d'expertise et de participer aux missions de conseil, d'audit et de formation qui nous sont confiées.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous référence choisie, à : AXES MANAGEMENT - 55, rue Traversière 75012 PARIS.



RÉSEAU NATIONAL DE CONSULTANTS S'IMPLANTANT EN **NORMANDIE**

RECHERCHE

CONSULTANT(S)

EN STRATÉGIE D'ENTREPRISES (H/F)

Vous travaillerez en partenariat avec notre réseau régional de sociétés de conseil en gestion d'entreprises, pour nos clients et avec nos collaborateurs.

Vous aiderez nos clients :

– à se définir des objectifs et une stratégie ;
– à tracer une trajectoire cohérente avec leur environnement et leurs savoir-faire ;
– à mettre en œuvre leurs projets.

Pragmatique, vous avez une réelle aptitude à anticiper, un esprit d'analyse et de synthèse développé, le sens du « challenge » et du contact humain, vous savez travailler en équipe et faire partager votre enthousiasme.

Adresser candidature, CV et photo sous réf. N° 76 à :

PERI-G France, 183, av. G.-Clemenceau
92024 NANTERRE CEDEX

INSTITUT CURIE

recherche

LE RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES MALADES H/F

de la Section Médicale et Hospitalière

Dans un établissement en dotation globale, de 200 lits et à forte activité externe, il :

- assure le traitement de l'activité médicale,
- simplifie et accélère la chaîne de facturation,
- met en place des modalités de paiement au comptant,
- anime son équipe de 15 personnes du souci permanent d'améliorer l'accueil des malades.

Agé de 30 ans environ, vous êtes diplômé d'un DEUG de droit et/ou licence.
Fort d'une expérience hospitalière de 5 ans, vous communiquez aisément avec les malades et les partenaires de la santé, savez motiver et encadrer vos collaborateurs, gérez avec rigueur les procédures existantes et celles que vous instaurez.

Ecrire avec CV à :
INSTITUT CURIE - SMH, Direction du Personnel
26, rue d'Ulm - 75231 PARIS CEDEX 05.

Notre Leader

HEC ESSEC ESC... FUTUR ASSOCIÉ

Dijon

NOTRE ENTREPRISE

Cabinet Conseil pluridisciplinaire cree en 1990 (5 personnes) nous sommes deja reconnus pour la qualite de nos prestations au cœur de la région Bourgogne - Franche Comte.

Specialises dans 4 domaines d'activité (ressources humaines, marketing, gestion, ingénierie financiere et sociale), nos Consultants disposent d'une expérience professionnelle de plus de 10 ans en Entreprise.

NOTRE PROPOSITION

Prenez la responsabilité fonctionnelle de notre Cabinet comme partenaire privilegié des Entreprises et comme Patron de notre Equipe.

Prenez la responsabilite operationnelle d'une partie de nos activités de conseil.

En d'autres termes, développez, animez, reflechissez, consolidez, perennisez l'activite du Cabinet aupres des Entreprises et des Administrations.

POUR REUSSIR

• Homme de marketing et de strategie, vous avez une expérience de direction d'Entreprise, de preference acquise au sein d'une grande structure.

• Homme d'action et de réflexion, votre charisme et votre personnalite "de cœur et d'esprit" font de vous le leader que nous recherchons.

Notre proposition vous intéresse ?
Adressez votre dossier de candidature sous ref. A304M a notre Conseil Alain NERVET qui analysera avec vous cette opportunite.
NERVET PONT Conseil - 15 rue Cardinet - 75017 PARIS

nervet pont conseil

PFIZER, filiale de l'une des premières multinationales américaines de l'industrie pharmaceutique, disposant d'un important portefeuille de produits issus de sa recherche internationale, recrute pour sa Division Technique un

Acheteur

Rattaché au Chef du Service Achats, vous participez à l'établissement des spécifications d'achats. Vous êtes responsable de la recherche des fournisseurs, de leur homologation, de la négociation des prix, ainsi que du suivi des commandes.

PHARMACIEN - OPTION INDUSTRIE complétée par une formation en Management Achats Industriels, rigoureux et organisé, vous avez le sens de la négociation et une aisance relationnelle. Vous êtes debutant ou beneficiez d'une première expérience réussie (2 - 3 ans) dans une fonction similaire.
La maitrise de l'anglais est indispensable.

Lieu de travail : **ORSAY** (91) - ligne B du RER.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite avec c.v. sous référence PFA 92, à PFIZER, Service du Personnel, 86 rue de Paris, 91407 ORSAY CEDEX.

Pfizer — SCIENCE ET PASSION DE LA VIE

La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque

recherche pour son siège situé à Paris 8e

Audit Interne H/F

Agé de 30/35 ans, de formation Grande Ecole de Commerce ou équivalent, vous justifiez d'une expérience confirmée en cabinet, banque ou finance.

Adjoint de l'Inspecteur Général, vous participerez aux missions d'inspection, d'études de procédures et d'analyse de comptes dans des domaines variés, la Banque exerçant son activité dans de nombreux secteurs.

La connaissance de l'anglais serait appréciée.

Une évolution vers des postes opérationnels de gestion est tout à fait envisageable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Claire COURCELLES
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS.

PRISMA PRESSE — 6, rue Daru 75379 Paris Cedex 08

Assistant Diffusion Titres

Fondée en 1978, PRISMA PRESSE compte aujourd'hui plus de 500 collaborateurs permanents, une diffusion annuelle de plus de 220 Millions d'exemplaires et un CA de 2,057 Milliards de Francs en 1990/91.

La réussite commerciale de ses titres et ses méthodes de gestion rigoureuses en font le leader de la presse magazine.

Rattaché au Directeur de Diffusion Titres, vous contribuez :
- à l'élaboration et au suivi de la stratégie de diffusion (budgets, analyse des résultats...),
- au développement des opérations de communication et de promotion,
- au suivi des opérations de marketing direct,
- à l'étude et l'analyse de l'environnement des titres.

Agé de 25-30 ans, vous êtes de formation supérieure et avez déjà une expérience réussie de 2 ou 3 ans.

Votre motivation est telle que vous acceptez d'être formé aux méthodes du groupe et votre potentiel vous assurera d'autres opportunités.
Bons contacts humains et bonne connaissance de la micro seront appréciés.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV sous réf 02/ADT à : PRISMA PRESSE - Direction des Ressources Humaines.

GEO • ÇA M'INTERESSE • PRIMA • FEMME ACTUELLE • TELE-LOISIRS
VOICI • GUIDE CUISINE • CUISINE ACTUELLE • PARTANCE • CAPITAL

DEMACHY WORMS & CIE

Banques d'Affaires, filiale du groupe financier et industriel,

recherche un(e)

Jeune exploitant H/F

GRANDES ENTREPRISES

- **Bac + 5**
- Avec, de préférence, une première expérience bancaire, apprehendant les aspects concrets des opérations.
- Le candidat a une bonne aisance relationnelle, le sens du travail en équipe et une motivation suffisante pour evoluer dans un secteur dynamique et entreprenant
- Anglais courant apprecié.

Poste basé à Paris 1er

Les candidatures (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) seront adressées à la Direction des Relations Humaines,
DEMACHY WORMS & CIE — 223, rue Saint-Honoré
75001 PARIS

EMPLOI

Le mardi, c'est tout un Monde

8 RUBRIQUES D'OFFRES D'EMPLOI

Le Monde du Premier Emploi
Le Monde de la Gestion et des Finances
Le Monde des Ressources Humaines
Le Monde des Juristes
Le Monde des Cadres
Le Monde de la Fonction Commerciale
Le Monde de l'Informatique
Le Monde des Secteurs de Pointe

Le Monde INITIATIVES



COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

Notre collectivité territoriale, la Communauté Urbaine de Strasbourg (4 milliards de francs de budget annuel, 6000 collaborateurs répartis en 60 services) a entrepris depuis 1990 un processus ambitieux de modernisation afin d'améliorer la qualité du service offert aux habitants et d'optimiser notre gestion.

En appui à ces grandes orientations définies avec nos élus, nous avons commencé la mise en place d'un nouveau schéma directeur informatique. Pour ce vaste projet qui mobilisera l'ensemble des personnels et introduira une culture informatique partagée, nous recherchons de nouveaux

Jeunes chefs de projet organisation-informatique

De nombreux projets d'organisation ont été définis dont la gestion du personnel, les finances et comptabilité, la bureautique, la gestion des stocks, le traitement du courrier et des dossiers, etc.

Avec l'aide des différents correspondants utilisateurs dans chaque service, vous aurez la responsabilité complète des applications : cahier des charges, analyse fonctionnelle, validation des procédures, programmation et amélioration.

Pour ces postes, nous souhaitons rencontrer rapidement de jeunes diplômés (BAC + 4 ou BAC + 5) possédant déjà ce type d'expérience et désireux de s'investir dans des chantiers importants et complexes.

Les entretiens auront lieu à PARIS et à STRASBOURG.

Merci d'adresser votre lettre, CV et photo sous référence 10340 LM au GROUPE BERNARD JULHIET ALSACE - 1/3, Place Gutenberg - 67000 STRASBOURG.

Organisation et Publicité



BERNARD JULHIET *RESSOURCES HUMAINES* ALSACE

Paris - Lyon - Lille - Strasbourg - Nice - Bruxelles

DEBUTANT

ingénieur études

INFORMATIQUE FINANCIERE

Membres d'un important groupe financier international, nos filiales françaises comptent 250 personnes. L'informatique est le vecteur majeur de notre développement. Nous recherchons pour notre département Organisation et Informatique un Ingénieur d'études.

Complètement intégré à l'activité de l'entreprise, vous répondrez aux besoins des différents services en terme d'organisation et d'informatique - direction des opérations de marché, départements de back-office, contrôle financier...

Après une prise de connaissance de l'organisation et des métiers de l'établissement, nous vous proposons une formation à nos méthodes et techniques. Vous participerez ensuite à la réalisation puis à la conception d'applications.

L'architecture des systèmes d'information est organisée autour de matériels Digital - Vax 6410, Micro-Vax 3100, stations de travail... et de nombreux réseaux de télécommunications, dont celui du groupe.

Nous confierons ce poste à un jeune ingénieur (X, Mines, ENSI,...) débutant souhaitant s'investir dans une société à taille humaine, dotée de moyens techniques performants.

La pratique de l'anglais constituerait un atout important.

Poste à pourvoir à Paris.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 644 à **MEDIAPA** 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Au sein de la **Direction Informatique et Télécommunications Groupe**, vous serez responsable des applications d'une ou de plusieurs Directions Centrales.

Vous prendrez en charge : • les études préalables dans le cadre de la stratégie de la Direction concernée, • la maîtrise d'œuvre des développements en partenariat avec les fournisseurs et sous-traitants préalablement sélectionnés, • le suivi de la mise en place et de l'exploitation des systèmes fournis à l'utilisateur en assurant la maîtrise du calendrier, des coûts et de la qualité.

De formation Ingénieur ou équivalent, vous avez une expérience d'au moins trois ans de la mise en œuvre de systèmes de gestion en environnement UNIX, serveurs départementaux, SGBDR.

Pour ce poste basé à PARIS-LA-DÉFENSE, merci d'adresser votre candidature, lettre manuscrite + CV + photo et prétentions sous réf. 35563 à Organisation et Publicité - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra ■

Organisation et Publicité

elf aquitaine

LA PASSION A TOUJOURS RAISON

S P E C I A L I S T E S U N I X

L'INTERNATIONAL EST NOTRE METIER

Doublement implantée en France, à Fontainebleau et aux Etats-Unis dans l'Etat de Washington, MORPHO SYSTEMES (300 personnes) leader mondial sur ses applications de traitement d'image, commercialise ses systèmes dans le monde entier.
Dans le cadre de notre développement et en vue d'aborder de nouveaux marchés, nous recherchons des :



INGENIEURS DEVELOPPEMENT LOGICIEL

Débutants et confirmés

Votre mission : vous participerez au développement et/ou à la maintenance d'un système informatique complexe : architecture distribuée, station de travail UNIX, réseau (TCP/IP), bases de données (ORACLE SYBASE), X WINDOWS, disques optiques.
Vos compétences : vous connaissez UNIX et le langage C. Connaissance du réseau et/ou de SGBD souhaitée.

Nous recherchons des personnalités souhaitant évoluer dans un environnement technologique de très haut niveau et parlant l'anglais. Compte tenu de la croissance de notre société, des évolutions internes sont envisageables.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence ID/M à l'attention de Madame de MONTALIVET - MORPHO SYSTEMES - 33, route de la Bonne Dame - 77300 FONTAINEBLEAU.



Jonction

C N F P T



recrute pour son Siège basé à Paris

CADRE A

de la Fonction Publique Territoriale pour le Service Achats

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION

Budget : 800 MF
1300 agents permanents
26 Directions Régionales
3 écoles nationales

Merci d'adresser candidature manuscrite + CV à M. le Président du C.N.F.P.T 3 villa Thoréton, 75738 PARIS cedex 15.

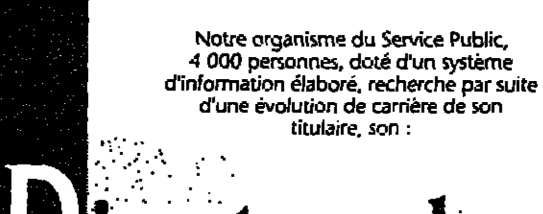
Agé de 25 à 30 ans, vous avez une formation en informatique (BTS-DUT) complétée, si possible, par une expérience en collectivité. Initié à l'environnement Macintosh, vous possédez quelques notions juridiques, notamment sur les marchés publics.

Tirant parti du caractère **évolutif** de vos fonctions, de vos qualité de **négociateur**, de votre esprit d'analyse et d'organisation, vous serez appelé :

■ **Dans le cadre de la Maintenance des applications informatiques**, à :
• assurer l'interface entre le service Achats et le service Informatique,
• piloter le développement de nouvelles applications (animation des réunions d'analyse préalable, élaboration du cahier des charges),
• former les utilisateurs (mise au point de manuels de procédure...),
• prendre en charge la gestion du réseau, l'installation de nouveaux logiciels et les traitements statistiques.

■ **Dans le cadre de l'Assistance Technique & [illegible] d'équipements informatiques**, à :
[illegible] des marchés de fournitures (recensement des besoins, élaboration des cahiers des charges, analyse des offres, notification) [illegible] rencontres avec les [illegible]

safari



Notre organisme du Service Public, 4 000 personnes, doté d'un système d'information élaboré, recherche par suite d'une évolution de carrière de son titulaire, son :

Directeur de l'organisation

Dans ce poste large, 50 personnes à manager, vous avez à prendre en compte tout ce qui évolue autour de la conception et de la mise en place des systèmes informatique, sans oublier l'environnement du travail.
Vous êtes Ingénieur (option Informatique et Organisation). A 35 ans environ, vous avez une expérience pratique de plusieurs années plutôt dans le secteur tertiaire, en matière d'organisation du travail et de méthodes de conception de projets informatiques ; vous y avez eu des équipes à diriger.
Votre sens de l'équipe, votre convivialité, votre fermeté restent pour nous des atouts majeurs. En outre pour réussir, vous devez être présent sur le terrain, le suivi opérationnel étant important.

Ce poste qui reste la clef de voûte de notre système vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) sous réf. A2 02 08 à notre Conseil, Madame Claude Favereau FAVEREAU CONSULTANTS, 52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.



FAVEREAU CONSULTANTS

Organisation et Publicité

PC Expert, sans l'ombre d'un doute

ZIFF DAVIS, premier éditeur américain de magazines informatiques, doit sa réussite à la qualité rédactionnelle de ses publications destinées aux professionnels de la micro-informatique.

Pour renforcer en France les équipes rédactionnelles nous souhaitons recruter :

DES INGÉNIEURS

OU

DES JOURNALISTES

passionnés par les micro-ordinateurs et les logiciels

Anglais souhaité.

Envoyer lettre + CV avec photo et prétentions à

ZDF - D. PETIT
10, rue Thierry-le-Luron
92593 Levallois Cedex

Organisation et Publicité

Le Monde des Secteurs de Pointe



GAZ INDUSTRIELS

UNION CARBIDE INDUSTRIAL GASES : Groupe multinational présent dans 4 continents

INGENIEUR D'APPLICATIONS

pour assurer le développement des ventes de gaz industriels (Azote, Oxygène, Argon) par la promotion de procédés et technologies utilisant ces gaz.

Ingénieur de formation scientifique (type Chimie, Métallurgie), possédant une expérience professionnelle de 1 à 2 ans, vous êtes intéressé par un développement commercial. Outre la pratique de l'anglais, vous êtes acquis aux principes de la Qualité totale et des règles de la sécurité et de la protection de l'environnement. Après avoir fait la prospection de domaines industriels définis, vous réalisez des études techniques et économiques, faites des propositions commerciales, négociez auprès des Directions Techniques/Achats, et assurez la mise en service des procédés et technologies UCAR.

Le poste est basé à RUNGIS (94) et comporte de nombreux déplacements en France. Rémunération fixe + voiture de fonction.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous référence JPC à Madame LEDUC, UNION CARBIDE INDUSTRIAL GASES, 4 place des Etats-Unis, SILIC 218, 94518 RUNGIS CEDEX

AGENCE MAILLE

Il nous manque encore une énergie, la vôtre !

Leader mondial de l'énergie autonome (4 milliards de francs de CA, 7200 personnes, 25 pays), nous recherchons pour notre Département **Accumulateurs Portables** (applications : télécom, vidéo, outillage, domotique) et notre division **Accumulateurs Industriels** (applications : aviation, ferroviaire, véhicule électrique) des Ingénieurs Confirmés capables de relever des défis internationaux.

2 Ingénieurs Mécaniciens-Matériaux

ayant 2 à 3 ans d'expérience en développement produits ou procédés.

L'un sera chargé de mettre au point des procédés d'assemblage de divers matériaux et veillera à la fiabilité des solutions retenues en terme mécanique. **Réf. 11/665 AV**

L'autre, dans le cadre de l'industrialisation de nouveaux produits, assurera la liaison entre le développement et la fabrication (nombreuses relations avec les fournisseurs de pièces mécaniques ou plastiques). **Réf. 11/665 AW**

1 Ingénieur Chimiste ou Généraliste

ayant 2 à 5 ans d'expérience en développement de produits. Il participera aux études et développement d'accumulateurs et systèmes de charges à maintenance allégée. **Réf. 11/665 AX**

Pour ces postes, basés dans le Sud-Ouest de la France et comportant de nombreux échanges avec notre marché à l'étranger, la pratique de l'anglais est indispensable.

SAFT

Adressez vite votre dossier de candidature sous référence choisie à notre Conseil :
EGOR SA - 8, rue de Berri - 75008 PARIS

EuroPA

LA RECHERCHE AU-DELA DE LA RECHERCHE



La Direction des Applications Militaires (DAM) du **Commissariat à l'Energie Atomique**, est le premier centre de recherche européen dans le domaine de la Défense.

La plupart de ses 6 400 collaborateurs (dont plus de 2000 cadres ingénieurs et chercheurs) sont mobilisés sur des projets scientifiques et techniques d'avant garde, très diversifiés.

Elle se propose dans le cadre d'un nouveau programme de recherche, visant à étudier la structure de certains noyaux instables, de réaliser des expériences de collision d'atomes légers avec des faisceaux d'ions lourds. A cette fin, elle recherche un

PHYSICIEN NUCLEAIRE

qui sera chargé de concevoir les expériences, d'en assurer la réalisation et le dépouillement, et de participer à leur interprétation.

INGENIEUR GRANDE ECOLE ou DOCTEUR ES SCIENCES

ayant si possible quelques années de pratique, expérimentateur par vocation, il aura *le sens du travail en équipe*.

Il bénéficiera d'un environnement scientifique pluridisciplinaire et d'excellents moyens matériels. Larges possibilités d'évolution de carrière.

Le poste est situé en banlieue parisienne sud.

Les dossiers de candidature sous réf. 4028 M à préciser sur l'enveloppe seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
2, rue Dufrénoy - 75116 Paris

Rungis



Avec 400 collaborateurs, nous possédons dans le monde entier un leadership incontesté dans les techniques de contrôle non destructif d'ensembles industriels diversifiés : cuves, générateurs de vapeur, tuyauterie nucléaire ...

Pour répondre à notre forte croissance, nous recherchons

2 CHEFS DE MISSION

Ingénieur et Manager — Réf.M/2231/G

Pour organiser et gérer sur le plan humain, matériel, financier tout le déroulement d'une mission de contrôle, animer et diriger les équipes sur site, être l'interlocuteur permanent du client.

Ingénieur Spécialiste CND — Réf.M/2231/H

Pour réaliser sur site, avec des équipes pluridisciplinaires de techniciens, les mesures et les analyses dans le respect de la qualité et de la fiabilité demandées, apporter son expertise pour résoudre toutes difficultés techniques.

30 ans environ, Ingénieur mécanicien, électro-mécanicien ..., habitué à diriger des missions ou des chantiers, vous aimez l'autonomie et les responsabilités, un milieu technique stimulant, l'imprévu et la performance.

Les déplacements font partie intégrante de votre vie, en France principalement mais également à l'étranger.

L'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre manuscrite) en précisant la référence du poste choisi (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) à notre Conseil qui vous enverra plus d'information avant de vous recevoir.



cabinet Henri PHILIPPE - 106 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Membre de Syntec

FAIRFRANCE ANNONCES

Jouer un rôle clé dans l'élaboration d'une équipe internationale

Fondée en 1980, Genus Inc, entreprise au tout premier rang de la scène internationale de l'industrie électronique, développe les systèmes CVD et implanteurs ioniques à destination des grands utilisateurs internationaux.

Afin de répondre aux besoins du marché européen, nous offrons des opportunités à des candidats de valeur prêts à s'investir avec nous sur le marché mondial.

DIRECTEUR DU SERVICE ENTRETIEN POUR L'EUROPE — Réf. A165

Sous la responsabilité du Directeur du service entretien des USA, vous organiserez et gérerez le recrutement et l'encadrement des techniciens de maintenance sur les sites de Grande Bretagne, France, Allemagne et Italie.

Vous justifiez d'une expérience de 5-7 ans minimum dans un poste de direction dans l'un ou plusieurs de ces pays, et possédez de solides connaissances techniques des équipements de fabrication semi-conducteurs. L'anglais est indispensable.

TECHNICIEN DE MAINTENANCE SÉDENTAIRE — Réf. A166

Pour une unité de production de circuits intégrés de l'un de nos fidèles clients (Essonnes), nous recherchons le responsable de l'installation et de l'entretien des implanteurs ioniques et de systèmes CVD. Vous aurez la responsabilité d'assurer la gestion des contrats d'entretien, du stock des pièces de rechange et des matériaux.

Diplômé de l'enseignement supérieur en électronique électrotechnique, vous justifiez d'une expérience significative de l'entretien et de la réparation des équipements de fabrication semi-conducteurs. L'anglais courant est indispensable. Une formation de 3 mois aura lieu en Californie (USA).

Les entretiens auront lieu sur Paris ou Grenoble en mars. La rémunération et les avantages sont à l'image de la performance de notre entreprise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet en anglais, en précisant le lieu souhaité pour l'entretien, par télécopie au 19.44.71.439.57.44 (service ininterrompu) à Andrew Hatch, Senior Consultant chez Austin Knight Consulting Limited, ou écrire Knightway House 20 Soho Square, Londres W1A 1DS (Téléphone : 19.44.71.439.57.82). Confidentialité assurée.

GENUS

Austin Knight



Au sein du Groupe **BPB INDUSTRIES**, leader européen des produits du plâtre, **BPB FRANCE**, 2600 personnes, 3 milliards de francs de CA recherche pour sa division **ISOBOX HENRY**, leader français de l'isolation polystyrène (700 MF - 550 personnes) :

INGENIEUR PLASTURGIE

Responsable de notre LABORATOIRE CENTRAL, vos missions consistent à :

- définir les procédures et méthodes de contrôle pour nos 10 sites de production
- participer au développement de nos nouveaux produits et du process de fabrication.

Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.
La connaissance de l'extrusion serait un plus.

Outre vos qualités d'autonomie et de rigueur, votre sens des contacts humains est un atout nécessaire pour mobiliser les hommes sur l'enjeu QUALITE.

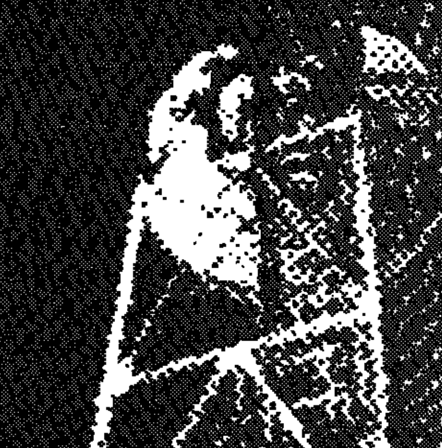
Pour ce poste basé près de COMPIEGNE, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV) sous la référence A2 02 12 à notre Conseil Madame Claude Favereau **FAVEREAU CONSULTANTS** - 52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

ISOBOX HENRY

CONTESSE

Secteurs de Pointe







BAC + 3/4, SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE INDUSTRIELLE.

Diplômés ou futurs diplômés, débutants ou première expérience, FRANCE TELECOM vous propose 90 postes de cadre en Avril 1992.

Entrez dans un monde d'innovation : celui d'un leader mondial des télécommunications, l'inventeur du Minitel, de Numéris, Transpac ou encore Radiocom 2000.

Oeuvrez dans une entreprise qui mise sur la formation très poussée de ses hommes.

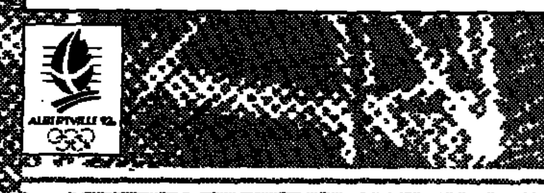
Vous aimez la physique, l'informatique, l'électronique, les télécommunications... En fait, vous vous passionnez pour les hautes technologies ? Après une formation rémunérée d'un an dans une de ces spécialités, soit en interne, soit à l'université, vous pourrez rapidement opérer dans une de nos 4 filières : Recherche, Informatique, Exploitation ou Formation. Vous découvrirez dans chacune d'elles une diversité de métiers vous permettant d'exercer de hautes responsabilités.

Cette aventure vous est ouverte en participant à la sélection écrite et orale qui débutera le 13 Avril 1992.

Contactez dès aujourd'hui notre numéro vert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h30 pour recevoir votre dossier d'inscription.

Date de clôture des inscriptions : le 16 Mars 1992.

N°Vert 05 21 11 11







Pôle "Propreté-Environnement" de LYONNAISE DES EAUX-DUMEZ, le Groupe SITA, leader français de la gestion écologique de l'environnement recherche pour sa filiale FRANCE-DECHETS, spécialisée dans l'aménagement et l'exploitation de Centres d'Enfouissement Technique et dans l'ingénierie-conseil en gestion de déchets, sur la Région Parisienne et Bourguignone

2 INGENIEURS ENVIRONNEMENT

Chefs de centre d'enfouissement technique

Responsables d'un site qui reçoit les déchets industriels spéciaux, ils ont pour missions essentielles :
- la supervision du Laboratoire installé sur le site, qui est garant de la stricte conformité des déchets accueillis sur le site à la réglementation en vigueur
- l'animation des opérations d'enfouissement des déchets, depuis l'aménagement du site, jusqu'à son exploitation (confection d'alvéoles, remodelage du paysage après exploitation...)
- la bonne intégration du site dans son environnement social (accueil et relations avec les Elus et les Administrations, les riverains et les Industriels de l'environnement etc...)

Agé d'une trentaine d'années, vous avez une formation d'Ingénieur de type Mines d'Alès ou équivalent et une expérience réussie d'environ 5 ans dans un métier en relation avec les opérations d'aménagement de l'environnement. Vous êtes un homme de terrain qui avez un sens aigu de la communication et de l'organisation. Vous savez gérer et animer des équipes et voulez rejoindre un Groupe de taille internationale.

Envoyer CV, photo et prétentions en précisant la région choisie à Geoffroy Vieljeux - DPRH - Groupe SITA 7, rue de Logelbach - 75017 PARIS - (Fax : 42.67.42.75).

PUBLIPANEL



L'ECOLOGIE ACTIVE

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde.* Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

Haute Technologie au service de la vie

Pôle européen du leader mondial de l'Imagerie Médicale, nous concevons, produisons et commercialisons en étroite synergie avec nos unités d'Amérique et d'Asie, une gamme complète de systèmes de radiologie et de radiothérapie.

Ingénieurs Formateurs
systèmes imagerie médicale

Notre nouveau **Centre Européen de Formation**, basé à proximité de **Londres** concentre notre savoir-faire en formation technique. Nos ingénieurs et techniciens d'installation et de service ainsi que nos clients y sont accueillis et formés pour l'Europe entière. Ce centre est doté de moyens exceptionnels : équipé en salles de radiologie parfaitement similaires aux installations hospitalières (scanners, résonance magnétique, imagerie vasculaire numérisée...).

Au sein de notre équipe de formateurs, votre responsabilité consiste à :
- dispenser nos formations techniques,
- adapter les cours existants en fonction de l'évolution des systèmes
- et à concevoir dans leur globalité de nouveaux cours pour les futurs produits.

Vous réalisez l'ensemble des actions nécessaires pour dispenser cet enseignement à la fois théorique et pratique (structure de cours, mise en forme de la documentation, choix d'outils pédagogiques).

Pour cette mission, vous avez le support de nos ingénieurs d'études et de terrain et appartenez à une équipe dynamique, multiculturelle et expérimentée.

Vous êtes de **formation technique ou scientifique** BAC 4/5. Vous avez une première expérience et disposez d'un goût marqué pour la pédagogie, ou vous êtes déjà formateur technique. Pour vous intégrer au sein de notre **équipe européenne**, nous vous proposons une formation spécifique complète.

Pour réussir dans ce poste très évolutif, en plus de votre passion pour la technique, vous avez de réelles qualités de communication et êtes motivé par le travail d'équipe.

Vous parlez couramment le français et avez un bon niveau d'anglais.

Poste basé à proximité de Londres (contrat local et avantages liés à l'appartenance à notre groupe international).

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous réf. SE1M, à Jeanne DUBUS General Electric CGR - 283, rue de la Minière - BP 34 - 78533 BUC CEDEX - FRANCE

MEDIAPA



General Electric CGR

Les images de la vie.

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36 • 15 LM